



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 147 • NUMÉRO 096 • 2^e SESSION • 41^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le mercredi 4 juin 2014

—
Présidence de l'honorable Andrew Scheer

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 4 juin 2014

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

• (1400)

[Traduction]

Le Président: Puisque nous sommes mercredi, nous allons maintenant chanter l'hymne national, qui sera entonné par les pages.

[*Les députés chantent l'hymne national.*]

* * *

• (1405)

LES ATHLÈTES OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DU CANADA

Le Président: Conformément à l'ordre adopté le jeudi 29 mai, la Chambre se forme maintenant en comité plénier pour accueillir les athlètes olympiques et paralympiques.

(La Chambre se forme en comité plénier, sous la présidence de M. Andrew Scheer, pour rendre hommage aux athlètes des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2014.)

[*Et des athlètes canadiens des Jeux olympiques et paralympiques de 2014 étant présents à la Chambre:*]

• (1410)

Le Président: J'ai aujourd'hui l'honneur d'accueillir à la Chambre des communes des athlètes et des entraîneurs des équipes canadiennes qui ont participé aux Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2014 à Sotchi.

Je sais que je parle au nom de tous les députés et de tous les Canadiens lorsque je dis que nous sommes extrêmement fiers de chacun d'entre vous. Vos réussites à Sotchi ont captivé le pays entier et fait honneur à l'identité canadienne.

En plus de s'être toutes deux classées troisième au tableau cumulatif des médailles, nos équipes olympique et paralympique ont participé aux épreuves de façon honorable et ont incarné parfaitement l'esprit olympique.

[Français]

Aujourd'hui, alors que nous rendons hommage aux olympiens et paralympiens du Canada, prenons aussi le temps de saluer le dévouement de tous ceux et celles qui les ont aidés à poursuivre leurs rêves.

Je pense entre autres aux entraîneurs, au personnel de soutien, aux commanditaires, aux organisations comme les comités olympique et paralympique canadiens et, bien sûr, aux familles des athlètes.

• (1415)

[Traduction]

Au nom de tous les députés, je transmets nos plus sincères félicitations aux membres des équipes olympique et paralympique canadiennes. En raison de votre travail acharné, de votre sens du sacrifice et de votre détermination, vous êtes de véritables sources d'inspiration pour tous les Canadiens. Merci beaucoup de tout ce que vous avez fait pour votre pays.

Je crois comprendre qu'il y a entente entre tous les partis et les députés pour que les noms de tous nos athlètes olympiques et paralympiques soient publiés dans les *Débats de la Chambre des communes*.

Voici les athlètes canadiens qui ont participé aux Jeux olympiques et paralympiques de 2014:

Erin Mielzynski, Manuel Osborne-Paradis, Brittany Phelan, Brad Spence, Elli Terwiell, Megan Imrie, Zina Kocher, Jean-Philippe LeGuellec, Scott Perras, Nathan Smith, Jenny Ciochetti, Benjamin Coakwell, Justin Kripps, Jesse Lumsden, James McNaughton, Timothy Randall, Cody Sorensen, Christopher Spring, Jesse Cockney, Dasha Gaiazova, Perianne Jones, Devon Kershaw, Emily Nishikawa, Lenny Valjas, Heidi Widmer, Caleb Flaxey, Patrick Chan, Gabrielle Daleman, Mitchell Islam, Paige Lawrence, Scott Moir, Dylan Moscovitch, Kaetlyn Osmond, Alexandra Paul, Andrew Poje, Eric Radford, Kevin Reynolds, Rudi Swiegers, Tessa Virtue, Kaitlyn Weaver, Justin Dorey, Maxime Dufour-Lapointe, Justine Dufour-Lapointe, Chloé Dufour-Lapointe, Marc-Antoine Gagnon, Travis Gerrits, Rosalind Groenewoud, Keltie Hansen, Dara Howell, Mikael Kingsbury, Kim Lamarre, Philippe Marquis, Mike Riddle, Audrey Robichaud, Yuki Tsubota, Brady Leman, Kelsey Serwa, Marielle Thompson, Melodie Daoust, Haley Irwin, Rebecca Johnston, Charline Labonté, Geneviève Lacasse, Jocelyne Larocque, Caroline Ouellette, Marie-Philip Poulin, Lauriane Rougeau, Natalie Spooner, Shannon Szabados, Marc-Édouard Vlasic, Jennifer Wakefield, Catherine Ward, Sam Edney, John Fennell, Alex Gough, Arianne Jones, Mitch Malyk, Kim McRae, Justin Snith, Tristan Walker, John Fairbairn, Eric Neilson, Sarah Reid,

Déclarations de députés

Taylor Henrich, Trevor Morrice, Matthew Rowley, Caroline Calvé, Alexandra Duckworth, Rob Fagan, Kevin Hill, Jake Holden, Ariane Lavigne, Derek Livingston, Dominique Maltais, Mercedes Nicoll, Maelle Ricker, Chris Robanske Ivania Blondin, Anastasia Bucsis, Kali Christ, Vincent de Haïtre, Jamie Gregg, Marsha Hudey, Gilmore Junio, Lucas Makowsky, Denny Morrison, Danielle Wotherspoon, Michael Gilday, Charles Hamelin, François Hamelin, Olivier Jean, Valérie Maltais, Marianne St-Gelais, Caleb Brousseau, Joshua Dueck, Robin Femy, Kimberly Joines, Erin Latimer, Mac Marcoux, Kurt Oatway, Kirk Schornstein, Alexandra Starker, Chris Williamson, Mark Arendz, Caroline Bisson, Colette Bourgonje, Sven Erik Carleton, Sébastien Fortier, Louis Fortin, Margarita Gorbounova, Brittany Hudak, Chris Klebl, Robbi Weldon, John Leslie, Tyler Mosher, Michelle Salt, Bradley Bowden, Adam Dixon, Dominic Larocque, Karl Ludwig, Tyler McGregor, Sonja Gaudet, Mark Ideson, Dennis Thiessen.

Des voix: Bravo!

• (1420)

Le Président: Le comité s'ajourne et je quitte le fauteuil.

Conformément à l'ordre adopté le jeudi 29 mai, la Chambre passe maintenant aux déclarations de députés.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LE FESTIVAL DE STRATFORD

M. Gary Schellenberger (Perth—Wellington, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole pour féliciter les responsables du Festival de Stratford à l'occasion de l'ouverture de la saison 2014. Le festival fait partie intégrante de l'économie de Perth—Wellington. Il crée des milliers d'emplois à temps plein et génère plus de 130 millions de dollars en activité économique.

Depuis 1953, des gens de partout dans le monde viennent à Stratford pour assister à des représentations sans égales offertes par la principale troupe de théâtre de l'Amérique du Nord. La belle liste des productions de cette année comprend, entre autres, *Le roi Lear*, *Crazy for You*, *Le songe d'une nuit d'été* et *L'homme de la Mancha*.

En plus de proposer des productions théâtrales de calibre mondial, le festival prévoit une série d'activités musicales et culturelles.

Je félicite le Festival de Stratford du succès qu'il connaît année après année et je le remercie de son apport inestimable à la ville de Stratford, à la région environnante et au Canada.

* * *

[Français]

L'ÉCONOMIE

M. Jean-François Larose (Repentigny, NPD): Monsieur le Président, les conservateurs prétendent faire croître l'économie, faire la promotion du bien commun et défendre le citoyen. Pourtant, ils privilégient leurs riches amis pendant que la plupart des citoyens souffrent et s'appauvrissent.

Dans ma circonscription, les conservateurs n'ont rien fait dans le dossier de la fermeture d'Electrolux. Ce sont plus de 2 000 emplois perdus. Ils ont éliminé la contribution qu'ils donnaient au marché de Noël, et qui avait des retombées économiques de millions de dollars. Ils ont privé la maison d'hébergement pour les sans-abri La Hutte de

25 % de son budget. Toutes ces compressions s'attaquent directement au développement social et économique de ma région.

On mérite mieux qu'un gouvernement médiocre qui ne semble rien comprendre aux principes économiques de base. On mérite un solide avenir. En 2015, assurons-nous d'enrayer la pandémie conservatrice une fois pour toutes.

* * *

[Traduction]

LES SOLDATS DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE

Mme Stella Ambler (Mississauga-Sud, PCC): Monsieur le Président, plus tard ce mois-ci, un Italien appelé Gino Farnetti-Bragaglia viendra au Canada pour remercier trois familles canadiennes.

Au cours de la Seconde Guerre mondiale, trois soldats canadiens — Lloyd « Red » Oliver, Paul Hagen et Mert Massey — ont secouru Gino, qui avait cinq ans, pendant qu'ils étaient en campagne en Italie. Ils l'ont trouvé seul, affamé et ignorant même son nom de famille. Les soldats et leur compagnie ont veillé sur lui pendant presque un an, puis le petit orphelin a finalement été adopté par une famille italienne. Près de 70 ans après la guerre, Gino viendra au Canada pour remercier les familles des soldats canadiens qui lui ont sauvé la vie.

L'histoire de Gino nous rappelle les sacrifices consentis et le sens de l'honneur démontré par les courageux soldats canadiens qui ont combattu pour la libération de l'Italie. Aujourd'hui, je veux me joindre à Gino pour remercier ces trois soldats et leur famille, ainsi que tous les anciens combattants canadiens. Il est important de se rappeler que des soldats canadiens ont risqué leur vie non seulement pour notre liberté, mais aussi pour que des gens comme Gino Farnetti-Bragaglia puissent vivre librement.

* * *

L'ATTAQUE DU TEMPLE D'OR AMRITSAR

M. Marc Garneau (Westmount—Ville-Marie, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui, nous sommes solidaires de la communauté sikhe alors qu'elle souligne le 30^e anniversaire de l'invasion du complexe du Darbar Sahib, à Amritsar. La tragédie, qui a fait un nombre accablant de victimes innocentes, a déclenché une série d'événements ayant profondément marqué la communauté sikhe du monde entier, y compris au Canada.

Les libéraux soutiennent depuis longtemps que le respect des droits de la personne doit primer et que ceux qui commettent de telles atrocités doivent répondre de leurs actes devant la justice.

Alors que nous rendons hommage aux innocents morts en 1984, nous devons demeurer vigilants et veiller à ce que les droits fondamentaux de tous les êtres humains soient respectés et à ce que de telles tragédies ne se reproduisent jamais.

L'ACTIVITÉ TABLE POUR 1 200

Mme Joyce Bateman (Winnipeg-Centre-Sud, PCC): Monsieur le Président, le 31 mai, j'ai eu le plaisir de participer à l'activité Table pour 1 200, un dîner impromptu qui a eu lieu à l'Esplanade Riel, tout près du Musée canadien pour les droits de la personne.

Cette formidable activité, organisée par les firmes d'architectes Storefront Manitoba et 5468796 Architecture, constituait une occasion unique et mettait en vedette la communauté de concepteurs de Winnipeg ainsi que le grand esprit de collaboration des Winnipeggois. Les 1 200 convives — qui n'ont été informés du lieu de l'activité que quelques heures avant celle-ci et qui devaient apporter leur chaise — ont pris place à une table de 366 mètres de longueur installée dans le cadre enchanteur du centre-ville de Winnipeg, où on leur a servi un somptueux repas aux saveurs des Prairies préparé par l'équipe de RAW:almond.

Cette initiative visait à stimuler les discussions sur le design et à réunir des gens pour une merveilleuse soirée d'art culinaire et de plaisir. Je suis très heureuse d'avoir participé à l'activité et je félicite toutes les personnes qui ont contribué à son succès phénoménal. Je sais que les discussions se poursuivront bien après le démontage des tables.

* * *

• (1425)

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Jack Harris (St. John's-Est, NPD): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour attirer l'attention sur les hommes et les femmes qui ont servi et servent toujours courageusement notre pays dans les rangs des Forces canadiennes. Malheureusement, bon nombre de nos soldats et de nos anciens combattants se sentent oubliés.

Aujourd'hui, des anciens combattants et des membres de leur famille viennent de partout au Canada ici, sur la Colline du Parlement, pour protester contre le traitement que leur réserve le gouvernement conservateur. Ils réclament que celui-ci les soutienne davantage, que ce soit par une aide financière, des services de transition de carrière, de l'appui pour composer avec un handicap, ou de l'aide et de la reconnaissance pour les soignants. Malheureusement, le gouvernement fait la sourde oreille.

Dans ma circonscription, St. John's-Est, comme partout à Terre-Neuve-et-Labrador, les anciens combattants subissent les contre-coups des compressions gouvernementales, comme la fermeture du bureau du ministère des Anciens Combattants à Corner Brook.

La mise en oeuvre des recommandations formulées dans le rapport unanime du comité des anciens combattants serait un premier pas vers une modification importante de la nouvelle Charte des anciens combattants. Il reste toutefois beaucoup de pain sur la planche. Les anciens combattants peuvent compter sur le NPD, qui continuera à lutter pour qu'on leur procure, à eux et à leur famille, l'aide et le soutien dont ils ont besoin et qu'ils méritent.

* * *

LE 70^E ANNIVERSAIRE DU JOUR J

M. Corneliu Chisu (Pickering—Scarborough-Est, PCC): Monsieur le Président, le 6 juin 1944, 25 000 militaires canadiens, membres des forces terrestres, aériennes et navales, ont débarqué sur les plages de Normandie pour se joindre à l'invasion par les Alliés de la France occupée. La bataille de Normandie, le jour J, a été l'un des engagements militaires parmi les plus importants et les plus réussis du Canada, et cela a été un moment déterminant dans l'histoire de

Déclarations de députés

notre pays. Toutefois, ce triomphe n'est pas venu sans sacrifice. Plus de 5 000 Canadiens alors ont donné leur vie pour défendre la liberté, la démocratie et la primauté du droit.

Vendredi, à l'occasion du 70^e anniversaire du jour J et de la bataille de Normandie, nous honorerons la mémoire et l'héritage de ces Canadiens courageux.

N'oublions jamais.

* * *

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

Mme Roxanne James (Scarborough-Centre, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur est d'avis que le système correctionnel devrait corriger les comportements criminels. Les criminels ne devraient pas être récompensés ou obtenir des avantages après avoir violé la confiance qui existe entre les particuliers dans la société canadienne. Voilà pourquoi nous avons adopté mon projet de loi d'initiative parlementaire qui a mis un terme aux plaintes vexatoires présentées par les détenus.

J'ai été choquée d'apprendre aujourd'hui qu'un détenu qui a froidement assassiné sa femme et la mère de celle-ci devant leur jeune fils essaie d'intenter une poursuite contre le gouvernement parce que ce dernier aurait égaré des photographies obscènes qu'il avait prises de sa nouvelle femme. Il est choquant que ce détenu qui purge une peine d'emprisonnement à perpétuité essaie de forcer les Canadiens à le dédommager sous un prétexte aussi ridicule.

Les Canadiens s'attendent à ce que les détenus paient leur dette envers la société, et non l'inverse.

* * *

[Français]

LA SANTÉ MENTALE

Mme Marie-Claude Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot, NPD): Monsieur le Président, le 23 mai dernier, j'ai eu l'immense plaisir d'agir à titre de présidente d'honneur, lors du spectacle *Jazz ta vie pour un ami*, au profit du Trait d'union montérégien, organisme de parrainage pour personnes ayant un problème de santé mentale et vivant dans l'isolement.

Cette semaine, je serai également porte-parole pour le souper-bénéfice de la Maison alternative de développement humain, organisme de réinsertion sociale également pour personnes vivant avec un problème de santé mentale.

Aujourd'hui, en 2014, il y a encore des personnes qui vivent avec un tel problème et qui en ont honte. Pourquoi? C'est parce qu'il y a toujours beaucoup trop de discrimination liée à ce genre de trouble de santé. Sait-on qu'une personne sur cinq souffrira d'un problème de santé mentale au cours de sa vie?

C'est pour cette raison que j'accepte de prêter ma voix à de tels organismes. Ils travaillent d'arrache-pied avec très peu de moyens pour faire tomber les tabous et faire en sorte que les personnes aux prises avec ces troubles soient entendues, écoutées et aidées, qu'elles puissent exercer pleinement leur citoyenneté et, surtout, reprendre le contrôle de leur vie. Je salue leur excellent travail.

Déclarations de députés

[Traduction]

LES CÉRÉALICULTEURS CANADIENS

M. Larry Maguire (Brandon—Souris, PCC): Monsieur le Président, il y a trois ans, les agriculteurs des Prairies ont approuvé en masse la décision du gouvernement conservateur de leur donner le libre choix en matière de commercialisation du blé et de l'orge. Nous nous sommes immédiatement attelés à la tâche, et malgré les tactiques du NPD et les libéraux, qui souhaitaient priver les agriculteurs de leur droit de vendre leurs récoltes au moment et au prix qui leur convient, la loi prévoit que ces derniers ont maintenant le libre choix en matière de commercialisation.

Le libre choix en matière de commercialisation a permis d'accroître la superficie des cultures de blé et d'orge et de voir à ce que les agriculteurs puissent vendre leurs produits à des prix records. Lorsque les agriculteurs ont été confrontés à des problèmes de transport, une fois de plus, le gouvernement est intervenu en déposant un décret en conseil et en proposant une mesure législative visant à rattraper le retard.

Maintenant que le transport du grain a repris, je suis heureux de signaler qu'hier, la cour a rejeté la dernière des cinq poursuites intentées pour nuire à nos agriculteurs. Maintenant que les agriculteurs et les tribunaux se sont prononcés, l'opposition va-t-elle enfin reconnaître qu'elle avait tort et appuyer le libre choix en matière de commercialisation?

* * *

● (1430)

[Français]

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

Mme Christine Moore (Abitibi—Témiscamingue, NPD): Monsieur le Président, dernièrement, une enquête du *Maclean's* et de *L'actualité* a révélé une situation grave et inquiétante de cas d'agressions sexuelles au sein de nos Forces canadiennes.

Concrètement, chaque jour, cinq victimes, hommes ou femmes, mais majoritairement des femmes, subissent une agression sexuelle. On peut extrapoler et croire que, sur une période de 20 ans, cela équivaut à 36 500 cas. Si on considère que l'effectif féminin de nos Forces canadiennes est d'environ 10 000 femmes, c'est comme se dire que chaque femme ayant fait sa carrière dans les forces subira un jour ou l'autre ces actes disgracieux. Cette situation est tout simplement inacceptable.

C'en est assez de l'inaction et les fausses actions des ministres de la Défense, autant libéraux que conservateurs! Nous nous devons d'établir une commission judiciaire indépendante et de sortir des mains des forces ce problème, si nous voulons obtenir de vraies réponses, entre autres sur les éléments de la culture militaire qui aggravent ce problème. Si nous avons comme objectif d'augmenter l'effectif féminin dans nos troupes, nous nous devons en premier lieu d'assurer leur sécurité.

Ce sont avant tout nos filles, nos soeurs et nos mères.

* * *

[Traduction]

LA POLOGNE

M. Ted Opitz (Etobicoke-Centre, PCC): Monsieur le Président, la Pologne a retrouvé sa liberté il y a 25 ans, jour pour jour. Ce jour-là, le pays a tenu ses premières élections libres grâce au mouvement syndical Solidarité, mené par Lech Walesa, qui a contribué à la chute de l'empire soviétique dirigé par un mauvais régime communiste que

le premier ministre a qualifié récemment d'idéologie empoisonnée. Le triomphe de la Pologne a encouragé d'autres nations à s'affranchir. Leur lutte pour la liberté a été soutenue par M. Reagan, Mme Thatcher, M. Mulroney, ainsi que leur guide spirituel, saint Jean-Paul.

Aujourd'hui, le premier ministre Harper était avec le peuple polonais pour partager leur joie et célébrer la détermination de la Pologne à promouvoir la liberté dans d'autres endroits, notamment en se joignant à nos efforts pour aider le peuple ukrainien à prendre son essor pour devenir une société libre et prospère.

Les Polonais se sont longtemps battus pour leur liberté, avec les lourdes conséquences que nous savons. Ils ont bâti une nation qu'on appelle le Canada de l'Europe, puisque sa démocratie florissante et son économie forte font l'envie des pays voisins. La Pologne et le Canada unissent leurs forces pour une cause juste, c'est-à-dire aider d'autres nations à jouir de la même liberté que nous.

Dieu bénisse le peuple polonais.

Jeszcze Polska nie zginela kiedy my zyjemy.

[Le député s'exprime en polonais et fournit la traduction suivante:]

La Pologne n'a pas encore disparu tant que nous vivons.

Le Président: Je tiens à rappeler au député que la Chambre ne désigne pas les députés par leur nom propre, mais par leur circonscription ou leur titre. Je lui saurais gré d'en tenir compte.

Le député de Papineau a la parole.

* * *

[Français]

EUGENIE BOUCHARD

M. Justin Trudeau (Papineau, Lib.): Monsieur le Président, nous célébrions, aujourd'hui, nos athlètes qui nous inspirent et qui sont notre fierté.

Dans cette veine, demain, pour la première fois, ce sera une Canadienne qui participera aux demi-finales de Roland-Garros, à Paris, la Montréalaise Eugénie Bouchard.

En janvier dernier, Eugénie est entrée dans l'histoire du tennis canadien en participant aux demi-finales des Internationaux d'Australie, le premier tournoi du Grand Chelem de la saison. Demain, juste quelques mois plus tard, et âgée à peine de 20 ans, Eugénie jouera sa seconde demi-finale du Grand Chelem.

Les réalisations d'Eugénie sont absolument extraordinaires et si, je devrais dire quand, elle réussira demain, elle figurera parmi les 10 meilleures joueuses de tennis au monde.

Le succès d'Eugénie Bouchard nous rappelle combien le dévouement et l'engagement de nos athlètes, tout comme ceux qui étaient à la Chambre il y a à peine quelques minutes, peuvent tous nous inspirer.

Bien souvent nous pensons que le hockey est le sport du Canada, mais demain, j'ai l'impression que l'attention des Canadiens passera de la glace à la terre battue pour encourager Eugénie Bouchard.

Questions orales

[Traduction]

LA PLACE TIANANMEN

M. Scott Reid (Lanark—Frontenac—Lennox and Addington, PCC): Monsieur le Président, 1989 a laissé dans le monde entier le souvenir d'une *annus mirabilis* où la démocratie l'a pacifiquement emporté sur le communisme. En effet, c'est en avril 1989 que des étudiants et des civils de partout en Chine ont entrepris d'exprimer pacifiquement leur appui pour la démocratie. Pendant six semaines, les manifestants ont porté haut le flambeau de la liberté sur lequel se sont polarisés les peuples opprimés par le communisme. En Chine même, toutefois, ce mouvement prodémocratie a été brutalement réprimé lorsque le Politburo a ordonné à l'armée de faire feu sur les civils sans défense. C'était il y a 25 ans aujourd'hui. Encore maintenant, personne ne sait précisément combien de Chinois ont été abattus ou encore écrasés sous les chenilles des chars d'assaut. Les chiffres avancés varient de 240 à 2 600.

Or, depuis un quart de siècle, l'État chinois rejette toute responsabilité. Encore aujourd'hui, il prive ses citoyens des libertés fondamentales que réclamaient les martyrs de la place Tiananmen.

Ne manquons jamais à notre devoir de mémoire à l'égard des victimes qui sont mortes ou qui ont été emprisonnées pour avoir rêvé, envers et contre tous, d'une Chine démocratique et respectueuse des droits de la personne.

* * *

• (1435)

[Français]

EUGENIE BOUCHARD

M. Matthew Dubé (Chambly—Borduas, NPD): Monsieur le Président, hier, sur les terrains de Roland-Garros, les Canadiens et les Canadiennes de partout au pays ont eu droit à tout une leçon sur comment réagir face à l'adversité, un peu comme on l'a vu avec les hommes de Michel Therrien, plus tôt ce printemps.

En effet, la jeune prodige montréalaise, Eugénie Bouchard, a une fois de plus ébloui le monde entier en se qualifiant pour le carré d'as d'un des prestigieux tournois de tennis au monde.

Sa victoire ne fut pas donnée. Elle a fait face à une adversaire coriace, mais elle a tenu le coup et elle a triomphé.

Comme on vient de le voir sur le parquet de la Chambre, on a plusieurs athlètes qui savent ce que c'est que de faire face à l'adversité comme cela.

Nous nous réjouissons tous particulièrement de l'incroyable succès de cette jeune Québécoise, promise à un avenir radieux sur le circuit mondial.

En tant que fier membre de la « Genie Army », je souhaite à Eugénie d'atteindre les plus grands honneurs à Roland-Garros, et je joins ma voix à celles de millions de fans et de Canadiens, surtout mes collègues à la Chambre, pour dire: *go Eugenie, go!*

* * *

LA JUSTICE

M. Jacques Gourde (Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière, PCC): Monsieur le Président, je veux féliciter le premier ministre pour la nomination du juge Clément Gascon à la Cour suprême du Canada. La vaste connaissance juridique du juge Gascon, de même que son expérience dans ce domaine, constitueront un atout considérable pour cette importante institution canadienne.

Nous avons dit que nous allons agir rapidement pour veiller à ce que la Cour suprême siège avec un nombre complet de juges, et nous avons rempli notre promesse.

Notre gouvernement s'est assuré de conduire de vastes consultations auprès des membres importants de la communauté juridique du Québec. En tant que juge de la Cour d'appel du Québec, il n'y a aucun doute que le juge Gascon est qualifié et admissible à siéger au sein de la plus haute cour du pays.

La nomination a d'ailleurs été largement applaudie. Comme l'a dit hier la députée de Gatineau, c'est une nomination de star avec une grande réputation. Nous le pensons aussi.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES ANCIENS COMBATTANTS

L'hon. Thomas Mulcair (chef de l'opposition, NPD): Monsieur le Président, hier, les députés des divers partis qui siègent au comité des anciens combattants ont formulé de modestes recommandations à l'intention du ministre, lui proposant des façons d'améliorer le service et de regagner la confiance des anciens combattants qu'il est censé servir.

Le ministre des Anciens Combattants transformera-t-il immédiatement ces recommandations en réalité, de façon à améliorer la qualité de vie des anciens combattants et de leur famille?

L'hon. Peter MacKay (ministre de la Justice et procureur général du Canada, PCC): Monsieur le Président, je remercie le chef de l'opposition, et j'adresse aussi des remerciements spéciaux à tous les membres du comité des anciens combattants, qui ont produit un rapport unanime.

En voici un bref extrait:

Les membres du Comité s'entendent à l'unanimité pour affirmer que les principes mis en oeuvre par la [Nouvelle Charte des anciens combattants] méritent d'être soutenus et mettent en oeuvre une approche bien adaptée au contexte des vétérans d'aujourd'hui.

Le ministre s'occupera bien sûr des recommandations formulées dans le rapport. Rappelons aussi que, grâce à notre gouvernement et au premier ministre, les sommes consacrées aux anciens combattants ont connu une hausse record, preuve que nous continuons de soutenir les anciens combattants.

L'hon. Thomas Mulcair (chef de l'opposition, NPD): Monsieur le Président, que veut-on dire quand on dit que le ministre « s'occupera des recommandations »?

L'hon. Peter MacKay (ministre de la Justice et procureur général du Canada, PCC): Monsieur le Président, le chef de l'opposition est à la Chambre depuis un certain temps déjà. Je crois que cela signifie que le ministre donnera suite aux recommandations.

[Français]

L'hon. Thomas Mulcair (chef de l'opposition, NPD): Monsieur le Président, Jenifer Migneault, la femme d'un ancien combattant qui souffre du syndrome de stress post-traumatique, a demandé au premier ministre d'accroître l'appui aux familles d'anciens combattants, qui sont des aidants naturels. Mme Migneault demande que le gouvernement offre des services aux conjoints d'anciens combattants, tels que de la formation en santé mentale.

Au lieu de fuir Mme Migneault, est-ce que le ministre va écouter les familles d'anciens combattants et agir une fois pour toutes?

Questions orales

[Traduction]

L'hon. Peter MacKay (ministre de la Justice et procureur général du Canada, PCC): Monsieur le Président, je tiens d'abord à remercier Mme Migneault et son époux, qui ont grandement servi notre pays. Nous sommes conscients que leur famille est confrontée à des défis en raison du stress post-traumatique.

En fait, pour aider les anciens combattants et leur famille à relever les défis auxquels ils sont confrontés, nous avons adopté une solide approche globale axée sur l'amélioration des services et des prestations. Dans les huit budgets qu'il a présentés, notre gouvernement a consacré plus de 4,7 milliards de dollars à l'amélioration des services offerts aux anciens combattants et à leur famille. Notons que le NPD a voté contre toutes ces améliorations.

* * *

● (1440)

LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

L'hon. Thomas Mulcair (chef de l'opposition, NPD): Monsieur le Président, hier, le candidat du premier ministre au poste de commissaire à la protection de la vie privée a admis qu'il serait obligé de se récuser dans les cas où il risquerait de se placer en situation de conflit d'intérêts en raison de son emploi actuel d'avocat au gouvernement. Par exemple, il ne serait pas en mesure de faire enquête sur un programme de surveillance s'il avait participé à sa mise sur pied ou s'il l'avait approuvé. Il ne serait en mesure de se pencher sur aucun dossier à l'égard duquel il pourrait connaître des secrets d'État susceptibles d'avoir une incidence.

Que se passera-t-il dans les cas où le commissaire à la protection de la vie privée sera obligé de se récuser? Les conservateurs ont-ils au moins pris la peine d'y songer?

L'hon. Tony Clement (président du Conseil du Trésor, PCC): Monsieur le Président, permettez-moi de répéter que cette personne a plus de 30 ans d'expérience dans le domaine juridique et dans le domaine de la protection de la vie privée, en tant que fonctionnaire ayant servi notre pays. Le commissaire à la protection de la vie privée n'est pas seul; il dirige un commissariat. Des personnes bien formées s'occupent des dossiers liés à la protection de la vie privée, et je suis certain que, dans les cas où le commissaire ne pourra pas agir lui-même, son personnel sera en mesure de le faire.

L'hon. Thomas Mulcair (chef de l'opposition, NPD): Alors, monsieur le Président, les voilà qui admettent vouloir nommer un haut fonctionnaire du Parlement sans l'accord de l'opposition officielle. Par conséquent, ce ne sera pas une nomination du Parlement. Et le député admet que le commissaire devra se récuser dès qu'un dossier de ce genre lui sera soumis, puisqu'il y a déjà participé.

Le député comprend-il ce qu'est essentiellement un conflit d'intérêts? Comprend-il pourquoi Daniel Therrien ne peut pas occuper le poste de commissaire à la protection de la vie privée des Canadiens?

L'hon. Tony Clement (président du Conseil du Trésor, PCC): Monsieur le Président, je n'ai rien dit de tel. J'ai dit à plusieurs reprises que la personne que nous voudrions nommer à ce poste s'y connaît très bien en matière juridique et en matière de protection de la vie privée. Elle a plus de 30 années d'expérience au service du public canadien. Il s'agit d'un candidat exceptionnel. C'est pourquoi je suis fier de l'avoir recommandé au premier ministre. Je suis fier que le premier ministre le recommande au Parlement.

Que le député cherche à ternir la réputation de cette personne sans égard à ses états de service pour le pays me semble carrément honteux.

* * *

[Français]

LA JUSTICE

M. Justin Trudeau (Papineau, Lib.): Monsieur le Président, je félicite le juge Gascon pour sa nomination tant attendue à la Cour suprême.

Toutefois, cet automne, une autre place se libérera. Les conservateurs ont fait une promesse électorale indiquant que les parlementaires seraient consultés lors de ce processus. Alors, pour le remplacement du juge LeBel, le ministre de la Justice s'engagera-t-il aujourd'hui à ne pas briser cette promesse et à consulter les parlementaires?

[Traduction]

L'hon. Peter MacKay (ministre de la Justice et procureur général du Canada, PCC): Monsieur le Président, je remercie le chef du troisième parti. Je suis d'accord avec lui. Je pense que c'est un choix inspiré qui fait largement consensus, en particulier au Québec.

Pour ce qui est d'établir de nouvelles règles pour la nomination des juges à la Cour suprême, nous avons l'intention, je le répète, de procéder à une vaste consultation, y compris certainement au Québec et dans le milieu juridique.

Cependant, nous déplorons la fuite d'information qu'ont occasionnée les règles actuelles, la dernière fois, ce qui compromet l'intégrité de la démarche. À l'avenir, nous procéderons avec précaution et célérité.

* * *

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

M. Justin Trudeau (Papineau, Lib.): Monsieur le Président, tout au long de notre histoire, la politique d'immigration du Canada a incité des gens à venir s'établir ici pour réaliser leur rêve de devenir Canadiens.

Or, en raison de la politique actuelle du gouvernement, nous aurons l'année prochaine plus de travailleurs étrangers temporaires au Canada que de nouveaux arrivants qui seront admis comme résidents permanents.

Les réformes que le gouvernement compte apporter au Programme des travailleurs étrangers temporaires du gouvernement et qui n'ont pas encore été rendues publiques empêcheront-elles que cela se produise?

L'hon. Chris Alexander (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, PCC): Monsieur le Président, comme le député devrait le savoir et comme le chef du troisième parti devrait le savoir, grâce à la réforme opérée pendant huit ans par le présent gouvernement, le nombre de demandes en attente de traitement a diminué, l'immigration économique n'a jamais été aussi forte et nous acceptons plus d'immigrants que jamais auparavant dans l'histoire du Canada.

Je suis fier d'annoncer que, l'année dernière, 44 000 de ces immigrants économiques provenaient précisément des groupes mentionnés par le député de l'opposition: les travailleurs étrangers temporaires et les étudiants. C'est un chiffre record. C'est environ sept fois plus que sous les libéraux.

Questions orales

● (1445)

M. Justin Trudeau (Papineau, Lib.): Monsieur le Président, comme le ministre devrait le savoir, en proportion de la population, les conservateurs ont réduit l'immigration de 10 % tout en doublant le nombre de travailleurs étrangers temporaires.

Nous attendons toujours le plan du gouvernement pour remédier aux lacunes du Programme des travailleurs étrangers temporaires.

Est-ce que ce plan recentrera le système pour permettre, comme par le passé, aux nouveaux arrivants de réaliser leur rêve de devenir Canadiens?

L'hon. Chris Alexander (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, PCC): Monsieur le Président, je dois encore corriger les erreurs que le chef du troisième parti tente de propager.

La catégorie de l'expérience canadienne a été créée en 2008 par le gouvernement actuel. Elle vise expressément les personnes qui travaillent ou étudient déjà au Canada. C'est une innovation de notre gouvernement.

Nous avons aussi élargi le Programme des candidats des provinces, qui permet à ceux qui travaillent ou qui étudient ici de devenir des immigrants.

Sous les gouvernements libéraux, il n'y avait rien de tout cela si ce n'est de longues années d'obscurité et de négligence. Les choses se faisaient à bien plus petite échelle. Nous réparons leur gâchis...

Le Président: Le député de Drummond a la parole.

* * *

[Français]

L'ENVIRONNEMENT

M. François Choquette (Drummond, NPD): Monsieur le Président, un ancien ministre de l'Environnement conservateur, le député de Thornhill, se plaint que son gouvernement ne reçoit pas assez de félicitations pour ses efforts de lutte contre les changements climatiques. Voyons donc!

Selon lui, il est difficile de couper davantage dans les GES au Canada, puisque l'hydroélectricité est déjà une énergie propre. Comme si on ne le savait pas déjà. Le véritable problème, c'est que les conservateurs et les libéraux n'ont jamais exigé que les secteurs pétroliers et gaziers fassent leur part.

Quand vont-ils annoncer les règles limitant les émissions de GES pour le secteur le plus polluant du Canada?

[Traduction]

L'hon. Leona Aglukkaq (ministre de l'Environnement, ministre de l'Agence canadienne de développement économique du Nord et ministre du Conseil de l'Arctique, PCC): Monsieur le Président, le Canada génère moins de 2 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. C'est pourquoi il cherche à négocier dans ce dossier un nouvel accord international qui imposerait des cibles concrètes à tous les grands émetteurs.

Entre-temps, le gouvernement fait aussi sa part en prenant des mesures à l'échelle nationale dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Depuis 2006, nous avons investi des sommes considérables dans les technologies éconergétiques, l'amélioration des infrastructures, l'adaptation et l'énergie verte.

[Français]

Mme Megan Leslie (Halifax, NPD): Monsieur le Président, les conservateurs pensent que la meilleure façon de lutter contre les

changements climatiques est de faire de la publicité aux États-Unis pour promouvoir Keystone XL.

Avec les mesures annoncées lundi, les Américains vont atteindre la cible de réduction de 17 % fixée à Copenhague. Au Canada, avec l'approche des conservateurs, on n'atteindra pas la moitié de l'objectif fixé pour 2020. Sans efforts des secteurs pétrolier et gazier, on n'y arrivera pas. Quand connaissons-nous leur cible?

[Traduction]

L'hon. Leona Aglukkaq (ministre de l'Environnement, ministre de l'Agence canadienne de développement économique du Nord et ministre du Conseil de l'Arctique, PCC): Monsieur le Président, nous nous réjouissons de ce qui se passe aux États-Unis. Je trouve qu'il était temps. Au Canada, 10 % de l'électricité est produite dans des centrales au charbon, contre 37 % aux États-Unis. Au Canada, plus de 60 % de l'électricité est produite à partir de sources renouvelables, contre 12 % à peine aux États-Unis. Les statistiques sont éloquentes.

Mme Megan Leslie (Halifax, NPD): Monsieur le Président, les conservateurs sont passés maîtres dans l'art d'ignorer leurs détracteurs. Après tout, ils refusent d'écouter les Canadiens qui réclament des actions concrètes en matière de changements climatiques et ils font la sourde oreille à nos voisins étatsuniens qui, eux, passent à l'action relativement à leurs principaux émetteurs de gaz à effet de serre.

Au lieu de réglementer les émissions des plus grands émetteurs du Canada, c'est-à-dire le secteur pétrolier et gazier, le gouvernement leur verse des milliards en subventions. Les chiffres ne mentent pas. Quand les conservateurs cesseront-ils d'ignorer les données factuelles et les Canadiens pour enfin soumettre le secteur pétrolier et gazier à une réglementation contraignante en matière d'émissions de gaz à effet de serre?

L'hon. Leona Aglukkaq (ministre de l'Environnement, ministre de l'Agence canadienne de développement économique du Nord et ministre du Conseil de l'Arctique, PCC): Monsieur le Président, nous maintiendrons notre collaboration avec les États-Unis en faisant fond sur notre bilan dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur pétrolier et gazier. Nos deux pays doivent agir main dans la main plutôt que chacun de leur côté. C'est pourquoi nous nous sommes réjouis des mesures annoncées il y a deux jours relativement aux émissions de gaz à effet de serre aux États-Unis.

Je répète que tout cela s'inscrit dans notre plan d'harmonisation de notre réglementation en matière d'émissions de gaz à effet de serre avec celle des États-Unis. Dans le secteur canadien des transports, par exemple, les véhicules de tourisme et les camionnettes généreront environ la moitié moins d'émissions en 2025 que les modèles de 2008.

● (1450)

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD): Monsieur le Président, les conservateurs ignorent les préoccupations exprimées à propos des changements climatiques, tout comme ils ignorent les préoccupations exprimées par les Britanno-Colombiens à propos de l'environnement. Un nouveau sondage indique qu'en Colombie-Britannique, deux personnes sur trois s'opposent au projet Northern Gateway. Ces chiffres sont encore plus élevés que ceux du sondage de janvier. Plus les gens en apprennent au sujet de ce projet, plus ils s'y opposent.

Les conservateurs vont-ils réellement faire fi des souhaits exprimés par 67 % des Britanno-Colombiens?

Questions orales

L'hon. Greg Rickford (ministre des Ressources naturelles et ministre de l'Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement examinera soigneusement le rapport de la commission mixte et il continuera de consulter les collectivités autochtones avant de prendre toute décision liée à ce projet. Nous sommes fiers des mesures que nous avons prises pour garantir que le Canada dispose d'un cadre réglementaire de calibre mondial et puisse transporter les produits énergétiques de la façon la plus sûre qui soit.

Nous avons été clairs: les projets ne se concrétiseront que s'ils sont sûrs pour les Canadiens et sûrs pour l'environnement.

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD): Monsieur le Président, j'ai consulté les Britannico-Colombiens. Voici ce qu'ils ont à dire au gouvernement.

D'un côté, il y a l'Union des municipalités de la Colombie-Britannique, qui rejette le projet Northern Gateway d'Enbridge; de l'autre côté, il y a le lobby pétrolier. D'un côté, il y a presque toutes les Premières Nations de l'Alberta et la Colombie-Britannique qui, ensemble, s'opposent à ce pipeline; de l'autre côté, il y a le lobby pétrolier. D'un côté, il y a les deux tiers des Britannico-Colombiens, qui rejettent l'approche adoptée par les conservateurs en ce qui concerne le pétrole et le gaz; de l'autre côté, il y a le lobby pétrolier.

Quand les conservateurs vont-ils prendre le parti des Britannico-Colombiens et rejeter le projet Northern Gateway d'Enbridge?

L'hon. Greg Rickford (ministre des Ressources naturelles et ministre de l'Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario, PCC): Monsieur le Président, nous savons que le NPD préférerait faire fi des données scientifiques et des faits et décider quels projets doivent être mis en oeuvre en se fondant sur l'idéologie. Le chef de l'opposition a beau rire, il n'en demeure pas moins que nous parlons ici de son bilan. Le chef de l'opposition a dit que son parti pourrait s'opposer à certains projets présentés à l'Office national de l'énergie. N'est-ce pas fantastique? Il s'agit d'une organisation indépendante qui aide les Canadiens et s'occupe des produits énergétiques.

Les Canadiens méritent mieux. Le gouvernement prendra des décisions fondées sur les examens scientifiques indépendants menés par l'Office national de l'énergie.

* * *

[Français]

LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Mme Charmaine Borg (Terrebonne—Blainville, NPD): Monsieur le Président, malgré les préoccupations qui ont été soulevées quant au parcours du nouveau commissaire à la protection de la vie privée et ses possibles conflits d'intérêts, il est lui-même d'avis que le projet de loi C-13 devrait être scindé.

Il pense aussi que les renseignements des compagnies de télécommunication sur leurs clients sont des données qui devraient être mieux protégées. Ce genre d'information n'équivaut pas à des renseignements contenus dans un bottin téléphonique. Ces informations sont beaucoup plus délicates.

Les conservateurs vont-ils écouter ce que dit la personne qu'ils viennent de désigner?

[Traduction]

L'hon. Peter MacKay (ministre de la Justice et procureur général du Canada, PCC): Monsieur le Président, le projet de loi C-13 est construit de façon à permettre à la police d'utiliser des outils modernes pour appliquer non seulement la loi

existante, mais également la nouvelle mesure législative qui criminalise la distribution non consensuelle d'images intimes. Il serait donc insensé de le scinder. Nous devons non seulement protéger le public en adoptant le projet de loi, mais également permettre à la police de disposer des outils modernes nécessaires pour appliquer la loi.

M. Jack Harris (St. John's-Est, NPD): Monsieur le Président, hier, le candidat proposé par les conservateurs pour le poste de commissaire à la protection de la vie privée a déclaré qu'il voyait d'un bon oeil l'examen par un comité parlementaire de la façon dont les services du renseignement de sécurité du Canada sont supervisés. C'est quelque chose que le NPD réclame depuis longtemps.

Puisque le commissaire à la protection de la vie privée soigneusement choisi par le gouvernement reprend notre demande, le ministre réexaminera-t-il notre proposition et acceptera-t-il qu'un comité fasse des recommandations quant à la façon de renforcer la supervision parlementaire des activités du gouvernement liées à la sécurité et au renseignement tout en protégeant la vie privée des Canadiens?

[Français]

L'hon. Steven Blaney (ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, PCC): Monsieur le Président, notre pays a des organismes robustes de supervision des agences qui veillent à l'application des lois au pays, notamment le Service canadien du renseignement de sécurité. Dans son conseil, on retrouve d'anciens députés néo-démocrates et des membres d'autres formations politiques. D'ailleurs, le premier ministre actuel du Québec y a déjà siégé.

Il est important que des organismes externes supervisent nos agences, et nous avons de très bons organismes au pays.

* * *

[Traduction]

LA REDDITION DE COMPTES PAR LE GOUVERNEMENT

Mme Françoise Boivin (Gatineau, NPD): Monsieur le Président, les conservateurs refusent de dévoiler les résultats d'un sondage d'opinion publique sur la prostitution. Le sondage a été réalisé il y a quatre mois, mais on ne pourra pas en connaître les résultats avant le mois de juillet.

La réforme des lois canadiennes qui régissent la prostitution est une question complexe. Les Canadiens s'attendent à ce que leur gouvernement dirige le pays de façon transparente et rigoureuse. Pourquoi alors le ministre de la Justice refuse-t-il de dévoiler les résultats du sondage? Quelle information cherche-t-il à cacher?

● (1455)

L'hon. Peter MacKay (ministre de la Justice et procureur général du Canada, PCC): Un peu de musique d'horreur avec ça, monsieur le Président, pour bien nous mettre dans l'ambiance? En réalité, il s'agit d'une question très sérieuse et complexe, et c'est la raison pour laquelle nous avons pris le temps et la peine de mener une vaste consultation. Nous avons obtenu l'avis de 31 000 Canadiens par l'entremise d'une consultation en ligne, dans le cadre de l'un des sondages les plus exhaustifs jamais réalisés par le ministère de la Justice. D'autres renseignements à son sujet seront dévoilés en temps opportun.

[Français]

Mme Françoise Boivin (Gatineau, NPD): Monsieur le Président, c'est inacceptable de voir que le gouvernement cache de l'information sur un sujet aussi complexe et délicat.

Questions orales

Les conservateurs ont rendu publique leur « consultation » en ligne sur la prostitution, qui comporte de sérieux problèmes de méthodologie. Maintenant, le ministre refuse de divulguer les résultats d'un sondage d'opinions scientifiques commandées au coût de 175 000 \$, qu'il a entre les mains depuis quatre mois. Comme par hasard, il aurait été averti que des réponses pourraient contredire sa position.

Pourquoi le ministre veut-il attendre la fin du mois de juillet avant de rendre ce sondage public? S'engage-t-il à le rendre public avant la fin des travaux du Comité permanent de la justice et des droits de la personne sur la prostitution?

L'hon. Peter MacKay (ministre de la Justice et procureur général du Canada, PCC): Monsieur le Président, l'intention de notre gouvernement est de présenter le nouveau projet de loi sur la prostitution ce matin, aujourd'hui. Nous avons consulté beaucoup de groupes et de nombreuses personnes sur ce sujet complexe et sérieux pour notre pays.

J'invite mes collègues à étudier ce projet de loi et à commenter la substance de l'enjeu, et non les sondages.

* * *

[Traduction]

LE COMMERCE INTERNATIONAL

Mme Chrystia Freeland (Toronto-Centre, Lib.): Monsieur le Président, Statistique Canada a révélé aujourd'hui qu'en avril, le Canada a enregistré un préoccupant déficit commercial de 638 millions de dollars. Cette information fait suite à l'annonce de la semaine dernière selon laquelle le PIB a augmenté d'un famélique 1,2 % au cours du premier trimestre, bien en-deçà du taux de 2,3 % prévu dans le budget pour 2014.

Afin de renverser ce déclin des exportations et de stimuler notre économie stagnante, il est essentiel d'assurer au Canada un accès aux marchés mondiaux. Quand donc l'accord avec l'Union européenne sera-t-il finalement ratifié?

L'hon. Ed Fast (ministre du Commerce international, PCC): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit à la Chambre, nous sommes très heureux d'avoir conclu une entente de principe en octobre dernier. Nous travaillons maintenant à convertir celle-ci en document juridique. Celui-ci contiendra un millier de pages, alors nous voulons nous assurer qu'il est réellement représentatif des modalités de l'entente de principe.

Je suis cependant étonné d'entendre une question de la part de la porte-parole libérale en matière de commerce. Je crois comprendre que cinq mois se sont écoulés entre sa nomination à ce poste et sa première question à la Chambre. De ce côté-ci de la Chambre, nous connaissons l'importance du commerce et de l'investissement pour la prospérité à long terme du Canada.

* * *

L'ÉCONOMIE

L'hon. Scott Brison (Kings—Hants, Lib.): Monsieur le Président, le porte-parole libéral en matière de commerce possède une plus grande expertise des politiques commerciales que tous les conservateurs occupant les banquettes ministérielles.

Le Canada connaît à l'heure actuelle une croissance économique plus lente que celle des États-Unis, du Royaume-Uni et de l'Australie, et notre taux d'emploi stagne à un niveau plus faible que ceux connus avant 2008. Il est possible cependant de stimuler la croissance...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre. Le député de Kings—Hants a la parole. Je demande aux députés qui souhaitent répondre à la question d'attendre que le député ait fini de la poser.

Le député de Kings—Hants a la parole.

L'hon. Scott Brison: Monsieur le Président, nous avons l'occasion de stimuler la croissance, de créer des emplois et d'accroître la compétitivité. Étant donné les faibles taux d'intérêt et la solidité des fonds de pension du Canada, il est possible de créer des emplois tout en réparant les infrastructures canadiennes, qui tombent en ruine.

Les conservateurs saisiront-ils cette occasion? Reviendront-ils sur leur décision concernant la réduction de 90 % des dépenses en matière d'infrastructures?

L'hon. Denis Lebel (ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, PCC): Monsieur le Président, encore une fois, l'opposition induit la Chambre en erreur.

[Français]

Cet été, quand les travaux vont se faire partout au pays et que les gens vont devoir attendre dans leur automobile à cause des travaux à la grandeur du pays, ils se rappelleront que les libéraux ont essayé de les induire en erreur. Il y aura encore des travaux partout au pays, cet été, et des milliards de dollars seront investis pour améliorer nos routes et nos ponts pour la sécurité des Canadiens et Canadiennes.

• (1500)

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (Wascana, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur affiche le pire bilan en matière de croissance économique depuis R. B. Bennett. Actuellement, elle ne s'élève qu'à 1,2 %. Les consommateurs ne stimulent pas la croissance parce qu'ils sont lourdement endettés et les exportations n'y contribuent pas non plus, puisque nous accusons un déficit de la balance commerciale. Quant aux entreprises, elles souffrent du manque de confiance des investisseurs. Enfin, dans le secteur public, le gouvernement a réduit de 90 % le financement destiné aux infrastructures. Tout cela nuit aux emplois, à la croissance et à la productivité.

Pourquoi les conservateurs adoptent-ils ce programme anti-croissance?

L'hon. Joe Oliver (ministre des Finances, PCC): Monsieur le Président, il est plutôt extraordinaire d'entendre de tels propos de la part du Parti libéral.

Le plan de notre parti consiste à réduire les impôts afin de stimuler la croissance et l'emploi. Nous avons créé plus d'un million d'emplois. Notre économie se porte mieux que celle de la plupart des pays du G7 et notre dette s'établit à la moitié de la dette moyenne des pays du G7.

Nous nous employons à dégager un excédent budgétaire, qui se traduira par une baisse d'impôt pour les travailleurs canadiens.

*Questions orales***L'ÉTHIQUE**

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, Michel Fournier, l'ancien chef de cabinet de Jean Chrétien, dirigeait La Société des ponts fédéraux limitée lorsqu'il a accordé à la firme SNC-Lavalin un contrat de 130 millions de dollars pour la réfection du pont Jacques-Cartier. Or, selon la GRC, un énorme pot-de-vin de 1,5 million de dollars, tiré de cette somme, se serait retrouvé dans le compte bancaire suisse de M. Fournier.

Aux députés qui se demandent ce que les premiers ministres conservateurs et libéraux ont en commun, je signale que leurs chefs de cabinet font l'objet d'une enquête de la GRC.

Compte tenu des scandales qui ont éclaboussé SNC-Lavalin et Arthur Porter, ainsi que SNC-Lavalin et l'ancien chef de cabinet libéral, le gouvernement a-t-il l'intention de modifier sa façon de faire des affaires avec SNC-Lavalin?

L'hon. Diane Finley (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, PCC): Monsieur le Président, Travaux publics et Services gouvernementaux prend l'intégrité des marchés publics fédéraux très au sérieux. C'est pourquoi nous avons mis en place des mesures visant à garantir que les particuliers et les entreprises qui ont été reconnus coupables d'une activité illégale ne puissent pas faire affaire avec Travaux publics. C'est nous qui avons mis ces règles en place.

Chaque fois qu'on soupçonnera l'existence d'irrégularités, nous n'hésiterons pas à collaborer pleinement à l'enquête menée par la GRC ou par le Bureau de la concurrence.

[Français]

M. Alexandre Boulerice (Rosemont—La Petite-Patrie, NPD): Monsieur le Président, en février dernier, le NPD avait demandé qu'une enquête soit faite au sujet de ce dernier scandale libéral. On est donc satisfait de voir que les conservateurs ont suivi les judicieux conseils du NPD. Ils devraient d'ailleurs le faire un peu plus souvent.

Le pot-de-vin de 1,5 million de dollars qu'a reçu l'ancien chef de cabinet de Jean Chrétien, également surnommé Zorro pour une raison qui m'échappe, relativement à un contrat octroyé à SNC-Lavalin alors qu'il était le patron de la société des ponts fait maintenant l'objet d'une enquête de la GRC. La ministre peut-elle nous dire si la société des ponts collabore pleinement avec la GRC afin de faire toute la lumière sur ce dernier scandale libéral?

L'hon. Denis Lebel (ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales et ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, PCC): Monsieur le Président, bien sûr, il y a une enquête de la GRC. On n'a vraiment pas attendu que le NPD nous en fasse part. Cependant, la lettre Z, au Québec, se trouve sur les voitures de location. C'était peut-être pour louer des bureaux satellite.

Cela dit, je ne commenterai pas les opérations de la GRC. Toutefois, nous prenons cette affaire très au sérieux.

* * *

LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS

Mme Annick Papillon (Québec, NPD): Monsieur le Président, en 2011, le Canada a signé l'entente du G20 pour la mise en place d'un système de plaintes pour les clients des banques qui soit juste, accessible, contraignant et exempt de tout conflit d'intérêts. Or les conservateurs ont permis aux banques de se soustraire à la supervision de l'ombudsman des services bancaires et d'investissement et de mettre en place leur propre mécanisme de surveillance.

De nombreuses plaintes se trouvent maintenant dans un vide administratif et les décisions de l'ombudsman ne sont pas respectées.

Pourquoi le Canada n'a-t-il pas respecté l'entente du G20? Pourquoi a-t-il encore une fois tourné le dos aux consommateurs?

[Traduction]

L'hon. Joe Oliver (ministre des Finances, PCC): Monsieur le Président, l'ombudsman des services bancaires et d'investissement exerce son rôle de façon énergique; le recours à l'ombudsman permet d'économiser de l'argent et d'éviter la judiciarisation des dossiers, et cela fonctionne. En fait, il permet de régler la majeure partie des dossiers. C'est un système qui fait l'envie du monde entier et qui protège les clients des banques et leurs investissements.

M. Glenn Thibeault (Sudbury, NPD): Il faut alors se demander, monsieur le Président, pourquoi le gouvernement permet aux banques RBC et TD de se soustraire à l'ombudsman et de créer leur propre bureau. Cela n'a absolument aucun sens. Les conservateurs minent les pouvoirs de l'ombudsman des services bancaires. Il fut un temps où un certain président et chef de la direction d'une association de courtiers en valeurs immobilières disait au Parlement que l'ombudsman devait être indépendant des institutions participantes, qu'il fallait que le système soit simple et peu coûteux, et que toutes les institutions devraient être visées afin que les clients soient traités de façon juste et équitable.

Ce président et chef de la direction occupe maintenant un autre emploi, il est le ministre des Finances. Maintient-il sa déclaration, ou bien l'a-t-il oubliée parce qu'il préfère désormais écouter le premier ministre?

• (1505)

L'hon. Joe Oliver (ministre des Finances, PCC): Monsieur le Président, je ne m'attendais pas à être cité en long et en large par les néo-démocrates, mais je suis heureux de savoir qu'ils écoutent ce que je dis. J'aurais souhaité qu'ils portent attention à tout ce que j'ai déjà dit à la Chambre au sujet de la croissance économique et de la réduction des impôts.

Voici les faits. Le système bancaire dispose d'un ombudsman indépendant. Les banques ont elles aussi leur propre ombudsman pour protéger les investisseurs. Et il est toujours possible de s'adresser aux tribunaux. Les clients canadiens des banques, y compris les sept millions de Canadiens qui pourront avoir accès à des comptes bancaires sans frais, sont bien protégés.

* * *

LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES D'HIVER

M. Mike Wallace (Burlington, PCC): Monsieur le Président, aujourd'hui, le gouvernement est fier d'accueillir à la Chambre des communes les héros canadiens des Jeux olympiques et paralympiques afin de souligner leurs efforts et de les remercier de leur excellente performance lors des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2014, qui ont eu lieu à Sotchi.

Après que les équipes olympique et paralympique se soient classées au troisième rang dans le palmarès des médailles, le ministre d'État aux Sports peut-il informer la Chambre de la mesure dans laquelle les investissements que nous avons faits ont aidé les athlètes canadiens à conquérir le podium?

L'hon. Bal Gosal (ministre d'État (Sports), PCC): Monsieur le Président, je remercie le député de son appui à l'égard du sport amateur.

Questions orales

Le gouvernement fédéral est le plus grand contributeur au sport amateur au Canada. Il y alloue un financement sans précédent. Le soutien direct offert aux athlètes olympiques et paralympiques d'hiver dans le cadre du Programme d'aide aux athlètes a augmenté de 120 % au cours de la dernière décennie.

Les athlètes canadiens sont une grande source d'inspiration et d'excellents modèles pour tous les Canadiens, en particulier les enfants. Je remercie chacun d'entre eux d'être venu à Ottawa pour célébrer.

J'invite tous les députés à rendre hommage aux athlètes canadiens.

* * *

[Français]

LA SANTÉ

Mme Djaouida Sellah (Saint-Bruno—Saint-Hubert, NPD): Monsieur le Président, l'approche des conservateurs par rapport aux pénuries de médicaments est un échec lamentable. Le pire, c'est que les conservateurs ont voté contre mon projet de loi, le projet de loi C-523, qui aurait consisté à mettre en place un plan d'urgence pour remédier au problème.

Quand Santé Canada arrête la production de médicaments pour des raisons de sécurité, au lieu de se tourner vers un autre fournisseur, le gouvernement se croise les bras. Qui écope à la fin? Ce sont bien les Canadiens.

Pourquoi les conservateurs ignorent-ils ce problème criant?

[Traduction]

L'hon. Rona Ambrose (ministre de la Santé, PCC): Monsieur le Président, comme la députée le sait, la stratégie pancanadienne de gestion des pénuries de médicaments que nous avons mise en place avec les provinces, les territoires et les sociétés pharmaceutiques pour remédier à ce problème oblige les sociétés pharmaceutiques à donner un préavis lorsqu'elles croient qu'il y aura une pénurie de médicaments, ainsi qu'à informer les médecins ou nous des médicaments qui peuvent être utilisés pour remplacer ceux qui manquent afin que les Canadiens puissent obtenir les médicaments dont ils ont besoin.

Comme je l'ai dit à la députée hier, nous avons aussi entrepris des consultations pour voir si nous devons passer d'une approche volontaire à une approche obligatoire.

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, le gouvernement n'a pas à tenir une consultation en ligne pour voir que l'approche volontaire ne fonctionne pas. Il n'a qu'à ouvrir un journal.

Aujourd'hui encore, nous avons appris que des hôpitaux québécois devaient payer considérablement plus pour l'achat du produit chimiothérapeutique Paclitaxel en raison de la pénurie de ce médicament.

La ministre a affirmé que si le système de déclaration volontaire ne fonctionne pas, elle passera à un système de déclaration obligatoire. Reconnaîtra-t-elle finalement ce que nous disons depuis le début et rendra-t-elle obligatoire la déclaration des pénuries de médicaments?

L'hon. Rona Ambrose (ministre de la Santé, PCC): Monsieur le Président, comme je l'ai dit, le système de déclaration volontaire permet, dans une certaine mesure, l'affichage de renseignements sur les médicaments faisant l'objet d'une pénurie et sur ceux qui peuvent être utilisés pour les remplacer.

Toutefois, la députée doit reconnaître que ces consultations sont importantes parce que la déclaration obligatoire ne permettra pas de remédier à toutes les pénuries de médicaments. D'après les pénuries que nous avons observées, nous pouvons dire que cela peut être un problème bien plus complexe à l'échelle mondiale.

Nous travaillons en étroite collaboration avec les provinces, les territoires et les fabricants de médicaments pour remédier aux pénuries de médicaments, que ce soit par l'intermédiaire d'un système de déclaration volontaire ou obligatoire.

* * *

● (1510)

LE LOGEMENT

Mme Marjolaine Boutin-Sweet (Hochelaga, NPD): Monsieur le Président, à mesure que s'aggrave la crise du logement, le gouvernement conservateur tourne le dos aux Canadiens les plus vulnérables.

Les conservateurs refusent de renouveler le fonds d'aide au logement social à long terme, éliminant ainsi un financement de 1,7 milliard de dollars pour le logement abordable. Sans ce financement, 200 000 logements sociaux disparaîtront dans un pays où les listes d'attente s'allongent de mois en mois.

Des milliers de Canadiens risquent de perdre leur logement. Comment les conservateurs expliquent-ils leur inaction?

L'hon. Candice Bergen (ministre d'État (Développement social), PCC): Monsieur le Président, le fait est que le gouvernement a agi. Nous avons pris des mesures raisonnables en collaboration avec les provinces.

Ce que le NPD a du mal à comprendre, c'est que les solutions conçues à Ottawa ne fonctionnent pas à Estevan, à Vancouver ou à Halifax.

Nous avons renouvelé l'investissement dans le logement abordable de concert avec les provinces. Ce sont elles qui choisissent les meilleures solutions possibles en collaboration avec les municipalités.

Nous maintiendrons notre approche sensée car elle porte fruit dans l'ensemble du pays.

[Français]

Mme Marjolaine Boutin-Sweet (Hochelaga, NPD): Monsieur le Président, les réponses habituelles de la ministre n'ont rien de rassurant pour les membres de la Fédération de l'habitation coopérative du Canada qui sont sur la Colline aujourd'hui pour demander le renouvellement de ces ententes. Sans ces ententes, 52 000 résidents de coopératives risquent de perdre leur logement au cours des prochaines années. La solution est simple, il faut renouveler les subventions et investir dans le développement de nouveaux logements sociaux et abordables.

Un toit, c'est un droit. Pourquoi les conservateurs s'entêtent-ils à ignorer les besoins de tant de Canadiens?

[Traduction]

L'hon. Candice Bergen (ministre d'État (Développement social), PCC): Monsieur le Président, j'ai récemment rencontré des représentants de la Fédération de l'habitation coopérative du Canada. J'ai rencontré tellement de groupes qui s'intéressent au logement.

Questions orales

Ils nous ont remerciés d'avoir apporté des changements sensés. En premier lieu, ils nous étaient reconnaissants des modifications que nous avons apportées en 2013 afin qu'ils puissent refinancer leurs hypothèques et effectuer des réparations. En plus, nous leur avons permis de garder leur fonds de subventions excédentaires, chose qu'aucun autre gouvernement n'a fait.

Nous travaillons ensemble; nous nous réunissons régulièrement. La fédération est satisfaite des mesures du gouvernement et de son approche sensée.

L'hon. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.): Monsieur le Président, l'expiration des ententes sur le logement coopératif sonnera également le glas des programmes de logements à loyer proportionné au revenu.

Chaque fois que nous avons abordé cette question, le gouvernement a répondu que les subventions n'ont pas à être renouvelées, puisque les hypothèques seront remboursées. Ce n'est pas vrai.

La plupart des coopératives d'habitation n'auront pas les réserves de capital dont elles ont besoin pour effectuer les réparations et les rénovations nécessaires, et elles devront probablement contracter de nouvelles hypothèques.

Par conséquent, puisque 50 000 personnes pourraient risquer de perdre leur logement, le gouvernement prendra-t-il la bonne décision en renouvelant les subventions locatives?

L'hon. Candice Bergen (ministre d'État (Développement social), PCC): Monsieur le Président, j'aimerais citer à la Chambre ce que le directeur général de la Fédération de l'habitation coopérative du Canada, Nicholas Gazzard, a dit au sujet de ce dont je viens de parler, c'est-à-dire le fait de laisser l'organisme garder les subventions:

Cette souplesse accrue permettra aux coopératives d'habitation d'utiliser les fonds fédéraux afin d'offrir une aide aux ménages à faible revenu vulnérables sous forme de droits d'occupation proportionnés au revenu, et ce, même après l'expiration de leurs ententes de financement.

L'hypothèque est remboursée. Les ententes sont arrivées à échéance. Cependant, nous offrons d'autres solutions. Peut-être que le député pourrait accepter un « oui » comme réponse.

[Français]

L'hon. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.): Monsieur le Président, nous savons tous que le gouvernement démontre peu de respect pour le Parlement et qu'il répond rarement à nos questions, comme c'est le cas aujourd'hui.

Pour les 50 000 personnes à risque, le gouvernement pourrait-il véritablement répondre à notre question? Les conservateurs sont-ils prêts à renouveler, non pas les ententes, parce que ces personnes auront à renouveler des hypothèques, mais les subsides? C'est ce que les gens qui étaient sur la Colline du Parlement ce midi demandaient, et non ce que le ministre dit.

Sont-ils prêts à renouveler les subsides pour s'assurer que ces 50 000 personnes ne risquent pas de perdre leur logement coopératif?

[Traduction]

L'hon. Candice Bergen (ministre d'État (Développement social), PCC): Monsieur le Président, voici ce que le gouvernement a fait pour les plus vulnérables et ceux qui cherchent des solutions de logement. Nous avons investi plus de 2 milliards de dollars dans le cadre des précédents budgets pour des réparations et des rénovations. Nous nous sommes entendus avec les provinces afin de renouveler nos investissements dans le logement abordable afin que les provinces puissent utiliser ce financement pour fournir une aide liée

à l'expiration de ces ententes. Comme nous l'avons dit, nous appuyons les provinces, et nous voulons qu'elles aient leur mot à dire sur la façon dont ces solutions sont élaborées.

* * *

• (1515)

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

M. Randall Garrison (Esquimalt—Juan de Fuca, NPD): Monsieur le Président, Mme Joyce Nakawunde, une résidente de Winnipeg, sera renvoyée en Ouganda sous peu, ce qui n'aura pas seulement pour effet de la séparer de sa fille de 11 ans née au Canada, mais sa sécurité sera menacée si elle est renvoyée en Ouganda, car elle est lesbienne. Cela ne résulte pas seulement des peines extrêmement sévères qui sont imposées contre l'homosexualité en Ouganda, mais aussi de menaces précises proférées par le père de son enfant.

Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration prendra-t-il des mesures immédiates pour surseoir à la mesure d'expulsion de Mme Nakawunde?

L'hon. Chris Alexander (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, PCC): Monsieur le Président, le Canada a le système d'immigration et d'octroi de l'asile le plus généreux du monde. Sa refonte visait à centrer les efforts sur les personnes qui ont le plus besoin de notre protection. Lorsque les demandeurs ont épuisé tous les recours auxquels ils ont droit en vertu de la loi, nous nous attendons à ce qu'ils quittent le pays.

[Français]

Mme Hélène Laverdière (Laurier—Sainte-Marie, NPD): Monsieur le Président, il serait temps que les conservateurs passent de la parole aux actes en ce qui concerne les droits de la communauté LGBTTT.

Joyce Nakawunde fait face à une déportation imminente vers l'Ouganda, où on sait que les homosexuels sont persécutés. D'ailleurs, elle a même déjà reçu des menaces. Pourtant, le gouvernement conservateur s'était engagé à ne plus déporter d'individus dont la vie était menacée.

Le ministre va-t-il enfin suspendre cette cruelle et dangereuse mesure d'expulsion?

L'hon. Chris Alexander (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, PCC): Monsieur le Président, nos lois justes et équitables en matière d'immigration sont appliquées de façon très professionnelle. Lorsque les recours et les appels mis à la disposition de tous en vertu de nos lois sont épuisés, on s'attend à ce que les gens quittent le pays.

Cependant, nous avons aussi des mesures d'évaluation pour faire le bilan de la situation dans le pays où la personne sera renvoyée. Cela aussi est toujours pris en compte.

Questions orales

[Traduction]

LE TERRORISME

M. David Sweet (Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale, PCC): Monsieur le Président, ma question porte sur la lutte contre le terrorisme international. Ce mois-ci, une exposition célébrant le terrorisme se tient ici même, dans la capitale nationale. On y honore des terroristes comme Dalal Mughrabi, que l'on décrit comme une victime. La réalité, c'est que Mughrabi dirigeait une escouade terroriste qui s'est livrée à un horrible massacre. Trente-huit Israéliens sont morts, dont 13 enfants. Quelle est la position du gouvernement à cet égard et par rapport à d'autres aspects du terrorisme international?

L'hon. Pierre Poilievre (ministre d'État (Réforme démocratique), PCC): Monsieur le Président, j'ai récemment vu l'exposition qui célèbre des terroristes notoires comme Dalal Mughrabi, Abu Jihad et Abu Iyad. Ensemble, ces terroristes ont abattu des dizaines de civils innocents. En tant que ministre originaire de la région de la capitale nationale, et au nom du gouvernement du Canada, je condamne avec véhémence cette scandaleuse célébration du terrorisme.

* * *

LES TRANSPORTS

Mme Judy Foote (Random—Burin—St. George's, Lib.): Monsieur le Président, la décision du gouvernement de réduire de 16,3 millions de dollars le financement de Marine Atlantique tout en continuant néanmoins à exiger qu'elle recouvre 65 % de ses coûts a entraîné une hausse des tarifs de 11 %. Par conséquent, moins de gens planifient de se rendre à Terre-Neuve-et-Labrador cet été, si bien que Marine Atlantique a réduit le nombre de traversées. Le tourisme en souffrira et des emplois seront perdus.

Compte tenu de l'importance de ce service pour l'économie de la province, la ministre des Transports fournira-t-elle à Marine Atlantique les ressources dont elle a besoin pour revenir sur cette décision lourde de conséquences?

L'hon. Lisa Raitt (ministre des Transports, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement offre un soutien sans précédent à Marine Atlantique: au cours des six dernières années, un total de 1 milliard de dollars lui ont été versés pour ses coûts d'immobilisations et d'exploitation.

Nous encourageons Marine Atlantique à maintenir son excellent service de transport des voyageurs jusqu'à Terre-Neuve et, bien entendu, à assurer ce service de manière responsable, en gérant bien l'argent des contribuables.

* * *

[Français]

LES PÊCHES ET LES OCÉANS

M. Philip Toone (Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, NPD): Monsieur le Président, les scientifiques de Pêches et Océans Canada nous disaient qu'en date du 30 avril dernier, TransCanada a dû cesser ses relevés sismiques à Cacouna. C'était trop dangereux pour les bélugas, une espèce en péril.

La ministre refuse maintenant de demander à ces mêmes scientifiques d'évaluer les effets de la prochaine étape, le forage, sur cette espèce.

Pourquoi la ministre veut-elle permettre le forage sans faire appel à ces scientifiques?

● (1520)

[Traduction]

L'hon. Gail Shea (ministre des Pêches et des Océans, PCC): Monsieur le Président, le ministère des Pêches et des Océans prend au sérieux son mandat de protéger la vie et les habitats marins. Les spécialistes du ministère ont examiné le dossier et déterminé que les travaux n'entraîneraient pas de dommages graves pour les espèces marines protégées, y compris le béluga.

Néanmoins, la société TransCanada est tenue d'adopter plusieurs mesures d'atténuation, dont une zone d'interdiction. Je crois comprendre que TransCanada a également décidé de suspendre les travaux jusqu'à ce que la province accorde son autorisation.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Harold Albrecht (Kitchener—Conestoga, PCC): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui la Journée de l'air pur. Les Canadiens devraient pouvoir respirer de l'air pur, frais et sain aujourd'hui, demain et au-delà.

Nous devons prendre des mesures pour éviter les hospitalisations et les visites à l'urgence, les crises d'asthme et les absences au travail et à l'école. La ministre de l'Environnement peut-elle dire à la Chambre ce que le gouvernement fait pour réduire la pollution atmosphérique au Canada?

L'hon. Leona Aglukkaq (ministre de l'Environnement, ministre de l'Agence canadienne de développement économique du Nord et ministre du Conseil de l'Arctique, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais remercier mon collègue de Kitchener—Conestoga de son excellente question.

Hier, nous avons présenté le nouveau Règlement multisectoriel sur les polluants atmosphériques. Ce projet de règlement établira, pour la toute première fois, des normes nationales obligatoires visant les émissions des grandes industries à l'échelle du pays. Ce règlement contribuera à baisser les niveaux de smog et à améliorer la qualité de l'air pour tous les Canadiens.

Cette annonce fait fond sur la promesse que nous avons faite il y a deux ans de mettre en place un nouveau système de gestion de la qualité de l'air. Les Canadiens peuvent compter sur le gouvernement pour tenir ses promesses.

* * *

LE TRANSPORT FERROVIAIRE

Mme Niki Ashton (Churchill, NPD): Monsieur le Président, le déraillement majeur de wagons transportant du grain sur la voie en direction de Churchill cette semaine a forcé VIA Rail à annuler son service. La société qui exploite la ligne veut également expédier du pétrole brut sur cette ligne, qui traverse des écosystèmes sensibles.

Les Premières Nations et les Manitobains du Nord craignent qu'on n'en fasse pas assez pour protéger leurs collectivités. Que compte faire la ministre pour protéger l'environnement et assurer la sécurité ferroviaire au vu du projet de transport de pétrole brut en passant par Churchill?

L'hon. Lisa Raitt (ministre des Transports, PCC): Monsieur le Président, je remercie la députée de poser la question. En effet, le Bureau de la sécurité des transports du Canada enquête actuellement sur ce déraillement. Nous attendons que les autorités déterminent la cause du déraillement des wagons chargés de grain.

Initiatives ministérielles

Pour ce qui est des projets de quelque société ferroviaire que ce soit, nous nous attendons à ce que tous les exploitants respectent la Loi sur la sécurité ferroviaire et la Loi sur le transport des marchandises dangereuses. Le gouvernement a pris des mesures depuis 2006 pour améliorer ces deux lois, augmentant le nombre d'inspections et le nombre d'inspecteurs pour nous assurer que les marchandises peuvent être transportées en toute sécurité.

Nous croyons en la prévention des déraillements. Nous voulons y réagir rapidement et nous voulons nous assurer que les pollueurs paient les dégâts.

* * *

[Français]

LA JUSTICE

Mme Maria Mourani (Ahuntsic, Ind.): Monsieur le Président, des groupes de femmes de partout au pays demandent au gouvernement de déposer un projet de loi qui criminalisera l'achat de services sexuels. Elles sont aussi inquiètes que ce gouvernement ne prévoie rien pour venir en aide aux personnes prostituées.

Est-ce que le gouvernement peut rassurer ces groupes de femmes et annoncer qu'il investira des sommes, en collaboration avec les provinces, pour aider les personnes prostituées à sortir de la prostitution?

L'hon. Peter MacKay (ministre de la Justice et procureur général du Canada, PCC): Monsieur le Président, je remercie ma collègue de sa question.

Oui, on a un plan de fond détaillé. En effet, il est absolument nécessaire de travailler en collaboration avec les provinces et les territoires afin de donner l'appui nécessaire aux plus vulnérables, les femmes concernées par cet enjeu, dans chaque région du pays. J'invite ma collègue à travailler avec mes collègues sur ce sujet.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI SUR LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET LA PROSPÉRITÉ — CANADA-HONDURAS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 3 juin, du projet de loi C-20, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et la République du Honduras, de l'Accord de coopération dans le domaine de l'environnement entre le Canada et la République du Honduras et de l'Accord de coopération dans le domaine du travail entre le Canada et la République du Honduras, dont le comité a fait rapport (sans proposition d'amendement) ainsi que du groupe de motions n° 1.

Le Président: Conformément à l'ordre adopté le mardi 27 mai, la Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur les motions à l'étape du rapport du projet de loi C-20.

Convoquez les députés.

● (1545)

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

*(Vote n° 163)***POUR**

Députés

Allen (Welland)
Aubin
Blanchette

Ashton
Benskin
Blanchette-Lamothe

Boivin
Boulerice
Brahmi
Caron
Chisholm
Christopherson
Comartin
Crowder
Davies (Vancouver Kingsway)
Dewar
Donnelly
Dubé
Fortin
Garrison
Genest-Jourdain
Godin
Hassainia
Jacob
Kellway
Latendresse
LeBlanc (LaSalle—Émard)
Liu
Marston
Masse
May
Moore (Abitibi—Témiscamingue)
Morin (Laurentides—Labelle)
Nantel
Nicholls
Papillon
Péclet
Plamondon
Rafferty
Ravignat
Rousseau
Sandhu
Sellah
Sitsabaesan
Sullivan
Toone
Turmel — 87

Borg
Boutin-Sweet
Brousseau
Chicoine
Choquette
Cleary
Côté
Cullen
Davies (Vancouver East)
Dionne Labelle
Doré Lefebvre
Dusseau
Freeman
Genest
Giguère
Gravelle
Hyer
Julian
Larose
Laverdière
Leslie
Mai
Martin
Mathysen
Michaud
Morin (Chicoutimi—Le Fjord)
Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot)
Nash
Nunez-Melo
Patry
Pilon
Quach
Rankin
Raynault
Saganash
Scott
Sims (Newton—North Delta)
Stewart
Thibeault
Tremblay

CONTRE

Députés

Ablonczy
Adler
Albas
Alexander
Allison
Ambrose
Anderson
Armstrong
Aspin
Bélanger
Benoit
Bernier
Blaney
Braid
Brison
Brown (Newmarket—Aurora)
Bruinooge
Byrne
Calkins
Carmichael
Chisu
Clarke
Crockatt
Daniel
Dechert
Dreeshen
Duncan (Vancouver Island North)
Easter
Fast
Adams
Aglukkaq
Albrecht
Allen (Tobique—Mactaquac)
Ambler
Anders
Andrews
Ashfield
Bateman
Bennett
Bergen
Bezan
Block
Breitkreuz
Brown (Leeds—Grenville)
Brown (Barrie)
Butt
Calandra
Cannan
Casey
Chong
Clement
Cuzner
Davidson
Dion
Dubourg
Dykstra
Falk
Findlay (Delta—Richmond East)

Initiatives ministérielles

Finley (Haldimand—Norfolk)	Footé
Freeland	Galipeau
Gallant	Garneau
Glover	Goguen
Goldring	Goodyear
Gosal	Gourde
Grewal	Harris (Cariboo—Prince George)
Hayes	Hiebert
Hillyer	Hoback
Holder	Hsu
James	Jones
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)	Keddy (South Shore—St. Margaret's)
Kenney (Calgary Southeast)	Kerr
Komarnicki	Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lake	Lamoureux
Lauzon	Lebel
LeBlanc (Beauséjour)	Leaf
Leitch	Lemieux
Lobb	Lukiwski
Lunney	MacAulay
MacKay (Central Nova)	MacKenzie
Maguire	Mayes
McCallum	McColeman
McGuinty	McKay (Scarborough—Guildwood)
McLeod	Menegakis
Merrifield	Miller
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)	
Moore (Fundy Royal)	
Murray	Norlock
Obhrai	O'Connor
Oliver	O'Neill Gordon
Opitz	Pacetti
Paradis	Payne
Poillievre	Preston
Raitt	Rajotte
Reid	Rempel
Richards	Rickford
Ritz	Saxton
Schellenberger	Seeback
Sgro	Shea
Shiple	Shory
Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor)	
Smith	
Sopuck	Sorenson
Stanton	St-Denis
Storseth	Strahl
Sweet	Tilson
Toet	Trost
Trottier	Trudeau
Truppe	Uppal
Valcourt	Van Kesteren
Van Loan	Wallace
Warawa	Warkentin
Watson	Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to
Sky Country)	
Weston (Saint John)	Wilks
Williamson	Wong
Woodworth	Yelich
Young (Oakville)	Young (Vancouver South)
Zimmer— 171	

PAIRÉS

Aucun

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Je déclare la motion n^o 1 rejetée. Je déclare donc les motions n^{os} 2 à 53 rejetées également.

L'hon. Steven Fletcher: Monsieur le Président, les députés ne l'ont peut-être pas remarqué, mais je suis arrivé légèrement en retard. Mon vote ne devrait donc pas compter.

● (1550)

L'hon. John Duncan: Monsieur le Président, nous avons trouvé très divertissante la double pirouette qu'a exécutée le député de Charleswood—St. James—Assiniboia sur le plancher de la Chambre des communes, mais j'aimerais signaler que le whip, le whip adjoint et le député d'Ottawa-Centre n'étaient pas à leur siège quand vous vous êtes levé. Il y a donc au moins trois personnes, plutôt qu'une seule, dont le vote pourrait être éliminé.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Le leader parlementaire de l'opposition invoque-t-il le Règlement pour la même raison?

M. Peter Julian: Oui, monsieur le Président. Le whip du gouvernement est arrivé en coup de vent, ce qui est plutôt inhabituel. De toute évidence, les deux côtés ont connu quelques pépins. Le député de Port Moody—Westwood—Port Coquitlam n'était pas à son siège lui non plus. Tout cela m'amène à souligner qu'il est vraiment préférable d'attendre afin que le processus parlementaire puisse se dérouler comme il se doit. C'est ainsi que nous voyons les choses de ce côté-ci de la Chambre. Il faut vraiment attendre afin que le vote se déroule correctement.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): D'après l'horloge, le temps était écoulé. Notons aussi qu'il n'est pas nécessaire que les deux whips entrent au même moment à la Chambre, bien que ce soit la pratique habituelle.

Nous passons maintenant à l'adoption du projet de loi C-20 à l'étape du rapport.

L'hon. Ed Fast (ministre du Commerce international, PCC) propose que le projet de loi soit agréé.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): À mon avis, les oui l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

● (1555)

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n^o 164)

POUR

Députés

Ablonczy	Adams
Adler	Aglukkaq
Albas	Albrecht
Alexander	Allen (Tobique—Mactaquac)
Allison	Ambler
Ambrose	Anders
Anderson	Andrews
Armstrong	Ashfield
Aspin	Bateman
Bélanger	Bennett
Benoit	Bergen
Bernier	Bezan
Blaney	Block
Braid	Breitreuz
Brisson	Brown (Leeds—Grenville)
Brown (Newmarket—Aurora)	Brown (Barrie)
Bruinooze	Butt
Byrne	Calandra
Calkins	Cannan
Carmichael	Casey
Chisu	Chong

Affaires courantes

Clarke	Clement
Crockatt	Cuzner
Daniel	Davidson
Dechert	Dion
Dreeshen	Dubourg
Duncan (Vancouver Island North)	Dykstra
Easter	Falk
Fast	Findlay (Delta—Richmond East)
Finley (Haldimand—Norfolk)	Fletcher
Foote	Freeland
Galipeau	Gallant
Garneau	Glover
Goguen	Goldring
Goodyear	Gosal
Gourde	Grewal
Harris (Cariboo—Prince George)	Hayes
Hiebert	Hillyer
Hoback	Holder
Hsu	James
Jones	Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Keddy (South Shore—St. Margaret's)	Kenney (Calgary Southeast)
Kerr	Komarnicki
Kramp (Prince Edward—Hastings)	Lake
Lamoureux	Lauzon
Lebel	LeBlanc (Beauséjour)
Leef	Leitch
Lemieux	Lobb
Lukiwski	Lunney
MacAulay	MacKay (Central Nova)
MacKenzie	Maguire
Mayes	McCallum
McColeman	McGuinty
McKay (Scarborough—Guildwood)	McLeod
Menegakis	Merrifield
Miller	Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Moore (Fundy Royal)	Murray
Norlock	Obhrai
O'Connor	Oliver
O'Neill Gordon	Opitz
Pacetti	Paradis
Payne	Poilievre
Preston	Raiit
Rajotte	Regan
Reid	Rempel
Richards	Rickford
Ritz	Saxton
Schellenberger	Seeback
Sgro	Shea
Shiple	Shory
Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor)	
Smith	
Sopuck	Sorenson
Stanton	St-Denis
Storseth	Strahl
Sweet	Tilson
Toet	Trost
Trottier	Trudeau
Truppe	Uppal
Valcourt	Van Kesteren
Van Loan	Wallace
Warawa	Warkentin
Watson	Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to
Sky Country)	
Weston (Saint John)	Wilks
Williamson	Wong
Woodworth	Yelich
Young (Oakville)	Young (Vancouver South)
Zimmer— 173	

CONTRE

Députés

Allen (Welland)	Ashton
Aubin	Benskin
Blanchette	Blanchette-Lamothe
Boivin	Borg
Boulerice	Boutin-Sweet
Brahmi	Brosseau
Caron	Chicoine
Chisholm	Choquette
Christopherson	Cleary
Comartin	Côté
Crowder	Cullen
Davies (Vancouver Kingsway)	Davies (Vancouver East)
Day	Dewar
Dionne Labelle	Donnelly
Doré Lefebvre	Dubé
Dusseault	Fortin

Freeman	Garrison
Genest	Genest-Jourdain
Giguère	Godin
Gravelle	Harris (St. John's East)
Hassainia	Hyer
Jacob	Julian
Kellway	Larose
Latendresse	Laverdière
LeBlanc (LaSalle—Émard)	Leslie
Liu	Mai
Marston	Martin
Masse	Mathysen
May	Michaud
Moore (Abitibi—Témiscamingue)	Morin (Chicoutimi—Le Fjord)
Morin (Laurentides—Labelle)	Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot)
Nantel	Nash
Nicholls	Nunez-Melo
Papillon	Patry
Pécelet	Pilon
Plamondon	Quach
Rafferty	Rankin
Ravnignat	Raynault
Rousseau	Saganash
Sandhu	Scott
Sellah	Sims (Newton—North Delta)
Sitsabaiesan	Stewart
Sullivan	Thibeault
Toone	Tremblay
Turmel— 89	

PAIRÉS

Aucun

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Je déclare la motion adoptée.

[Français]

Mme Anne-Marie Day: Monsieur le Président, je vous prie de m'excuser. Lors du premier vote, vous aviez commencé la lecture du vote au moment où je me suis assise. J'aimerais donc que mon vote soit annulé pour que ce soit plus juste pour les députés.

AFFAIRES COURANTES

● (1600)

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Tom Lukiwski (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 33 pétitions.

* * *

LOI SUR LA PROTECTION DES COLLECTIVITÉS ET DES PERSONNES VICTIMES D'EXPLOITATION

L'hon. Peter MacKay (ministre de la Justice, PCC) demande à présenter le projet de loi C-36, Loi modifiant le Code criminel pour donner suite à la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Procureur général du Canada c. Bedford et apportant des modifications à d'autres lois en conséquence.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

SANTÉ

M. Ben Lobb (Huron—Bruce, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le quatrième rapport du Comité permanent de la santé à propos du projet de loi C-442, Loi concernant la stratégie nationale relative à la maladie de Lyme. Le comité a étudié le projet de loi et a convenu d'en faire rapport à la Chambre avec des propositions d'amendement.

ACCÈS À L'INFORMATION, PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET ÉTHIQUE

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, je présente aujourd'hui, dans les deux langues officielles, le quatrième rapport du Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique concernant le certificat de nomination de Daniel Therrien au poste de commissaire à la vie privée.

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

M. David Tilson (Dufferin—Caledon, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le troisième rapport du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration concernant le projet de loi C-24, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté et d'autres lois en conséquence. Le comité a étudié le projet de loi et décidé d'en faire rapport à la Chambre sans proposition d'amendement.

Pendant que j'ai la parole, je propose:

Que la Chambre passe maintenant à l'ordre du jour.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): À mon avis, les oui l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Convoquez les députés.

● (1640)

[Français]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n^o 165)

POUR

Députés

Ablonczy
Adler
Albas
Alexander

Adams
Aglukkaq
Albrecht
Allen (Tobique—Mactaquac)

Allison
Ambrose
Anderson
Ashfield
Bateman
Bernier
Blaney
Braid
Brown (Leeds—Grenville)
Brown (Barrie)
Butt
Calkins
Carmichael
Chong
Clement
Davidson
Dreeshen
Dykstra
Fast
Finley (Haldimand—Norfolk)
Galipeau
Glover
Goldring
Gosal
Grewal
Hayes
Hillyer
Holder
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Kenney (Calgary Southeast)
Komarnicki
Lake
Lebel
Leitch
Lobb
Lunney
Maguire
McColeman
Menegakis
Miller
Moore (Fundy Royal)
Obhrai
Oliver
Opitz
Payne
Preston
Rajotte
Rempel
Rickford
Saxton
Seeback
Shipley
Smith
Sorenson
Storseth
Sweet
Toet
Trottier
Uppal
Van Kesteren
Wallace
Warkentin
Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country)
Weston (Saint John)
Wilks
Wong
Yelich
Young (Vancouver South)

Ambler
Anders
Armstrong
Aspin
Bergen
Bezan
Block
Breitkreuz
Brown (Newmarket—Aurora)
Bruinooge
Calandra
Cannan
Chisu
Clarke
Daniel
Dechert
Duncan (Vancouver Island North)
Falk
Findlay (Delta—Richmond East)
Fletcher
Gallant
Goguen
Goodyear
Gourde
Harris (Cariboo—Prince George)
Hiebert
Hoback
James
Keddy (South Shore—St. Margaret's)
Kerr
Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lauzon
Leef
Lemieux
Lukiwski
MacKenzie
Mayes
McLeod
Merrifield
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Norlock
O'Connor
O'Neill Gordon
Paradis
Poilievre
Raitt
Reid
Richards
Ritz
Schellenberger
Shea
Shory
Sopuck
Stanton
Strahl
Tilson
Trost
Truppe
Valcourt
Van Loan
Warawa
Watson
Williamson
Woodworth
Young (Oakville)
Zimmer — 142

Affaires courantes

CONTRE

Députés

Andrews

Allen (Welland)

Initiatives ministérielles

Ashton	Aubin
Bélangier	Bennett
Benskin	Blanchette
Blanchette-Lamothe	Boivin
Borg	Boulerice
Boutin-Sweet	Brahmi
Brisson	Brosseau
Byrne	Caron
Casey	Chicoine
Chisholm	Choquette
Christopherson	Cleary
Comartin	Côté
Crowder	Cullen
Cuzner	Davies (Vancouver Kingsway)
Day	Dewar
Dion	Dionne Labelle
Donnelly	Doré Lefebvre
Dubé	Dubourg
Easter	Foote
Fortin	Freeland
Freeman	Garneau
Garrison	Genest
Genest-Jourdain	Giguère
Gravelle	Harris (St. John's East)
Hassainia	Hsu
Hughes	Hyer
Jacob	Jones
Julian	Kellway
Lamoureux	Larose
Latendresse	Laverdière
LeBlanc (Beauséjour)	LeBlanc (LaSalle—Émard)
Leslie	Liu
MacAulay	Mai
Marston	Martin
Masse	Mathysen
May	McCallum
McGuinty	McKay (Scarborough—Guildwood)
Michaud	Moore (Abitibi—Témiscamingue)
Morin (Chicoutimi—Le Fjord)	Morin (Laurentides—Labelle)
Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot)	Murray
Nantel	Nash
Nunez-Melo	Pacetti
Papillon	Péclet
Pilon	Plamondon
Quach	Rafferty
Rankin	Raynault
Regan	Rousseau
Saganash	Sandhu
Scott	Sellah
Sgro	Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Wind- sor)
Sims (Newton—North Delta)	Sitsabaiesan
St-Denis	Stewart
Sullivan	Thibeault
Toone	Tremblay
Trudeau	Turmel
Valerioté — 113	

PAIRÉS

Aucun

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Je déclare la motion adoptée.

Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable députée de Vancouver Quadra, La défense nationale; l'honorable députée de Saanich—Gulf Islands, Le commerce international; l'honorable députée d'Algoma—Manitoulin—Kapuskaing, Les affaires autochtones.

* * *

[Traduction]

LA PLACE TIANANMEN

M. Marc Garneau (Westmount—Ville-Marie, Lib.): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il y a eu consultations entre les partis, et si vous le demandez, vous constaterez qu'il y a consentement unanime à l'égard de la motion suivante, qui a l'appui du député de Lanark—Frontenac—Lennox and Addington et du député d'Ottawa-Centre. Je propose:

Que la Chambre se souvienne de la violente répression des manifestations pro-démocratie sur la place Tian'anmen à l'occasion de son 25^e anniversaire, qu'elle exprime ses profondes condoléances envers ceux et celles qui ont perdu parents et amis lors du massacre, qu'elle exige que la Chine rende des comptes à propos des personnes qui demeurent disparues, qu'elle demande la libération des personnes qui demeurent emprisonnées, et qu'elle exhorte le gouvernement de la Chine à respecter les normes internationales en matière de droits de la personne et à s'engager dans un dialogue ouvert et continu avec son peuple relativement aux tragiques événements survenus il y a 25 ans.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Le député de Westmount—Ville-Marie a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI SUR LA CROISSANCE DANS LE SECTEUR
AGRICOLE

PROJET DE LOI C-18 — MOTION D'ATTRIBUTION DE TEMPS

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, je propose:

Que, relativement au projet de loi C-18, Loi modifiant certaines lois en matière d'agriculture et d'agroalimentaire, au plus cinq heures supplémentaires soient accordées aux délibérations à l'étape de la deuxième lecture de ce projet de loi;

Qu'à l'expiration des cinq heures prévues pour l'étude à l'étape de la deuxième lecture de ce projet de loi, toute délibération devant la Chambre soit interrompue, s'il y a lieu aux fins de cet ordre, et, par la suite, toute question nécessaire pour disposer de cette étape soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

• (1645)

Le président suppléant (M. Barry Devolin): À l'ordre, s'il vous plaît. Conformément au paragraphe 67(1) du Règlement, il y aura maintenant une période de questions de 30 minutes. J'invite les députés qui désirent poser une question à se lever afin que la présidence puisse se faire une idée de leur nombre.

Je constate que beaucoup de députés veulent intervenir. Par conséquent, je les prie de limiter leurs questions à une minute environ.

Le leader de l'opposition à la Chambre a la parole.

[Français]

M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NPD): Monsieur le Président, ce gouvernement présente pour la 69^e fois une motion d'attribution de temps.

Initiatives ministérielles

Les conservateurs en sont fiers, mais quand ils étaient dans l'opposition, ce n'était pas comme cela. Ils disaient que les libéraux étaient corrompus, qu'ils ne fonctionneraient pas de la même façon qu'eux et qu'ils laisseraient le débat se dérouler à la Chambre des communes. Or ils viennent maintenant d'égaliser le triste bilan des libéraux corrompus en présentant leur 69^e motion d'attribution de temps. Ils sont aussi mauvais que les libéraux. C'est épouvantable. Les Canadiens méritent mieux.

L'autre aspect épouvantable, c'est que les conservateurs ne se présentent même pas lors des débats. Les conservateurs déposent une motion d'attribution de temps parce qu'ils se disent pressés. Pourtant, depuis mardi dernier, ils ont manqué 49 *shifts* à la Chambre des communes. C'est épouvantable.

Les infirmières, les médecins, les travailleurs du domaine de la construction et tous les travailleurs se pointent au travail pour leur *shift*. Par contre, pour les conservateurs, rien n'est plus beau! Ils ont manqué leurs *shifts* 49 fois en seulement sept jours. C'est épouvantable!

Les Canadiens méritent mieux que les députés conservateurs qui refusent de se pointer au travail.

[Traduction]

Ma question est fort simple. Il est question d'un projet de loi dont nous appuyons certaines dispositions, bien sûr, mais dont d'autres suscitent une véritable controverse. Le projet de loi pose manifestement problème. Il a fait l'objet de quelques heures de débat à peine. Le gouvernement refuse tout simplement de laisser les députés en débattre.

Ma question n'a rien de compliqué: si le gouvernement propose pour une 69^e fois l'attribution de temps, est-ce parce qu'il redoute la controverse que suscitent certains éléments du projet de loi et qu'il refuse que les Canadiens prennent connaissance de ceux qui leur sembleraient douteux?

L'hon. Gerry Ritz (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, PCC): Monsieur le Président, je salue l'intervention du leader de l'opposition à la Chambre. Il devrait reconnaître que cette question fait l'objet d'un débat depuis 22 ans. Il s'agit de la convention de l'UPOV de 1991 fondée sur la situation de 1991 et des années subséquentes. Actuellement, le Canada applique la convention de l'UPOV de 1978, qui est certainement désuète et dépassée pour l'agriculture d'aujourd'hui. Nous avons mis 22 ans pour arriver au point où nous en sommes aujourd'hui. Beaucoup ont conservé la même opinion depuis ce temps. Seul un petit groupe d'agriculteurs dissidents s'est prononcé contre l'idée d'adopter la nouvelle convention. À part eux, les participants aux audiences tenues devant les comités de l'agriculture lorsque j'étais dans l'opposition et lorsque je présidais le comité, abondaient tous dans le sens du besoin d'innover pour faire progresser le secteur agricole du Canada et le placer au diapason de la convention de 1991.

Nous sommes l'un des deux seuls pays développés dans le monde qui n'ont pas encore adhéré à cette convention. L'autre pays est la Norvège. Naturellement, son système de semences est assez différent du nôtre.

Il est temps que le Canada accélère la cadence. Il est temps d'agir rapidement pour aller de l'avant.

Le député d'en face a dit que nous ne nous levons pas pour prendre notre juste part dans les débats. Or, nous accordons à l'opposition tout le temps, parce que ses membres se plaignent constamment qu'ils n'ont pas assez de temps pour parler. Alors nous y voilà.

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, je constate parfois que le leader à la Chambre de l'Opposition officielle a de la difficulté à s'en tenir aux faits et à faire montre d'honnêteté à la Chambre lorsqu'il parle des 69 fois où il y a eu attribution de temps. Il s'agit effectivement d'un record. C'est un record que le gouvernement a établi. Le NPD doit se rendre compte qu'il est vraiment regrettable de colporter un mensonge sur le Parti libéral et de l'exagérer, ne serait-ce qu'un peu.

Les conservateurs ont utilisé jusqu'à maintenant plus de 70 heures, que ce soit pour débattre d'une motion de processus ou pour faire retentir la sonnerie d'appel. Cela ne comprend pas le temps requis pour procéder au vote même. Il s'agit d'un gaspillage de temps énorme. Ces mesures législatives ne sont même pas toutes controversées. L'attribution de temps a même été utilisée pour des mesures législatives qui ne sont pas controversées et qui n'auraient pas dû faire l'objet d'une motion de clôture.

Ma question s'adresse au leader du gouvernement à la Chambre. Pourquoi le gouvernement a-t-il décidé que le recours à l'attribution de temps fait partie du processus normal à la Chambre de Communes? C'est ce dont nous sommes témoins depuis que le gouvernement conservateur est majoritaire. Pourquoi le gouvernement estime-t-il que la clôture est un processus quotidien normal à la Chambre et s'en sert-il ainsi? C'est inacceptable.

• (1650)

L'hon. Gerry Ritz: Monsieur le Président, les conservateurs se sont fait élire pour accomplir certaines choses dans l'intérêt de la population canadienne. Nous revendiquons notre droit d'utiliser les moyens qui sont à notre disposition, à la Chambre aussi bien qu'au Sénat, pour nous assurer que les Canadiens en profiteront le plus vite possible.

[Français]

M. Matthew Dubé (Chambly—Borduas, NPD): Monsieur le Président, j'entends le ministre dire que c'est quelque chose dont on discute depuis les années 1990. C'est un sujet qui semble avoir été sur la table depuis longtemps. Il parle du fait qu'on est un des seuls deux pays développés à ne pas avoir adopté cette réglementation. Pourtant, nous voilà en 2014 et il y a tout à coup un sentiment d'urgence. Tout à coup, il faut qu'on égorge le Parlement avec une motion d'attribution de temps.

J'aimerais que le ministre m'explique pourquoi alors que, encore une fois, on se trouve dans une situation où un autre projet de loi traitant d'un autre enjeu traîne depuis des décennies. Après presque une décennie au pouvoir, tout à coup, en 2014, à un an des élections et à un mois de l'été, le gouvernement conservateur se sent obligé de clore le débat et d'adopter des motions d'attribution de temps. Il me semble qu'il y a un certain manque de cohérence et de logique. Le ministre peut-il m'éclairer là-dessus?

[Traduction]

L'hon. Gerry Ritz: Monsieur le Président, nous revendiquons notre droit de réaliser les objectifs que nous nous sommes fixés. Les Canadiens nous ont demandé d'intervenir dans un certain nombre de dossiers, notamment dans celui de l'agriculture, qui est le troisième grand moteur de l'économie canadienne. Le secteur de la transformation des produits agricoles est le secteur manufacturier le plus dynamique du Canada.

L'industrie agricole et le secteur de la transformation des produits agricoles ont besoin d'outils du XXI^e siècle, pas d'outils de 1978. Et c'est exactement ce que leur donne ce projet de loi.

Initiatives ministérielles

Il y a eu plusieurs tentatives. Je me souviens que le gouvernement libéral, dans les années 1990, avait présenté un projet de loi sur la question. Le NPD avait alors décidé de ne pas l'appuyer.

Quand nous formions un gouvernement minoritaire, nous avons essayé de présenter un autre projet de loi, mais encore une fois, le NPD s'est interposé pour empêcher qu'il aboutisse. C'est l'idéologie du NPD qui nous a conduits là où nous en sommes.

Cela dit, le projet de loi a été présenté en décembre dernier, à peu près. Nous avons reçu beaucoup de témoignages, au comité de l'agriculture et ailleurs, favorables à l'idée de faire avancer les choses. Beaucoup de gens se sont dits prêts à embarquer quand on a parlé d'innovation, même les Partenaires dans l'innovation, car ils reconnaissent que c'était une initiative cruciale pour le secteur des semences. Et cette initiative, nous avons l'intention de la mener à bien.

[Français]

M. Raymond Côté (Beauport—Limoilou, NPD): Monsieur le Président, la situation actuelle est vraiment désolante. Nous, au NPD, n'avons absolument pas peur de porter tout le poids des travaux sur nos épaules. Au contraire, cela nous prépare vraiment très bien à la prise de pouvoir en 2015.

Cela étant dit, il ne faut pas oublier non plus de mettre en contexte ce qui se passe maintenant. Les libéraux, avec la complicité du gouvernement, ont défini les règles des quatre dernières semaines de travail à la Chambre.

Actuellement, tout ce qu'on voit, c'est une comédie. En fait, c'est carrément se moquer de l'intérêt public et de l'ensemble des citoyens du pays. Dans le fond, je voudrais savoir ce qui fait si peur au ministre au point de ne pas laisser continuer les débats sur ce projet de loi qui a quand même son importance. En effet, il apportera des changements qui ont une portée assez considérable.

• (1655)

[Traduction]

L'hon. Gerry Ritz: Monsieur le Président, les débats sur ce projet de loi ne me font pas peur car j'ai des pages et des pages de commentaires positifs de pratiquement tous les groupes d'agriculteurs, notamment ceux qui sont spécialisés dans les céréales et les oléagineux, et d'horticulteurs. Ils estiment qu'il s'agit là d'une initiative très importante. C'est un changement radical mais essentiel en ce qui concerne les investissements dans les nouvelles semences et les nouvelles variétés qui sont réclamées par nos clients du monde entier.

C'est ce qu'il faut faire pour moderniser notre industrie agricole et mettre en application les autres changements que nous avons apportés en matière de liberté commerciale, afin que les agriculteurs puissent bénéficier des travaux des chercheurs les plus brillants du monde entier. De cette façon, nous allons réussir à importer ces nouvelles semences et variétés au Canada, et nous allons aussi pouvoir en exporter les produits.

Nous avons une excellente réputation en ce qui concerne la qualité et la fiabilité de nos produits agricoles. Il est vraiment malheureux que le NPD et ses alliés de ce groupe agricole dissident aient décidé d'entraver depuis des années l'adoption de ce projet de loi. C'est à la fois comique et honteux.

M. Randall Garrison (Esquimalt—Juan de Fuca, NPD): Monsieur le Président, j'étais présent hier soir quand un grand nombre de conservateurs, qui voulaient déjà clore le débat, ont dit qu'ils en avaient assez entendu. Aujourd'hui, c'est le ministre qui nous dit que nous en avons assez entendu sur le sujet.

Je me demande sérieusement si le gouvernement n'en a pas assez de gouverner. Et si c'est le cas, je propose aux conservateurs de se retirer, car nous saurons prendre le relais. Nous proposerons des mesures dont les Canadiens veulent vraiment débattre, et je suis sûr qu'ils auront beaucoup de choses à dire sur les initiatives que nous proposerons.

L'hon. Gerry Ritz: Monsieur le Président, c'est le moment idéal pour être au gouvernement. L'économie canadienne suscite l'envie du monde entier. Je dirige des délégations commerciales dans toutes sortes de pays, et je peux dire aux députés ici présents que les autres pays regardent avec envie ce que nous avons réussi à faire.

J'étais présent hier soir lorsque des députés du NPD ont décidé de pourfendre l'accord de libre-échange avec le Honduras. Pour en avoir le cœur net, je suis allé vérifier les discours qu'ils avaient prononcés contre le libre-échange avec la Colombie, et c'est incroyable comme leurs discours étaient identiques, mot pour mot. Ils avaient tout simplement remplacé « Colombie » par « Honduras ».

Si vous voulez parler de perte de temps et d'obstruction systématique à la Chambre des communes, je suis tout à fait prêt à présenter notre programme à la population canadienne à la première occasion, demain ou lors de la prochaine campagne électorale.

M. Pierre Lemieux (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture, PCC): Monsieur le Président, que je sache, ce projet de loi bénéficie de l'appui massif du secteur agricole, à l'exception de ce groupe dissident dont le ministre a parlé. Je sais également que le secteur agricole veut que nous adoptions ce projet de loi rapidement pour profiter le plus vite possible de l'avantage concurrentiel qu'il va lui procurer.

J'aimerais inviter le ministre à nous parler de l'appui qu'il a reçu du secteur agricole pour l'adoption rapide de ce projet de loi.

L'hon. Gerry Ritz: Monsieur le Président, je milite dans le secteur agricole depuis une trentaine d'années, et j'ai donc eu très souvent l'occasion de discuter de ce type de projet de loi ou de solution législative qu'il faut adopter pour moderniser l'agriculture canadienne. Nous avons déjà fait des progrès dans ce sens, et je remercie le secrétaire parlementaire de son intervention à cet égard.

Ce projet de loi va avoir des répercussions dans toutes les régions du Canada, dans le secteur horticole aussi bien que dans le secteur des céréales et des oléagineux. L'obtention de nouvelles variétés, plus performantes, va permettre de mettre au point de nouvelles variétés d'aliments qui seront utilisées pour l'élevage du porc, du bœuf, du mouton et de l'agneau, et c'est très important. Ça nous permettra d'établir un lien entre toutes les filières agricoles, d'offrir aux agriculteurs de tous les secteurs les nouvelles variétés de semences et d'aliments qu'ils réclament depuis des décennies, depuis la convention UPOV de 1978.

Le principal changement qu'apporte UPOV 1991 est de donner aux agriculteurs la possibilité de conserver les semences. C'est une grande différence par rapport à la convention UPOV de 1978, qui n'offrait pas cette possibilité. C'est un progrès très important.

Il y a un ou deux groupes qui se plaisent à faire de la désinformation, car ce qu'ils disent est complètement faux sur cet aspect-là. C'est la raison pour laquelle la quasi-totalité des groupes d'agriculteurs appuient entièrement ce projet de loi et veulent que nous le fassions adopter le plus vite possible.

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD): Monsieur le Président, c'est très intéressant d'écouter les réponses du ministre.

Initiatives ministérielles

Premièrement, c'est vrai que le gouvernement a le droit de fixer le programme législatif de la Chambre des communes. Il a présenté ce projet de loi il y a quelque temps, mais il a décidé d'attendre les tout derniers jours de juin pour le proposer à la discussion.

Deuxièmement, le ministre nous accuse de retarder l'adoption des projets de loi. J'aimerais lui dire que, si nous alignons toute une série d'intervenants sur des projets de loi, c'est parce que nous savons que le gouvernement n'est disposé à accepter pratiquement aucun amendement, que ce soit à la Chambre des communes ou en comité. Or, nous avons la responsabilité, en notre qualité de parlementaires, de faire connaître les préoccupations exprimées par les gens que nous représentons.

Je tiens à dire au ministre qu'il y a des centaines de personnes dans ma circonscription qui n'appartiennent pas au groupe dissident dont parle le ministre, mais qui ont malgré tout de graves réserves à l'égard du projet de loi. C'est à nous qu'il revient d'exprimer leurs préoccupations; c'est notre rôle.

Je me demande pourquoi le ministre a tellement peur d'entendre les préoccupations des gens que nous représentons.

• (1700)

L'hon. Gerry Ritz: Monsieur le Président, je n'ai pas du tout peur d'entendre ces préoccupations, mais je préférerais que ce soit celles des agriculteurs, c'est-à-dire des gens qui sont directement intéressés par ce projet de loi. Peu m'importe ce que pensent les gens du centre-ville de Vancouver ou du centre-ville de Montréal, ce qui m'intéresse, c'est le point de vue des agriculteurs qui seront touchés par le projet de loi.

Cela dit, je suis prêt à répondre à des arguments n'importe quand et avec n'importe qui, mais je veux que ces arguments soient fondés sur des données scientifiques, sur des faits précis qui démontrent que ce projet de loi va permettre de moderniser complètement le secteur agricole de notre pays.

Je n'ai pas peur d'en discuter avec qui que ce soit.

Mme Jinny Jogindera Sims (Newton—Delta-Nord, NPD): Monsieur le Président, je voudrais rappeler au ministre que ma collègue de Nanaimo—Cowichan vient de l'île de Vancouver, qui a une tradition agricole extrêmement riche. Quand mes enfants étaient petits, j'avais l'habitude de les emmener dans des fermes de sa circonscription pour aller chercher des légumes et toutes sortes d'autres produits, y compris du fromage.

Voici la question que je voudrais poser au ministre: pourquoi le gouvernement redoute-t-il à ce point le débat? Premièrement, les conservateurs attendent les dernières semaines avant l'ajournement pour en discuter, puis quand ils le remettent à l'ordre du jour de la Chambre, ils disent que le débat sera limité à 5 heures, et enfin, ô surprise, ils décident de ne plus discuter du projet de loi avec l'opposition.

Il ne reste à l'opposition qu'à exprimer des préoccupations, sans entendre les réponses de l'autre parti.

Le gouvernement aurait-il quelque chose à cacher?

L'hon. Gerry Ritz: Monsieur le Président, je mets les Canadiens au défi, s'ils le veulent, de vérifier les discours du NPD à propos de n'importe quel dossier. Ce qu'ils trouveront, c'est une copie conforme d'une fois à l'autre. Les néo-démocrates choisissent une ou deux questions sur lesquelles ils misent trop. C'est bien. C'est leur travail et leur rôle.

Cependant, quand on parle d'agriculture partout au Canada, et sur l'île de Vancouver où l'agriculture est très importante, ce que je comprends parfaitement, on parle de variétés de céréales et

d'oléagineux. J'aimerais citer Keith Kuhl, président du Conseil canadien de l'agriculture:

Alors que les exploitations agricoles s'affairent à augmenter leur production pour répondre aux besoins d'une population mondiale qui ne cesse de s'accroître, il est devenu de plus en plus important qu'elles puissent disposer des outils dont elles ont besoin pour augmenter la production. Les nouvelles variétés représentent un aspect important de cette croissance. Il est primordial que les droits de nos sélectionneurs soient en phase avec la situation de nos partenaires commerciaux sur la scène internationale.

C'est l'industrie horticole qui le dit. L'horticulture est une activité très répandue sur l'île de Vancouver. Il y a également une très grande quantité de bétail qui pourrait bénéficier de nouvelles variétés de fourrage améliorées, ce qui ferait diminuer les prix et, de cette façon, la viande vendue au détail demeurerait abordable. Ainsi, par rapport à leur revenu disponible, les Canadiens continueraient de profiter du panier d'épicerie le moins coûteux au monde et dont la qualité demeurerait inégalée.

[Français]

M. Marc-André Morin (Laurentides—Labelle, NPD): Monsieur le Président, je trouve que le ministre commença à en mettre pas mal. Il attaque notre crédibilité.

Je n'habite pas un gratte-ciel. Je vis dans une région rurale, et quand je me rends chez moi, je roule pendant une heure entre des fermes laitières. Tout cela est dans mon comté, et ce sont ces gens qui paient mon salaire. S'ils m'envoient ici, c'est pour que je puisse débattre et étudier les projets de loi et représenter leurs préoccupations.

Il n'y a peut-être pas d'orateurs extraordinaires de l'autre côté, et je ne suis pas un champion non plus, mais on a le droit de défendre les gens qu'on représente, et on a le droit de faire ressortir ce qui ne marche pas dans un projet de loi. Il me semble que c'est simple.

Il prétend qu'il peut nous céder la parole, mais comme ses *chums* ne se pointent pas au travail, je trouve que c'est aller pas mal loin.

[Traduction]

L'hon. Gerry Ritz: Monsieur le Président, je serai le premier à dire que la démocratie gravite autour de la capacité de s'exprimer librement, de présenter ses idées et d'en discuter, mais la démocratie fait aussi ressortir que, bien que nous puissions avoir notre mot à dire, nous n'obtenons pas nécessairement ce que nous voulons.

En fin de compte, je continue de travailler avec des groupes d'agriculteurs de notre grand pays. J'ai probablement rencontré bon nombre d'agriculteurs de la circonscription du député d'en face relativement à un certain nombre de dossiers. Certes, nous collaborons avec nos homologues provinciaux et directement avec l'industrie pour veiller à nous surpasser dans le domaine de l'agriculture.

Bon nombre des innovations dont il est question dans la Convention de l'UPOV de 1991 permettront en fait aux agriculteurs canadiens de laisser une empreinte écologique plus légère, ce qui est extrêmement important: on utilisera moins de pesticides, moins de produits chimiques et moins d'engrais. Je sais que ce sont tous des facteurs très importants pour le député d'en face.

Pour passer à l'agriculture du XXI^e siècle, il nous faut des lignes directrices du XXI^e siècle.

Initiatives ministérielles

● (1705)

M. David Anderson (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, PCC): Monsieur le Président, je veux simplement témoigner du soutien constant du ministre envers les agriculteurs de partout au Canada. Encore une fois, je constate que le NPD est complètement déconnecté du milieu agricole lorsque j'entends les questions que posent ses députés ici aujourd'hui. Là encore, je constate qu'ils sont influencés par un petit groupe de gens qui, généralement deux ou trois fois par année, se saisissent de ces questions et sèment la peur chez les agriculteurs pour lever des fonds au profit de leur organisation.

Depuis que nous formons le gouvernement, les agriculteurs nous ont dit qu'ils veulent du changement et c'est ce que nous leur avons donné. C'est avec plaisir que j'ai vu hier la cour rejeter la dernière poursuite concernant le marketing, parce que nous avons apporté de bons changements pour les agriculteurs de l'Ouest du Canada.

J'aimerais que le ministre parle un peu de ce que les changements apportés au marketing ont donné. Comment ont-ils amélioré la situation dans l'Ouest du Canada tout particulièrement et estime-t-il que les changements contenus dans le projet de loi à l'étude aujourd'hui vont améliorer encore davantage la situation des producteurs de grains et d'oléagineux de l'Ouest?

L'hon. Gerry Ritz: Monsieur le Président, la question est très importante parce qu'elle constitue en fait l'assise qui nous permet d'aller de l'avant avec la convention de l'UPOV de 1991. Lorsque l'ancienne Commission canadienne du blé détenait le monopole, il n'y avait absolument aucune demande ni aucun désir d'utiliser de nouvelles variétés. La commission avait une telle fixation sur le roux numéro un hautement protéiné qu'elle a commencé à perdre des parts de marché partout dans le monde et nous avons perdu des quantités énormes d'acres de blé, de blé dur et d'orge, simplement à cause de la structure restrictive et contraignante à l'intérieur de laquelle l'organisation fonctionnait. Depuis que nous avons apporté ce changement en 2012, les agriculteurs n'ont jamais regardé en arrière, ils ont commencé à parler de la façon dont ils pouvaient aller de l'avant dans le cadre de cette nouvelle convention de 1991 pour entrer dans le XXI^e siècle avec les variétés recherchées par nos clients.

La Commission canadienne du blé avait toujours eu pour clients les minoteries Warburton en Grande-Bretagne. J'ai eu la possibilité de me rendre là-bas et de parler avec les acheteurs et les propriétaires. Il appert qu'ils s'apprêtaient à laisser tomber les produits canadiens pour adopter ceux de l'Australie, de l'Argentine et d'autres fournisseurs, certains américains, etc. Nous avons toutefois réussi à les garder avec nous. Je suis fier de dire que la société Warburton achète maintenant, chaque année, 50 % plus de produits canadiens qu'elle le faisait pendant les meilleures années où la commission détenait le monopole. Elle réserve des acres directement auprès de producteurs de l'Ouest pour obtenir la variété et le type de grains pour les nouveaux mélanges qu'elle vend.

Nous avons abattu un travail énorme pour introduire de la farine de petits pois dans les nouilles et les enrichir ainsi de protéines, cet aliment constituant une part importante du régime alimentaire des populations de la côte du Pacifique. Beaucoup de bonnes choses surviennent, et ce, simplement parce que nos producteurs sont inventifs, mais il faut les soutenir pour cela. Ils ont besoin des outils que la convention de l'UPOV de 1991 leur donnera pour poursuivre ce travail important.

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, c'est toujours un moment pénible lorsqu'on impose

l'attribution de temps à la Chambre. Cela arrive très fréquemment, nous le savons maintenant. C'est la 69^e fois. Autrefois, on recourait très rarement à cette mesure. Lorsqu'il y a débat sur une motion d'attribution de temps, nous finissons par parler du fond du projet de loi en cause. Le ministre de l'Agriculture est un homme très honorable, et je trouve la situation difficile, car je ne suis pas convaincue que ce soit son idée de précipiter l'étude du projet de loi sans nous donner assez de temps. Lorsqu'il y a attribution de temps, il est inévitable que les députés comme moi qui représentent un petit parti – et je conviens que le Parti vert, fort de deux députés, est un très petit parti – et d'autres députés ne puissent pas se faire entendre. Le débat sur le projet de loi ne durera pas assez pour que nous puissions intervenir.

J'ai été inondée par les messages des agriculteurs qui craignent de perdre la protection de leurs obtentions végétales. Il nous faut assez de temps pour étudier la mesure proposée. Je ne crois pas que ce soit l'idée du ministre de nous refuser le temps nécessaire à cette étude. Puisque nous en sommes à 69 attributions de temps, on ne dirait pas que les ministres prennent leurs décisions en toute indépendance. Ce serait plutôt le bulldozer du Cabinet du premier ministre qui est à l'œuvre. Le ministre envisagerait-il de modifier le cours de l'étude du projet de loi pour que nous ayons assez de temps pour en débattre et que tous les députés puissent se faire entendre?

L'hon. Gerry Ritz: Monsieur le Président, j'ai écouté les propos de la chef du Parti vert, mais ce qui est regrettable c'est que, si elle examine toutes les interventions qu'elle a reçues, elle constatera qu'il s'agit de lettres-types utilisées par des gens qu'on a désinformés et à qui on a fait croire des mythes. Tout cela est l'œuvre délibérée d'un petit groupe de producteurs agricoles dissidents.

En fin de compte, le projet de loi est un renfort pour la production biologique. Il fait en sorte que ces producteurs puissent obtenir les nouvelles variétés dont ils ont besoin pour progresser, pour obtenir les rendements nécessaires à la rentabilisation de leur activité. Par conséquent, peu importe qu'il y ait cinq heures de débat ou 50, il demeure que la vaste majorité des agriculteurs, dans cette démocratie qu'est le Canada, souhaitent obtenir cette mesure le plus rapidement possible. Réglons la question et donnons-leur ce qu'ils réclament.

● (1710)

[Français]

Mme Rosane Doré Lefebvre (Alfred-Pellan, NPD): Monsieur le Président, ce n'est pas tous les jours que je prends part au débat sur une motion d'attribution de temps, mais le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a touché une corde extrêmement sensible.

Je viens de la région de Montréal. Je suis à Laval, dans la banlieue de Montréal, où on trouve les plus belles terres arables du Saint-Laurent qui sont près d'une métropole. Je représente le seul comté au Canada où on trouve une bouche de métro et des vaches. J'en suis extrêmement fière.

Je suis aussi extrêmement fière d'avoir été élevée à proximité d'agriculteurs et d'en connaître plusieurs qui vivent au centre-ville de Montréal et qui ont des terres à l'extérieur de Montréal.

Pourquoi, dans son discours, le ministre a-t-il dénigré les agriculteurs qui demeurent à Montréal? De plus, il a dit qu'il ne voulait pas entendre les gens qui venaient de Montréal. Pourquoi a-t-il peur d'entendre les agriculteurs qui viennent de Montréal?

Initiatives ministérielles

[Traduction]

L'hon. Gerry Ritz: Monsieur le Président, comme d'habitude, la députée déforme les mots. Cela m'incite aussi à me demander pourquoi les députés néo-démocrates étaient aussi véhéments à propos du redécoupage des circonscriptions, sous prétexte qu'ils voulaient distinguer nettement le rural et l'urbain. Si la députée est fière qu'il y ait des vaches à la station de métro, je le suis aussi. Cela nous donne des députés plus forts qui comprennent mieux ce qui se passe dans tout le Canada.

Comment la députée peut-elle dire qu'il est très important d'écouter les agriculteurs qui habitent à Montréal et ont leur exploitation agricole à la campagne, ce qui est très bien, parce que nous en avons beaucoup, et prétendre qu'il est important d'avoir dans une circonscription à la fois des vaches et des bouches de métro, tandis que son parti lutte pour séparer le rural et l'urbain? Cela ne tient pas debout, pas plus que le politique agricole de ce parti.

[Français]

M. Robert Aubin (Trois-Rivières, NPD): Monsieur le Président, vous me voyez un peu surpris. Le ministre, comme 68 de ses prédécesseurs, joue au même jeu. Au moment d'une motion d'attribution de temps, il nous parle de son projet de loi. Ce serait peut-être bien, un jour, qu'un débat sur une motion d'attribution de temps soit réservé à ce pourquoi existe ce débat, et non pour débattre du projet de loi que le ministre veut mettre en valeur.

De plus, je l'entends déprécier les discours qui sont faits de ce côté de la Chambre en disant qu'il les a assez entendus. Peut-être que s'il les entend aussi souvent, c'est parce qu'il a oublié que, de ce côté-ci de la Chambre, nous représentons 61 % des Canadiens et que, vraisemblablement, 61 % des Canadiens ne sont pas toujours en accord avec ce que le gouvernement veut mettre en place.

Ce ministre pourrait-il se lever à la Chambre et nous dire qu'il est au moins le ministre de 100 % des Canadiens et qu'il va respecter le choix de tout le monde d'être entendu?

[Traduction]

L'hon. Gerry Ritz: Monsieur le Président, le député d'en face étaye ce que j'avance. La démocratie, c'est pouvoir dire son mot, et pas nécessairement faire prévaloir ses vues, peu importe le pourcentage de la population représenté par tel ou tel.

En fin de compte, la vaste majorité des agriculteurs, 99,9 % d'entre eux, veulent cette mesure tout de suite, et c'est exactement ce que nous leur accordons.

Les députés néo-démocrates obtiennent des jours désignés. C'est à ce moment qu'ils contrôlent le débat. S'ils veulent parler de la clôture, ils devraient aborder la question mardi prochain. Nous en parlerons toute la journée. Jusqu'à minuit s'ils le souhaitent.

[Français]

M. Jean Rousseau (Compton—Stanstead, NPD): Monsieur le Président, c'est un peu insultant d'entendre une opinion comme celle que l'honorable ministre vient d'émettre, à savoir que nous, nous avons de petits groupes de pression, alors qu'eux ont de gros groupes de pression, comme Cargill ou Monsanto, et que c'est ceux-ci qu'il faut écouter.

Eh bien nous, nos petits groupes représentent des gens qui travaillent parfois jour et nuit pour sauver leurs terres, et leurs terres sont importantes pour eux. C'est important pour les Québécois et les Québécoises de manger des produits sains. Le projet de loi C-18 fait fi de tout ce qui se passe au Québec et en Ontario en matière d'agriculture. Toutefois en matière de débat, on pourra parler

longtemps de ce sens de la démocratie que représentent ces motions d'attribution de temps. C'est la 69^e fois qu'on nous en présente une, ce qui n'a aucun sens.

Le ministre pourra-t-il se lever et enfin dire qu'il va être à l'écoute de tous et toutes, d'un océan à l'autre et du Sud au Nord?

• (1715)

[Traduction]

L'hon. Gerry Ritz: Monsieur le Président, c'est exactement ce que nous avons fait. Nous n'avons pas attendu que le projet de loi C-18 soit élaboré. Il y a eu énormément de consultations qui ont précédé sa rédaction. Nous avons travaillé avec des groupes d'agriculteurs et des provinces de tout notre grand pays.

Je conviens avec le député que les agriculteurs sont le sel de la terre et qu'ils travaillent fort pour conserver leurs terres. Mais ce qui échappe au député d'en face, c'est que, si les agriculteurs veulent garder leurs terres, la meilleure façon de les y aider, c'est de nous assurer qu'ils ont à leur disposition les outils les plus innovateurs afin de pouvoir dégager des profits pour continuer à donner de l'expansion à leur entreprise. Je suis tout à fait d'accord avec le député sur ce point.

Que je sache, je n'ai jamais traité avec qui que ce soit de Monsanto ni rencontré quelque représentant de cette société.

[Français]

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Il est de mon devoir d'interrompre maintenant les délibérations et de mettre aux voix la motion dont la Chambre est maintenant saisie.

[Traduction]

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord**Des voix:** Non.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Barry Devolin): À mon avis, les non l'emportent.

Et cinq députés ou plus s'étant levés:

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Convoquez les députés.

• (1755)

[Français]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 166)

POUR

Députés

Ablonczy
Adler
Albas
Alexander

Adams
Aglukkaq
Albrecht
Allen (Tobique—Mactaquac)

Initiatives parlementaires

Allison	Ambler	Davies (Vancouver East)	Day
Ambrose	Anders	Dewar	Dion
Anderson	Armstrong	Dionne Labelle	Donnelly
Ashfield	Aspin	Doré Lefebvre	Dubé
Bateman	Benoit	Dubourg	Dusseault
Bergen	Bernier	Easter	Foote
Bezan	Blaney	Fortin	Freeland
Block	Braid	Freeman	Garneau
Breitkreuz	Brown (Leeds—Grenville)	Garrison	Genest
Brown (Newmarket—Aurora)	Brown (Barrie)	Genest-Jourdain	Giguère
Bruinoooge	Butt	Gravelle	Harris (St. John's East)
Calandra	Calkins	Hsu	Hughes
Cannan	Carmichael	Hyer	Jacob
Chisu	Chong	Jones	Julian
Clarke	Clement	Kellway	Lamoureux
Crockatt	Daniel	Larose	Latendresse
Davidson	Dechert	Laverdière	LeBlanc (LaSalle—Énard)
Dreeschen	Duncan (Vancouver Island North)	Leslie	Liu
Dykstra	Falk	MacAulay	Mai
Fast	Findlay (Delta—Richmond East)	Marston	Masse
Finley (Haldimand—Norfolk)	Fletcher	Mathysen	May
Galipeau	Gallant	McKay (Scarborough—Guildwood)	Michaud
Glover	Goguen	Moore (Abitibi—Témiscamingue)	Morin (Chicoutimi—Le Fjord)
Goldring	Goodyear	Morin (Laurentides—Labelle)	Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot)
Gosal	Gourde	Mourani	Nantel
Grewal	Harris (Cariboo—Prince George)	Nash	Nunez-Melo
Hayes	Hiebert	Pacetti	Papillon
Hillyer	Hoback	Péclet	Pilon
Holder	James	Quach	Rafferty
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)	Keddy (South Shore—St. Margaret's)	Rankin	Raynault
Kenney (Calgary Southeast)	Kerr	Regan	Rousseau
Komarnicki	Kramp (Prince Edward—Hastings)	Saganash	Sandhu
Lake	Lauzon	Scott	Sellah
Lebel	Leef	Sgor	Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Wind-
Lemieux	Leung	Sims (Newton—North Delta)	Sitsabaiesan
Lobb	Lukowski	St-Denis	Stewart
Lunney	MacKay (Central Nova)	Sullivan	Thibeault
MacKenzie	Maguire	Toone	Tremblay
Mayes	McColeman	Turmel	Valeriote — 104
McLeod	Menegakis		
Merrifield	Miller		
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)			
Moore (Fundy Royal)			
Norlock	Obhrai		
O'Connor	Oliver		
O'Neill Gordon	Opitz		
Paradis	Payne		
Poillievre	Preston		
Raitt	Rajotte		
Reid	Rempel		
Richards	Rickford		
Ritz	Saxton		
Schellenberger	Seeback		
Shea	Shipley		
Shory	Smith		
Sopuck	Sorenson		
Stanton	Storseth		
Strahl	Sweet		
Tilson	Toet		
Trost	Trottier		
Truppe	Uppal		
Valcourt	Van Kesteren		
Van Loan	Wallace		
Warawa	Warkentin		
Watson	Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to		
Sky Country)			
Weston (Saint John)	Wilks		
Williamson	Wong		
Woodworth	Yelich		
Young (Oakville)	Young (Vancouver South)		
Zimmer — 145			

CONTRE

Députés

Allen (Welland)	Andrews
Ashton	Aubin
Bélangier	Bennett
Benskin	Blanchette
Blanchette-Lamothe	Boulerice
Boutin-Sweet	Brahmi
Brison	Brosseau
Byrne	Caron
Casey	Chicoine
Chisholm	Choquette
Christopherson	Cleary
Comartin	Côté
Crowder	Cuzner

PAIRÉS

Aucun

Le président suppléant (M. Barry Devolin): Je déclare la motion adoptée.

Comme il est 17 h 52, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LOI SUR L'ÉQUITÉ À L'ÉGARD DES VICTIMES DE DÉLINQUANTS VIOLENTS

M. David Sweet (Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale, PCC) propose que le projet de loi C-479, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (équité à l'égard des victimes), soit lu pour la troisième fois et adopté.

— Monsieur le Président, je le répète chaque fois, mais c'est vraiment un honneur de prendre la parole sur le projet de loi C-479, qui est à l'étape de la troisième lecture et qui vise à apporter des modifications importantes et nécessaires à la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition.

Initiatives parlementaires

Après l'étude à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi, le premier ministre a présenté, au début avril, la première Charte canadienne des droits des victimes. Je suis fier que le projet de loi C-479 aille de pair avec cette mesure législative historique; ainsi, les victimes de crime seront mieux protégées et elles auront une voix plus forte au sein du système de justice pénale.

En outre, je tiens à souligner le leadership exemplaire du ministre de la Justice et du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile en matière de protection des droits des victimes. La Charte canadienne des droits des victimes n'est qu'un exemple parmi tant d'autres des initiatives sur lesquelles ces ministres et leurs ministères travaillent.

Je remercie tout particulièrement la secrétaire parlementaire du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile et députée de Scarborough-Centre pour son appui lors de l'étude en comité et à la Chambre du projet de loi C-479.

Je tiens aussi à remercier les députés qui sont membres du Comité permanent de la sécurité publique et nationale de leurs commentaires, de leurs questions et de leur intérêt. J'apprécie le travail effectué par chacun d'entre eux.

Je tiens à remercier tout particulièrement l'ombudsman fédérale des victimes d'actes criminels, Sue O'Sullivan, des conseils francs qu'elle a prodigués avant et pendant la rédaction du projet de loi C-479. Nous sommes très chanceux de pouvoir compter sur une Canadienne aussi expérimentée, dévouée et compatissante au poste d'ombudsman. C'est avec plaisir que j'ai appris à mieux la connaître au cours des deux dernières années, lors des travaux préparatoires à ce projet de loi. Je la remercie de son excellent travail et je sais que les dispositions du projet de loi C-479 les aideront, elle et les membres de son personnel, dans les fonctions qu'ils assument tous les jours. J'aimerais également encourager tous mes collègues à visiter le site Web du bureau de l'ombudsman et à regarder les vidéos qui présentent l'histoire de diverses victimes. Ils verront ce que doivent endurer les victimes à l'heure actuelle pendant les audiences de libération conditionnelle.

Alors que nous examinons à la Chambre le projet de loi C-479 à l'étape de la troisième et dernière lecture avant qu'il soit renvoyé au Sénat, je tiens à passer en revue son contenu. Le projet de loi C-479, Loi sur l'équité à l'égard des victimes de délinquants violents, vise à apporter neuf changements qui permettront de moderniser la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition afin qu'elle puisse mieux protéger et appuyer les victimes de délinquants violents. J'aimerais en présenter un résumé.

Le projet de loi prolongerait les périodes d'examen obligatoire en vue d'une libération conditionnelle. Autrement dit, si un délinquant condamné pour une infraction grave accompagnée de violence se voyait refuser la libération conditionnelle, la Commission des libérations conditionnelles devrait examiner son dossier dans un délai maximum de cinq ans, plutôt que deux, comme c'est le cas actuellement.

Suivant l'annulation ou la révocation de la libération conditionnelle d'un délinquant purgeant une peine d'au moins deux ans pour une infraction accompagnée de violence, la période d'examen par la commission serait plutôt ramenée à un maximum de quatre ans.

La Commission des libérations conditionnelles devrait être sensible au besoin des victimes et de leur famille d'assister à une audience et d'être témoins de la procédure.

Elle devrait aussi tenir compte de toute déclaration des victimes.

La commission serait par ailleurs tenue, sur demande, de communiquer à la victime des renseignements sur la libération conditionnelle, la libération d'office ou la permission de sortir du délinquant, de même que sur le plan correctionnel du délinquant, y compris sur les progrès qu'il fait dans l'atteinte des objectifs qui y sont énoncés.

Il ne faut pas oublier le constable Michael Sweet, qui n'a aucun lien de parenté avec moi, je le rappelle à la Chambre. Il ne faut pas l'oublier parce qu'il a été assassiné brutalement par deux frères qui ont été condamnés à purger une peine pour ce crime terrible et odieux. La famille de Michael Sweet a demandé une chose. Son plaidoyer est simple. Les criminels concernés ont commis leur meurtre en public. Autrement dit, ils ont tué ce mari et père de famille en public. Ils ont subi un procès public. Par conséquent, aux yeux de la famille, la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition devrait être modifiée pour que le public puisse savoir si les délinquants font des efforts pour se réadapter et devenir de bons citoyens.

Cette demande ne me paraît pas exagérée.

Le projet de loi est également très important pour les victimes et les familles qui ont dû vivre une dure épreuve et qui doivent la revivre à cause des règles actuelles. Comme nous avons présenté de nombreux exemples à cet égard, au cours de l'étude du projet de loi, je voudrais faire valoir trois points alors que nous entreprenons cette heure de débat.

Au cours des consultations publiques tenues par le gouvernement partout au pays et l'ayant amené à présenter la Charte canadienne des droits des victimes, dont j'ai déjà parlé, nous avons entendu les gens nous dire très clairement que les victimes de crime souhaitent participer davantage au système de justice pénale. Je pense que le projet de loi C-479 répondrait exactement à leur souhait.

● (1800)

Nous savons que nous devons porter une attention particulière aux crimes violents, odieux, répugnants, prémédités et insensés. Je tiens à dire aux députés que, selon moi, le projet de loi C-479 s'inscrirait exactement dans cette optique.

Ce sont les victimes des délinquants violents que nous cherchons à aider avec ce projet de loi.

Les statistiques sur les délinquants violents au pays que j'ai citées à l'étape de la deuxième lecture sont alarmantes. Elles sont contenues dans le rapport Sampson de décembre 2007.

Près de 60 % des délinquants qui purgeaient des peines de moins de trois ans, au moment où le rapport a été préparé, avaient des antécédents de violence. Un délinquant sur six avait été associé à un gang ou à une organisation criminelle.

Pour parvenir à des changements véritables et bénéfiques pour les victimes et leur famille, dont les vies ont été bouleversées par un crime violent, nous devons faire deux choses comme il faut: donner aux victimes de crime violent une voix plus forte en leur fournissant de l'aide additionnelle relativement aux audiences de libération conditionnelle; doter la Commission nationale des libérations conditionnelles des outils dont elle a besoin pour l'examen des périodes de détention, y compris l'option de prolonger l'intervalle entre les audiences de libération conditionnelle pour les délinquants violents.

Initiatives parlementaires

Je répète à mes collègues que nous voulons donner à la Commission des libérations conditionnelles la possibilité de choisir, le pouvoir discrétionnaire et les outils qui lui permettront de savoir, pour chaque cas, quand recourir aux outils que lui donnera le projet de loi.

Encore une fois, j'affirme à mes collègues que c'est exactement ce que fera le projet de loi C-479.

Comme je l'ai précisé plus tôt, pour élaborer un projet de loi bien documenté et bien pensé, mon personnel et moi avons parlé à maintes reprises à l'ombudsman fédérale des victimes d'actes criminels, Mme Sue O'Sullivan, et à ses employés. Le témoignage de Mme O'Sullivan devant le comité permanent a été très convaincant.

Je suis heureux que le projet de loi C-479 donne suite à certaines des recommandations contenues dans le rapport de 2013 de Mme O'Sullivan, qui s'intitule « Répondre aux besoins des victimes d'actes criminels au Canada » — en particulier en ce qui a trait au droit des victimes à une bonne communication tout au long du processus, au recours à la technologie pour la présentation des déclarations des victimes aux audiences de la Commission des libérations conditionnelles et à la prise en compte des besoins des victimes dans le processus de libération conditionnelle.

Par ailleurs, quand je vois ce que d'autres instances font en la matière, je crois également que ce projet de loi repose sur des bases solides.

Comme je l'ai fait remarquer au comité permanent, la loi sur les droits des victimes de la Nouvelle-Zélande, instaurée en 2002, constitue un modèle pour le monde. Les dispositions correspondantes de la loi sur la libération conditionnelle de 2002 de la Nouvelle-Zélande garantissent également les droits des victimes, tout comme le propose le projet de loi C-479. Ces dispositions se fondent, elles aussi, sur le respect et le soutien des victimes.

En 2009, le ministère de la Justice de la Nouvelle-Zélande a procédé à une vaste consultation publique afin d'améliorer le soutien aux victimes au sein du système de justice. Il s'est entre autres intéressé à la modernisation, tout comme on le fait dans le projet de loi C-479 en proposant le recours à la technologie, notamment la vidéoconférence et l'utilisation des télécommunications pour entendre les déclarations orales produites dans les bureaux régionaux.

Nous nous sommes penchés expressément sur cette question, afin que les victimes puissent se faire entendre au cours du processus et qu'elles et leur famille n'aient pas à revivre une nouvelle fois leur douloureuse expérience. Le projet de loi sur la réforme des mesures visant les victimes d'actes criminels présenté au Parlement de la Nouvelle-Zélande comporte une disposition à cet égard.

Le projet de loi sur la réforme des mesures visant les victimes d'actes criminels comportait également des améliorations au système de notification des victimes, tout comme le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui. Ainsi, au Canada, les victimes auront plus facilement accès aux renseignements concernant les progrès réalisés par les délinquants en ce qui a trait à leur plan correctionnel de même qu'aux documents pertinents.

En plus de la Nouvelle-Zélande, d'autres grandes démocraties occidentales se penchent elles aussi sur ces questions. Le rapport de Mme O'Sullivan et du Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels a examiné les lois du gouvernement fédéral et des États américains. Le code de pratique du Royaume-Uni et la directive de 2012 du Parlement européen concernant le soutien et la protection des victimes de la criminalité ont également fait l'objet d'une étude.

Cela montre, encore une fois, que le projet de loi C-479 est approprié et qu'il arrive à point nommé.

Avant de terminer, j'aimerais de nouveau souligner les nombreuses heures de travail acharné que les membres de mon personnel ont consacrées à chaque étape de l'étude de ce projet de loi à la Chambre des communes. Je les remercie grandement de leur travail.

J'aimerais conclure là où j'ai commencé lorsque j'ai présenté le projet de loi C-479.

Comme la Chambre le sait, j'ai assisté, à trois reprises, à des audiences de la Commission des libérations conditionnelles du Canada avec des gens de ma circonscription qui ont été victimes de délinquants très violents.

Je parle de délinquants comme Jon Rallo, qui refuse encore aujourd'hui d'admettre qu'il a assassiné sauvagement la soeur, la nièce et le neveu de ma concitoyenne. Le corps du neveu n'a jamais été retrouvé. On croit qu'il a été jeté dans des cours d'eau d'Hamilton.

Ce qui me touche le plus, c'est que, à chaque audience, cette femme qui habite ma circonscription pose la même question à M. Rallo, dans sa déclaration:

● (1805)

Pourquoi as-tu tué notre famille et qu'as-tu fait de ton fils?

Elle n'obtient jamais de réponse. Le délinquant reste de marbre. Il ne manifeste aucun remords. Cet élément a été soigneusement mis en évidence par la Commission des libérations conditionnelles dans sa décision de ne pas lui octroyer la libération conditionnelle totale en 2013.

Cependant, il se pourrait qu'il présente une autre demande de libération conditionnelle l'an prochain, et les membres de la famille pourraient devoir de nouveau présenter des déclarations des victimes et passer par toute la gamme d'émotions qui s'ensuit.

Je pense que je dois mentionner une dernière fois que le sentiment du devoir que ces familles ressentent envers leurs êtres chers qui ont été assassinés les oblige à revivre leur douloureuse expérience, mais nous devons faire tout en notre pouvoir, d'un point de vue législatif et réglementaire, pour les épargner le plus possible.

Ayant assisté moi-même à ces audiences, je peux dire que c'est une expérience des plus terribles pour les victimes. C'est pour cela que je veux faire adopter le projet de loi C-479. Attelons-nous à la tâche.

M. Randall Garrison (Esquimalt—Juan de Fuca, NPD): Monsieur le Président, je veux tout d'abord exprimer ma reconnaissance envers le député d'Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale pour son travail dans ce projet de loi.

Il s'est dévoué à cette cause, tout comme il se dévoue aux gens qu'il représente, et a fait cheminer à la Chambre des communes un projet de loi visant à mieux défendre les droits des victimes dans notre système. Pour tout cela, je le félicite.

Je le salue également pour son écoute et son ouverture en comité; il s'est montré prêt à apporter des amendements au projet de loi. À la suite des légères modifications qui y ont été apportées, nous, de ce côté-ci de la Chambre, sommes maintenant très à l'aise avec son contenu.

Ma question pour le député est la suivante: comment renseignerons-nous les victimes sur leurs nouveaux droits et sur les changements que nous apportons au système? J'ai entendu dire que, souvent, les victimes connaissent mal leurs droits, et voilà que nous faisons des changements.

Initiatives parlementaires

Le député a-t-il songé à la façon de communiquer aux victimes le fait qu'ils ont de nouveaux droits et que notre système juridique leur offre maintenant de nouvelles possibilités?

• (1810)

M. David Sweet: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de ses bonnes paroles et de sa question très pertinente.

J'ose espérer que nous participerons tous à cet effort de communication dans les 308 circonscriptions du pays. Lorsque j'ai lancé cette initiative, j'ignorais que le moment serait aussi bien choisi ou que la déclaration des droits des victimes aurait une telle ampleur. Mais comme les deux mesures se complètent bien, je crois que, dans ses communications, le gouvernement mentionnera les aspects du projet de loi qui vont de pair avec la déclaration.

Puisque mon collègue soulève la question, j'en parlerai avec le Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, afin de voir de quels outils ils disposent. Je suis certain qu'il veillera à renseigner les victimes sur ce sujet, puisque cela fait partie de son mandat. Je vais certainement lui fournir toute l'information nécessaire, pour qu'il la diffuse et pour que les victimes, une fois bien renseignées, puissent exercer leurs droits.

Mme Roxanne James (secrétaire parlementaire du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, PCC): Monsieur le Président, je remercie mon collègue d'Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale d'avoir présenté ce projet de loi très important visant à renforcer les droits des victimes durant le processus de libération conditionnelle.

Le député a déclaré que les victimes ont l'impression d'être victimisées de nouveau. En tant que membre de ce comité et de secrétaire parlementaire, je confirme que nous avons entendu le témoignage de plusieurs victimes. Elles nous ont raconté qu'elles ont dû comparaître à maintes audiences de libération conditionnelle, parfois deux fois en moins de deux ans. Lors d'une réunion du comité en particulier, un témoin a déclaré qu'il s'écoulait six mois entre chaque audience. J'en ai eu les larmes aux yeux.

Je tiens à remercier le député d'avoir présenté cette mesure législative. Il est important qu'il ait mentionné que ce projet de loi n'impose pas une période obligatoire de cinq ans entre chaque audience. Il vise simplement à prolonger la période et à donner plus de latitude à la Commission des libérations conditionnelles du Canada pour entendre ces cas particuliers.

Le député pourrait-il nous dire ce qu'il en pense et réitérer à quel point cette mesure législative, qui évite que les victimes soient victimisées à répétition, est importante pour les victimes?

M. David Sweet: Monsieur le Président, l'excellente question de ma collègue me donne l'occasion — au cas où il y aurait un malentendu à cet égard — de dire que nous sommes entièrement d'accord avec le processus de libération conditionnelle et comprenons qu'il fait partie du processus de réadaptation par lequel passent les délinquants en vue d'être réintégrés dans la société. La meilleure chose qui puisse arriver aux gens incarcérés après avoir été reconnus coupables d'un crime, c'est d'avoir été réadaptés et de devenir des citoyens canadiens productifs. Je veux que ce soit clair.

La prémisse des dispositions du projet de loi est de fournir à la Commission des libérations conditionnelles du Canada les outils lui permettant de trancher lorsqu'un délinquant présente une demande de libération conditionnelle. Si les délinquants ont suivi leur plan correctionnel à la lettre, s'ils veulent faire amende honorable, être des Canadiens productifs et mettre beaucoup de distance entre eux et les victimes, afin que celles-ci se sentent en sécurité, la Commission des

libérations conditionnelles est assez professionnelle pour prendre la bonne décision et procéder à un examen anticipé. Pour ceux qui veulent continuer à s'en prendre aux victimes et refusent de changer de comportement, le projet de loi prévoit que la Commission des libérations conditionnelles peut attendre cinq ans entre chaque réexamen.

Voilà l'objet et l'intention du projet de loi. Je crois sincèrement que les professionnels de la Commission des libérations conditionnelles respecteront l'esprit et la lettre de la loi.

M. Randall Garrison (Esquimalt—Juan de Fuca, NPD): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour appuyer le projet de loi C-479 à l'étape de la troisième lecture. Comme je l'ai dit il y a quelques minutes, nous croyons que le projet de loi, dans sa forme modifiée, renforce sensiblement les droits des victimes.

Je voudrais, encore une fois, remercier le député d'Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale pour les efforts qu'il a déployés afin de présenter à la Chambre ces améliorations aux droits des victimes et de les faire avancer jusqu'à l'étape de la troisième lecture. Il est maintenant très vraisemblable que le projet de loi sera adopté.

Cette mesure législative renferme de nombreuses dispositions clairement avantageuses pour les victimes. En fait, certaines d'entre elles font déjà partie des pratiques courantes du système correctionnel et du système de libération conditionnelle. Nous convenons cependant que c'est une bonne idée d'inscrire ces droits des victimes dans la loi.

Les droits en question comprennent ce qui suit: le droit pour les victimes ou des membres de leur famille d'être présents aux audiences de libération conditionnelle; le droit pour les victimes de voir la Commission des libérations conditionnelles tenir compte de leurs déclarations dans sa décision concernant la libération des délinquants; le droit pour les victimes de présenter leurs déclarations par des moyens différents grâce notamment à l'utilisation de la technologie; ainsi que la communication aux victimes des renseignements que la commission a pris en considération. Autrement dit, les victimes ont le droit de voir les faits examinés par la commission afin de comprendre comment celle-ci a pris sa décision.

Il devient en outre obligatoire de fournir aux victimes et à leurs familles la transcription des audiences de libération conditionnelle et de les avertir lorsqu'un délinquant bénéficie d'une permission de sortir ou d'une libération conditionnelle ou d'office.

Ce sont des améliorations, mais nous sommes déçus parce que le gouvernement ne s'est pas montré disposé à aller plus loin au sujet d'une question très importante. Nous avons été surpris par le rejet d'un amendement que nous avons proposé et qui visait à permettre aux victimes de choisir un autre moyen de suivre les audiences de libération conditionnelle sans être obligées d'y assister en personne.

Nous croyons que les victimes ont le droit d'observer ces audiences par vidéoconférence ou téléconférence si elles le préfèrent. Curieusement, la procédure actuelle ne leur permet d'observer les audiences par vidéoconférence ou téléconférence que si le Service correctionnel du Canada leur a interdit d'y assister en personne.

C'est une étrange anomalie des règles. Si les victimes ont proféré des menaces ou causé du désordre et que, par conséquent, le Service correctionnel leur dit de ne pas s'assister aux audiences de libération conditionnelle, elles ont alors le droit de les observer par vidéoconférence ou téléconférence. Nous estimons que ce droit devrait être accordé à toutes les victimes.

Initiatives parlementaires

Il y a beaucoup de bonnes raisons pour lesquelles une victime peut ne pas vouloir user du droit d'assister en personne à l'audience. Certaines victimes ne veulent pas se trouver dans la même pièce que le délinquant soit par crainte, soit par dégoût.

L'observation à distance permettrait en outre à des victimes qui auraient autrement eu à voyager d'être présentes à une audience. Le délinquant peut avoir été transféré ailleurs dans le pays, de sorte que l'audience peut avoir lieu en Colombie-Britannique alors que la victime vit en Ontario. Si elle pouvait assister à l'audience par vidéoconférence ou téléconférence, elle n'aurait ni à assumer le coût du transport ni à prendre congé de son travail.

Les audiences tenues loin de leur domicile sont devenues un problème pour beaucoup de victimes. Encore une fois, nous croyons que ce serait une importante amélioration de leur permettre d'assister à l'audience par vidéoconférence ou téléconférence.

Nous sommes préoccupés par un aspect du projet de loi. Il s'agit de la disposition que vient justement de mentionner le député d'Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale dans sa réponse à la question de la secrétaire parlementaire. C'est l'autorisation donnée à la Commission des libérations conditionnelles de prolonger l'intervalle entre les audiences dans le cas des délinquants condamnés pour des crimes graves.

Nous ne voyons aucun inconvénient à cette disposition lorsqu'elle s'applique à des personnes condamnées à la prison à vie. En fait, nous avons justement proposé de modifier le projet de loi à cette fin. Toutefois, la prolongation de la période discrétionnaire entre deux audiences peut, dans le cas des délinquants condamnés à des peines relativement courtes, les décourager de participer aux programmes de réadaptation.

Autrement dit, si on dit à un délinquant que son audience est remise de quatre ans, quel intérêt aurait-il à s'inscrire aux programmes de réadaptation offerts par l'établissement?

Encore une fois, dans le cas de ceux qui purgent une peine relativement courte, cette disposition pourrait sans le vouloir augmenter le nombre de personnes qui sont libérées sans supervision à la fin de leur peine. En d'autres termes, si on leur dit que leur audience est remise de trois ans alors qu'il ne leur reste que trois ans et six mois à purger, ils n'auraient aucun encouragement. Ils ne participeraient pas aux programmes et sortiraient sans la réadaptation nécessaire.

Comment éviter cette situation? Évidemment, nous appuyons le projet de loi parce que nous croyons qu'il serait possible d'éviter cela si la Commission des libérations conditionnelles avait un budget adéquat. La commission serait en mesure d'éviter ces effets pervers.

• (1815)

Toutefois, nous avons une Commission des libérations conditionnelles qui subit actuellement des restrictions financières et qui pourrait donc se voir forcée d'allonger l'intervalle entre les audiences de libération conditionnelle simplement à cause d'un manque de ressources. La commission aura d'autres choses à faire pour se conformer à la loi et si l'intervalle autorisé est allongé, et nous dirons que c'est une question discrétionnaire, cet intervalle sera encore d'autant plus long si la commission n'a pas le financement adéquat. Comme nous l'avons vu très souvent depuis que les conservateurs sont au pouvoir, des services publics très importants sont sous-financés et la Commission des libérations conditionnelles est l'un d'eux.

Enfin, nous demeurons préoccupés par la démarche du gouvernement qui propose des changements importants au Code

criminel du Canada et à la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition au moyen de nombreux projets de loi acheminés de différentes façons au Parlement, à des moments différents. À lui seul, le volume de changements apportés au moyen de projets de lois différents qui ont souvent été examinés par des comités différents peut provoquer des erreurs légales et des omissions et avoir ainsi des conséquences inattendues. En effet, certains projets de loi sont renvoyés au comité de la justice, d'autres au comité de la sécurité publique dont je fais partie.

Par exemple, dans le cas du projet de loi C-479, le comité de la sécurité publique n'a pas pu voir le texte du projet de loi d'initiative ministérielle concernant la Charte des droits des victimes, le projet de loi C-32, qui sera renvoyé au comité de la justice dont les membres n'ont pu entendre les témoins qui ont comparu devant le comité de la sécurité publique sur des questions très étroitement liées à ce sujet. Encore une fois, nous croyons qu'il risque d'y avoir un problème parce qu'on a de multiples projets de loi d'initiative parlementaire et d'un projet de loi d'initiative ministérielle qui portent tous sur les droits des victimes mais qui sont traités de façon différente au Parlement et à des moments différents.

À cause de cette approche au coup par coup, il arrive que certaines questions importantes ne soient jamais soumises à la Chambre. Je pense notamment aux besoins des victimes qui ne concernent pas le système judiciaire.

Il est certes important d'améliorer les droits des victimes dans le système judiciaire. Comme je l'ai dit, nous avons appuyé des projets de loi comme le projet de loi C-42 et nous appuyons celui dont nous débattons aujourd'hui pour cette raison. Toutefois, les victimes ont d'autres besoins importants, qu'il s'agisse notamment d'indemnités pour les pertes subies, d'une aide financière lorsqu'elles doivent s'absenter du travail, de counseling ou d'une aide pour absorber d'autres dépenses nécessaires pour reprendre une vie normale. Or, ni le projet de loi C-479 ni le projet de loi Bill C-482 ne répondent à cette question et le projet de loi C-32, la Loi sur la Charte des droits des victimes, laisse entendre qu'il suffit simplement d'élargir les droits des victimes au dédommagement.

Le problème que nous percevons de ce côté-ci de la Chambre tient à ce que, malheureusement, très peu de victimes pourront obtenir quelque chose du processus de dédommagement parce que, évidemment, la plupart des délinquants ont peu de ressources. C'est ce que j'ai essayé de faire valoir hier soir au cours du débat de fin de soirée sur la Charte des droits des victimes. Lorsque j'ai essayé de faire comprendre qu'il fallait discuter d'une meilleure solution de rechange, une solution qui permettrait peut-être de traiter toutes les victimes équitablement et également, on a rejeté mon idée sans ménagement. C'est peut-être l'heure tardive qui a amené certains de l'autre côté de la Chambre à réagir vivement, mais cela montre bien l'inconvénient qu'il y a à traiter ces dossiers à la petite semaine.

Je voulais faire comprendre brièvement que ce dont nous avons vraiment besoin, c'est d'un leadership fédéral en faveur d'un plan d'indemnisation adéquat mis en place au moyen d'un fonds d'indemnisation des victimes d'actes criminels. Les conservateurs essaient de se débarrasser de la question en disant qu'elle relève des provinces. Or, une province, Terre-Neuve-et-Labrador, et tous les territoires n'ont aucun programme de la sorte et les fonds d'indemnisation des neuf autres provinces ont des plafonds très bas pour les sommes pouvant être versées aux victimes. Dans certains cas, la somme maximale ne dépasse pas 5 000 \$. Or, on ne va pas bien loin avec 5 000 \$ pour couvrir des frais comme une perte de revenu.

Initiatives parlementaires

Comme je l'ai déjà dit, aucun parti à la Chambre ne détient le monopole des préoccupations à l'endroit des victimes, mais nous avons parfois des approches différentes pour régler le problème. Nous appuyons les efforts déployés pour élargir les droits des victimes dans le système judiciaire, mais nous croyons que les victimes ont autres besoins qui nécessitent autant d'attention. Nous avons également toujours fait valoir que l'une des choses les plus importantes que nous pouvons faire à la Chambre est d'adopter des programmes et de veiller à ce que les programmes correctionnels ne contribuent pas à augmenter le nombre de victimes. Or, il est important d'avoir un système correctionnel bien financé pour cela.

Nous cherchons donc à trouver un juste équilibre dans notre approche vis-à-vis de la sécurité publique, une approche qui nous permettra d'avoir des milieux de vie plus sûrs en mettant en place à la fois un système punitif et un système de réadaptation adéquats.

Le temps qui m'est accordé achève, et j'aimerais conclure en réitérant l'appui des néo-démocrates à un renforcement des droits des victimes dans le système judiciaire. Toutefois, j'exhorte tous les députés à réfléchir à l'autre question importante, ce dont les victimes ont besoin, soit des programmes bien financés pour les aider à reprendre leur vie en main.

● (1825)

L'hon. Wayne Easter (Malpeque, Lib.): Monsieur le Président, je félicite le député d'Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale d'avoir présenté cette mesure législative et de l'avoir menée jusqu'à cette étape. Je m'attends à ce que le projet de loi soit adopté à la Chambre. Le Parti libéral va l'appuyer à cette étape-ci.

Je veux revenir sur quelques remarques formulées par le député néo-démocrate qui vient de s'exprimer. Il a dit que certains amendements — de très bons amendements selon moi — proposés par des députés de l'opposition n'avaient pas reçu l'attention qu'ils méritaient au comité.

Je suis d'accord avec le député que le recours aux vidéoconférences pour les victimes était une demande raisonnable. Cette mesure permettrait de réduire les coûts et elle épargnerait aux victimes le stress de devoir être dans la même salle que le contrevenant. Rejeter cet amendement était une erreur.

Le député a aussi fait valoir un autre point sur lequel je ne vais pas non plus m'étendre, à savoir que la sécurité publique doit primer. Si, en raison de la période plus longue entre les audiences, les contrevenants ne peuvent pas participer à un programme de réhabilitation, cela pose un dilemme du point de vue de la sécurité publique. En effet, cette situation pourrait accroître les risques de récidive lorsque les contrevenants réintègrent la société.

Cela dit, puisque le principal élément de la mesure législative ne serait pas touché — à savoir le pouvoir discrétionnaire de la Commission des libérations conditionnelles —, nous avons l'intention d'appuyer le projet de loi.

L'objectif de l'auteur, qui est de s'assurer que l'on tienne compte des victimes d'actes criminels, demeure. Cet objectif était le fondement d'initiatives libérales antérieures. Il a été en lumière dans l'Énoncé des principes de justice fondamentaux pour les victimes d'actes criminels de 2003, qui avait été négocié entre les gouvernements fédéral et provinciaux.

Le problème de ce projet de loi et d'un grand nombre d'initiatives parlementaires des ministériels concernant la sécurité publique, c'est la mesure dans laquelle le gouvernement, par l'entremise des avocats du ministère de la Justice, a dû intervenir pour l'amender afin qu'il respecte la loi et la Constitution.

Le problème commence entre autres avec les déclarations faites au début, lorsque le projet de loi a été présenté à la Chambre. C'est ainsi que je vois les choses. La mesure législative a été présentée et elle a été renvoyée au comité. Des témoins sont venus s'exprimer devant le comité sur le projet de loi original. Ils appuyaient la mesure originale parce qu'elle renfermait des propositions très précises relativement aux droits des victimes. Une fois les audiences terminées et les témoins repartis — j'ai fait la même remarque au sujet d'autres projets de loi — les avocats du ministère de la Justice ou de Sécurité publique Canada sont intervenus et ont apporté plusieurs amendements du gouvernement qui, selon moi, ont modifié sensiblement le projet de loi. Il s'ensuit que celui-ci ne correspond plus exactement à la mouture originale présentée au début par son auteur.

Même à l'étape du rapport, le gouvernement a essayé de remanier le projet de loi afin de le rendre plus conforme à ce qui est légalement acceptable. J'ai fait le compte, et le gouvernement a présenté et fait adopter neuf amendements pour un projet de loi qui ne comptait initialement que sept articles. Ces modifications visaient à faire en sorte que la mesure législative respecte les exigences légales de toute loi.

● (1830)

Par exemple, le projet de loi dont la Chambre est saisie renforce la notion selon laquelle l'obligation de divulguer aux victimes certains renseignements relatifs aux délinquants qui est faite tant au Service correctionnel du Canada que, dans ce cas-ci, à la Commission des libérations conditionnelles n'est pas une obligation illimitée. Le pouvoir discrétionnaire de la Commission des libérations conditionnelles a été conservé dans la loi et dans le projet de loi C-479.

Un autre problème qui se pose est la nature contradictoire des projets de loi d'initiative parlementaire des ministériels par rapport au programme de répression de la criminalité du gouvernement. J'ai d'ailleurs soulevé à la Chambre et au comité ce problème de la confusion engendrée par les projets de loi des ministériels. Je ne comprends pas pourquoi — et mon collègue y a aussi fait allusion — on n'assure pas une meilleure coordination avec le gouvernement concernant les mesures législatives qui sont présentées.

Pourquoi le ministre de la Justice n'intervient-il pas concrètement pour coordonner les projets de loi d'initiative parlementaire afin d'éviter les intérêts divergents et de réduire le risque qu'une mesure législative soit invalidée par une cour supérieure.

Le principe qui sous-tend le projet de loi C-479 était de réduire le nombre d'audiences de la Commission des libérations conditionnelles auxquelles les victimes devraient assister. Les témoins qui ont comparu devant le comité de la sécurité publique ont insisté sur l'importance de cette mesure législative pour éviter le plus possible que les victimes aient à revivre leur douloureuse expérience.

Il y a une chose que la Chambre doit comprendre, à juste titre d'ailleurs. Au comité, des témoins nous ont relaté des histoires très tristes. Ils nous ont dit que lorsqu'ils doivent préparer une déclaration des victimes et se présenter à une audience de la Commission des libérations conditionnelles, parfois presque sans préavis, et qu'ils sont tenus de le faire tous les deux ans, cela les oblige, en tant que victimes, à revivre encore une fois leur douloureuse expérience.

Comme les députés l'apprendront un peu plus tard en écoutant mon discours, on aurait dit que le projet de loi avait pour objectif de faire passer cette période de deux ans à cinq ans, mais ce n'est pas du tout le cas. Il se pourrait que cette période soit de cinq ans, mais elle pourrait aussi être de deux ans. Cette décision est laissée à la discrétion de la Commission des libérations conditionnelles.

Initiatives parlementaires

Comme je l'ai souligné plus tôt, ce qui m'inquiète, c'est que les victimes qui ont témoigné au comité pensaient bel et bien qu'il était question d'une période de cinq ans. Ce n'est plus le cas. Ce pourrait être deux ans, ou cinq ans, ou encore quatre ans. C'est la Commission d'appel qui décide. On avait dit que c'était là l'objectif du projet de loi, mais ce qui avait été annoncé ne s'est pas concrétisé.

Par ailleurs, il existe aussi une contradiction et je tiens à la signaler. Le principe du projet de loi C-483 était d'accroître le nombre d'audiences de libération conditionnelle liées aux sorties avec escorte. Cela signifie donc que les victimes devraient se présenter à d'autres audiences.

D'une part, nous sommes saisis d'une mesure législative qui vise à restreindre le nombre des audiences de la Commission des libérations conditionnelles. D'autre part, il existe un autre projet de loi qui va à l'encontre de la mesure législative dont nous sommes saisis puisqu'il vise à accroître le nombre d'audiences.

Les victimes et les organisations qui les représentent doivent se poser une question très simple. Puisque les députés ministériels se consultent, pourquoi ne coordonnent-ils pas ces mesures de façon concrète pour que nous puissions mettre en oeuvre une stratégie globale dont les différents aspects s'harmonisent, au lieu d'entrer en conflit?

Je terminerai mon intervention en parlant d'un aspect qui m'inquiète en lien avec ce processus. Lorsqu'un projet de loi est présenté, il prévoit certaines choses. Ensuite, lorsque les témoins que nous avons entendus rentrent chez eux, les avocats du ministère de la Justice modifient le projet de loi. Nous nous retrouvons donc avec un projet de loi assez différent qui ne permet pas d'atteindre les objectifs qui avaient été annoncés au départ par les députés conservateurs d'arrière-ban. Cela fait plusieurs fois qu'une telle situation se produit.

• (1835)

Cela dit, le projet de loi comporte de bons éléments. Il constitue un pas dans la bonne direction, et ultimement, nous l'appuierons. Cependant, je tiens à dire aux victimes qu'il est tout à fait différent de ce qu'on nous avait annoncé au départ.

Mme Roxanne James (secrétaire parlementaire du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, PCC): Monsieur le Président, je suis ravie de parler du soutien indéfectible du gouvernement envers les victimes d'actes criminels au pays.

Les députés savent que nous avons récemment fait un pas de géant dans ce dossier en présentant le projet de loi C-32, Loi sur la Charte des droits des victimes. Ce projet de loi élaboré de manière à répondre aux préoccupations de longue date des victimes permettrait, pour la première fois, d'inscrire dans la loi quatre droits fondamentaux: le droit à l'information, le droit à la participation, le droit à la protection, et le droit au dédommagement.

Par ailleurs, bon nombre des préoccupations exprimées auparavant par les partis de l'opposition ont été prises en compte dans ce projet de loi. Ce projet de loi est aussi une mesure sans précédent, car il changerait la façon dont le système de justice pénale interagit avec les victimes d'actes criminels. La Charte des droits des victimes viserait simplement — mais de manière significative — à faire en sorte que les victimes aient davantage leur mot à dire au sein du système de justice pénale. Nous sommes reconnaissants de l'appui manifesté à l'égard de ce projet de loi, et nous avons hâte de poursuivre le débat sur les nombreux avantages qu'il propose.

Toutefois, nous sommes ici aujourd'hui pour discuter du projet de loi C-479, Loi sur l'équité à l'égard des victimes. C'est un autre exemple du soutien indéfectible du gouvernement envers les

victimes d'actes criminels. Cette mesure s'ajouterait aux mesures importantes que nous avons déjà mises en place à cet égard, y compris la Charte des droits des victimes, et à de nombreuses autres initiatives que nous avons prises depuis notre arrivée au pouvoir en 2006.

Nous avons décidé non seulement d'établir la Stratégie fédérale d'aide aux victimes et de la financer de façon permanente, mais aussi d'adopter plusieurs mesures législatives pour renforcer le processus de libération conditionnelle et aider les victimes à se faire entendre davantage. Grâce à la mise en place, en 2012, de la Loi sur la sécurité des rues et des communautés, nous avons inscrit dans la loi le droit des victimes de faire une déclaration lors des audiences de libération conditionnelle, et nous avons fait en sorte que Service correctionnel Canada communique en temps opportun des renseignements pour les victimes au sujet du transfert d'un délinquant.

De plus, nous avons mis en place des mesures pour que la Commission des libérations conditionnelles puisse prendre une décision — sauf dans certaines circonstances — même lorsqu'un délinquant retire sa demande de libération conditionnelle dans les 14 jours précédant la date prévue pour l'audience. Avant que nous apportions ces changements, une victime pouvait subir le désagrément de se rendre à une audience qui n'allait même pas avoir lieu.

Le projet de loi C-479 respecte aussi la promesse du gouvernement, qui s'est engagé à veiller sur la sécurité des Canadiens et de leur famille. Nous avons toujours à coeur de lutter contre la criminalité et de créer un système de justice efficient et équitable. Notre gouvernement fait constamment passer les intérêts des victimes avant ceux des criminels. J'espère que les députés d'en face commenceront à appuyer ces mesures importantes. Je suis d'ailleurs heureuse d'entendre aujourd'hui que les deux partis appuieront ce projet de loi.

J'aimerais féliciter encore une fois le député d'Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale, qui a travaillé avec acharnement afin que cette importante mesure législative puisse être présentée.

Comme le savent les députés, des amendements ont été adoptés à l'étape du rapport. Nous sommes persuadés d'avoir maintenant entre les mains le meilleur projet de loi qui soit pour défendre les intérêts des victimes. Nous remercions les députés d'avoir contribué à mener le projet de loi jusqu'au stade où il se trouve aujourd'hui.

Voyons maintenant de quelle façon cette mesure moderniserait la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition et aiderait les victimes.

Regardons tout d'abord les modifications que nous proposons d'apporter à la fréquence des examens obligatoires concernant la libération conditionnelle des délinquants reconnus coupables de meurtre ou d'une autre infraction avec violence. À l'heure actuelle, quand un délinquant se voit refuser la libération conditionnelle, la Commission des libérations conditionnelles du Canada doit, en vertu de la loi, réexaminer son cas tous les deux ans. Le projet de loi ferait passer cette période à cinq ans.

Nous proposons également d'allonger la période entre les examens obligatoires en cas d'annulation ou de cessation de la libération conditionnelle d'un délinquant condamné pour une infraction accompagnée de violence pour laquelle il purge une peine d'au moins deux ans. Nous proposons que la Commission des libérations conditionnelles procède au réexamen du cas dans les quatre ans qui suivent la date d'annulation ou de cessation, puis tous les cinq ans.

Initiatives parlementaires

En quoi ce changement aiderait-il les victimes? N'oublions pas que plusieurs d'entre elles participent aux audiences. Si on y pense un instant, on peut imaginer toute l'anxiété et la détresse que peut éprouver une victime à l'approche d'une audience. C'est pourquoi il est préférable d'espacer davantage ces audiences. Il est raisonnable de laisser aux victimes davantage de temps pour rebâtir leur vie et se remettre de leurs épreuves. Cet effet positif a été démontré, et c'est un changement que nous pouvons mettre en place pour le bien des victimes. Lors de l'examen en comité, des victimes nous ont expliqué qu'elles choisissaient d'assister aux audiences pour honorer la mémoire de l'être cher disparu. Ce changement était l'un des plus importants à leurs yeux.

Le projet de loi obligerait aussi la Commission des libérations conditionnelles à prendre d'autres dispositions afin de mieux répondre aux besoins des victimes.

• (1840)

Par exemple, la Commission des libérations conditionnelles serait tenue de fournir aux victimes et à leurs proches un moyen d'assister aux audiences à distance si elles n'ont pas été autorisées à y assister en personne. Dans le même ordre d'idée, la mesure législative obligerait la commission à tenir compte des déclarations des victimes, surtout lorsqu'elle se penche sur les mesures à prendre pour les protéger. Puisque le gouvernement a écouté les victimes, nous savons que bon nombre d'entre elles veulent que l'on tienne davantage compte de ce qu'elles ont à dire pendant ce processus. C'est ce que ces modifications permettraient justement de faire.

Enfin, le projet de loi ferait en sorte que la commission serait tenue de fournir davantage de renseignements aux victimes. C'est important parce que, encore une fois, bien des victimes nous ont dit qu'elles ressentent le besoin d'obtenir divers renseignements au sujet des délinquants. Grâce au projet de loi, certains renseignements pourraient être communiqués si c'est justifié dans les circonstances. Par exemple, les transcriptions des audiences de libération conditionnelle seraient fournies aux victimes, mais on y retirerait les renseignements sur les tiers et les portions d'audience tenues à huis clos. De façon semblable, si la victime en fait la demande, on pourrait lui fournir dans les 14 jours précédant la remise en liberté du délinquant des renseignements sur la date, l'endroit et les conditions de la libération conditionnelle, de la libération d'office ou de la permission de sortir, mais seulement s'il est certain que la sécurité du public ne serait pas compromise.

Bref, le projet de loi améliorerait le processus de libération conditionnelle pour le bien des victimes, car il serait plus humain et mieux adapté. Je suis fière du bilan du gouvernement, car il appuie les victimes et leurs proches au sein du système de justice pénale. Notre objectif est à la portée de la main. Notre gouvernement passe à l'action. Nous avons écouté les victimes, leurs proches et ceux qui les défendent. Nous les avons consultés directement, et nous avons tenu compte de leurs inquiétudes dans le projet de loi et dans les autres mesures législatives que nous avons présentées. Nous les avons écoutés, et nous avons fait ce qui s'imposait en adoptant la Stratégie fédérale d'aide aux victimes et la Loi sur la sécurité des rues et des communautés, et en présentant la Charte canadienne des droits des victimes et le projet de loi sur l'équité à l'égard des victimes. Ce projet de loi nous aiderait à continuer sur cette voie et à faire un pas de plus en vue de l'institution d'un système qui aide les victimes à guérir et à se refaire une vie.

Je remercie encore une fois les députés d'en face pour leur appui, et j'incite tous les autres députés à appuyer cette importante mesure législative.

[Français]

Mme Rosane Doré Lefebvre (Alfred-Pellan, NPD): Monsieur le Président, je suis vraiment contente de prendre la parole encore une fois sur le projet de loi C-479. Je le considère très important, et je suis heureuse qu'on ait eu le temps d'en discuter en comité. J'aimerais remercier mon collègue conservateur d'avoir déposé ce projet de loi.

C'était très intéressant de recevoir des témoins en comité. On a reçu entre autres des victimes qui ont été malheureusement touchées par ce qui passe actuellement par rapport à la Commission des libérations conditionnelles et au fonctionnement des audiences de libération conditionnelle. En fait, on a beaucoup entendu parler de leurs cas très personnels, et c'était des moments assez touchants en comité. On a eu aussi l'occasion de recevoir l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, Sue O'Sullivan. Elle est venue témoigner encore une fois et a apporté un éclairage à sa façon. Ce fut grandement apprécié.

Le seul témoin qu'on aurait dû avoir et qu'on n'a pas eu la chance d'avoir, c'est un représentant de la Commission des libérations conditionnelles. La commission n'a pas pu témoigner malheureusement. C'est extrêmement triste parce que c'est la commission qui devra mettre en oeuvre le projet de loi C-479 et se plier aux nouvelles exigences qui seront introduites dans le Code criminel. Le témoignage de la commission nous a beaucoup manqué dans ce débat. Si j'ai quelque chose à reprocher à nos séances de comité ou à la façon dont on a fonctionné, c'est de ne pas avoir eu le témoignage de la Commission des libérations.

Comme l'a mentionné mon honorable collègue Esquimalt—Juan de Fuca, on a présenté un amendement que les conservateurs ont refusé. J'ai été assez surprise de cela. On a proposé un amendement voulant que les victimes puissent assister aux audiences des libérations conditionnelles d'une autre façon qu'en personne. Il y a différentes raisons à cela. C'est entre autres parce que les victimes ne veulent parfois pas se retrouver dans la même pièce qu'un agresseur ou un détenu, ou qu'elles doivent voyager. Le déplacement peut parfois se faire d'un bout à l'autre du pays. Par exemple, si la détenue est une francophone, elle peut se retrouver à Joliette, parce qu'il n'y a pas beaucoup de prisons pour femmes. Le lieu de résidence des victimes peut être à Vancouver ou au Nouveau-Brunswick. En outre, les victimes peuvent être appelées à effectuer beaucoup de déplacements.

On a donc essayé de présenter un amendement complètement raisonnable pour régler cette situation. On proposait que les victimes aient la possibilité d'assister à ces audiences par vidéoconférence ou téléconférence. L'amendement a été refusé par les conservateurs.

Cela m'a surprise, d'autant plus que Sue O'Sullivan, ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels et un de nos témoins, a dit au comité:

Nous recommandons que toutes les victimes et les membres de leur famille qui désirent assister à une audience de libération conditionnelle aient le choix de la manière dont ils y assisteront. Ils peuvent y assister en personne, ils peuvent aussi y assister par vidéoconférence ou par un autre moyen technologique.

D'autres témoins ont parlé dans la même veine, mais je ne veux pas passer trop de temps là-dessus. On a décidé d'aller dans le sens de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels et des témoins entendus en comité. Les conservateurs s'y sont malheureusement opposés. C'est une lacune dans le projet de loi C-479 qu'on aurait pu aborder plus tôt dans le débat.

Initiatives parlementaires

Le projet de loi C-479 répond aussi à certaines recommandations de l'ancien ombudsman des victimes d'actes criminels et à beaucoup de recommandations faites par Mme O'Sullivan concernant le droit des victimes d'assister à des audiences de libération conditionnelle. On est content de voir ça.

Au NPD, on est en faveur de l'amélioration des droits des victimes. On considère que c'est très important. L'amélioration de ces droits passe par plusieurs canaux.

Les néo-démocrates soutiennent la participation accrue des victimes au processus de libération conditionnelle. C'est extrêmement important.

● (1845)

Nous appuyons bon nombre des recommandations de l'ancien ombudsman et de la nouvelle ombudsman, et nous travaillons à l'amélioration de la sécurité de nos collectivités. Une des façons d'y parvenir est de mettre en place un processus de libération conditionnelle permettant aux personnes de réintégrer de manière sécuritaire la société, afin de réduire la victimisation.

Cela m'amène à mon prochain argument. C'est beau, tout ce qu'on présente ici, et c'est aussi beau de voir que le gouvernement a déposé une Charte canadienne des droits des victimes. Cependant, chaque témoin en comité nous dit que la réduction de la victimisation passe par la réhabilitation, par des programmes et par de l'investissement dans nos prisons. Nous devons mettre sur pied de bons programmes et nous assurer de ne pas libérer des détenus sans qu'ils soient réhabilités et prêts à réintégrer la société.

Réduire la victimisation, c'est aussi adopter de bonnes politiques en matière de sécurité publique. À cet effet, Sécurité publique Canada concentre ses efforts pour rejoindre les jeunes de 5 ans à 18 ans et s'assurer qu'ils n'entrent pas dans le cercle vicieux de la criminalité et des gangs de rue.

Le gouvernement doit mettre ses culottes — j'aime beaucoup cette expression — et adopter des mesures en matière de sécurité publique. Il ne doit pas couper dans les services essentiels comme la réhabilitation de nos détenus. Il est essentiel d'investir dans notre jeunesse pour qu'elle ne tombe pas dans le cercle vicieux de la criminalité.

Parmi les témoins entendus en comité, Mme Arlene Gaudreault, de l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes, qui fait un travail incroyable au Québec, déplore le fait qu'on n'ait pas eu assez de temps pour étudier un pan du droit des victimes aussi important que celui d'assister aux audiences de libération conditionnelle. Elle avait d'ailleurs fait beaucoup de recommandations lors de son témoignage. Elle considère qu'on n'a malheureusement pas eu assez de temps pour proposer des amendements ou les mettre en place. Je tenais à ce que Mme Gaudreault soit entendue aujourd'hui dans ce débat.

Le projet de loi C-479 est beau sur papier, mais sa mise en place coûtera de l'argent. On devra déplacer des gens pour qu'ils assistent à des audiences de libération conditionnelle. Malheureusement, les conservateurs ont voté contre notre amendement visant à le faire par vidéoconférence ou par d'autres moyens technologiques. De plus, puisqu'il s'agit d'un changement dans le processus, il faudra prévoir des fonds additionnels.

J'espère que le gouvernement conservateur va suivre ces recommandations. La secrétaire parlementaire était très en faveur de ce projet de loi, mais franchement, le gouvernement conservateur doit y mettre les sous.

Je comprends qu'on a fait d'importantes compressions budgétaires dans tous les ministères, notamment au sein du ministère de la

Sécurité publique. Toutefois, si on veut mettre en place un processus pour les victimes, on doit passer de la parole aux actes et investir l'argent nécessaire, en vue d'assurer un bon service aux victimes, parce qu'elles le méritent. Elles ont assez souffert et méritent qu'on leur offre un service adéquat.

Je réitère que je vais appuyer le projet de loi de mon collègue d'en face avec plaisir. Je suis aussi très heureuse de dire qu'au NPD, sont sommes pour un processus juste et équitable pour les victimes.

Il est très important de passer par la réhabilitation et par la réinsertion pour qu'il y ait moins de victimes et pour que nos collectivités et nos communautés soient plus sécuritaires pour toutes et pour tous.

● (1850)

[Traduction]

Le vice-président: Le député d'Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale a maintenant cinq minutes pour répondre.

M. David Sweet (Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale, PCC): Monsieur le Président, c'est avec profonde gratitude et grande émotion que nous venons à bout du débat sur le projet de loi à la Chambre. Ce fut un honneur et un privilège insignes de proposer ces changements judiciaires et nécessaires au nom de toutes les victimes, notamment des électeurs de ma circonscription.

Comme le savent tous les députés, le processus d'adoption des projets de loi d'initiative parlementaire est de longue haleine. Il comporte plusieurs étapes et peut prendre des années. Ce cas-ci ne fait pas exception.

Je suis fier du fait que le projet de loi fait fond sur le bon travail abattu par les ministres et le gouvernement depuis 2006.

Je suis heureux qu'il fasse fond sur la Charte canadienne des droits des victimes que le premier ministre a annoncée en avril dernier et qui donnerait aux victimes certains outils qui, selon quelques députés de l'opposition, manquaient dans le projet de loi C-479.

Je suis heureux que le projet de loi renforce la voix des victimes, leur accorde un soutien accru et donne à la Commission des libérations conditionnelles du Canada les outils dont elle a besoin pour réduire, voire même éliminer, la revictimisation.

Je crois sincèrement qu'il vaut la peine qu'on se batte pour de telles choses.

Je ne m'étendrai pas plus qu'il le faut. Je remercie les députés de leur appui et de leur intérêt. J'aimerais répéter trois points essentiels. Tout d'abord, on ne parle ici que des pires délinquants, les délinquants violents. Il s'agit de donner aux victimes une voix plus forte et un rôle plus important dans le processus — ce que réclament souvent les Canadiens lorsqu'ils nous appellent ou nous écrivent, ou encore lorsqu'ils participent aux consultations publiques. Tout revient à donner de nouveaux outils à la Commission des libérations conditionnelles du Canada.

J'aimerais terminer en citant encore une fois un éditorial paru dans le numéro du 2 mars 2012 du *Hamilton Spectator*. Il résume bien la décision que nous allons prendre, la décision que réclament depuis des années les victimes de Jon Rallo, les victimes de Clifford Olson, et la famille de l'agent Sweet.

[...] la Commission des libérations conditionnelles [...] a une responsabilité envers les victimes d'actes criminels. Pour ces victimes, la commission est pratiquement la seule source de renseignements sur la situation de la personne qui a commis un crime contre elles. [...] certaines victimes de la région [...] considèrent qu'elles sont mal servies par la commission. Il faut que ça change.

En effet, il faut que ça change. Le vote sur le projet de loi C-479 est une bonne façon d'indiquer que ça va bel et bien changer.

•(1855)

Le vice-président: Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

LOI N° 1 SUR LE PLAN D'ACTION ÉCONOMIQUE DE 2014

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-31, Loi no 1 sur le plan d'action économique de 2014, dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendement.

[Traduction]

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le vice-président: Deux cent soixante-douze motions d'amendement figurent au *Feuilleton des avis* pour l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-31.

[Français]

Les motions n^{os}161 à 165 ne sont pas choisies par la présidence, car elles ont été défaites en comité.

[Traduction]

Tous les autres motions ont été examinées, et la présidence est convaincue qu'elles sont conformes aux lignes directrices concernant la sélection des motions d'amendement à l'étape du rapport énoncées dans l'annotation au paragraphe 76.1(5) du Règlement.

Les motions seront groupées pour les fins du débat de la façon suivante:

[Français]

Le groupe n° 1 comprend les motions n^{os} 1 à 12.

[Traduction]

Le groupe n° 2 comprend les motions n^{os} 13 à 160 et les motions n^{os} 166 à 272.

[Français]

La façon de mettre aux voix les motifs de chaque groupe est disponible auprès du greffier. La présidence redonnera des détails à la Chambre au moment de chaque mise aux voix.

[Traduction]

Je propose maintenant les motions n^{os} 1 à 12 du groupe n° 1 à la Chambre.

MOTIONS D'AMENDEMENT

M. Murray Rankin (Victoria, NPD) propose:

Motion n° 1

Que le projet de loi C-31 soit modifié par suppression du titre abrégé.

Motion n° 2

Que le projet de loi C-31 soit modifié par suppression de l'article 24.

Motion n° 3

Que le projet de loi C-31 soit modifié par suppression de l'article 25.

Motion n° 4

Que le projet de loi C-31 soit modifié par suppression de l'article 27.

Motion n° 5

Que le projet de loi C-31 soit modifié par suppression de l'article 28.

Motion n° 6

Que le projet de loi C-31 soit modifié par suppression de l'article 35.

Initiatives ministérielles

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV) propose:

Motion n° 7

Que le projet de loi C-31 soit modifié par suppression de l'article 42.

[Français]

M. Murray Rankin (Victoria, NPD) propose:

Motion n° 8

Que le projet de loi C-31 soit modifié par suppression de l'article 50.

Motion n° 9

Que le projet de loi C-31 soit modifié par suppression de l'article 75.

Motion n° 10

Que le projet de loi C-31 soit modifié par suppression de l'article 99.

Motion n° 11

Que le projet de loi C-31 soit modifié par suppression de l'article 100.

Motion n° 12

Que le projet de loi C-31 soit modifié par suppression de l'article 101.

[Traduction]

— Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole à l'étape du rapport sur le projet de loi C-31, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures. Les néo-démocrates s'opposent à cette initiative sur deux plans: à cause de son contenu, comme je l'expliquerai, et, élément peut-être aussi important, à cause du processus qui a été suivi et qui nous a menés au stade du rapport ce soir.

Ce processus est un effort antidémocratique du gouvernement pour faire adopter de force un autre projet de loi budgétaire omnibus. D'après mes calculs, ce doit être le cinquième ou le sixième, je n'arrive pas à me rappeler, depuis que le gouvernement a acquis sa majorité, en 2011.

Ces projets de loi omnibus, comme les Canadiens le savent fort bien, comprenaient des mesures qui n'ont strictement rien à voir avec les mesures financières ou budgétaires, apportant des changements énormes dans notre société et à l'égard de l'environnement au moyen de dispositions glissées dans ces projets de loi pour que le gouvernement puisse imposer ses vues. L'opposition, qui peut rejeter certaines initiatives mais en approuver d'autres, est délibérément placée dans une position telle qu'elle doit s'opposer à la totalité des initiatives, même celles qu'elle approuve. C'est ce genre de processus qui nous a menés ici.

Bien entendu, je pourrais aussi parler de l'attribution de temps, aussi appelée la clôture, qui nous a amenés là où nous en sommes.

Venons-en au contenu. Le projet de loi ne prévoit aucune mesure pour créer des emplois au Canada. Il propose plutôt une approche fondée sur l'austérité, qui a été un échec tellement flagrant dans notre pays. Le projet de loi ne fait rien pour annuler les coupes que les conservateurs ont pratiquées dans l'infrastructure et le financement des soins de santé, ce qui a un effet catastrophique sur tant de collectivités.

Le projet de loi laisse aussi tomber le Canada en ce qui concerne la protection des renseignements personnels des Canadiens. La question a fait la manchette cette semaine, car on a présenté un commissaire à la protection de la vie privée spécialement choisi à la population canadienne et aux milieux qui s'occupent de cette protection et avec lesquels le nouveau commissaire n'a absolument aucun lien.

Initiatives ministérielles

Puisque je parle de protection des renseignements personnels, les députés se demanderont ce que cela a à voir avec un projet de loi budgétaire. Une fois de plus, il s'agit d'un projet de loi budgétaire omnibus. Le gouvernement a donc accepté presque globalement des choses comme la décision d'autoriser l'IRS à recevoir certains des renseignements les plus délicats que les Canadiens possèdent, soit leurs données financières personnelles, dans le cadre d'une initiative américaine appelée FATCA.

De façon très révélatrice, le budget ne ferait rien ou presque pour aider les près de 300 000 Canadiens qui sont au chômage, 300 000 de plus qu'après la récession de 2008. Ces gens ne sont pas de retour au travail. Le budget ne ferait rien non plus pour remplacer les 400 000 emplois dans le secteur manufacturier qui ont disparu sous la gouverne du premier ministre.

Je vais commencer par parler du processus qui nous a menés jusqu'à l'étape du rapport. Après à peine 20 minutes de débat à l'étape de la deuxième lecture, les conservateurs ont proposé l'attribution de temps pour limiter le débat à la Chambre. Je répète, 20 minutes de débat pour la deuxième lecture d'un projet de loi budgétaire qui regroupe des centaines d'articles et touche une myriade de lois.

Je me permets aussi de rappeler la motion sur l'étude du projet de loi C-31 au comité. À 23 heures, le 29 mai, au comité des finances, il a été réputé que tous les articles n'ayant pas fait l'objet d'un vote étaient automatiquement adoptés et que tous les amendements n'ayant pas encore fait l'objet d'un vote étaient automatiquement rejetés. Une fois que l'heure fatidique a sonné, tout débat était terminé. Le comité des finances, dont je suis fier de faire partie, se devait pourtant d'étudier ces articles et ces amendements. À 23 heures, nous avons tous été transformés en citrouilles, tous les amendements ont été rejetés, et c'était terminé. C'était la fin de tout. Je le rappelle: 20 minutes de débat, puis la clôture, ou l'attribution de temps, comme on l'appelle, a été imposée. C'est la démocratie, semble-t-il.

À l'étape du comité, les néo-démocrates ont proposé plusieurs amendements afin de prévoir un contrôle judiciaire des systèmes douteux de communication d'information qu'on trouve dans le budget, comme la disposition qui, croyez-le ou non, permet à tout fonctionnaire de l'ARC de communiquer de l'information à la police sans mandat ni contrôle judiciaire. C'est un des amendements qui seront à l'étude ce soir. Et dire qu'il s'agit d'un projet de loi budgétaire.

• (1900)

Selon nous, les conservateurs ont voté contre tous les amendements raisonnables, sans en examiner réellement le contenu. Ces idées ne venaient pas d'eux, elles ne pouvaient pas être assez bonnes et devaient être rejetées. Voilà comment les choses se passent au comité.

Nous avons également proposé plusieurs modifications concernant les mesures d'application très controversées de la FATCA, la Foreign Account Tax Compliance Act, prévues dans le projet de loi C-31, pour essayer d'améliorer un peu l'initiative très mal avisée des conservateurs, qui n'a, pour commencer, aucun lien avec un projet de loi d'exécution du budget, mais qui est bien là.

De graves questions ont été soulevées au comité concernant l'application de cette loi. J'avais espéré que les conservateurs examineraient soigneusement et appuieraient les amendements proposés par le NPD, qui avaient été commentés par des témoins experts très reconnus, comme le professeur Christians, titulaire de la chaire Stikeman en droit fiscal à l'Université McGill, et le professeur

Cockfield, de l'Université Queen, qui nous avaient dit qu'il n'était pas nécessaire de précipiter ainsi l'adoption de ces mesures sans y apporter quelque changement que ce soit. Toutefois, voilà ce qui est devant nous ce soir.

Nous affirmons que l'adoption de ces mesures à la hâte dans le cadre d'un projet de loi d'exécution du budget est non seulement irresponsable, mais tout à fait inutile. Pourquoi? Parce que les États-Unis ont décidé récemment de retarder jusqu'en janvier 2015 l'application des sanctions prévues dans la FATCA. On nous a dit que le Canada se conformait déjà à la loi américaine, et des juristes ont déclaré au comité que nous avions amplement de temps pour étudier soigneusement et modifier l'accord.

Plus d'un million de Canadiens seront touchés par cette loi draconienne. Les conservateurs ont montré qu'ils ne comprennent pas que les Canadiens dotés des deux nationalités sont tout aussi canadiens que ceux qui sont nés au Canada. Ils n'ont pas compris le cas d'un individu de Calgary né de deux Américains qui sont venus vivre au Canada des décennies auparavant mais qui étaient considérés comme Américains par nos amis américains et donc assujettis à cette loi draconienne. Les conservateurs n'ont pas compris cela, et les faits étaient choquants à cet égard.

Encore une fois, nous en sommes à l'étape du rapport à demander aux conservateurs de ralentir et de retirer les dispositions relatives à la FATCA dans le projet de loi d'exécution du budget pour qu'elles puissent être examinées de très près, comme il se doit, afin que la vie privée et, en fait, les droits constitutionnels des Canadiens dotés des deux nationalités, nos compatriotes, soient protégés. Je présume que nous obtiendrons une autre réponse négative à cette question.

Comme la partie gouvernementale a rejeté tous les amendements au projet de loi omnibus, le Nouveau Parti démocratique a proposé de supprimer 266 articles du projet de loi à l'étape du rapport. C'est la motion dont nous sommes actuellement saisis.

Je ne voudrais pas donner l'impression qu'il n'y a rien dans ce vaste projet de loi que nous puissions appuyer. Nous appuyons par exemple le fait que les conservateurs ont décidé de corriger dans cette mesure législative des erreurs qu'ils avaient faites dans le dernier budget. Finalement, ils ont écouté et agi. L'exemple que j'aime le mieux est celui de leur tentative de soumettre à la TPS ou la TVH les frais de stationnement dans les hôpitaux. C'était une mesure irréflective et injuste qui avait été inscrite dans le budget de 2013. Nous l'avions combattue, amenant les conservateurs à changer d'avis, ce qui est extrêmement rare. Par conséquent, j'appuie cet effort tendant à bien agir, même s'il vient un peu tard.

Le gouvernement a durement touché les petites entreprises comme celles de ma collectivité. Beaucoup des propriétaires de PME m'ont parlé du fait que le projet de loi omet de renouveler le crédit pour l'embauche visant les petites entreprises, crédit que le NPD avait proposé en premier en 2011. Ce crédit a disparu. Des changements ont été proposés au sujet du crédit d'impôt relatif à une société à capital de risque de travailleurs. Croyez-le ou non, il y avait entre autres dans le projet de loi des dispositions relatives aux produits dangereux et à la sécurité ferroviaire.

Les Canadiens méritent mieux. Ils méritent des investissements, de l'innovation, du développement économique et des emplois de qualité pour la classe moyenne. Ils méritent un soutien réaliste à l'infrastructure des collectivités. Ils méritent qu'on les aide à épargner et à investir pour leur retraite, qu'on rende la vie un peu plus abordable grâce à des mesures permettant de réduire l'endettement des ménages et qu'on leur fournisse les services dont ils ont besoin.

Initiatives ministérielles

Malheureusement, ce budget ne fait rien de tout cela. Voilà pourquoi les néo-démocrates ne l'appuieront pas.

• (1905)

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, je remercie mon collègue et voisin, le député de Victoria, qui vient de prononcer un discours clair et concis au sujet — encore une fois, comme il l'a dit — d'un autre projet de loi budgétaire omnibus regroupant de nombreuses mesures législatives. Malheureusement, cela signifie que des choses aussi énormes que la loi FATCA, les modifications du régime des marques de commerce qui nuiront aux entreprises canadiennes ainsi que les modifications de la Loi sur les produits dangereux et du SIMDUT sont toutes réunies dans un même projet de loi.

Le député de Victoria ne convient-il pas avec moi que, selon toute probabilité, la Chambre est une fois de plus en train d'adopter des mesures législatives qui se retrouveront devant la Cour suprême du Canada, où la loi FATCA sera sans doute déclarée contraire à la Charte canadienne des droits et libertés?

• (1910)

M. Murray Rankin: Monsieur le Président, je voudrais saluer ma voisine et amie de Saanich—Gulf Islands et la remercier de son intervention et de la sagesse dont elle fait preuve en mentionnant les dispositions du projet de loi relatives à la loi FATCA. Nous savons déjà que ces dispositions iront devant la Cour suprême du Canada. Nous savons déjà que les conservateurs ont reçu des avis juridiques et prennent des mesures en conséquence. C'était Peter Hogg — sur lequel le gouvernement avait compté dans sa malheureuse tentative concernant le juge Nadon dans le cadre d'encore un autre projet de loi omnibus — qui avait rédigé un avis juridique, à titre d'expert, disant que c'était inconstitutionnel. Ces dispositions iront donc devant la Cour suprême du Canada.

Nous avons proposé de nombreux amendements dont nous sommes saisis ce soir et sur lesquels nous demanderons au gouvernement de se prononcer. Ces amendements auraient évité le renvoi à la Cour suprême en précisant que la loi FATCA n'empiéterait pas sur d'autres dispositions comme la législation sur les droits de la personne ou la Charte canadienne des droits et libertés. Au comité, ces amendements ont été rejetés. Ils nous seront présentés à nouveau à l'étape du rapport.

Il n'y a pas de doute que ces dispositions iront devant les tribunaux. Encore une fois, l'argent des contribuables sera inutilement gaspillé et la Cour suprême nous dira une fois de plus que l'initiative du gouvernement était inconsiderée.

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD): Monsieur le Président, il est incroyable que le juriste auquel le gouvernement se fie et dont il vante les mérites, M. Hogg, soit aussi celui qui l'a mis en garde contre la convention fiscale enfouie dans ce projet de loi omnibus de 360 pages. À lui seul, le projet de loi modifiera plus de 60 lois canadiennes. Je citerai peut-être un peu plus tard dans mon discours les propos de conservateurs, dont le premier ministre, et de nombreuses personnes faisant maintenant partie du Cabinet qui détestaient cette méthode lorsque les conservateurs formaient l'opposition. Ils disaient que c'était contraire à la démocratie et que les projets de loi omnibus ainsi conçus étaient injustes. Or, ils reprennent maintenant les tactiques qu'utilisaient les libéraux lorsqu'ils étaient au pouvoir, mais à la puissance dix. Ils font adopter à toute vapeur encore plus de projets de loi omnibus que leurs prédécesseurs libéraux, qui abusaient du système parlementaire.

Pour ce qui est de la partie du projet de loi à l'étude qui concerne la FATCA et que ma collègue a mentionnée, des témoins entendus au comité ont signalé que jusqu'à un million de Canadiens pourraient être assujettis à cette convention. Explicitement, elle viserait sans le moindre préavis les personnes soupçonnées d'avoir une quelconque relation actuelle ou passée avec les États-Unis. Par exemple, il pourrait s'agir d'une personne qui a déjà eu la nationalité américaine ou d'un enfant né au Canada de parents américains. C'est Washington, et non le Canada, qui définira qui est un ressortissant des États-Unis. M. Flaherty — que Dieu ait son âme — a dénoncé la FATCA et ce processus, et s'est inquiété exactement de la situation dont je parle en ce moment et au sujet de laquelle les conservateurs ont décidé de me chahuter. Il craignait que ce processus englobe des personnes qui seraient américaines malgré elles.

Les données bancaires privées seront recueillies par les institutions bancaires, puis relayées à l'ARC, qui, à son tour, les communiquera à l'IRS sans que les personnes visées soient avisées de quoi que ce soit. Or, comme on le sait, les données bancaires personnelles peuvent révéler bien des choses.

Mon collègue pourrait-il nous parler des efforts déployés actuellement par les néo-démocrates pour retirer ces dispositions du projet de loi afin que l'on puisse bien comprendre leurs répercussions avant que les conservateurs imposent de telles exigences à près d'un million de Canadiens?

M. Murray Rankin: Monsieur le Président, mon collègue a tout à fait raison. M. Flaherty a parlé avec compassion de ces gens qui sont Américains du fait des circonstances, et qui seraient pris dans ce que j'appelle le filet de la FATCA. Ils sont un million et le gouvernement attend les inévitables poursuites parce qu'il n'a pas défendu notre souveraineté lorsque nous avons été saisis de cette question au départ. C'est révoltant.

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, je prends la parole ce soir au sujet du projet de loi C-31, un autre projet de loi omnibus d'exécution du budget.

Ce projet de loi comporte beaucoup de dispositions qui ne suscitent aucune controverse et qui ne préoccuperaient pas la plupart de députés, dont moi-même. Il prévoit notamment des modifications techniques au code fiscal qui sont certes acceptables.

Toutefois, on nous dit encore une fois que le processus qui consiste à inclure différentes mesures dans des projets de loi omnibus est une tradition. Il y a le projet de loi omnibus d'exécution du budget du printemps et le projet de loi omnibus d'exécution du budget de l'automne, ce qui signifie que depuis 2012, tous les budgets fédéraux comptent environ 800 pages de mesures accessoires, que l'on insère dans le projet de loi omnibus d'exécution du budget, alors qu'en fait, il s'agit souvent de dispositions qui n'ont absolument rien à voir avec le processus budgétaire.

Encore une fois, je sais que certains partis à la Chambre se plaisent à dire que ce que l'on voit aujourd'hui ressemble en tous points à ce que faisaient les libéraux. Le projet de loi omnibus le plus imposant des libéraux, celui qui a été présenté sous le gouvernement de Paul Martin, comptait environ 100 pages.

En 2009, le gouvernement conservateur minoritaire présentait des projets de loi omnibus de 800 pages. En 2010, un autre projet de loi budgétaire comptait près de 900 pages. Maintenant, le tout est réparti entre les budgets du printemps et de l'automne qui, ensemble, comptent plus de 800 pages.

Initiatives ministérielles

C'est manifestement antidémocratique. Cela repousse tout à fait les limites de ce qu'on entend normalement par « projet de loi omnibus », c'est-à-dire un texte législatif qui regroupe autour d'un fil conducteur divers éléments tendant à un objectif unique et qui permet de concrétiser une politique stratégique en modifiant diverses mesures législatives à la fois.

J'ai d'ailleurs dû témoigner au comité des finances à propos du projet de loi, car les nouvelles règles que les conservateurs ont instaurées ne permettent plus aux députés comme moi de proposer des amendements de fond à l'étape du rapport. Les conservateurs ont en effet transformé le processus législatif. Pour la première fois de l'histoire du Canada, un parti majoritaire a estimé qu'il était si inconfortable de laisser les petits partis s'exprimer à l'étape du rapport qu'ils ont modifié le processus législatif, brimant ainsi mes droits à cette étape.

Je n'ai qu'un simple amendement à proposer pour le moment. Il s'agit de suppressions. Néanmoins, qu'on me permette d'expliquer les éléments du projet de loi C-31 qui me perturbent le plus.

Il ne faudrait pas terminer l'étape du rapport en passant sous silence le fait que, selon l'Association du Barreau canadien, entre autres, les changements relatifs aux marques de commerce porteront atteinte aux entreprises canadiennes. Je parle de la partie 6, section 25. Les changements proposés sont tout à fait nouveaux. Pour autant qu'on sache, aucun des grands experts en droit des marques de commerce n'a été consulté.

Or, de l'avis des experts qui ont témoigné au comité, les changements nuiront aux entreprises canadiennes et sont vraisemblablement attribuables à l'inefficacité interne du Bureau des marques de commerce. Ces changements ne servent aucun objectif stratégique. Après un certain temps, il faudra chercher à réparer les erreurs attribuables au fait d'avoir modifié le droit des marques de commerce à toute vapeur.

Parlons également des changements au chapitre des matières dangereuses. La plupart ne soulèvent aucune controverse, mais ils ont néanmoins été imposés sans que le comité puisse entendre de témoignages à leur sujet.

Les conservateurs étaient tellement pressés que, lorsque j'ai proposé des amendements sur ce point, même les experts du ministère qui s'occupent de ce domaine stratégique ont été incapables de répondre à mes questions parce qu'il n'y avait eu ni étude ni témoignage. Au moment de l'étude article par article et de l'examen des modifications suggérées aux dispositions concernant les matières dangereuses, ni les membres du comité ni les experts techniques des ministères n'ont été en mesure de répondre à des questions simples.

Imposer des mesures à toute vitesse dans le cadre d'un projet de loi omnibus entraîne des erreurs et fait en sorte que divers éléments sont adoptés sans avoir été étudiés. Dans le cas de ce projet de loi, aucune étude ni aucun témoignage ne sont venus éclairer les dispositions relatives aux matières dangereuses. C'est important de le souligner.

La mesure mentionnée par mon collègue de Victoria est la plus controversée. C'est certainement celle qui causera le plus d'ennuis au gouvernement. Elle pourrait causer des ennuis réels et beaucoup de problèmes à environ un million de Canadiens qui pourraient être ciblés, non pas en tant que citoyens américains, mais, en tant que personnes des États-Unis, comme on les appelle.

Je fais encore une fois référence à la Foreign Account Tax Compliance Act. Ce qui est proposé est étrange à plusieurs égards. Mon collègue de Victoria et moi sommes avocats. Je n'exerce plus

ma profession publiquement. J'ai abandonné ma pratique. Je ne suis pas habilitée à exercer le droit, mais j'en connais les principes.

● (1915)

Il est certainement étonnant que le Canada accepte une loi américaine comme si elle avait une portée extraterritoriale. Le Canada est prêt à l'accepter. Je ne sais pas si la même chose serait permise si, disons, l'Iran adoptait une mesure législative stipulant que quiconque au Canada a des liens avec l'Iran doit être traité différemment des autres Canadiens.

Dans le cas des États-Unis, cette mesure législative vise à appliquer ce qu'on appelle l'Accord intergouvernemental, ou AIG. Il va sans dire que les États-Unis sont notre principal partenaire commercial et notre plus proche ami. Je n'ai rien contre les États-Unis, mais en droit, les lois d'un pays ne s'appliquent pas aux citoyens d'autres pays. Dans ce cas-ci, nous acceptons cette mesure comme s'il s'agissait d'un traité pour appliquer l'AIG.

Ce qui est fascinant, c'est que les États-Unis ne traitent pas cet accord comme un traité. Il n'a pas été renvoyé au Sénat américain pour ratification. En d'autres termes, les États-Unis ne le traitent pas comme si c'était un traité, mais comme une sorte de clarification d'accords déjà conclus. Toutefois, il contient de nouvelles obligations importantes pour les pays étrangers et, pour une raison ou pour une autre, le Canada juge que nous sommes obligés de les remplir.

Les experts en droit fiscal ne sont pas tous d'accord avec le gouvernement sur ce point. Par exemple, le ministère des Finances a reçu un mémoire particulièrement utile de la part d'Allison Christians, titulaire de la chaire H. Heward Stikeman de droit fiscal à l'Université McGill, et du professeur Arthur Cockfield, de l'Université Queen's. Ils ont examiné ensemble la question et exhortent le ministère des Finances à mettre la pédale douce. Ils disent que les mesures que nous avons déjà prises sont amplement suffisantes pour donner satisfaction aux entreprises canadiennes et protéger les banques canadiennes. Nous n'avons pas besoin d'adopter d'autres dispositions pour nous conformer à la Foreign Account Tax Compliance Act, et nous ne devrions certainement pas tenter de le faire au moyen d'un projet de loi omnibus.

Je vous lis leur recommandation, car il me semble qu'elle mérite d'être entendue:

[...] nous recommandons au gouvernement de reporter l'adoption des dispositions contenues dans la loi d'exécution du budget jusqu'à ce que: a) les problèmes relatifs aux garanties prévues dans la Charte, aux autres garanties dont jouissent les contribuables et aux efforts de coopération à l'échelle internationale aient été rigoureusement étudiés et résolus; b) le gouvernement des États-Unis accepte un traitement réciproque concernant le système d'information fiscale qui est imposé unilatéralement au Canada.

Nous avons sous les yeux un projet de loi qui obligerait le Canada à se conformer à des exigences sans que les États-Unis ne soient obligés de nous rendre la pareille et sans qu'un traité avec les États-Unis n'ait été ratifié.

Quelles sont les conséquences pour les Canadiens? Comme je viens de le dire, les professeurs Christians et Cockfield ont parlé des incidences relatives à la Charte. Il y a quelque temps, mon bureau a déposé une demande d'accès à l'information. C'est ainsi que l'avis juridique fourni par le professeur Peter Hogg au ministère des Finances, sur la constitutionnalité de telles dispositions, a été rendu public.

Dans sa lettre datée du 12 décembre 2012, le professeur Hogg informe le ministère des Finances qu'à son avis, la Foreign Account Tax Compliance Act viole nettement la Charte canadienne des droits et libertés, en particulier l'article 15, qui précise que:

Initiatives ministérielles

La loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination [...]

Les dispositions en question seraient clairement discriminatoires. Le professeur Hogg écrit ceci:

Le modèle d'accord intergouvernemental ne prévoit aucun mécanisme qui permettrait aux personnes soupçonnées d'être citoyens des États-Unis de savoir au moins que des renseignements personnels les concernant sont fournis à l'Internal Revenue Service.

Plus loin dans sa lettre, il se prononce catégoriquement:

À mon avis, les procédures prévues dans ce modèle d'accord intergouvernemental [contenu dans la Foreign Account Tax Compliance Act] sont discriminatoires et ne résisteraient pas à une contestation en vertu de la Charte. Elles traitent les personnes différemment selon la caractéristique personnelle immuable qu'est le lieu de naissance ou la citoyenneté, que la personne souhaite la détenir ou non. Si le Parlement adopte une loi autorisant une telle différence de traitement, cette loi serait contraire aux garanties de traitement égal prévues à l'article 15 de la Charte.

Il ne s'agit pas là d'une conclusion provisoire, mais d'une conclusion qui fait autorité et qui a été formulée par le spécialiste du droit constitutionnel le plus respecté au pays. Cet homme a écrit un ouvrage sur le droit constitutionnel que j'ai étudié quand j'étais à la faculté de droit. Il a enseigné le droit constitutionnel à notre regretté collègue, Jim Flaherty. Jim affirmait avoir obtenu la note *A*, mais nous ne pouvons pas le vérifier.

● (1920)

Ce que nous savons, par contre, c'est que ce projet de loi est — je l'affirme catégoriquement — clairement inconstitutionnel. Or, il est honteux, que cette institution, adopte sciemment un projet de loi inconstitutionnel.

[Français]

M. Raymond Côté (Beauport—Limoilou, NPD): Monsieur le Président, j'avoue être un peu dubitatif après le discours de la députée de Saanich—Gulf Islands. J'ignore pour quelle raison, mais au début, elle semblait chercher à dédouaner les gouvernements libéraux ou à indiquer qu'à leur époque, le fait de déposer des projets de loi omnibus était moins grave que ce qu'on subit actuellement.

On ne doit pas ignorer que les conservateurs, comme gouvernement, vont beaucoup plus loin que tout ce qu'on a pu voir par le passé en la matière. C'est un abus total de nos institutions. C'est une mise à sac, en fait, une prise d'otage de notre droit de défendre les opinions de l'ensemble de nos concitoyens.

Toutefois, je voudrais comprendre les motivations de la députée de Saanich—Gulf Islands à vouloir minimiser les actions des libéraux à l'époque.

● (1925)

Mme Elizabeth May: Monsieur le Président, je remercie mon collègue.

Ma motivation est que j'aime la vérité. Je pense que c'est important qu'on dise la vérité en cet endroit. Or il n'est pas vrai que les anciens régimes libéraux ont les mêmes bilans que les conservateurs en ce qui a trait à la présentation des projets de loi omnibus.

M. Martin, comme premier ministre, a déposé un projet de loi omnibus de 100 pages. C'était le plus gros de l'histoire du Canada. Je pense que l'abus du gouvernement actuel menace vraiment la vraie démocratie.

Je trouve important de dire la vérité. Dans les dernières années du gouvernement conservateur, nous avons eu des projets de loi omnibus plus graves et plus importants qui n'ont pas d'équivalents dans l'histoire du Canada.

[Traduction]

M. Marc Garneau (Westmount—Ville-Marie, Lib.): Monsieur le Président, je remercie ma collègue de Saanich—Gulf Islands de soulever la question de la Charte des droits et libertés, parce que le Parti libéral craint fort, à la lumière de ce qu'ont dit les constitutionnalistes, qu'il puisse y avoir violation de la Charte.

J'en arrive à ma question, qui porte sur la FATCA. Comme nous le savons, en vertu de cette loi, les banques canadiennes doivent signaler à l'IRS les comptes des clients ayant la citoyenneté américaine, qui sont au nombre d'environ un million au Canada. Autrement, elles et leurs clients risquent d'être assujettis à une retenue d'impôt de 30 % sur leur revenu aux États-Unis.

Le gouvernement semble avoir vraiment voulu protéger les banques de cette éventualité. Il a proposé de nouvelles dispositions et de nouveaux changements. Comme on le sait, les banques feraient rapport à l'ARC, qui, elle, ferait rapport à l'IRS.

Le gouvernement ne semble cependant pas se soucier autant des citoyens. En fait, il semble avoir baissé les bras ici, bien content de faire le travail pour l'IRS en ce qui concerne les citoyens.

Ma collègue nous dirait-elle pourquoi elle pense que les banques seraient protégées, mais que les citoyens canadiens ayant une double nationalité ne le seraient pas?

Le vice-président: La députée de Saanich—Gulf Islands a la parole. Vous avez une minute.

Mme Elizabeth May: Monsieur le Président, je vais essayer d'être plus brève au cas où il y aurait d'autres questions.

Je pense que ce qui est arrivé, c'est que le gouvernement américain a menacé de prendre des sanctions contre les banques canadiennes. Selon les avis juridiques que des experts nous ont fournis, la meilleure approche consisterait à réagir au niveau international et à déclarer que le gouvernement américain n'a aucun droit de pénaliser les banques qui exercent leurs activités aux États-Unis sur la base de ce traité, que les États-Unis eux-mêmes n'ont pas encore ratifié.

M. Murray Rankin (Victoria, NPD): Monsieur le Président, la députée était présente à l'étape de l'étude en comité. Pourquoi pense-t-elle que le gouvernement n'accepte pas un amendement qui dirait, par mesure de précaution, que les dispositions respectent la Charte des droits et libertés et la Loi sur la protection des renseignements personnels et pourquoi ne reconnaît-il pas la nécessité de prévenir les Canadiens avant de divulguer les renseignements qui les concernent?

Mme Elizabeth May: Monsieur le Président, les autorités canadiennes ont réussi à obtenir certaines concessions comme, par exemple, l'assurance que les REER et d'autres fonds de pension et fonds d'épargne fiscale ne seraient pas pris dans ce filet. Elles étaient tellement satisfaites qu'elles n'ont rien osé faire pour protéger les Canadiens; elles ont pensé que c'était la meilleure entente qu'elles pouvaient obtenir. Elles devraient toutefois tenir compte des avis juridiques, surtout en ce qui concerne le droit constitutionnel.

Mme Lois Brown (secrétaire parlementaire du ministre du Développement international, PCC): Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre la parole aujourd'hui au nom des électeurs de ma circonscription, Newmarket—Aurora, pour parler de quelques-unes des excellentes mesures énoncées dans le projet de loi C-31, le premier projet de loi d'exécution du budget de 2014.

Initiatives ministérielles

En janvier dernier, j'ai organisé de vastes consultations prébudgétaires auprès des habitants de Newmarket et d'Aurora pour savoir quelles étaient leurs priorités pour le budget. Voici les trois choses qui ont été demandées en priorité: un, réduire les dépenses gouvernementales; deux, réduire le fardeau administratif des entreprises pour stimuler la création d'emplois; et trois, améliorer le fonctionnement du gouvernement.

Le Plan d'action économique de 2014 répond à toutes ces attentes. Il met l'accent sur les priorités suivantes: rétablir l'équilibre budgétaire d'ici 2015, stimuler la création d'emplois et la croissance économique et soutenir les familles et les collectivités.

Le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui vise à mettre en oeuvre plusieurs mesures importantes pour la circonscription de Newmarket—Aurora. Je parlerai de certaines de ces mesures dans mon discours.

Le Plan d'action économique de 2014 prévoit des investissements et des mesures législatives visant à reconnaître les sacrifices consentis par les anciens combattants et leurs familles, pour faciliter le retour de ces derniers à la vie civile et pour leur offrir un meilleur accès aux services disponibles.

Ma circonscription compte de nombreux organismes dynamiques qui représentent les anciens combattants et les aînés. Je pense par exemple à certaines filiales de la Légion royale canadienne, comme la filiale 385 Colonel Fred Tilston VC d'Aurora et la filiale 426 Milton Wesley de Newmarket, dont je suis membre, de même qu'à l'association des anciens combattants de Newmarket.

En plus d'aider les anciens combattants, ces organismes accomplissent un travail remarquable en organisant d'importantes activités de commémoration. Ces activités aident la collectivité à en apprendre davantage sur les sacrifices consentis par les anciens combattants d'hier et d'aujourd'hui. C'est grâce à eux que nous vivons aujourd'hui dans une société libre et démocratique. D'ailleurs, je me réjouis à la perspective de participer aux célébrations entourant le 40^e anniversaire de la Légion d'Aurora, qui auront lieu ce samedi et qui coïncident avec le 70^e anniversaire du jour J.

Le projet de loi C-31 appuie les anciens combattants puisqu'il prévoit notamment un paiement compensatoire pour les anciens combattants, les survivants ou les personnes à charge admissibles. Ce paiement est lié à une annonce faite le 29 mai 2012 par Anciens Combattants Canada, qui avait alors indiqué que le ministère modifierait la façon dont il calcule l'allocation pour perte de revenus, l'allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes et l'allocation aux anciens combattants en cessant de déduire les prestations d'invalidité prévues par la Loi sur les pensions.

Le 1^{er} octobre 2012, on a donc cessé de déduire ces prestations de l'allocation pour perte de revenus et de l'allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes et, le 1^{er} octobre 2013, on a fait de même pour ce qui est de l'allocation aux anciens combattants. Les prestataires admissibles à ces trois types de prestations qui ont été visés par la déduction entre l'annonce faite le 29 mai 2012 et le jour précédant la fin de la déduction recevront un paiement compensatoire. On s'attend à ce que plus de 5 000 personnes admissibles profitent de ce paiement compensatoire. Elles le méritent bien. Le projet de loi C-31 garantirait que les anciens combattants, leurs survivants ou les personnes à leur charge puissent recevoir ce soutien financier supplémentaire.

Depuis 2006, le gouvernement prend également des mesures importantes afin de protéger les consommateurs canadiens, et le Plan d'action économique du Canada de 2014 ne fait pas exception. Le projet de loi C-31 modifierait la Loi sur les télécommunications afin

d'interdire aux entreprises de télécommunication canadiennes de facturer à leurs concurrents canadiens des tarifs d'itinérance supérieurs à ceux qu'elles facturent à leurs propres clients. Une fois en vigueur, le plafond s'appliquerait à tous les tarifs d'itinérance entre entreprises de télécommunication.

Le fait de plafonner les tarifs d'itinérance aidera les consommateurs canadiens à profiter d'une plus grande concurrence dans le marché du sans fil en éliminant les obstacles pour les nouveaux venus. Cette mesure réitère l'engagement annoncé dans le Discours du trône de 2013 de protéger les Canadiens et leurs familles en favorisant une saine concurrence et en abaissant les prix à la consommation dans le secteur des télécommunications. Les résidents de Newmarket—Aurora appuient sans réserve cette mesure visant à favoriser la concurrence dans le secteur du sans fil, et j'ai hâte qu'elle soit mise en oeuvre.

Les étudiants qui fréquentent le système d'éducation du Canada représentent la plus importante source de nouvelle main-d'oeuvre sur le marché du travail. Pour stimuler la croissance économique du pays, il est essentiel de leur fournir les compétences dont ils auront besoin pour réussir.

● (1930)

Le Canada affiche l'un des taux d'emploi chez les jeunes parmi les plus élevés des pays de l'OCDE. Néanmoins, nous pouvons faire davantage pour veiller à ce que les jeunes Canadiens reçoivent la formation dont ils ont besoin pour réaliser leur plein potentiel. Le Plan d'action économique de 2014 offrirait aux apprentis inscrits à une formation dans un métier désigné Sceau rouge plus de 100 millions de dollars sous forme de prêts sans intérêt d'au plus 4 000 \$ par période de formation technique. Le nouveau prêt canadien aux apprentis permettrait à un plus grand nombre d'entre eux de terminer leur formation et inciterait davantage les jeunes à envisager une carrière dans les métiers spécialisés.

Le projet de loi C-31 appuierait cette initiative par la mise en oeuvre de mesures qui garantiraient aux apprentis admissibles un traitement égal à celui de tous les autres bénéficiaires d'un prêt étudiant. Les propriétaires d'entreprises du secteur manufacturier de Newmarket et d'Aurora se plaignent le plus souvent de la pénurie de main-d'oeuvre compétente. Certaines entreprises offrent d'excellents programmes destinés aux diplômés qualifiés, mais elles peinent encore à attirer de bons candidats pour combler les postes disponibles. Le nouveau prêt canadien aux apprentis les aiderait à embaucher les employés dont elles ont besoin.

Le gouvernement comprend que le temps que les propriétaires de petite entreprise perdent à suivre des procédures administratives inutiles pourrait être employé à faire croître leur entreprise et à créer des emplois. La réduction du fardeau administratif des petites et moyennes entreprises est une priorité pour le gouvernement. Le Plan d'action économique de 2014 continue dans cette voie, et le projet de loi C-31 comprend plusieurs mesures à cet égard, y compris la réduction de la fréquence des versements des retenues à la source. Ces versements peuvent être coûteux, surtout pour les petites entreprises. Le changement proposé permettrait d'éliminer plus de 800 000 versements, ce qui aiderait les petites entreprises de Newmarket—Aurora et de l'ensemble du pays.

Initiatives ministérielles

Ce projet de loi contient une autre mesure qui n'a peut-être pas beaucoup retenu l'attention, mais qui aiderait bien des personnes à faible revenu et des aînés à revenu fixe de la région de Newmarket—Aurora. Je parle de la modification concernant l'administration du crédit d'impôt pour la TPS/TVH. À l'heure actuelle, les gens peuvent demander le crédit d'impôt pour la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée en cochant la case prévue à cette fin dans leur déclaration de revenus annuelle. La modification éliminerait la nécessité pour les particuliers de demander le crédit d'impôt pour la TPS/TVH et permettrait au ministre du Revenu national de déterminer automatiquement si un particulier a droit au crédit. Plusieurs de mes électeurs qui sont venus dans mon bureau n'ont pas bénéficié de ce crédit d'impôt tout simplement parce qu'ils ne savaient pas qu'ils devaient le demander chaque année. J'espère que cette mesure sera adoptée à temps pour l'année d'imposition 2014, car je suis persuadée qu'elle aiderait des milliers de Canadiens, y compris les résidents de Newmarket—Aurora.

Le projet de loi contient de nombreuses autres mesures qui amélioreraient la vie des Canadiens. Par exemple, il permettrait de mieux tenir compte des coûts particuliers liés à l'adoption d'un enfant en faisant passer à 15 000 \$ pour 2014 le montant maximum des dépenses donnant droit au crédit d'impôt pour frais d'adoption, et ce, par enfant. Ce montant maximal serait indexé sur le taux d'inflation pour les années d'imposition subséquentes. Un certain nombre de personnes, surtout des gens qui adoptent des enfants à l'étranger, sont venues à mon bureau pour me dire qu'elles souhaitaient ardemment que cette mesure soit adoptée.

Le projet de loi ajouterait à la liste des dépenses donnant droit au crédit d'impôt pour frais médicaux les coûts associés à la conception de plans de traitement personnalisés, ce qui comprendrait les analyses comportementales appliquées dans le cas des enfants atteints d'autisme. Cela comprendrait également, si certaines conditions sont remplies, les coûts liés aux animaux d'assistance dressés pour aider les personnes ayant une déficience grave. L'exonération de la TPS/TVH pour les services rendus à des particuliers par certains praticiens du domaine de la santé serait également étendue aux services rendus par les acupuncteurs et les docteurs en naturopathie.

Le gouvernement conservateur n'a jamais failli à son engagement de renforcer l'économie pour tous les Canadiens et de remettre de l'argent dans leurs poches. Le projet de loi C-31 représente le nouveau chapitre de cet engagement. J'encourage tous les députés à appuyer son adoption rapide afin que les Canadiens puissent commencer à profiter des avantages.

• (1935)

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NDP): Monsieur le Président, le projet de loi est volumineux et il comporte de nombreuses parties. D'après son discours et le poste qu'elle occupe au sein du gouvernement, je déduis que la députée compte l'appuyer.

Je me demande si elle pourrait nous dire ce qu'elle pense des aspects du projet de loi qui concernent la politique sur les marques de commerce. Les chambres de commerce du Canada s'opposent à cette section du projet de loi, tout comme la totalité des organismes du domaine de la propriété intellectuelle qui ont comparu devant le comité ou lui ont écrit. Je me demande si elle pourrait nous dire quelles répercussions cette politique aura vraisemblablement sur le régime de propriété intellectuelle et les entreprises du Canada.

• (1940)

Mme Lois Brown: Monsieur le Président, nous allons continuer à travailler sur tous les aspects de la propriété intellectuelle. Nous

savons qu'elle doit être protégée afin que les innovations se poursuivent au Canada.

Je veux parler un peu du soutien à l'entrepreneuriat et à l'innovation parce que c'est ce qui va favoriser la croissance économique et l'essor économique de notre pays, ainsi que la création d'emplois et de débouchés pour les jeunes qui entrent sur le marché du travail.

Nous cherchons à faire un investissement historique dans l'éducation postsecondaire en créant le nouveau fonds « Apogée Canada » pour l'excellence en recherche, financé à hauteur de 1,5 milliard de dollars au cours de la prochaine décennie. Cet investissement permettrait d'assurer le leadership international du Canada en sciences et en innovation. Nous appuierions la recherche de pointe en accordant aux conseils subventionnaires canadiens un financement permanent de 46 millions de dollars par année à l'appui de la recherche de pointe et de la recherche centrée sur les découvertes scientifiques, et c'est de là que découlera la propriété intellectuelle. Nous allons veiller à sa protection.

Mme Joyce Murray (Vancouver Quadra, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté avec un grand intérêt les remarques de la députée conservatrice, notamment ses observations sur la façon dont les anciens combattants ont contribué à faire du Canada le pays qu'il est aujourd'hui, un pays axé sur la liberté et le respect. Je partage ces sentiments.

J'ai donc été surprise d'entendre la députée parler des articles 102 à 107 du projet de loi, qui portent sur la Loi sur les mesures de réinsertion et d'indemnisation des militaires et vétérans des Forces canadiennes, de la Loi sur les allocations aux anciens combattants et de la Loi sur les prestations de guerre pour les civils, comme s'ils reflétaient adéquatement l'importance des anciens combattants au Canada.

Ce projet de loi mettrait fin à la récupération injuste qui a été mise en place par le gouvernement conservateur actuel en 2006. Toutefois, au lieu que le projet de loi rende les paiements rétroactifs à la date où la récupération a commencé, à savoir le 1^{er} avril 2006, il ne ferait que les rendre rétroactifs pour une période de quelques mois. Le gouvernement force les anciens combattants à le traîner devant les tribunaux pour obtenir les prestations auxquelles ils ont droit. Maintenant, on va leur voler des années de prestations antérieures...

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je demande à tous les députés d'être brefs.

La secrétaire parlementaire a la parole.

Mme Lois Brown: Monsieur le Président, aucun gouvernement dans l'histoire du Canada n'en a fait autant pour les anciens combattants...

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Skeena—Bulkley Valley invoque le Règlement.

M. Nathan Cullen: Monsieur le Président, mon intervention ne concerne pas la réponse de la secrétaire, mais plutôt la question de la députée.

Celle-ci a utilisé un terme malencontreux, qui a un certain passé dans notre pays. Le terme anglais « gypped » n'est plus une expression courante. Je suis certain que ma collègue n'avait pas de visée malveillante, mais sachez qu'il s'agit dans certaines communautés, chez les Roms entre autres, d'un terme péjoratif associé à des gens considérés miséreux. Je demande à ma collègue de retirer le terme employé.

Initiatives ministérielles

Mme Joyce Murray: Monsieur le Président, je retire le terme employé. Je n'ai absolument pas voulu offenser qui que ce soit. J'ignorais que ce mot pouvait revêtir cette signification et je le retire.

Mme Lois Brown: Comme je le disais, monsieur le Président, aucun gouvernement de l'histoire du Canada n'a fait plus que le nôtre pour les anciens combattants et ne les a autant reconnus. Nous les remercions de leur service.

Mon beau-père a servi 34 ans dans les Forces armées canadiennes. Il était l'un des soldats responsables des biens et services qui entraient en Italie et en sortaient. Il était à Monte Cassino durant cette terrible bataille. Il était le plus jeune soldat des Forces armées canadiennes accrédité pour le transport terrestre, aérien et maritime. Par conséquent, personne d'autre à la Chambre ne défendrait plus les anciens combattants que moi.

Le gouvernement en a fait énormément pour les anciens combattants. En passant en revue toutes les mesures que nous avons prises depuis 2006, je constate que le document dont nous débattons ce soir continue tout simplement à faire fond sur notre solide bilan en matière de soutien pour les anciens combattants: 2 milliards de dollars pour renforcer les programmes de la Nouvelle Charte des anciens combattants visant à venir en aide aux anciens combattants gravement blessés; 65 millions de dollars pour améliorer le Programme de funérailles et d'inhumation; 52,5 millions de dollars en soutien additionnel pour le personnel gravement blessé des Forces armées canadiennes.

Je pourrais continuer la liste. Nous respectons nos anciens combattants. Nous continuerons de les aider de toutes les façons possibles.

• (1945)

L'hon. Scott Brison (Kings—Hants, Lib.): Monsieur le Président, je prends également la parole au sujet du projet de loi C-31 ce soir.

Une tendance se dessine dans ces volumineux projets de loi omnibus que présente le gouvernement conservateur. Premièrement, les conservateurs truffent ces projets de loi de mesures qui n'ont pas d'affaire dans une loi d'exécution du budget. En effet, la mesure législative dont nous sommes saisis modifie les règles régissant les tribunaux administratifs, les marques de commerce, les produits dangereux et même la sécurité ferroviaire, pour ne donner que ces exemples.

Les conservateurs ont présenté la plupart de ces modifications sans la moindre consultation publique. Ensuite, ils attendent et espèrent que personne ne se rende compte des problèmes qui se trouvent dans les petits caractères. Or, les erreurs et les problèmes contenus dans les projets de loi omnibus des conservateurs finissent toujours par être mis à jour. Parfois, ils sont si évidents qu'ils sont découverts au comité. Parfois, il faut juste un peu de temps.

La réalité, c'est que le fiasco entourant la nomination du juge Nadon résulte de modifications apportées à la Loi sur la Cour suprême au moyen d'une précédente loi d'exécution du budget. Si ces modifications avaient fait l'objet d'un examen plus approfondi au comité de la justice et si ce dernier avait eu l'occasion de proposer des amendements et de les mettre aux voix, nous aurions peut-être évité la situation embarrassante entourant l'échec de la nomination du juge Nadon.

Le gouvernement inscrit des mesures dans chacun des projets de loi omnibus afin de corriger des erreurs commises dans des projets de loi omnibus antérieurs. Ce processus comporte de graves lacunes. Il crée de mauvaises lois qui engendrent de l'incertitude. Au bout du

compte, c'est néfaste pour les entreprises et l'économie canadienne. Ces mauvaises lois nuisent à la capacité des Canadiens de faire croître leurs entreprises, de créer des emplois et de s'assurer un avenir plus prospère.

J'aimerais souligner quelques exemples d'erreurs commises dans ce projet de loi très boiteux. Il y a deux semaines, la Chambre de commerce du Canada a pris une décision importante en lançant un appel à l'action à ses membres en réponse aux dispositions du projet de loi C-31 sur les marques de commerce. Elle craint que le projet de loi C-31 fasse disparaître l'exigence voulant qu'on utilise une marque de commerce avant qu'elle puisse être enregistrée.

À la suite de cet appel à l'action, nous avons entendu le point de vue d'innombrables chambres de commerce des quatre coins du pays, de Surrey, en Colombie-Britannique, à Gander, à Terre-Neuve-et-Labrador, en passant par les Territoires du Nord-Ouest. Chacune de ces chambres de commerce nous prévient que ces dispositions feraient augmenter ce qu'il en coûte pour faire des affaires au Canada.

Les chambres de commerce craignent que ces dispositions fassent augmenter le nombre de litiges et de chasseurs de marques de commerce. Elles se plaignent également de ne pas avoir été consultées ni mobilisées par le gouvernement. Elles demandent que ces dispositions liées aux marques de commerce soient enlevées du projet de loi.

Les changements de ce genre auraient dû être examinés plus attentivement, par exemple par le comité de l'industrie. Les préoccupations soulevées par les chambres de commerce nous inquiètent.

Les commentaires formulés par des employeurs nous inquiètent aussi. Nous avons pris connaissance du point de vue du détaillant canadien Tigre Géant, ainsi que du fabricant de produits alimentaires PepsiCo Canada, qui est un employeur important dans ma circonscription. Son usine Frito Lay située dans la vallée de l'Annapolis procure de bons emplois à des gens de ma circonscription. Nous prenons très au sérieux les préoccupations soulevées par ces employeurs importants.

Le gouvernement fait la sourde oreille. En fait, il traite avec mépris ces entreprises canadiennes parce qu'elles ont l'audace — ou, devrais-je dire, le courage — de lui dire ses quatre vérités et d'exprimer des inquiétudes au sujet de ce projet de loi.

Ces chambres de commerce représentent les chefs d'entreprise à l'échelle locale. Nous avons le devoir de les écouter.

Durant les travaux du comité des finances, les conservateurs ont attaqué la crédibilité de la Chambre de commerce du Canada et de ses membres. Ils ont balayé du revers de la main les inquiétudes exprimées par ces employeurs bien connus dans nos collectivités en laissant entendre qu'ils réunissaient uniquement des avocats ne cherchant qu'à protéger leurs propres intérêts et à maximiser leurs honoraires.

J'aimerais aussi parler de certains des enjeux régionaux. Il n'est pas exagéré de dire que certaines des lacunes du projet de loi menaceraient des emplois au Canada. Cependant, quelques-unes de ces lacunes auraient aussi pour effet de protéger les emplois d'un certain nombre de conservateurs.

• (1950)

La semaine dernière, le commissaire à l'intégrité du secteur public a publié un rapport sur les actes répréhensibles qu'a commis le premier dirigeant de la Société d'expansion du Cap-Breton. Il a été conclu au terme de l'enquête que:

M. Lynn a commis une contravention grave de la politique de conduite au travail et de discipline de la SECB, qui constituait le code de conduite de la SECB à ce moment-là. Cette conclusion découle de la nomination de quatre personnes ayant des liens avec le Parti conservateur du Canada [...] à des postes de direction de la SECB, et ce, sans ou à peu près sans justification écrite et sans qu'il ait été démontré que les nominations étaient fondées sur le principe du mérite [...] La conduite de M. Lynn dénotait un caractère délibéré [...] La conduite de M. Lynn était incompatible avec la confiance que le gouvernement du Canada et le public lui avaient témoignée en tant que premier dirigeant.

Il s'agit d'une condamnation cinglante du favoritisme éhonté auquel se sont livrés le gouvernement et la Société d'expansion du Cap-Breton.

Grâce au projet de loi C-31, les gens qui ont été embauchés de façon irrégulière par M. Lynn et qui travaillent encore à la société obtiendraient leur permanence dans la fonction publique. Qui plus est, la mesure législative prévoit que le premier dirigeant est le seul membre du conseil d'administration qui aurait droit à une indemnité de départ. C'est prévu noir sur blanc dans le projet de loi.

Compte tenu des conclusions que le commissaire a tirées, les libéraux ont proposé deux amendements importants au comité. Ces amendements feraient table rase du traitement de faveur accordé au premier dirigeant, qui ne serait plus admissible à une indemnité de départ, et ils feraient en sorte que les employés embauchés par le premier dirigeant, ce qui constituait des actes répréhensibles, n'obtiendraient pas automatiquement leur permanence dans la fonction publique. On aurait dû faire marche arrière au lieu de consacrer cet acte de favoritisme. Les conservateurs ont plutôt mis leurs intérêts avant ceux des Canadiens et ils ont rejeté ces amendements.

Le projet de loi se penche aussi sur d'autres erreurs. Par exemple, la mesure législative corrige des failles d'un précédent projet de loi d'exécution du budget. Dans le projet de loi C-4, le gouvernement avait oublié d'ajouter la catégorie des candidats des provinces; il avait alors eu recours à un projet de loi d'exécution du budget pour instaurer le programme de déclaration d'intérêt qui avait été élaboré par le ministère de l'Immigration. Le projet de loi à l'étude corrige cette lacune.

Lors de l'étude en comité, il y a notamment eu des développements en ce qui concerne la Sécurité de la vieillesse. Pendant l'étude article par article, le gouvernement a proposé des amendements pour corriger des erreurs qui s'étaient glissées dans le projet de loi d'exécution du budget actuellement à l'étude, et non dans le précédent. Je répète: pendant l'étude article par article, le gouvernement a proposé des amendements pour corriger des problèmes qui s'étaient glissés dans son propre projet de loi. Il ne s'est manifestement pas appliqué à la tâche.

Le gouvernement semble avoir fait une erreur assez fondamentale dans la section qui porte sur la Sécurité de la vieillesse. En vertu de la version du projet de loi présentée à l'étape de la première lecture, le gouvernement aurait enlevé la Sécurité de la vieillesse à certains des aînés les plus pauvres au Canada, qui y ont légitimement droit. Dans le cadre de ce processus très boiteux, le gouvernement ne nous a donné absolument aucun préavis de ces amendements. Ceux-ci ont été présentés au moment où le comité s'appropriait à voter sur les mesures, pendant l'étude article par article. Le gouvernement n'a pas pu nous dire quand ou comment cette erreur a été relevée. Il a aussi oublié d'apporter des exemplaires de la Loi sur la sécurité de la vieillesse. Par conséquent, nous ne pouvions pas voir en quoi les changements apportés à la loi modifiaient celle-ci. N'oublions pas que cette loi est l'une des quelque 40 qui sont modifiées par le projet de loi C-31. Le gouvernement n'a même pas apporté suffisamment de copies de ses amendements pour que tous puissent en prendre

Initiatives ministérielles

connaissance. C'est de cette façon qu'on demande aux parlementaires de prendre des décisions importantes et de modifier les lois au Canada.

Ce ne sont pas seulement les conservateurs qui ont eu l'air gaffeurs lors de l'étude du projet de loi. Le NPD est en train de voter contre des mesures visant à faire avancer plus rapidement le dossier du nouveau pont Champlain. La partie 6, section 28, du projet de loi est consacrée au nouveau pont Champlain. Les mesures proposées faciliteraient la conception et la construction du pont afin que celui-ci soit opérationnel en 2018. Il est vrai que cette section renferme aussi des dispositions prévoyant un péage sur le pont, ce à quoi les libéraux s'opposent. Nous avons présenté des amendements visant à supprimer toutes les dispositions du projet de loi sur le péage. Lorsque nos amendements ont été rejetés par les conservateurs, nous avons quand même voté en faveur du pont, parce que construire un pont avec un péage est tout de même mieux que de ne pas avoir de pont du tout. En outre, un nouveau gouvernement pourrait annuler le péage avant même que celui-ci n'entre en vigueur. Il est illogique de la part du NPD de tenter de bloquer la construction du nouveau pont en raison d'un péage qui ne sera pas en place avant quatre ans. Or, c'est exactement ce qui se produirait si la motion du NPD visant à supprimer la section 28 était adoptée.

● (1955)

Le projet de loi continue de faire fi des défis auxquels sont confrontés les anciens combattants au Canada, et il continue de faire preuve de mépris à leur égard. Le projet de loi fait de l'ARC, par le truchement des dispositions sur la FATCA, le percepteur d'impôt de l'IRS, et il continue de manquer de respect envers le Parlement et la démocratie en incluant toutes ces dispositions mal conçues dans une Loi de mise en oeuvre du budget, plutôt que dans une mesure législative distincte qui serait étudiée par un comité ayant les compétences voulues pour prendre les meilleures décisions possibles.

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais lire une citation à mon collègue de Kings—Hants. Je me demande s'il pourra nous dire à qui l'on doit ces paroles:

Le gouvernement a fait adopter ce projet de loi à toute allure par la Chambre en invoquant la clôture, éliminant ainsi toute possibilité de débat valable. Nous avons commencé [...] à entendre les gouvernements provinciaux et territoriaux, de nombreux universitaires et de nombreux experts, ainsi qu'un grand nombre de particuliers [...]. [Le processus électoral] doit servir les intérêts de tous les Canadiens, et pas seulement les intérêts sectaires ou les intérêts personnels des politiciens.

Voici un petit indice: cette personne est actuellement premier ministre. Cette façon de faire lui déplaisait grandement à l'époque où — j'hésite à le mentionner car je sais que mon collègue ne prenait pas part à ces manoeuvres — des gouvernements libéraux se servaient de projets de loi omnibus pour faire adopter tout un ensemble de mesures, retirant du même coup aux députés et au public le droit démocratique de débattre d'un projet de loi et de le comprendre.

Le député a mentionné les problèmes liés aux marques de commerce, qui ont amenés la Chambre de commerce du Canada et des douzaines de chambres de commerce régionales à écrire au comité. J'ai demandé à ma collègue conservatrice de nous donner des explications à ce sujet. Elle en a été incapable. Je suis sûre qu'elle votera avec plaisir en faveur de cette mesure, bien qu'elle ne la comprenne pas.

Initiatives ministérielles

Je demanderais à mon collègue de nous parler davantage non seulement du processus, mais aussi de la FATCA, cette entente avec les États-Unis. J'aimerais qu'il explique que les Canadiens ont reçu très peu de renseignements, que le gouvernement ne trouvait pas urgent d'adopter une mesure législative, et qu'il cherche maintenant à forcer l'adoption de changements qui pourraient toucher jusqu'à un million de Canadiens, dont les renseignements bancaires seraient transmis à l'IRS.

Mon collègue pourrait-il nous en dire plus long sur le processus et sur ces deux éléments législatifs substantiels qui font partie de cet immense projet de loi omnibus?

L'hon. Scott Brison: Monsieur le Président, pour commencer, si nous considérons les projets de loi omnibus, les projets de loi budgétaires ou les projets de loi d'exécution du budget des gouvernements libéraux antérieurs, il faut dire qu'ils étaient minuscules, tout petits, comparés à ceux-ci, tant par le volume que par le nombre de lois touchées. Aucune comparaison possible.

Mon collègue de l'Île-du-Prince-Édouard me rappelle les budgets équilibrés, le remboursement de la dette et les réductions d'impôt. C'était le bon vieux temps.

En ce qui concerne la FATCA, je peux dire avec une absolue certitude que, lorsque le ministre a comparu devant le comité, il ne savait même pas combien de Canadiens seraient touchés par cette loi. En fait, le gouvernement a dit à divers moments qu'aucun Canadien ne serait touché parce qu'ils sont exemptés. Il a négocié une exemption.

L'exemption est prévue pour les banques. Les simples citoyens ne sont pas protégés. L'élément le plus choquant, ce sont les régimes d'épargne enregistrés comme les REER, les REEE et les CELI auxquels les Canadiens cotisent pour leur famille et dans lesquels le gouvernement du Canada verse des subventions de contrepartie. Cet argent du gouvernement du Canada serait acheminé vers le Trésor américain parce que le gouvernement n'a pas su négocier un meilleur accord avec Washington.

M. Marc Garneau (Westmount—Ville-Marie, Lib.): Monsieur le Président, ma question porte sur la partie 5 du projet de loi C-31. Le gouvernement prétend faire beaucoup pour les Canadiens. Un nombre appréciable de Canadiens ont la double nationalité, et ils ne retirent pas grand avantage de tout ceci. En réalité, ils sont abandonnés, car le gouvernement cède aux pressions américaines et, comme mon collègue l'a dit, il se charge de la perception des impôts pour l'IRS. Les banques, au Canada, devront communiquer à l'ARC de l'information sur leurs clients qui ont la double nationalité. Ces renseignements seront transmis à l'IRS.

Au comité des finances, les fonctionnaires n'ont pas pu répondre, quand nous leur avons demandé quels types de renseignements seraient transmis à l'IRS. Ce qui veut dire que le gouvernement ne le sait pas non plus.

Il s'agit d'une offensive contre la protection des renseignements personnels. Qu'en pense mon collègue?

• (2000)

L'hon. Scott Brison: Monsieur le Président, le gouvernement n'a pas su négocier efficacement pour défendre les intérêts canadiens. Dans les faits, les Américains prennent dans ce cas une mesure extraterritoriale.

Outre cela, le gouvernement allègue entre autres que les Américains fermeraient la porte aux banques canadiennes qui ont des activités aux États-Unis. Aux États-Unis, les banques canadiennes sont très puissantes. Des banques comme TD, BMO Harris et la

Banque Royale sont au nombre des banques qui réussissent le mieux dans le monde. Après la crise financière mondiale, pendant laquelle beaucoup de banques américaines ont été aspirées dans le vortex du gâchis provoqué par la déréglementation, dans les années 1990, les banques canadiennes ont été très puissantes.

Certains témoins ont reconnu avec nous que c'était un argument bidon, qu'il était ridicule de prétendre que le système financier américain mettrait fin aux activités des banques canadiennes si nous n'acceptons pas ce mauvais accord. Voilà un autre exemple qui illustre le coût économique de nos mauvaises relations avec Washington sous un gouvernement conservateur.

M. Scott Armstrong (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et du Développement social, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour appuyer le projet de loi C-31, Loi n° 1 sur le Plan d'action économique de 2014.

Je commencerai par rendre hommage au regretté Jim Flaherty, qui a déposé le budget en mars. On a dit de lui que c'était le meilleur ministre des Finances au monde. Il nous est cher, et je pense que l'adoption du premier projet de loi d'exécution du budget est due en grande partie aux efforts qu'il a déployés pour élaborer ce budget, qui, je le rappelle, a été déposé au début du printemps.

Quand Jim Flaherty a été nommé à la tête du ministère des Finances pour la première fois, nous étions au bord de la pire récession mondiale depuis la Grande Crise des années 1930. Grâce au leadership de M. Flaherty, au poste de ministre des Finances, et grâce au premier ministre, le Canada a pu sortir de cette crise plus rapidement et avec plus de vigueur que tous les autres pays du G7.

Si nous avons pu y arriver, c'est qu'entre 2006 et 2008, nous avons réduit de 40 milliards de dollars la dette fédérale, ce qui nous a donné, quand la récession a frappé, la souplesse voulue pour engager des dépenses en vue de stimuler l'économie, garder nos gens de métier au travail et conserver les moteurs économiques qui font rouler les fonds du Canada. Grâce aux décisions prises dans l'intérêt du Canada, au début du présent mandat, par ce ministre des Finances et le premier ministre, notre position financière solide nous a permis, dès le début de la récession, de prendre des mesures énergiques afin de limiter les dommages à l'économie canadienne.

Une fois sortis de la pire récession économique depuis la Grande Crise, nous avons pris l'engagement, lors de la campagne électorale de 2011, de rétablir l'équilibre budgétaire d'ici 2015. Le défi est de taille. Beaucoup de gens au Canada ont dit qu'il serait impossible d'y parvenir en aussi peu de temps, ou que si nous prenions des mesures énergiques pour atteindre notre but nous déstabiliserions l'économie et nous compromettrions l'avenir du pays.

À mon avis, il y a trois façons d'équilibrer le budget.

La première façon est une voie dans laquelle nous n'avons pas voulu nous engager. Cette voie, que j'appelle la solution facile pour équilibrer un budget, consiste simplement à augmenter les impôts. D'autres gouvernements au Canada ont tenté d'équilibrer leurs budgets en augmentant les impôts. Non seulement nous n'avons pas augmenté les impôts des contribuables, des familles et des entreprises au Canada, mais nous avons pris la décision et l'engagement de les réduire. Il s'ensuit que la famille moyenne de quatre personnes paie maintenant 3 200 \$ de moins en impôt fédéral qu'en 2006, lorsque nous avons pris le pouvoir. Cette amélioration témoigne du courage et de la détermination du premier ministre, de l'ancien ministre des Finances Flaherty et de l'actuel ministre des Finances.

Initiatives ministérielles

Nous avons aussi allégé le fardeau fiscal des entreprises, ce qui favorise les investissements au pays et fait tourner nos moteurs économiques. Cette mesure permet aux petites et moyennes entreprises de payer peu d'impôt afin de pouvoir embaucher une ou deux personnes et ainsi nous aider à encourager l'emploi au Canada. Des impôts peu élevés pour les sociétés, les particuliers et les familles: telle est la voie que nous avons choisie. Nous avons retenu cette option au lieu d'augmenter les impôts, comme le proposent constamment certains partis de l'opposition.

L'autre voie que nous aurions pu choisir pour équilibrer le budget aurait consisté à sabrer dans les transferts aux provinces. Il s'agit des fonds dont les provinces ont besoin pour fournir les services qui tiennent à cœur aux Canadiens: les soins de santé, l'éducation et les services communautaires. Toutes les provinces ont besoin de ces précieux paiements de transfert pour fournir aux Canadiens les services dont ils ont besoin et qu'ils s'attendent à recevoir. Ces paiements de transfert sont très importants pour les provinces. Ils leur permettent de s'acquitter de leurs responsabilités en tant que partenaires du gouvernement du Canada. Nous n'avons pas réduit ces paiements de transfert, comme l'avait fait le gouvernement libéral dans les années 1990 lorsqu'il a tenté d'équilibrer le budget au lendemain d'une récession et qu'il a réduit de plusieurs milliards de dollars les transferts fédéraux aux provinces, particulièrement dans le secteur de la santé.

Les compressions de plusieurs milliards de dollars faites par le gouvernement précédent dans le secteur de la santé ont entraîné le licenciement d'infirmières, la fermeture d'hôpitaux et l'exode de médecins vers les États-Unis, à la recherche de meilleures conditions. Suite à ces coupes, les provinces n'avaient plus les moyens d'offrir des soins de santé adéquats dans le contexte compétitif de l'Amérique du Nord.

Nous sommes d'avis que ce n'était pas la bonne solution. Je crois personnellement que nous ne nous sommes pas encore remis des compressions qui ont été faites dans les années 1990, au début du mandat du gouvernement précédent.

● (2005)

Au lieu de couper les transferts aux provinces dans le but d'équilibrer le budget, nous nous sommes engagés auprès des provinces à augmenter les transferts. En fait, nous avons fait passer le budget des transferts aux provinces de 42 milliards de dollars en 2005 à 65 milliards de dollars en 2014. Cela représente une augmentation de 23 milliards de dollars de ces précieux transferts.

À eux seuls, le transfert au titre de la santé est passé de 20 milliards de dollars en 2005 à 32 milliards de dollars en 2014, et il atteindra 40 milliards de dollars d'ici la fin de la présente décennie. Il s'agit d'un engagement réel qu'ont pris le premier ministre, le ministre des Finances Flaherty et le nouveau ministre des Finances à l'égard des soins de santé partout au pays.

Dans ma province, la Nouvelle-Écosse, le budget total des transferts s'élevait à 2,2 milliards de dollars en 2005. Pour la première fois cette année, le gouvernement fédéral remettrait 3 milliards de dollars à la Nouvelle-Écosse. Près du tiers du revenu total de la province provient directement des transferts du gouvernement fédéral.

Les députés peuvent-ils imaginer les difficultés qu'éprouveraient les provinces à respecter leurs engagements envers la population canadienne si le gouvernement sabrait ces transferts en essayant d'équilibrer le budget au hasard et n'importe comment? Nous avons choisi de ne pas procéder de la sorte. Nous avons choisi d'emprunter une autre voie.

La voie que nous avons choisie, sous la direction du ministre des Finances Flaherty et du premier ministre, a été d'examiner d'abord les dépenses gouvernementales. Nous avons procédé à des réductions précises et nécessaires dans tous les ministères, tout en veillant à protéger les services de première ligne offerts aux Canadiens.

Nous avons fait d'importantes compressions pour que les contribuables canadiens paient moins d'impôt, que les transferts aux provinces soient protégés et que nous puissions équilibrer le budget. C'est la décision que nous avons prise sous la direction du ministre des Finances et du premier ministre.

La mise en oeuvre du présent budget nous permettra de progresser vers l'atteinte de l'équilibre budgétaire. Parmi tous les pays du G7, le Canada est celui qui est le mieux placé pour saisir les occasions des deux prochaines décennies et stimuler la croissance du pays. Le Canada occupera une position de chef de file que nous n'avions pas prévue et qui nous était inconnue bien avant la récession. Le Canada en ressortira plus fort et meilleur que nous l'avions prévu jusqu'à maintenant.

Je sais qu'il ne me reste que quelques minutes, mais je tiens à parler d'une autre mesure contenue dans le projet de loi. Elle concerne un paradoxe qu'il faut résoudre pour assurer un avenir radieux à notre pays: le Canada s'est remis de la récession, mais il compte encore trop de chômeurs alors que trop d'employeurs aux quatre coins du pays sont incapables de trouver des employés qualifiés pour pourvoir leurs postes.

C'est pourquoi le projet de loi d'exécution du budget créerait un programme d'emprunt destiné aux jeunes apprentis. D'une valeur de 100 millions de dollars, le programme permettrait pour la première fois aux jeunes apprentis de partout au pays de faire appel au gouvernement fédéral pour obtenir un prêt sans intérêt de 4 000 \$ pour chaque année de formation. Ils pourront ainsi apprendre un métier, trouver un emploi et, le moment venu, se marier et avoir des enfants en ayant l'assurance de pouvoir subvenir aux besoins de leur famille.

Nous nous y sommes engagés dans le budget, et nous sommes convaincus que c'est la voie à suivre.

Maintenant que le Canada s'est remis de sa pire récession depuis la Grande Dépression et qu'il a retrouvé son assise financière, nous sommes convaincus de pouvoir appliquer des mesures de relance vigoureuses, créer des emplois et trouver des Canadiens qualifiés pour pourvoir ces postes.

C'est la gageure que nous tentons de relever, et nous saurons nous montrer à la hauteur. Nous espérons que les députés de l'opposition appuieront le projet de loi. Je les y incite d'ailleurs. Ils nous aideront ainsi à faire du Canada le pays fort et fier qu'il est vraiment.

● (2010)

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NDP): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son discours. Je le félicite: il a beau avoir des notes, il est l'un des rares conservateurs qui se permettent de temps à autre d'improviser. C'est fantastique. C'est une tradition qui tend à se perdre à la Chambre, surtout sur les banquettes ministérielles, qui sont inondées de notes préparées par le Cabinet du premier ministre. Les députés d'en face les lisent fidèlement d'ailleurs. Tant mieux pour eux.

Initiatives ministérielles

Venons-en au projet de loi d'exécution du budget puisque, après tout, c'est ce dont il est actuellement question, même si je suis tenté par l'idée de discuter des grands enjeux économiques comme l'a fait le député. Nous sommes saisis d'une mesure législative de plus de 360 pages qui modifierait une soixantaine de lois. Or, enfoui dans toutes ces dispositions se trouve un traité fiscal avec les États-Unis, notre principal partenaire commercial. Il s'agirait de notre plus vaste traité fiscal à ce jour.

Le député n'a-t-il vraiment pas la moindre réserve à l'idée des conséquences que subiront nos concitoyens — cela pourrait toucher jusqu'à un million d'entre eux — dont les données fiscales seraient transmises à l'IRS à leur insu?

Nous avons demandé qu'on précise dans le projet de loi qu'une institution financière devrait aviser les gens dont elle transmet les renseignements à l'IRS.

Le député accepterait-il qu'on apporte un tel amendement à cette très mauvaise entente, un amendement qui, au moins, permettrait aux Canadiens de savoir que leurs renseignements sont communiqués à l'IRS?

M. Scott Armstrong: Monsieur le Président, le député fait allusion à un entretien que j'ai eu avec l'ex-ministre des Finances après que plusieurs électeurs de ma circonscription sont venus à mon bureau pour se renseigner sur la situation concernant la FATCA et demander comment ils allaient être touchés.

Le ministre des Finances m'avait dit que nous négocions intensément avec les États-Unis d'Amérique pour nous assurer de conclure un accord qui protégerait les droits et les renseignements personnels des Canadiens pouvant être touchés par la mesure législative adoptée aux États-Unis.

Je me rappelle lorsque le ministre des Finances a annoncé à la Chambre l'accord conclu avec les États-Unis pour protéger les Canadiens. En dépit des propos alarmistes de l'opposition, nous savons que les REEE et les REER sont protégés. Nous savons qu'ils ont été exclus de tout accord. Nous continuons de négocier ferme avec les États-Unis pour nous assurer que tous les Canadiens sont à l'abri de ces mesures.

Mme Joyce Murray (Vancouver Quadra, Lib.): Monsieur le Président, j'ai entendu mon collègue conservateur féliciter son gouvernement d'avoir réduit la dette les premières années qu'il était au pouvoir, alors que les conservateurs avaient hérité d'un excédent budgétaire de 13 milliards de dollars laissé par le précédent gouvernement libéral, excédent qu'ils n'ont pas tardé à transformer en un déficit qui dure depuis sept ans.

En ce qui a trait aux économies, il félicitait le gouvernement d'avoir de l'argent à dépenser dans le présent budget, mais que pense-t-il du fait que les anciens combattants ont vu leurs prestations d'invalidité — des sommes qui leur sont versées en contrepartie de douleurs et de souffrances — récupérées depuis 2006 par son gouvernement? Certaines des sommes récupérées sont remplacées, mais seulement celles récupérées entre le 29 mai et le 30 septembre 2012. C'est tout. Elles représentent quelques mois, alors que ce sont des années...

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): À l'ordre. Le secrétaire parlementaire a la parole.

M. Scott Armstrong: Monsieur le Président, la députée a commencé par parler de l'excédent budgétaire que les libéraux auraient apparemment laissé au gouvernement. Or, à cette époque, soit autour de 2004-2005 et avant l'arrivée au pouvoir du gouvernement conservateur, notre pays était aux prises avec un

énorme problème: le déséquilibre budgétaire entre les provinces et le gouvernement fédéral. Les provinces déploraient les compressions effectuées par le gouvernement fédéral dans les paiements de transfert et la façon dont il avait traité les provinces et créé le déséquilibre budgétaire.

Les provinces ne déplorent plus le déséquilibre budgétaire, car, lorsque le gouvernement conservateur a été élu au pouvoir, le ministre des Finances et le premier ministre ont réglé le problème en modifiant la formule de péréquation.

L'excédent budgétaire de 13 milliards de dollars dont parle la députée a été réalisé au détriment des provinces. Nous avons fait un autre choix. Nous avons agi différemment.

Pour ce qui est de la seconde question de la députée, qui a trait aux anciens combattants, je signale que nous investissons plus de 700 millions de dollars par année, ce qui est supérieur à ce que son parti a offert aux anciens combattants pendant qu'il était au pouvoir. Aucun parti n'a investi davantage dans la santé, le bien-être et l'avenir des anciens combattants que le Parti conservateur du Canada. J'appuie fermement le soutien que nous offrons aux anciens combattants.

• (2015)

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, puisque la « loi FATCA » dissimulée dans le projet de loi C-31 exige que les banques scrutent au peigne fin les dossiers de leurs clients, le gouvernement peut-il fournir une estimation des coûts, et de la part de ces coûts qui sera refilée aux clients des banques canadiennes?

M. Scott Armstrong: Comme je l'ai dit, monsieur le Président, je me souviens encore du ministre des Finances en train de répondre à des questions comme celle que la députée vient de me poser concernant ce régime. Le gouvernement conservateur a mené d'après négociations avec les États-Unis en vue de protéger la vie privée et les intérêts économiques des personnes qui pourraient être touchées par cette loi adoptée par nos voisins du Sud.

Pour ce qui est des coûts, ils devront être déterminés au fur et à mesure, puisque nous ne pouvons pas prévoir ce que l'avenir nous réserve. Je peux cependant assurer la députée que nous allons investir toutes les sommes nécessaires pour protéger les finances et la vie privée de tous les Canadiens qui pourraient être touchés par cette loi.

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD): Monsieur le Président, je suis toujours heureux de prendre la parole au Parlement du Canada, à la Chambre des communes.

C'est un immense privilège et honneur, surtout de le faire au nom des habitants de Skeena—Bulkley Valley. Il s'agit d'une région du Nord-Ouest de la Colombie-Britannique qui est extrêmement fière et qui possède une histoire riche et diversifiée. Elle a cependant connu des difficultés, notamment en ce qui a trait à la création d'emplois, et elle a vu bon nombre de ses grands secteurs d'activité souffrir.

Les gouvernements successifs ont exacerbé ce problème en faisant peu de cas de ce qui préoccupe réellement les Canadiens, à savoir la bonne façon de créer des emplois et de la richesse au Canada.

Nous avons souffert, surtout en voyant ces gouvernements devenir de plus en plus arrogants au fil du temps et finir par opter pour un mode de gouvernement qui bafoue certains de nos instincts démocratiques les plus élémentaires et les plus fondamentaux.

Initiatives ministérielles

Je ne suis pas le seul à avoir une telle opinion du processus dans lequel nous sommes engagés aujourd'hui au sujet du projet de loi. J'ai d'ailleurs des citations pour le prouver. La première vient de quelqu'un qui siège actuellement au Cabinet.

Monsieur le Président, c'est reparti. Il s'agit d'une question d'intérêt public très importante et très complexe, et le gouvernement fait preuve d'arrogance en invoquant encore une fois la clôture. L'arrogance du Parti libéral, c'est comme le Grand Canyon. C'est un phénomène naturel tellement gigantesque qu'il ébahit.

C'est ainsi que l'actuel ministre de l'Industrie a réagi à la présentation par le précédent gouvernement libéral d'un projet de loi omnibus rassemblant toute sorte de mesures législatives éparses. La taille de ce projet de loi omnibus correspondait au tiers de celui que les conservateurs viennent de présenter. L'arrogance des conservateurs doit donc être trois fois la grosseur du Grand Canyon.

Voilà ce qui arrive aux gouvernements, surtout ceux qui vieillissent mal, comme c'est le cas actuellement. Voyons la liste des projets de loi omnibus présentés au cours des quelques dernières années: le C-13, qui comptait 644 pages; le C-38, souvent appelé le projet de loi en faveur des pipelines, qui affaiblissait les dispositions sur l'environnement et les garanties prévues dans la Loi sur les pêches, comptait 425 pages; le C-45, qui privait encore davantage les Canadiens de certaines protections, avait 400 pages. Les projets de loi C-4, C-60, et celui à l'étude, le C-31, ont tous presque 300 pages et touchent 60 mesures législatives.

Je pourrais citer bien des paroles prononcées par des conservateurs, dont le premier ministre et bon nombre de ses ministres, qui déploraient les atteintes au Parlement de la part des gouvernements libéraux majoritaires. On dirait qu'en observant les gouvernements précédents de trop près, les conservateurs ont adopté leurs mauvaises habitudes. En fait, ils tentent de les ériger en normes.

Ce ne devrait pas être la norme, selon nous. Nous jugeons inadéquat et regrettable qu'un gouvernement tente ainsi de faire adopter des projets de loi à toute vapeur, en ayant recours à l'attribution de temps ou à la clôture, et en mettant fin au débat à toutes les étapes. Dans ce cas-ci, le gouvernement a clos le débat après seulement 20 minutes. Il a eu recours à l'attribution de temps, en disant: « En voilà assez de toute cette histoire de débat et de démocratie. Ayons recours à l'attribution de temps et finissons-en avec les interventions. »

Je me souviens avoir entendu le premier ministre, alors qu'il était dans l'opposition, déplorer le fait qu'il aurait la parole durant seulement 10 minutes, et que de nombreux députés n'interviendraient pas du tout. Or, le premier ministre fait exactement la même chose aujourd'hui.

Cela concerne le processus. Il est tout à fait risible que le gouvernement prétende que ce projet de loi a été étudié en bonne et due forme. J'ai siégé au comité, et mes collègues conservateurs savent très bien que, après avoir mis fin aux témoignages et aux débats qui y avaient lieu, le gouvernement a commencé à passer à travers des pages et des pages du projet de loi, à toute vitesse. Il a même dû amender son propre projet de loi avant la fin de l'étude en comité parce qu'il avait commis tellement d'erreurs fondamentales. Il allait priver, par inadvertance, des aînés d'une partie de leurs pensions.

Certains des constitutionnalistes que les conservateurs considèrent comme les plus compétents, tels que M. Hogg, et auxquels ils demandent conseil, ont affirmé que des pans entiers du projet de loi seront contestés avec succès devant les tribunaux, car ils violent la Charte.

Le gouvernement va présenter une mesure législative alors qu'il sait pertinemment qu'elle risque d'être jugée contraire à la Charte. Le gouvernement devra retenir les services de nombreux avocats pour la défendre devant tous les niveaux de tribunaux, jusqu'à la Cour suprême, ce qui coûtera des millions de dollars aux contribuables canadiens, et c'est sans compter toutes les souffrances et les contrariétés qu'elle causera aux personnes touchées par cette loi qui n'est même pas constitutionnelle.

Ce n'est pas la première fois que le gouvernement agit ainsi. Même lorsque tous les experts que nous consultons nous disent qu'un projet de loi est inconstitutionnel, le gouvernement choisit inévitablement de faire de la politique au lieu d'adopter des politiques judicieuses et le présente malgré tout.

Penchons-nous sur certains aspects de ce projet de loi monstre de 360 pages.

● (2020)

J'aimerais d'abord parler d'une mesure réclamée par les petites entreprises canadiennes qui ne se trouve pas dans ce projet de loi, c'est-à-dire un crédit d'impôt à l'embauche pour les petites entreprises.

Voici le principal objectif visé par cette excellente mesure. Cette mesure pour les petites entreprises a été proposée par Jack Layton et le NPD afin d'aider les petites entreprises à embaucher du personnel. Cependant, nous voulons que ce crédit d'impôt soit lié à une véritable création d'emplois. Je sais que, pour la Chambre, l'idée d'exiger qu'un crédit d'impôt accordé au secteur privé par la fonction publique soit lié à la création d'un emploi ressemble à un concept économique radical.

Les crédits d'impôt et les allègements fiscaux que préfèrent les conservateurs, et que même les libéraux ont préconisés avant eux, totalisent des dizaines de milliards de dollars, et sont offerts sans aucune condition. Je me souviens que notre cher ami, M. Flaherty, reprochait au secteur privé de laisser dormir un demi-billion de dollars, ce qu'il appelait de l'argent mort. C'est de l'argent que le secteur privé et les entreprises privées canadiennes ont accumulé sans le réinvestir. C'était des vœux pieux de la part des conservateurs. Ils ont accordé des allègements fiscaux aux banques et à l'industrie pétrolière en espérant qu'elles allaient investir l'argent au lieu de le laisser dormir ou d'offrir des dividendes en actions. Ils espèrent que ces entreprises vont réinvestir cet argent dans la recherche et le développement, qu'elles l'utiliseront pour embaucher des Canadiens et étendre leurs activités, mais ces allègements fiscaux sont offerts sans condition. Les conservateurs étaient ravis d'un tel laisser-aller.

De plus, bon nombre de ces allègements fiscaux ont été accordés alors que le gouvernement était aux prises avec un déficit. C'était donc de l'argent emprunté. Tous les Canadiens savent, par expérience, que l'argent emprunté coûte toujours plus cher. Le gouvernement a emprunté de l'argent et l'a donné au secteur privé canadien sans imposer la moindre condition.

Le crédit d'impôt à l'embauche pour les petites entreprises était une bonne idée; plus d'un demi-million de propriétaires de petites entreprises s'en sont prévalus. On aurait pensé que les conservateurs auraient pu, quelque part dans ces 360 pages, trouver une façon d'inclure cette mesure dans le projet de loi d'exécution du budget. Cette mesure fonctionnait, les gens demandaient le crédit d'impôt, les entrepreneurs l'avaient adoptée et elle a aidé à la création de plus d'un demi-million d'emplois dans les petites et moyennes entreprises. Or, elle n'est pas là.

Initiatives ministérielles

Il est intéressant de voir ce que contient ce projet de loi. Il y a la Loi sur les produits dangereux. Il y a toutes sortes de modifications relatives au transport des produits dangereux. Il y a des changements relatifs à la Cour suprême. Ce projet de loi apporte des changements aux droits relatifs à la protection des renseignements personnels.

M. Peter Julian: Cela se trouve dans un projet de loi d'exécution du budget?

M. Nathan Cullen: Eh bien, monsieur le Président, nous aimerions savoir en quoi c'est lié à l'économie. Pourquoi les conservateurs utiliseraient-ils un projet de loi d'exécution du budget pour porter atteinte à la vie privée et aux droits des Canadiens? La commissaire à la protection de la vie privée est elle-même intervenue pour faire part de ses graves préoccupations sur ce qui est proposé et la façon dont on le propose, parce que cela ne fait pas l'objet d'un examen adéquat et serait vraisemblablement contraire à la Loi sur la protection des renseignements personnels. Le gouvernement et ses fonctionnaires ont indiqué que si des parties de ce projet de loi ont préséance sur la Loi sur la protection des renseignements personnels, il n'y a pas de problème. C'est leur interprétation.

Il y a cependant un petit souci: la Loi sur la protection des renseignements personnels est une loi quasi constitutionnelle qu'ils ne peuvent contourner comme bon leur semble. L'idée de préciser dans nos lois que la protection de la vie privée revêt pour nous une telle importance que nous avons choisi de lui accorder une importance comparable à la Charte canadienne des droits et libertés est une très bonne idée. Nous, les néo-démocrates, pensons que c'est une loi formidable. Or, le gouvernement propose simplement d'outrepasser cette loi, de l'ignorer, et il y aura une autre contestation judiciaire.

Nous avons parlé d'anciens combattants blessés. Les libéraux en ont parlé également. Les conservateurs parlent d'anciens combattants et de l'importance qu'ils accordent à nos héros. Mais c'est leur gouvernement qui récupérerait de l'argent auprès des anciens combattants qui ont été blessés au service des Canadiens et qui souffrent maintenant de troubles physiques ou de maux comme l'état de stress post-traumatique. Depuis 2006, le gouvernement récupère une partie des prestations qui leur sont destinées. Les conservateurs ont affirmé qu'ils corrigeraient la situation dans le présent projet de loi d'exécution du budget, mais la mesure tient seulement compte des trois derniers mois, faisant fi des six années précédentes; selon eux, c'est bien assez et les anciens combattants devraient se réjouir. Ils ont même dit au comité que les anciens combattants devraient leur en être reconnaissants. Ils ne comprennent pas pourquoi les anciens combattants canadiens et leurs conjoints doivent pourchasser le ministre des Anciens combattants dans un couloir pour obtenir un minimum de respect.

À propos de la FATCA, je pourrais prononcer tout un discours sur cette entente. Les conservateurs ont affirmé s'être battus farouchement avec les Américains, avoir obtenu leur capitulation, mais ils sont repartis les mains vides. Selon Statistique Canada, l'entente pourrait toucher jusqu'à 1 million de Canadiens. Voici ce qui se passera en vertu du projet de loi que les conservateurs vont adopter. Les renseignements bancaires confidentiels des Canadiens qui, selon leur institution financière, ont un lien quelconque avec les États-Unis, aussi tenu soit-il, seront communiqués à l'IRS par l'ARC, qui jouera un rôle d'intermédiaire, de facilitateur.

● (2025)

Pourquoi les renseignements bancaires confidentiels des Canadiens seraient-ils communiqués à l'IRS? C'est parce que les conservateurs n'ont pas pu obtenir ce qu'ils voulaient, qu'ils

préfèrent protéger leurs amis de Bay Street et éviter tout problème aux banques que de protéger le droit à la vie privée des Canadiens.

Voilà pourquoi nous votons contre ce mauvais projet de loi. Voilà pourquoi les Canadiens peuvent compter sur les néo-démocrates pour se porter à la défense de leurs droits au Parlement et dans l'ensemble du Canada.

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, j'ai posé cette question récemment à mon collègue conservateur et je me demande si mon collègue de Skeena—Bulkley Valley pourrait nous exposer son point de vue.

Je ne crois pas qu'on nous ait donné d'estimation de ce que cela coûterait aux banques canadiennes, qui, nous le savons, n'absorbent pas la dépense, mais la refileraient aux consommateurs.

La FATCA est non seulement discriminatoire à l'endroit d'environ 1 million de Canadiens, mais en outre il est fort probable que le gouvernement dépense beaucoup pour réagir à une contestation quant à sa constitutionnalité devant la Cour suprême. Le gouvernement fédéral perdra, bien entendu, mais à quel prix pour les Canadiens?

Je sais que l'opposition officielle a travaillé à la question des frais bancaires. Le député a-t-il vu une estimation quelconque du coût que cela représente pour les clients des banques canadiennes?

Imaginons ce que cela coûterait s'il fallait que les établissements financiers examinent chaque compte de chaque client et, pour ceux qui ont un lien avec les États-Unis, que les renseignements soient transmis à l'ARC, qui les transmettrait à son tour à l'IRS.

M. Nathan Cullen: Monsieur le Président, nous avons vu certains chiffres. Quand la FATCA a été présentée pour la première fois, la banque Scotia a estimé qu'il lui faudrait mettre de côté 100 millions de dollars pour recueillir toute l'information demandée. Ça, c'est seulement pour la banque Scotia.

L'exercice coûte extrêmement cher. Dix-sept millions de Canadiens ont des comptes qui pourraient être exposés, et une seule banque à charte met de côté 100 millions de dollars.

Nous avons demandé au gouvernement combien, à son avis, lui coûterait la mise en oeuvre de la FATCA. La réponse? Le gouvernement conservateur, qui prétend respecter l'argent des contribuables, n'avait pas fait d'estimations. Il ne s'en était pas donné la peine. Les conservateurs ont négocié et signé une entente qui, nous le savons, coûtera des dizaines de millions de dollars, mais ils ne se sont pas donné la peine de poser des questions à ce sujet. Ils se sont contentés de signer l'entente en disant qu'ils s'occuperaient des coûts en temps et lieu.

Si c'est cela, l'économie des conservateurs, je ne veux pas y prendre part, pas plus que les Canadiens ne le devraient.

● (2030)

M. Claude Gravelle (Nickel Belt, NPD): Monsieur le Président, le député a beaucoup parlé de l'élimination du crédit d'impôt pour les petites entreprises ou, du moins, du fait qu'il ne figurait pas dans ce budget. Pourtant, il a permis de créer beaucoup d'emplois, surtout à des endroits comme Nickel Belt et dans de petites localités. Cela me rappelle un peu le programme écoÉNERGIE, qui a été éliminé dans le budget précédent. Ce programme a aussi créé de nombreux emplois et aidé plusieurs Canadiens à rénover leur maison afin de réaliser d'énormes économies en matière d'énergie.

Je me demande si le député pourrait nous dire ce qu'il pense de ces deux mesures qui ont été éliminées, soit dans le budget actuel, soit dans des budgets antérieurs.

Initiatives ministérielles

M. Nathan Cullen: Monsieur le Président, c'est comme si les conservateurs étaient allergiques aux bonnes idées qui sont efficaces et qui aident les Canadiens, mais qui ont l'inconvénient de ne pas correspondre à leur idéologie. Le programme de rénovation écoÉNERGIE constitue un exemple frappant de cela.

Les conservateurs ont mis sur pied un programme qui était largement appuyé par les divers métiers du bâtiment au Canada et par les Canadiens qui souhaitaient faire quelque chose pour lutter contre les changements climatiques et pour réduire leurs coûts de chauffage à domicile. Les conservateurs ont démarré le programme, puis ils l'ont éliminé. Par la suite, ils se sont rendu compte que, selon leur propre analyse, il fonctionnait très bien. Par conséquent, ils l'ont remis en place, mais n'ont pas pu s'empêcher de l'éliminer une fois de plus.

Les conservateurs ne comprennent pas pourquoi le secteur canadien de la construction ne fait pas confiance au gouvernement qu'ils forment. C'est tout simplement parce qu'ils sont incapables d'avoir de la suite dans les idées très longtemps.

Nous avons aussi pu constater cette situation lorsque les conservateurs se sont débarrassés du crédit d'impôt à l'embauche pour les petites entreprises, qui, pourtant, était utilisé à bon escient.

Cela me rappelle une conversation que j'ai eue avec un ministre conservateur au sujet du programme écoÉNERGIE, mais précisément à propos d'un programme visant à aider les Canadiens à acquérir un véhicule plus écoénergétique. À bord de l'avion, le ministre m'a dit qu'il était incroyable que le programme soit si populaire. Je me suis dit d'emblée que, si le programme fonctionnait pour le secteur canadien de la construction automobile, qu'il fonctionnait pour les Canadiens en leur permettant de diminuer le coût du plein d'essence et qu'il était bénéfique pour l'environnement, sa trop grande popularité était un merveilleux problème. Le ministre m'a répondu, ce qui reflétait parfaitement l'idéologie des conservateurs, que le gouvernement abolissait le programme, et il l'a fait. Deux semaines plus tard, il l'annulait entièrement.

À un moment donné, on se dit que les conservateurs ne s'embarrassent jamais des faits lorsqu'ils présentent leurs arguments.

M. Jasbir Sandhu: Ils se basent sur Kijiji.

M. Nathan Cullen: Oh oui, monsieur le Président, Kijiji illustre à merveille comment les conservateurs ont créé le Programme des travailleurs étrangers temporaires. En consultant Kijiji, ils se sont rendu compte que les besoins en emploi étaient nombreux. Comme ils ont cru ce qu'ils ont lu en ligne, ils ont fait venir une horde de travailleurs étrangers temporaires et ont totalement dénaturé l'économie. Le gouvernement actuel est l'un des gouvernements les plus interventionnistes de toute l'histoire canadienne.

Laissons agir le libre marché, et, si nous devons augmenter les salaires dans notre pays, les Canadiens mériteront bien cette augmentation pour tout le travail qu'ils réalisent chaque jour.

M. Gerald Keddy (secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national et pour l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole ce soir pour débattre du projet de loi C-31, Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2014.

Je n'entrerai pas trop dans les détails des diverses parties du budget. On y trouve beaucoup de mesures avantageuses pour les Canadiens. Je me concentrerai plutôt sur deux points. Je voudrais donner des explications aux Canadiens sur ces points pour qu'ils les comprennent bien. Si les gens qui écoutent le débat de ce soir devaient se fier uniquement aux députés de l'opposition, ils auraient

de la difficulté à distinguer la réalité de la fiction. Ces députés lancent des accusations saugrenues et délirantes, sans preuves ni sources crédibles à l'appui.

Bon an mal an et budget après budget, notre gouvernement a créé, en matière de fiscalité et de politiques, un climat qui aide les entreprises canadiennes à prospérer. Les citoyens canadiens jouissent d'un niveau de vie élevé. C'est un sentiment partagé par nombre de personnes. Les autorités reconnues à l'échelle internationale, comme l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Fonds monétaire international, classent le Canada parmi les meilleurs pays au monde pour faire des affaires. Ces organisations prévoient que l'économie canadienne sera l'une des plus solides et connaîtra l'une des croissances les plus vigoureuses parmi les pays du G7 cette année et l'année prochaine.

Je fais ce rappel pour la simple raison que ce sont des faits, et non des fabrications comme celles qui meublent la rhétorique employée ce soir dans cette enceinte. Je n'invente rien; c'est la réalité. Si nous nous en tenions à la réalité, nous pourrions discuter sérieusement et rigoureusement du budget, mais, puisque les députés de l'opposition tiennent à répandre leurs fictions, il nous est impossible de débattre comme il faut du budget. C'est pourtant simple, et les faits sont éloquentes. Le nombre de Canadiens qui travaillent aujourd'hui dépasse de 1 million le nombre de Canadiens qui travaillaient au plus fort de la récession. C'est le meilleur bilan au chapitre de la création d'emplois de tous les pays du G7 au cours de cette période.

Évidemment, l'environnement économique mondial est caractérisé par de l'incertitude. C'est pourquoi nous devons continuer de stimuler la création d'emplois et la croissance économique, qui sont les deux piliers de notre plan d'action économique depuis sa conception en 2009. C'est aussi la raison pour laquelle nous devons maintenir fermement le cap sur l'atteinte de l'équilibre budgétaire d'ici 2015.

Dans le plan d'action économique de 2014, notre gouvernement a renouvelé son engagement à retrouver l'équilibre budgétaire, de manière à favoriser la création d'emplois et la croissance économique et de manière à aider les familles et les collectivités de l'ensemble du Canada. La Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2014 contient d'importantes mesures qui émanent de ces trois priorités.

Aujourd'hui, je voudrais mettre en évidence deux mesures en particulier: le crédit d'impôt pour volontaires participant à des activités de recherche et de sauvetage ainsi que les importantes modifications à la Loi sur l'importation des boissons enivrantes.

Depuis 2006, le gouvernement a mis en oeuvre de nombreuses mesures d'allègement fiscal pour aider les travailleurs canadiens et leur famille, comme le crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation, le régime enregistré d'épargne-invalidité, le crédit d'impôt pour aidants familiaux et le fractionnement du revenu de pension.

Dans le Plan d'action économique de 2014, nous avons annoncé un nouveau crédit d'impôt pour les volontaires participant à des activités de recherche et de sauvetage terrestres, aériennes et maritimes. Nous sommes fiers de reconnaître publiquement le rôle important que ces femmes et ces hommes courageux jouent et leur apport dans leurs collectivités. Le crédit d'impôt non remboursable pour les volontaires participant à des activités de recherche et de sauvetage est semblable au crédit d'impôt pour les pompiers volontaires, que le gouvernement a fièrement mis en oeuvre en 2011. Les volontaires admissibles qui participent à des activités de recherche et de sauvetage pourront demander le crédit d'impôt pour l'année d'imposition 2014 et les années suivantes.

Initiatives ministérielles

Les volontaires participant à des activités de recherche et de sauvetage font partie intégrante du réseau d'intervention d'urgence du Canada. Ils appuient la Garde côtière canadienne, les services de police et d'autres organismes de même nature. Bien souvent, ils travaillent dans des conditions dangereuses, et ils mettent sans cesse leur propre vie en danger pour assurer la sûreté et la sécurité de leurs concitoyens.

Pour avoir droit au nouveau crédit d'impôt, une personne doit avoir accumulé au moins 200 heures à titre de bénévole participant à des activités de recherche et de sauvetage au cours d'une année d'imposition au sein d'un ou de plusieurs organismes de recherche et de sauvetage admissibles. Parmi les organismes admissibles, on compte ceux qui sont membres de l'Association canadienne des volontaires en recherche et sauvetage, de l'Association civile de recherche et de sauvetage aériens et de la Garde côtière auxiliaire canadienne, de même que les organismes de recherche et de sauvetage reconnus par une autorité provinciale, municipale ou publique.

• (2035)

Les volontaires participant à des activités de recherche et de sauvetage qui accumulent au moins 200 heures de service admissibles pendant une année peuvent commencer à demander le nouveau crédit d'impôt non remboursable à compter de l'année suivante, dans leur déclaration de revenus de 2014. Parmi les services admissibles, mentionnons le fait d'être de garde pour des activités de recherche et de sauvetage et des appels d'urgence connexes et d'intervenir dans de telles situations, la participation à des réunions et la participation à des formations obligatoires liées aux services de recherche et de sauvetage. Bien entendu, toutes ces activités doivent être accomplies bénévolement. Le crédit d'impôt sera calculé en multipliant le taux inférieur d'imposition du revenu des particuliers d'une année donnée par 3 000 \$. En 2014, le crédit correspondra à 15 % de 3 000 \$, soit 450 \$.

Il convient de souligner que les heures de bénévolat effectuées dans le cadre d'activités de recherche et de sauvetage et à titre de pompier volontaire peuvent être combinées. Cependant, il n'est possible de demander qu'un seul des deux crédits d'impôt au cours d'une année, que ce soit le crédit d'impôt pour pompiers volontaires ou celui pour les volontaires participant à des activités de recherche et de sauvetage. Les volontaires qui accumulent au moins 200 heures de service en participant à des activités de recherche et de sauvetage admissibles et en travaillant comme pompier volontaire au cours d'une année pourront choisir de demander l'un ou l'autre de ces crédits d'impôt. Les personnes qui reçoivent des honoraires pour le travail qu'elles accomplissent à titre de volontaires de services d'urgence pourront aussi décider de demander le nouveau crédit d'impôt pour les volontaires participant à des activités de recherche et de sauvetage ou l'exemption fiscale existante qui s'applique à leurs honoraires, jusqu'à concurrence de 1 000 \$.

Le gouvernement est fier d'ajouter le crédit d'impôt pour les volontaires participant à des activités de recherche et de sauvetage à la longue liste des mesures d'allègement fiscal déjà offertes aux Canadiens.

Je voudrais profiter du temps de parole qu'il me reste pour discuter du plan du gouvernement visant à moderniser une loi qui est un vestige de l'époque de la prohibition. La Loi sur l'importation des boissons enivrantes est une loi fédérale qui régit le transport interprovincial et l'importation internationale des boissons enivrantes. Elle a été adoptée en 1928 à la demande des provinces, après l'abrogation des lois sur la prohibition de l'alcool de celles-ci. Cette

loi permet de contrôler et de limiter le transport de l'alcool d'une province à une autre, ainsi que son importation au Canada.

À l'heure actuelle, la Loi sur l'importation des boissons enivrantes interdit aux Canadiens de transporter de la bière et des spiritueux d'une province à une autre. Grâce au projet de loi C-311, qui a été parrainé par mon collègue d'Okanagan—Coquihalla et qui a reçu la sanction royale en juin 2012, nous avons modernisé certaines dispositions archaïques de la loi en éliminant l'obstacle fédéral interdisant aux particuliers de transporter du vin d'une province à l'autre pour leur usage personnel. Le projet de loi C-31, une mesure législative dont nous débattons deux ans plus tard, représente la prochaine étape logique du processus de modernisation.

L'amendement que nous avons proposé élimine l'obstacle fédéral qui empêche les particuliers d'importer des spiritueux et de la bière d'une province à une autre pour leur usage personnel.

Le gouvernement conservateur prend des mesures qui relèvent de sa compétence afin d'améliorer le commerce intérieur en aplanissant les obstacles à la circulation des biens à l'intérieur du Canada. Il est important de souligner que la capacité des provinces à limiter les importations personnelles de bière et de spiritueux demeure inchangée et que des modifications aux lois provinciales concernant les boissons alcoolisées pourraient être également requises pour permettre le transport interprovincial.

Je suis fier des réalisations du gouvernement conservateur et de ses saines politiques fiscales. Nous avons investi dans la création d'emplois et la formation, soutenu le commerce et l'innovation et amélioré la qualité de vie des familles et des collectivités de partout au pays. En même temps, nous avons ramené le fardeau fiscal global à son plus bas niveau en 50 ans et nous avons adopté des mesures qui nous permettront d'atteindre l'équilibre budgétaire en 2015-2016.

En conclusion, je dirai simplement que je suis honoré de contribuer à la réalisation du Plan d'action économique de 2014. J'espère sincèrement que tous les députés se joindront à moi et appuieront le projet de loi C-31 sans aucune réserve.

• (2040)

Le président suppléant (M. Bruce Stanton): Avant de passer aux questions et observations, je constate que les députés manifestent beaucoup d'intérêt à cet égard ce soir. Je leur demanderais donc de restreindre leurs interventions à une minute tout au plus pour que nous puissions passer à l'intervenant suivant.

Nous passons maintenant aux questions et observations. Le député de Victoria a la parole.

M. Murray Rankin (Victoria, NPD): Monsieur le Président, lors des délibérations du comité des finances, dont le député et moi sommes tous deux membres, un fonctionnaire du ministère des Finances a confirmé qu'un million de Canadiens titulaires de la double citoyenneté seraient touchés par la FATCA et par sa mise en oeuvre par le gouvernement.

Pendant les délibérations du comité des finances, les néo-démocrates ont proposé deux amendements importants. L'un d'entre eux confirmerait que le projet de loi n'aurait pas préséance sur la Loi sur la protection des renseignements personnels et la Charte, et l'autre exigerait qu'un avis soit envoyé avant que des renseignements financiers personnels ne soient transmis à l'IRS aux États-Unis.

Le député peut-il dire ce qu'il pense de ces amendements et s'il serait en mesure de les appuyer?

Initiatives ministérielles

M. Gerald Keddy: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Il a tout à fait raison, il fait partie des députés de l'opposition qui siègent au comité des finances. Je pensais que nous avions tenu un débat très concluant et complet à propos des répercussions de la FATCA sur les citoyens américains qui habitent au Canada et sur leurs obligations fiscales, qui ont toujours existé d'ailleurs. Cependant, les États-Unis adopteront une loi à cet égard.

Nous croyons que la FATCA est conforme à la Charte et qu'elle ne portera pas atteinte à la Loi sur la protection des renseignements personnels. De plus, il reste que tout citoyen américain ou toute personne ayant la double nationalité a toujours eu l'obligation de produire une déclaration de revenus aux États-Unis.

M. Scott Andrews (Avalon, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt les observations du député de la Nouvelle-Écosse. Il a parlé du crédit d'impôt pour volontaires participant à des activités de recherche et de sauvetage et a tenté d'expliquer que, si ces gens sont aussi pompiers volontaires, ils pourront combiner leurs heures aux fins du crédit d'impôt. En fait, pourquoi ne donnerions-nous pas deux crédits distincts aux volontaires qui passent 200 heures dans le service d'incendie de leur collectivité et 200 heures avec les équipes de recherche et de sauvetage? Pourquoi ne pas accorder ces deux crédits d'impôt à une personne qui cumule plus de 400 heures de service communautaire?

● (2045)

M. Gerald Keddy: Monsieur le Président, comme le député le sait probablement, nous voulions faire en sorte que de nombreux volontaires cumulent assez d'heures pour être admissibles au crédit d'impôt. C'est pourquoi nous avons introduit le crédit d'impôt pour les volontaires participant à des activités de recherche et de sauvetage et que nous permettons d'additionner ces heures et celles passées à titre de pompier volontaire. La circonscription du député compte sûrement des volontaires. Je sais qu'ils sont nombreux dans ma région. Les gens qui oeuvrent dans de petits services d'incendie, par exemple dans un service de pompiers volontaires et dans de petites équipes de recherche et sauvetage, n'amasseraient pas assez d'heures pour être admissibles au crédit d'impôt. Nous permettons donc d'additionner les heures consacrées à ces deux activités. La question n'est pas de savoir s'ils sont admissibles aux deux crédits; on tient surtout à s'assurer qu'ils puissent, dans la mesure du possible, être admissibles à un crédit d'impôt.

Mme Lois Brown (secrétaire parlementaire du ministre du Développement international, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais demander quelques précisions supplémentaires à mon collègue. Comme il vit dans les maritimes, j'imagine que les activités de recherche et de sauvetage sont nombreuses dans sa région. Pourrait-il nous dire ce que cela signifie pour les gens de sa circonscription?

M. Gerald Keddy: Monsieur le Président, c'est un merveilleux crédit d'impôt pour les volontaires en recherche et sauvetage, les bénévoles de la Garde côtière auxiliaire et les pompiers volontaires, surtout ceux des petites collectivités.

Je vis dans une région rurale de la Nouvelle-Écosse. La plus grande localité de la circonscription que je représente compte seulement 8 000 habitants. Dans la plupart des localités, on trouve 1 000, 1 200, 600 ou 300 habitants, parfois moins. Dans bon nombre d'endroits, il n'y a pas beaucoup de centres. Le centre de la communauté où j'habite est situé à New Ross, où 36 personnes vivent. Nous parlons de petites collectivités rurales de l'Atlantique où il y a beaucoup de bénévoles et de bénévolat. Ce crédit d'impôt aide grandement ces organisations.

[Français]

M. Raymond Côté (Beauport—Limoilou, NPD): Monsieur le Président, d'entrée de jeu, je vais passer un premier commentaire assez dur à mon collègue de South Shore—St. Margaret's. J'ai trouvé vraiment pathétique sa manière de se plaindre de l'opposition, alors que le gouvernement détient la majorité, autant à la Chambre des communes qu'aux comités.

Quand on veut gagner le respect de l'ensemble de la population et des partis de l'opposition, on doit faire montre d'un peu de courage et admettre que tous les députés qui siègent à la Chambre présentent des opinions sensées et potentiellement constructives, et qu'il y a moyen de discuter. Depuis mon élection à Ottawa, il y a trois ans, j'ai pu voir la manière de manoeuvrer du gouvernement. Dans le cas précis de ce projet de loi massif omnibus de plus de 360 pages, tous les amendements présentés par le Nouveau Parti démocratique ont été systématiquement refusés, même les amendements qui portaient sur des détails ayant une portée limitée et qui ne menaçaient pas le fond de certaines mesures contenues dans le projet de loi C-31.

Je vais faire mon discours en deux parties. La première partie concernera l'approche de ce gouvernement, qui refuse toute opinion contraire à la sienne et qui impose carrément sa volonté. L'absence de courage de la part du gouvernement est épatante. De plus, cela a commencé avec la complicité des libéraux, lorsque nous sommes revenus à la Chambre pour les quatre dernières semaines. On nous a imposé des heures allongées et des restrictions par rapport aux règles de procédure, ce qui est surprenant de la part des libéraux.

C'est comme si l'avantage de la majorité et le pouvoir d'imposer le bâillon à répétition ne suffisaient pas au gouvernement. On l'a vu encore aujourd'hui, lorsqu'il nous a imposé un 69^e bâillon. C'est absolument incroyable. Je ne sais pas comment certains de mes collègues font pour se regarder dans le miroir le matin ou pour trouver sommeil le soir. Quand je les regarde et qu'ils ont le nez rivé sur leur pupitre, je pense que la surdité est le meilleur moyen dont ils disposent pour essayer de faire affaire avec leur conscience.

Je répète que ce projet de loi comporte 368 pages de mesures diverses. Il s'agit d'un fatras de mesures législatives qui touchent des dizaines de lois différentes. Ce qu'il faut absolument considérer, c'est que l'opposition officielle n'était pas en désaccord sur l'ensemble du projet de loi omnibus. D'ailleurs, n'importe qui peut le voir en consultant les travaux récents du Comité permanent des finances. Si elles avaient été examinées séparément, certaines mesures proposées par le gouvernement dans ce projet de loi omnibus auraient pu obtenir notre appui, soit de façon totale, soit moyennant des discussions pour présenter des amendements corrigeant des aspects précis.

Malheureusement, au lieu d'avoir un débat ouvert impliquant l'ensemble des acteurs de cette société, le gouvernement impose strictement sa volonté. Il est particulièrement risible de voir le premier ministre aller en Europe et se permettre d'aller faire la leçon à gauche et à droite, alors que son bilan des 10 dernières années est tellement mauvais qu'il ne pourrait même pas faire la leçon à quelqu'un d'aussi extrémiste que Vladimir Poutine.

En effet, au mois de janvier 2015, cela fera 10 ans que ce gouvernement utilise tous les instruments de la procédure et qu'il nie des traditions, des aspects législatifs et le fonctionnement et la légitimité de certaines de nos institutions pour chercher à imposer sa volonté.

Initiatives ministérielles

• (2050)

Le bilan du gouvernement est vraiment très lourd. Si ce gouvernement avait pu mettre en oeuvre certaines mesures pour renouveler la flotte de CF-18, par exemple, on aurait pu dire que les conservateurs ont au moins réussi à faire quelque chose. En essayant plutôt de trouver un avion pour remplacer le CF-18 après plus de neuf ans de gouvernement, il laisse plutôt le ciel vide de tout nouvel appareil sécuritaire et performant pour que nos forces aériennes puissent assurer la défense du territoire et finalement remplir leur mission. C'est absolument incroyable.

Il est vraiment honteux que le gouvernement se pète les bretelles, alors qu'il n'a pas proposé grand-chose de concret à la population, en plus d'avoir nié la légitimité et le fondement même de notre travail à la Chambre des communes.

Le deuxième aspect que je veux aborder me touche personnellement en tant que député de Beauport—Limoilou. En plein coeur de Beauport—Limoilou, non loin du port de Québec où se concentre une bonne partie des installations industrielles, passe une voie de chemin de fer majeure où transite énormément de produits différents, par exemple des produits en vrac solides et liquides. Parmi les produits en vrac liquides, plusieurs sont dangereux, volatils et explosifs, comme le kérosène pour l'aviation.

Tous ces produits circulent en plein coeur de Limoilou, à quelques mètres à peine de quatre écoles installées le long de la voie ferrée. Il y a une école primaire, une école secondaire, une école de formation professionnelle et un cégep, soit le Cégep Limoilou.

Il s'agit évidemment d'un héritage du passé. Je ne nie absolument pas l'importance des activités portuaires ni celle des activités de transit pour lesquelles cette voie est nécessaire. Cependant, il y a de cela quelques mois, j'ai vu des représentants d'un mouvement de parents inquiets, mené par MM. Xavier Robidas et Sébastien Bouchard, qui demandait plus de transparence et de rigueur en matière de sécurité ferroviaire.

Dans ce projet de loi, quelques articles touchent à la sécurité ferroviaire. Cependant, il déçoit beaucoup. En effet, au lieu de régler les problèmes de transparence, de rassurer les parents et d'aller au-devant de leurs demandes tout à fait légitimes, le projet de loi C-31 va imposer la loi du silence par rapport à toutes les décisions du Cabinet. C'est absolument intolérable.

À ce que je sache, les membres du Cabinet sont des élus qui ont des comptes à rendre. Pourquoi impose-t-on le secret pour quelque chose d'aussi fondamental que la question de la sécurité ferroviaire?

Ce sera la même chose chaque fois que des modifications réglementaires seront apportées ou que certains règlements seront abrogés. Or Dieu sait que beaucoup de lacunes liées aux inspections de la sécurité ferroviaire ont été mises en lumière à la suite du drame épouvantable de Lac-Mégantic. Ces lacunes sont dues à la fois au manque de moyens et au laxisme considérable dans l'application des règlements. D'ailleurs, c'est en contradiction avec les recommandations du Bureau de la sécurité des transports.

Ce projet de loi ne permet pas de marcher la visière ouverte et d'aller vers les gens pour leur dire ce qu'on fait. Le public ne sera pas averti de ces modifications. Quand on joue le jeu de la démocratie, on le joue jusqu'au bout.

• (2055)

Ce gouvernement en fait la démonstration depuis plus de neuf ans, et particulièrement depuis qu'il est majoritaire et qu'il refuse systématiquement de rendre compte à l'ensemble de la population de sa légitimité.

Je conclus là-dessus. Je n'ai plus beaucoup d'espoir de faire entendre raison à ce gouvernement. Ce n'est pas compliqué: en 2015, il va être remplacé, et nous serons prêts à prendre sa place.

[Traduction]

M. Ted Falk (Provencher, PCC): Monsieur le Président, j'ai écouté pendant 10 minutes le député faire des remarques désobligeantes et se plaindre de son incapacité à commenter le projet de loi C-31 dont nous sommes saisis. Il a passé 90 % de son temps à se plaindre du processus au lieu de parler du projet de loi.

Toutefois, je l'ai entendu formuler une observation au sujet du projet de loi. Il a dit que le projet de loi contenait de bonnes mesures auxquelles le NPD était favorable. Si le député ne trouve rien à redire sur le projet de loi, il devrait se servir de son temps pour nous parler des bons éléments du projet de loi.

[Français]

M. Raymond Côté: Monsieur le Président, je dois dire tout de suite à mon collègue que je suis d'accord sur ce qu'il a formulé. En effet, j'ai mis beaucoup l'emphase sur le processus, qui est vicié à la base.

Je voudrais permettre à mon collègue de comprendre qu'il y a un détournement de sens fondamental du processus législatif. On peut présenter un projet de loi sous des formes radicalement différentes, mais quand on veut vraiment obtenir le respect, on n'impose pas des conditions de travail aussi ridicules à l'ensemble des représentants de la Chambre. Avec le nombre d'heures dont on dispose pour le nombre d'articles qu'on a à examiner, cela ne laisse que quelques minutes par article. C'est absolument intolérable.

• (2100)

[Traduction]

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, comme le député le sait certainement, l'accord sur les soins de santé au Canada est venu à échéance cette année, et les Canadiens se préoccupent grandement du système de santé et de son avenir. Ils veulent que le gouvernement leur donne des garanties sous la forme d'un autre accord entre Ottawa et les provinces qui assurerait le soutien permanent des services de santé.

Ce sont des garanties qui auraient pu être incluses dans le projet de loi d'exécution du budget. J'aimerais savoir si le député croit que c'est l'une des principales lacunes de cette mesure législative.

[Français]

M. Raymond Côté: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son observation. En effet, c'est un aspect qu'il est quand même important de considérer, surtout quand on le met en perspective sur les 20 dernières années.

Il faut se rappeler que, pour ce qui est du paiement de transfert en général et de transfert en santé, le gouvernement libéral, dans les années 1990, a énormément éprouvé les provinces en réduisant ses paiements de transfert de façon unilatérale pour se donner un beau bilan de budget équilibré. Évidemment, je sais bien que mon collègue a déjà argué qu'il n'était pas présent à la Chambre à cette époque. Toutefois, il porte l'étiquette libérale. À un moment donné, il va donc devoir endosser tout cet héritage, notamment en ce qui concerne les coupes effrénées qui ont entraîné énormément de conséquences. Je le sais. On l'a vu au Québec avec des mises à la retraite massives et désastreuses.

Initiatives ministérielles

Mme Francine Raynault (Joliette, NPD): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Beauport—Limoilou de son discours. Il a parlé de l'inquiétude des gens au sujet des produits dangereux qui peuvent se promener sur nos chemins de fer. C'est la même chose dans mon comté. Les gens sont inquiets et ils m'en parlent quand je fais du porte-à-porte.

Cela dit, en ce qui a trait aux mesures fiscales, que pense-t-il du fait que le gouvernement n'ait pas renouvelé le crédit d'impôt pour la création d'emplois dans les petites entreprises, alors que ce sont ces dernières qui créent beaucoup de nos emplois?

M. Raymond Côté: Monsieur le Président, je remercie beaucoup ma collègue de Joliette de sa question. En fait, si j'avais voulu faire un survol complet du projet de loi omnibus, il aurait fallu que j'y consacre au moins cinq heures, et cela aurait été juste pour mon temps de parole.

Ma collègue de Joliette fait très bien d'insister sur une mesure vraiment très simple et directe, qui était très populaire auprès des petites entreprises et qui a été abolie unilatéralement par le gouvernement, sans justification aucune. Il n'a pas expliqué ce qui pouvait faire qu'un soutien actif aussi populaire et direct aux petites entreprises soit abandonné. On attend toujours les réponses du gouvernement.

[Traduction]

Mme Joan Crockatt (Calgary-Centre, PCC): Monsieur le Président, je suis très fière et très heureuse de pouvoir parler au nom des résidents de Calgary-Centre ce soir au sujet du projet de loi d'exécution du budget. Les députés d'en face peuvent être certains que ces paroles sont les miennes et que j'assumerai toute erreur ou omission.

Avant de venir à la Chambre pour prendre la parole ce soir, j'ai cherché le mot « responsable » dans le dictionnaire. Voici ce que j'ai trouvé: « Qui est réfléchi et sérieux ». Rien ne pourrait mieux décrire le présent budget.

Grâce au leadership du premier ministre, les Canadiens peuvent être certains que ce budget et l'argent de leurs impôts sont gérés de manière réfléchie et sérieuse. Bien entendu, cela tranche complètement avec ce que les néo-démocrates ont montré qu'ils étaient capables de faire.

Je ne veux pas avoir l'air de donner des cours de langue ici, mais j'ai aussi cherché le mot « irresponsable ». Voici ce que j'ai trouvé: « Qui manque de sens des responsabilités; peu fiable ou indigne de confiance ».

On pourrait décrire ainsi quelqu'un qui pense, par exemple, que les budgets s'équilibrent d'eux-mêmes. Il est clair que le chef libéral n'a aucune idée de ce qu'il faut pour équilibrer un budget. C'est manquer d'une qualité plutôt essentielle pour quelqu'un qui aimerait être premier ministre.

Les députés peuvent-ils imaginer, juste un instant, ce qui arriverait s'ils dirigeaient une petite entreprise et qu'ils ne prenaient pas au sérieux le budget d'exploitation, qu'ils ne tenaient pas compte du rapport entre les revenus et les dépenses et du coût d'exploitation et qu'ils dépensaient de l'argent n'importe quand et n'importe comment? Je suppose que ceux qui ont toujours tout reçu sur un plateau d'argent pensent ainsi. Ils pensent peut-être que les budgets s'équilibrent d'eux-mêmes, mais je peux affirmer à la Chambre que ce n'est pas ce que pensent les autres. Les Canadiens de la classe moyenne, comme les gens étonnamment débrouillards de ma circonscription, Calgary-Centre, me le rappellent tous les jours. Ils savent qu'équilibrer un budget n'est pas une mince tâche. Il faut faire

des choix difficiles et, oui, il faut du leadership, mais cela en vaut vraiment la peine.

Lorsque je fais du porte-à-porte dans Calgary-Centre, les gens me disent tous la même chose. Leur priorité est l'équilibre budgétaire et ils sont remarquablement heureux de savoir que le Plan d'action économique de 2014 ainsi que le présent projet de loi d'exécution du budget nous permettraient de rétablir l'équilibre budgétaire en 2015. C'est une promesse tenue.

Il se passe quelque chose d'intéressant lorsqu'on équilibre le budget: on a tout à coup plus d'argent, de l'argent qu'on aurait pu verser aux banques pour payer les intérêts. Nous avons de l'argent pour à la fois financer les programmes et rembourser notre dette, de sorte que nous ne la léguons pas à nos enfants. De ce côté-ci de la Chambre, nous pensons que nous devrions éviter de dépenser l'argent de nos enfants.

Comme je l'ai déjà mentionné, ce n'est pas le fruit du hasard. En effet, depuis le budget de 2010, nous avons procédé à de très vastes examens dans chacun des ministères dans le but de faire des économies sans réduire les services fournis aux Canadiens. En fait, les dépenses de programmes directes ont diminué durant trois années consécutives. C'est une tendance qui n'a pas été observée au Canada depuis des décennies.

Les Canadiens nous ont dit ce qui est important pour eux: la Sécurité de la vieillesse et les transferts à d'autres ordres de gouvernement pour les programmes de soins de santé et les programmes sociaux, entre autres. Voilà pourquoi le financement des programmes de santé et des programmes sociaux continuerait d'augmenter jusqu'en 2018-2019 au moyen des transferts.

Ce soir, d'autres députés ont parlé de l'importance de ces transferts pour le reste du Canada. Le gouvernement conservateur le sait et il continue de les augmenter. Il est incroyable que nous ayons réussi à augmenter les paiements de transfert fédéraux aux provinces tout en réduisant les dépenses pour les programmes fédéraux durant trois années consécutives.

C'est également important pour ma province, l'Alberta, car nous avons corrigé une vieille injustice des libéraux. Ces derniers allouaient moins d'argent à l'Alberta par habitant pour les soins de santé qu'à toutes les autres provinces. Le budget de cette année corrigerait cette injustice, en transférant un arriéré de 1 milliard de dollars à l'Alberta.

Ce budget contient beaucoup d'autres mesures qui méritent d'être soulignées. Par exemple, l'année dernière, il y a eu des inondations dévastatrices à Calgary. J'en ai déjà parlé à la Chambre. C'était l'une des pires catastrophes naturelles de l'histoire du Canada et j'ai pu constater moi-même comment la vie des gens a été chamboulée.

Des centaines d'électeurs de ma circonscription ont réclamé un programme national d'atténuation des catastrophes. Ce budget l'établirait. Une fois adopté, il accorderait 200 millions de dollars sur cinq ans pour établir un programme national d'atténuation des catastrophes.

● (2105)

Nous travaillerons avec les provinces comme l'Alberta, les territoires et les municipalités pour rendre les collectivités plus sûres et minimiser le risque que se reproduise ce qui s'est passé à Calgary l'année dernière.

Le Plan d'action économique de 2014 propose également un élément très important, soit des consultations avec le secteur de l'assurance afin de trouver une nouvelle approche en matière d'assurance résidentielle contre les inondations.

Initiatives ministérielles

J'ai été étonnée d'apprendre que le Canada est le seul pays du G8 où il n'y a pas d'assurance résidentielle contre les inondations. En général, de telles polices existent pour les entreprises mais pas pour les résidences. De nombreux propriétaires ne sont donc pas protégés adéquatement contre les pertes pouvant survenir en cas d'inondation naturelle. Nous voulons entamer le dialogue avec les compagnies d'assurance, ainsi qu'avec les provinces et les territoires, pour régler ce problème.

Ce ne sont pas des vœux pieux. Ce sont des mesures concrètes qui aident les électeurs de ma circonscription, Calgary-Centre, et l'ensemble des Canadiens.

Même dans les pires conditions économiques, le gouvernement a travaillé fort pour réduire l'impôt des familles et des entreprises canadiennes, pour prendre des mesures dont nous bénéficions tous, même les députés de l'opposition. Le fardeau fiscal fédéral est à son plus bas niveau en 50 ans. C'est tout à fait incroyable.

Depuis qu'il est arrivé au pouvoir, le gouvernement conservateur a réduit les impôts à 160 reprises. Nous avons fait passer la TPS de 7 % à 5 %. Nous avons autorisé le fractionnement du revenu de pension des aînés, ce qui leur permet de garder plus d'argent. Les députés savent-ils qu'une personne âgée seule peut désormais gagner 20 054 \$ sans payer d'impôt? Un couple peut gagner 40 108 \$ sans avoir à payer d'impôt. Trois-cent quatre-vingt mille personnes âgées ont été rayées du rôle d'imposition. Ça c'est du progrès.

Nous avons créé la prestation fiscale pour le revenu de travail pour faire en sorte que les Canadiens à faible revenu s'en tirent mieux financièrement en acceptant un emploi qu'en restant au chômage.

Aujourd'hui, une famille moyenne de quatre personnes paiera près de 3 400 \$ de moins en impôts par année. Elle peut maintenant dépenser cet argent comme bon lui semble.

Cependant, nous savons aussi que les impôts viennent financer les programmes et les services sur lesquels comptent les Canadiens, c'est pourquoi nous prenons des mesures notamment pour aider la génération sandwich. Il s'agit de tous ceux qui s'occupent de leur mère, de leur père et de leurs enfants en même temps et qui sentent la pression, car ils occupent également un emploi. Le plan canadien de soutien des employeurs aux aidants naturels permettrait aux employeurs d'aider les gens qui s'occupent d'un être cher à demeurer sur le marché du travail.

Nous continuerons d'éliminer les échappatoires fiscales afin que tous les Canadiens paient leur juste part.

Puisque nous accordons par ailleurs beaucoup d'importance à la qualité de vie, je m'arrête un instant sur les initiatives que nous proposons aux Canadiens à ce sujet.

Les députés savent-ils que les arts et la culture injectent 8 milliards de dollars par année dans l'économie canadienne en plus de nous faire profiter de milliers de concerts rock fantastiques, de récitals de piano et de tant d'autres spectacles auxquels nous aimons assister? Uniquement dans ma circonscription, le budget subventionnerait des activités artistiques et culturelles sans but lucratif comme l'Expo latino, le GlobalFest, le Festival international des enfants et le Stampede de Calgary. À l'instar des électeurs de Calgary-Centre, j'ai bien hâte d'assister à tout cela cet été.

Enfin, je m'arrête à la couleur que je préfère après le bleu, c'est-à-dire le vert. Chaque jour, le gouvernement rend le Canada de plus en plus vert. Le gouvernement conservateur a élargi nos parcs nationaux à raison d'une superficie correspondant à celle de la Grèce. C'est un héritage dont nous profiterons avant de le léguer aux générations futures. Cela change tout. Steven Chu, qui a été

secrétaire d'État à l'énergie des États-Unis, trouve que c'est l'une des plus belles réussites de notre pays et ne comprend pas que nous ne nous en vantions pas aux quatre coins du monde. Je tiens à ce que les Canadiens sachent que nous protégeons nos parcs nationaux.

Le budget prévoit par ailleurs une enveloppe de 391,5 millions de dollars d'ici cinq ans pour permettre à Parcs Canada d'assurer la réfection de routes, de ponts et de barrages situés dans nos parcs nationaux et le long de nos canaux historiques. Cela s'inscrit dans notre engagement à préserver le patrimoine naturel du Canada. Nous finançons constamment des travaux de ce genre dans des lieux emblématiques, comme les parcs nationaux de l'île-de-Sable, Nahanni et des Lacs-Waterton, afin que les générations futures puissent elles aussi en profiter.

Je suis fière du budget. C'est un exemple indéniable d'une approche équilibrée, réfléchie et sérieuse.

Je m'en voudrais néanmoins de ne pas remercier, au nom des résidents de ma circonscription, le regretté Jim Flaherty, dont s'inspire l'actuel ministre des Finances.

Il s'agit d'un budget raisonnable qui fait fond sur ce qu'a accompli M. Flaherty et qui consolidera les points forts des conservateurs, à savoir l'emploi, la croissance et la prospérité à long terme.

Enfin, je suis également fière de ce qui ne figure pas dans le budget, c'est-à-dire des dépenses inconsidérées, la taxe sur le carbone du NPD et les rêves en couleurs des libéraux.

• (2110)

Mme Peggy Nash (Parkdale—High Park, NPD): Monsieur le Président, ce qu'il y a dans ce budget, malheureusement, c'est un manque de transparence en ce qui a trait à la sécurité ferroviaire, et c'est de cela que je voudrais parler à la députée d'en face. Pour une raison ou une autre, ce projet de loi omnibus d'exécution du budget comporte des dispositions sur la sécurité ferroviaire, qui auraient toutefois pour effet de réduire et de compromettre la sécurité ferroviaire. Elles permettraient au gouvernement de modifier et d'abroger un large éventail de règlements relatifs au transport ferroviaire sans en informer le public. Les normes techniques, la formation des travailleurs, les heures de travail, l'entretien et le rendement seraient certains aspects touchés. Je sais que les électeurs de ma collectivité sont très préoccupés par la sécurité ferroviaire et le transport des marchandises dangereuses.

La députée peut-elle nous dire pourquoi le gouvernement adopterait des mesures opaques qui compromettraient la sécurité ferroviaire et auraient des répercussions négatives sur les Canadiens?

• (2115)

Mme Joan Crockatt: Monsieur le Président, je suis reconnaissante d'avoir l'occasion d'aborder ce sujet et j'en remercie la députée d'en face, parce qu'elle sait que la ministre des Transports travaille très fort pour améliorer la sécurité ferroviaire. Comme elle le sait très bien, plusieurs mesures ont déjà été annoncées.

Il y a autre chose que NPD devrait faire. Les néo-démocrates savent que le mode de transport le plus sécuritaire pour beaucoup de produits qui sont actuellement transportés par chemin de fer, ce sont les pipelines. Or, l'opposition continue de s'opposer aux pipelines et va même jusqu'à miner les efforts des Canadiens qui souhaitent construire des pipelines en se rendant aux États-Unis pour lutter contre notre industrie. S'ils veulent que nous transportions des choses comme le gaz et le pétrole de la façon la plus sécuritaire qui soit, ils devraient appuyer sans réserve les projets de pipeline.

Initiatives ministérielles

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, la députée de Calgary-Centre a dit que, dans sa circonscription, la priorité absolue, c'est d'avoir des budgets équilibrés. Pour mettre les choses en perspective, le gouvernement conservateur n'a pas eu de budget équilibré, pas même un seul.

Le gouvernement précédent a eu de nombreux budgets équilibrés. Étant donné que la priorité absolue de ses électeurs est d'avoir des budgets équilibrés, j'aimerais savoir si elle croit qu'elle pourrait être dans le mauvais parti politique.

Mme Joan Crockatt: Monsieur le Président, les exagérations du député d'en face m'amuse beaucoup.

Le député d'en face sait fort bien que le monde a traversé en 2008 la pire récession depuis les années 1930, et que le Canada s'en est sorti avec l'économie la plus forte du G7. Ce fut un accomplissement incroyable. Nous y sommes parvenus sans réduire les paiements de transfert aux provinces — pas même à l'Alberta —, comme l'avaient fait les libéraux, et nous avons remédié à ces injustices en haussant les paiements de transfert tout en visant un retour à l'équilibre budgétaire d'ici l'année prochaine, ce que les résidents de Calgary-Centre applaudissent chaudement.

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, la députée de Calgary-Centre semble croire que nous débattons du budget, alors que nous sommes en train de débattre d'un projet de loi omnibus d'exécution du budget, le projet de loi C-31, qui ne porte d'aucune façon sur les parcs nationaux.

Cependant, puisqu'elle en a parlé, j'aimerais souligner que, bien qu'ils soit fort louable d'avoir étendu les limites de certains parcs nationaux et créé de nouveaux parcs, il est lamentable que l'objectif fondamental visé par la création d'un parc national, c'est-à-dire assurer le plus haut degré de protection de l'intégrité biologique, soit constamment compromis par des décisions du gouvernement. Par exemple, le gouvernement a décidé de privatiser les sources thermales du parc national de Banff, de créer un sentier de glace privé dans le parc national de Jasper, de privatiser des terrains de golf en Nouvelle-Écosse, et, pire encore, de créer dans l'île de Sable un parc national réglementé principalement par l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers afin que la prospection sismique et le forage y soient autorisés. Tout en étendant le réseau de parcs nationaux, on compromet son intégrité.

Mme Joan Crockatt: Monsieur le Président, l'opposition ne cesse de dire que le gouvernement omet de prendre les mesures environnementales X, Y et Z, alors que l'actuel gouvernement consent des efforts sans précédent en matière de protection de l'environnement.

Nous sommes en train de réduire les émissions de gaz à effet de serre, qui avaient augmenté de 30 % sous les libéraux. Nous veillons à la protection des parcs, et le projet de loi d'exécution du budget à l'étude permettrait d'en faire davantage à cet égard. Le financement des parcs nationaux augmenterait; nous comptons appuyer les mesures de conservation en rendant déductibles d'impôts les dons de particuliers pour les terres écosensibles. Ces dons ont augmenté grâce à ce genre de mesures fiscales. Voilà des mesures concrètes qui contribuent à bonifier l'environnement au Canada.

[Français]

Mme Marie-Claude Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot, NPD): Monsieur le Président, il est inutile de dire que je n'ai aucune intention d'appuyer ce budget, qui est absolument bâclé, non seulement en raison de son contenu, dont je parlerai un peu plus tard, mais également en raison du processus absolument antidémocratique que le gouvernement utilise assez souvent.

C'est presque devenu une tradition à la Chambre de faire passer de tels projets de loi omnibus. Celui-ci a 360 pages et 500 articles, il modifie plus de 60 lois, et on ne permet pas à l'opposition officielle de le fragmenter pour l'étudier comme il faut en comité. De plus, comme d'habitude, on n'a pas assez de temps pour l'étudier convenablement et proposer des amendements afin de l'améliorer. Il n'y a donc aucun moyen de faire une étude convenable de ce budget, ce que je trouve particulièrement déplorable.

Je suis un peu tannée que le gouvernement joue ainsi avec nos lois sans consulter la population et qu'il présente de telles choses. Je trouve cela déplorable et anti-démocratique. Je ne suis pas la seule, car mes collègues sont dans la même situation que moi. C'est dû pour changer. Cela va arriver bientôt, car 2015 approche.

Je trouve aussi particulièrement déplorable qu'il n'y ait absolument rien dans ce budget pour venir en aide aux 300 000 Canadiens de plus au chômage depuis la récession. On ne propose rien pour aider ces gens ni pour répondre à la perte de 400 000 emplois manufacturiers perdus sous le règne de ce gouvernement.

Il y a des tonnes de mesures sur lesquelles je suis en désaccord dans ce budget. Toutefois, comme je n'ai pas l'éternité pour en parler, j'ai choisi de me concentrer sur celles qui touchent particulièrement ma circonscription et mes citoyens.

En ce qui concerne la sécurité ferroviaire, depuis bientôt un an, on parle beaucoup de la tragédie de Lac-Mégantic. Cela a ébranlé beaucoup de gens. Dans ma circonscription, ils sont particulièrement inquiets. Il y a beaucoup de chemins de fer et de transport de matières dangereuses près des habitations dans plusieurs des 25 municipalités de ma circonscription.

J'ai été vraiment déçue, en lisant ce budget, d'apprendre que les décisions sur les normes qui encadrent le transport de produits dangereux sont maintenant tenues secrètes. La population n'est donc plus tenue au courant à cet égard. Je ne comprends pas. Il serait bien d'avoir un peu plus d'explications à ce sujet. Ces décisions devraient être prises dans la transparence, et les citoyens, l'opposition officielle et les experts devraient être consultés. Ce serait vraiment intéressant.

Quant au Programme des travailleurs étrangers temporaires, il comporte beaucoup de lacunes. Le ministre a tenté de les corriger, ce que j'approuve. Par contre, on n'impose aucunes sanctions aux employeurs qui enfreignent les règles. Peut-on vraiment se permettre de croire les conservateurs lorsqu'ils nous disent qu'ils vont appliquer ces règles? J'en doute.

J'aimerais avoir tort, bien entendu, car le Programme des travailleurs étrangers temporaires est très bon et vient en aide à beaucoup d'employeurs. Toutefois, il faut prévenir l'abus et s'assurer d'abord que les gens ici ont un emploi.

● (2120)

Je suis assez sceptique à cet égard et j'ai hâte de voir ce que cela donnera.

Je voudrais aussi parler du pont Champlain. Il ne se trouve pas dans ma circonscription, mais beaucoup de gens de ma circonscription, Saint-Hyacinthe—Bagot, travaillent à Montréal et doivent traverser ce pont tous les jours.

Initiatives ministérielles

Le NPD a proposé quatre amendements en comité pour trouver d'autres solutions afin d'éviter le péage du pont Champlain. Or ces amendements ont tous été rejetés et le gouvernement impose une décision unilatérale. Le pont Champlain sera construit, mais avec un péage. Je ne sais pas de combien sera ce péage, entre 1 \$ et 3 \$ peut-être. Ainsi, cela semble peu et on peut trouver que ce n'est pas si mal. Si on va à Montréal de temps en temps, payer 2 \$, ce n'est pas un problème. Toutefois, des familles de la classe moyenne empruntent tous les jours le pont Champlain. Faisons fait un calcul rapide: 2 \$ par passage, cela donne 4 \$ par jour, 20 \$ par semaine, soit plus de 100 \$ par mois. Pour une famille de la classe moyenne, c'est beaucoup. Avec 100 \$, on fait une bien bonne épicerie.

Je m'interroge donc sur la nécessité de faire payer ce pont aux gens, alors que le Canada a l'argent nécessaire pour s'offrir de telles choses sans que les gens n'aient pas à payer. On n'a pas à appliquer le concept d'utilisateur-payeur à chaque nouvelle infrastructure.

Justement, à ce sujet, on a annoncé des compressions de 5,8 milliards de dollars dans les infrastructures locales. Je ne peux pas croire qu'on laisse se détériorer nos infrastructures à ce point. Je ne comprends pas. Actuellement, je fais la tournée des 25 municipalités de mon comté. Je rencontre tous les maires et tous les directeurs généraux pour discuter avec eux et prendre des nouvelles. Tout le monde me dit que les infrastructures sont vieillissantes. Tous ont besoin d'argent du fédéral. Ils ne peuvent pas payer leurs citoyens à l'infini et ni augmenter les taxes municipales indéfiniment. Ils ont des besoins. Ils doivent refaire des routes, des égouts et bien d'autres choses. Or le gouvernement fédéral annonce des compressions de 5,8 milliards de dollars dans les infrastructures locales. Je ne comprends absolument pas la logique qui sous-tend tout cela. Va-t-on laisser tomber notre pays ainsi? Va-t-on laisser tout cela se dégrader jusqu'à ce qu'on ne puisse plus circuler sur nos routes, avec des égouts qui ne fonctionneront plus et des municipalités surendettées? Pour ma part, je trouve que cela n'a aucun sens.

Ce que mon parti et moi-même attendons d'un gouvernement responsable, c'est que les compressions à l'assurance-emploi soient annulées, par exemple. On voudrait que les gens n'aient pas à aller travailler à 100 km de chez eux pour 70 % de leur salaire. Cela n'a pas de sens. On veut que l'âge requis pour l'obtention de la Sécurité de la vieillesse redevienne 65 ans, comme avant.

Il faut aussi lutter contre les paradis fiscaux. Au lieu de faire des compressions de milliards de dollars dans des domaines essentiels, comme l'infrastructure, si on luttait contre les paradis fiscaux, on récupérerait beaucoup d'argent. De plus, 36 milliards de dollars ont été coupés dans les transferts en santé aux provinces. C'est insensé. Par ailleurs, je vais prêcher pour ma paroisse, le projet de loi que j'ai déposé il y a un an sur une stratégie nationale en habitation aiderait beaucoup de gens.

J'aimerais envoyer un petit message au gouvernement. Il serait très intéressant qu'il se rende compte d'une chose avant longtemps, et c'est qu'investir dans des programmes sociaux, c'est payant.

• (2125)

Mme Carol Hughes (Algoma—Manitoulin—Kapusking, NPD): Monsieur le Président, je veux me lever depuis le début de la soirée. J'apprécie vraiment le discours et les commentaires de ma collègue.

Elle connaît l'impact que cela a sur le logement abordable dans son comté quand on met en oeuvre un budget comme celui-ci. Cela n'aide pas beaucoup la population, notamment les aînés.

J'ai envoyé un formulaire sur les aînés à mes concitoyens. Mme Lebrun, du canton de Moonbeam, a répondu en disant qu'on a

besoin d'appui pour les proches aidant leur famille, qu'on a besoin de plus de soins à la maison pour ceux qui veulent y rester et qu'il faut mettre fin aux dons de milliards de dollars que le premier ministre gaspille.

Je me demande si ma collègue est d'accord sur les commentaires de Mme Lebrun. En fait, le gouvernement dit souvent que les Canadiens ne sont pas intéressés par ce qu'on fait ici. J'estime que ce qu'on fait à la Chambre est très pertinent. On a vraiment besoin d'aide pour nos aînés et nos vétérans. En effet, il ne faut pas oublier nos vétérans.

• (2130)

Mme Marie-Claude Morin: Monsieur le Président, je remercie ma collègue de sa question très pertinente.

Je reçois moi aussi énormément de commentaires de la part de gens de ma circonscription qui ont besoin d'aide, autant de vétérans que de gens qui ont travaillé fort toute leur vie et qui ne veulent pas nécessairement avoir à travailler deux ans de plus pour avoir droit à leur retraite, ce qui est tout à fait légitime.

Je suis d'accord avec ma collègue. Je pense qu'un gouvernement responsable doit investir dans des programmes sociaux, et faire en sorte que ses citoyens soient bien et qu'ils aient une vie saine.

Mme Marjolaine Boutin-Sweet (Hochelaga, NPD): Monsieur le Président, ma collègue a parlé de sécurité ferroviaire tout à l'heure. Je me demande ce que cela fait dans un projet de loi lié au budget. Ma collègue sait-elle pourquoi c'est dans le projet de loi?

En outre, puisqu'il s'agit d'un projet de loi budgétaire, je me demande ce qu'elle pense du fait que les municipalités ne sauront que trois mois après que le train soit passé s'il y avait des matières dangereuses dans ce train et quelles étaient ces matières dangereuses. Selon elle, est-ce que cela a du sens?

Mme Marie-Claude Morin: Monsieur le Président, effectivement, cela n'a pas vraiment de sens. Je trouve intéressant que ma collègue soulève le fait que la sécurité ferroviaire n'a pas vraiment sa place dans un budget. Je ne m'en étais pas formalisée. Toutefois, il semble que ce soit maintenant l'habitude du gouvernement de mettre dans un même lot tout ce qu'il veut faire adopter. Il met donc tous les éléments dans un même projet de loi, en l'occurrence le projet de loi budgétaire.

Cela revient à ce que je disais sur le processus antidémocratique lié à ce projet de loi, et sur le fait qu'on n'a pas le temps de bien examiner chaque article ou chaque loi modifiée dans le cadre de ce budget.

M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NPD): Monsieur le Président, j'apprécie beaucoup les paroles de la députée de Saint-Hyacinthe—Bagot. Il est évident qu'elle travaille très fort pour ses concitoyens.

On a vu, plus tôt ce soir, qu'il n'y a même pas eu d'évaluation des coûts de certains aspects de ce budget.

Que pense-t-elle, et que pensent les gens de Saint-Hyacinthe—Bagot, d'un gouvernement qui ne fait même pas l'évaluation des coûts de son budget?

Mme Marie-Claude Morin: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question très pertinente.

Comme je le disais plus tôt en réponse à une autre collègue, je reçois tous les jours des commentaires de citoyens, que ce soit des courriels, des lettres ou des citoyens qui passent à mon bureau pour dénoncer les manoeuvres de ce gouvernement. Les citoyens trouvent cela particulièrement déplorable.

Les pratiques de ce gouvernement en ce moment pour faire adopter son budget et plusieurs projets de loi, sans compter tous les bâillons qu'on a subis au cours de l'année, ne sont pas appréciés par la population.

● (2135)

[Traduction]

M. Rodney Weston (Saint John, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole ce soir pour appuyer le projet de loi à l'étude.

Tout d'abord, je tiens à mentionner qu'une situation dangereuse a lieu en ce moment à Moncton, au Nouveau-Brunswick, ma province. Je tiens à dire aux gens de Moncton que nos pensées et nos prières les accompagnent ce soir. Je les prie de suivre les directives des autorités et de demeurer en sécurité, à l'intérieur, jusqu'à ce que les choses se calment. Je vous remercie de me donner l'occasion de dire cela, monsieur le Président.

Je veux faire écho aux paroles de mon collègue de Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley, qui a rendu hommage à notre bon ami et ancien collègue, l'honorable Jim Flaherty, car c'est du fruit de son travail que nous débattons ce soir.

Alors qu'il était ministre des Finances, il a travaillé très fort pour rétablir l'équilibre budgétaire. Grâce au budget actuel, le Plan d'action économique de 2014, nous sommes en bonne voie d'atteindre l'équilibre, ce qui était précisément l'objectif du ministre. Je suis très heureux de pouvoir prendre la parole ce soir pour débattre de ce projet de loi, parce qu'il traite explicitement de ce qui importe aux gens de ma circonscription.

Je crois sincèrement que la politique est avant tout une affaire locale. C'est pourquoi, dans mon intervention sur ce projet de loi ce soir, je veux parler de ses effets dans ma circonscription et ma province et de ce qu'il fera pour que notre province puisse profiter des perspectives s'offrant à nous aujourd'hui. Je le dis parce qu'à l'instar de beaucoup d'autres provinces, le Nouveau-Brunswick traverse une période difficile, à dire vrai. Notre situation financière actuelle n'est pas très rose, et les prévisions pour l'avenir non plus.

Le budget actuel est conforme à ce qu'il devrait être: il respecte les provinces, ne réduit pas les transferts et n'essaie pas de rétablir l'équilibre budgétaire comme les gouvernements précédents l'ont fait. Ce n'est pas ce qu'il fait. Le gouvernement ne cherche pas à rétablir l'équilibre budgétaire sur le dos de provinces. Il respecte les responsabilités des provinces. Il respecte les contribuables. Il respecte les Canadiens. Voilà ce qui importe. C'est ce que nous devons faire.

Je ne suis pas simplement en train de répéter des paroles en l'air ce soir. Notre gouvernement a un solide bilan pour ce qui est du respect des provinces et de l'augmentation des transferts aux provinces. Pour une province comme le Nouveau-Brunswick, ces transferts sont très importants. Au cours de la présente année financière, les paiements de transfert destinés au Nouveau-Brunswick totaliseront 2,6 milliards de dollars, dont 1,7 milliard seront versés sous forme de paiements de péréquation. Une somme de 682 millions de dollars viendra du Transfert canadien en matière de santé, tandis que 267 millions de dollars viendront du Transfert canadien en matière de programmes sociaux. Ces sommes sont extrêmement importantes et elles ont augmenté depuis que le Parti conservateur est au pouvoir.

Depuis 2006, le gouvernement a augmenté ces sommes d'argent. La péréquation a connu à elle seule une hausse de 24 %. Le Transfert canadien en matière de santé a crû de 37 %, et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux, de 26 %. C'est important.

Initiatives ministérielles

Je donne ces chiffres et je souligne leur importance parce que j'ai déjà occupé, au Nouveau-Brunswick, des fonctions dont de nombreux députés m'ont déjà entendu parler à diverses occasions. J'ai été député à l'assemblée législative de cette province. Je suis en mesure d'apprécier la grande importance des transferts et je connais leur rôle important dans le travail que doit constamment faire la province.

Nous pouvons nous féliciter d'avoir réussi à rééquilibrer le budget sans que les provinces en fassent les frais. Nous y sommes parvenus tout en offrant des allègements fiscaux aux Canadiens et en faisant de nouveaux investissements dans les provinces, dont le Nouveau-Brunswick. Ces nouveaux investissements et ces allègements fiscaux ont une grande importance pour une province comme le Nouveau-Brunswick.

Cela étant dit, nos perspectives financières n'ont rien de reluisant. Nous sommes dans une situation difficile, bien que certains signes laissent espérer des lendemains meilleurs. Il se passe des choses intéressantes au Nouveau-Brunswick. La province bénéficie de possibilités prometteuses dont ce budget nous permettra de tirer parti, notamment dans le secteur des ressources. Ce secteur, encore peu développé dans l'ensemble, est mûr pour un réel développement.

● (2140)

Je pense par exemple au gaz de schiste et à la potasse. Je pense aussi à d'autres ressources qui se trouvent dans ma propre ville. Je pense au port et aux possibilités qu'offre l'oléoduc provenant de l'Ouest canadien. En effet, l'oléoduc Énergie Est se rendra à Saint John, au Nouveau-Brunswick. Notre port en eau profonde libre de glaces nous place aussi dans une position enviable. Nous avons donc ce port, de même que la plus grande raffinerie de l'Amérique du Nord, et nous sommes impatients de voir l'oléoduc rejoindre Saint John, puisqu'il nous permettra de soutenir la croissance de l'industrie et de profiter de certaines des possibilités qui s'offriront à nous.

J'ai mentionné que nous avons la plus grande raffinerie de l'Amérique du Nord et un port en eau profonde libre de glaces. Il ne faudrait pas oublier non plus le terminal méthanier, que nous avons hâte de voir transformé en terminal d'exportation alors qu'il se concentre actuellement sur l'importation. Nous devons ces possibilités prometteuses à la présence du port.

Le marché a un grand besoin d'énergie et les habitants du Nouveau-Brunswick attendent depuis longtemps que leur économie connaisse une transformation. Ils attendent depuis longtemps. Contrairement à la plupart des Néo-Brunswickois, je suis né et j'ai été élevé là-bas, et j'ai vu un grand nombre de mes amis et de mes proches être obligés de partir pour avoir accès à des débouchés alors que nous pourrions très bien en créer chez nous. Ils sont obligés de quitter notre province. Bon nombre d'entre eux vont dans l'Ouest. Et bien des Néo-Brunswickois se rendent à Terre-Neuve chaque semaine.

Je dois me déplacer pour venir à Ottawa représenter les habitants de ma circonscription à la Chambre des communes. Je prends l'avion à côté de gens qui quittent ma ville et ma province pour se rendre à Terre-Neuve ou dans l'Ouest afin de trouver des débouchés. Or, il y a des débouchés dans leur province d'origine. Il faut simplement savoir saisir les occasions.

Initiatives ministérielles

Le Plan d'action économique nous donne les outils pour tirer parti de ces occasions. Il prévoit des investissements dans la création d'emplois et il nous permet d'assurer le perfectionnement des compétences et de la main-d'oeuvre. Grâce à la subvention canadienne pour l'emploi, nous collaborerons avec les provinces pour former notre main-d'oeuvre afin que les gens puissent saisir pleinement les occasions qui s'offrent à eux.

On parle beaucoup des travailleurs étrangers temporaires à la Chambre. On pourrait se demander pourquoi il est nécessaire de faire venir des travailleurs étrangers temporaires au Nouveau-Brunswick. C'est nécessaire parce qu'une partie de notre main-d'oeuvre qualifiée a quitté la province. Il est vrai que nous avons besoin de travailleurs étrangers temporaires dans certaines circonstances, mais nous voulons que nos travailleurs reviennent à la maison. Nous souhaitons collaborer avec la province pour inciter les gens à revenir au Nouveau-Brunswick afin qu'ils puissent tirer profit de ces débouchés. Ces travailleurs veulent retourner chez eux et faire dans leur province d'origine ce qu'ils faisaient dans l'Ouest ou à Terre-Neuve. Ils veulent développer les ressources naturelles, chez eux. Ils souhaitent contribuer à l'économie et voir leurs proches, et c'est tout à fait normal.

Nous voulons leur en donner la chance. Nous souhaitons qu'ils soient capables de le faire. Il est extrêmement important que le budget soit adopté afin que nous puissions mettre ces mesures en oeuvre. Il nous faut bâtir une économie forte dans ma province. Nous avons besoin d'outils pour y parvenir, et c'est justement ce que le gouvernement a prévu dans le Plan d'action économique de 2014.

Nous avons prévu un financement de 28 millions de dollars, sur les deux prochaines années, afin que le processus d'examen de l'Office national de l'énergie se déroule bien. Il est important d'investir là où les occasions existent. En fait, il existe beaucoup d'occasions. Nous avons appuyé ces initiatives et nous voulons qu'elles aillent de l'avant.

Je pourrais parler longtemps du budget et de ce qu'il signifie pour les gens du Nouveau-Brunswick et de Saint John. Il signifie d'abord et avant tout que nous allons avoir la capacité et les outils nécessaires pour profiter des occasions qui s'offrent à nous, et c'est tout ce que nous demandons.

Nous voulons avoir cette chance. Nous voulons que les députés de la Chambre nous aident et nous donnent cette capacité.

• (2145)

[Français]

M. Guy Caron (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques, NPD): Monsieur le Président, j'ai écouté le discours de mon collègue. Je pense qu'il ne réalise pas l'ampleur réelle de ce projet de loi budgétaire. On y retrouve à peu près n'importe quoi. Je le sais parce que je siège au Comité permanent des finances, qui l'a étudié.

S'il a lu le projet de loi, j'aimerais qu'il me parle des conséquences de la disposition relative au pont Champlain qui se trouve effectivement dans ce projet de loi de mise en oeuvre du budget. On sait que 19 % du PIB québécois passe par le pont Champlain, que celui-ci a besoin d'un remplacement immédiat, mais que la loi proposée parle d'imposer un péage sans parler des conséquences sur les autres voies d'entrée à Montréal.

J'aimerais savoir s'il trouve acceptable qu'on étudie aussi rapidement un tel projet de loi, comme on l'a fait au Comité permanent des finances. On a eu très peu de temps pour étudier une mesure aussi fondamentale pour l'économie québécoise. J'aimerais savoir s'il juge pertinent d'imposer un péage sans consultation — en

effet, le projet de loi l'interdit — pour le nouveau pont Champlain, étant donné le dérangement que cela va causer pour les autres voies d'entrée ainsi que pour l'économie québécoise.

[Traduction]

M. Rodney Weston: Monsieur le Président, le député demande si j'ai lu le projet de loi. Oui, cela va de soi. J'ai lu le projet de loi.

Comme je l'ai dit ce soir, je veux parler de l'incidence du projet de loi dans ma région, et des avantages que celle-ci en tirerait. Je suis très heureux lorsque je songe aux occasions qui s'offriraient à nous, à Saint John et au Nouveau-Brunswick, parce que nous avons besoin de ces occasions et que nous avons hâte de les saisir.

J'ai dit très clairement que, depuis quelques années, la situation au Nouveau-Brunswick est plutôt difficile. Toutefois, l'avenir s'annonce très prometteur et c'est ce qui nous réjouit. Nous voulons saisir les occasions qui vont s'offrir à nous.

Mme Lois Brown (secrétaire parlementaire du ministre du Développement international, PCC): Monsieur le Président, mon collègue a longuement parlé des dossiers qui touchent le Nouveau-Brunswick, sa province. Il a parlé brièvement des 28 millions de dollars qui seraient accordés à l'Office national de l'énergie pour effectuer une étude du projet d'oléoduc Énergie Est proposé par TransCanada.

Peut-il nous dire de quelle façon ce projet, combiné à l'argent que nous investirions dans des programmes d'apprentissage et des initiatives afin d'aider les jeunes à obtenir une formation professionnelle, influencerait sur l'économie du Nouveau-Brunswick?

M. Rodney Weston: Monsieur le Président, j'ai effectivement fait mention du montant de 28 millions de dollars qui serait accordé à l'Office national de l'énergie pour examiner le projet d'oléoduc Énergie Est. Un aspect qui me réjouit dans ce dossier c'est que le gouvernement a veillé à ce que ce processus d'examen fasse l'objet d'un échéancier très strict.

Dans le cas d'un projet de cette nature, nous voulons nous assurer d'obtenir une réponse définitive très rapidement, tout en ayant un processus d'examen très rigoureux. Ce serait le cas ici. Le processus d'examen serait mené de façon approfondie et en fonction d'un échéancier précis. Ce serait bien pour les gens de ma circonscription, parce qu'ils sont impatients de voir ce processus s'amorcer afin de pouvoir profiter des occasions offertes par le projet d'oléoduc.

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD): Monsieur le Président, le député affirme avoir lu le projet de loi. Pourrait-il nous parler des changements apportés aux dispositions sur les marques de commerce et des répercussions qu'ils pourraient avoir sur l'économie canadienne?

M. Rodney Weston: Monsieur le Président, un peu plus tôt, le député d'en face a fait remarquer qu'un des mes collègues avait parlé librement, sans notes d'allocation. Le député de Skeena—Bulkley Valley a souligné que, pour parler de la loi d'exécution du budget, mon collègue n'avait pas eu recours à des notes préparées par le Cabinet du premier ministre.

Initiatives ministérielles

Ce commentaire m'a fait rire, car mes notes n'ont pas été écrites par le Cabinet du premier ministre. Elles n'ont pas été écrites par le premier ministre non plus. Ou en fait, il pourrait les avoir écrites. Ce sont des notes manuscrites.

M. Nathan Cullen: Quelle était la question, déjà?

M. Rodney Weston: Monsieur le Président, le député d'en face peut parler tant qu'il le voudra mais, pour ma part, je me concentre sur ce qui compte pour ma circonscription. Je parle de ce qui est important pour le Nouveau-Brunswick. Si le député ne veut pas m'écouter, tant pis.

[Français]

M. Massimo Pacetti (Saint-Léonard—Saint-Michel, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de me lever à la Chambre ce soir pour débattre du projet de loi C-31 sur la mise en oeuvre du budget de 2014.

Ce projet de loi relève d'un autre budget déficitaire pour ce premier ministre, une autre preuve de la mauvaise gestion de la part de ce gouvernement conservateur. On voit qu'il est complètement déconnecté de la réalité des Canadiens et Canadiennes.

À plusieurs reprises, le Parti libéral et notre chef ont demandé que les revendications de la classe moyenne soient entendues par le premier ministre et que les actions soient précises. Pourtant, ce budget n'offre pas à la classe moyenne l'aide dont elle a besoin. Cela devrait être une priorité pour le premier ministre.

Le gouvernement actuel n'a en tête que de boucler le budget dans une année électorale, en vue d'essayer de changer sa réputation désastreuse sur le plan économique. Enfin, ce gouvernement ne pense qu'à ses intérêts politiques, et il n'est pas à l'écoute des besoins criants de la population canadienne.

D'année en année, malgré le fait que le premier ministre promet de boucler le budget, ce n'est jamais le cas. Depuis l'arrivée des conservateurs, on annonce des supposées améliorations sur le plan économique. Pourtant, on recule toujours de plus en plus. Tout ce que le budget offre, ce sont des mesures temporaires et floues qui n'améliorent pas la qualité de vie de notre population.

Le gouvernement nous a présenté un budget décourageant. Les Canadiens et Canadiennes ont besoin d'investissements qui permettront de stimuler la croissance économique. Ce budget ne présente rien de mieux que les précédents. Pourtant, les besoins sont nombreux, comme on le sait.

Au Parti libéral, nous savons que la classe moyenne a besoin d'être entendue. Le budget devrait toujours concorder avec les intérêts de la classe moyenne, et non avec les intérêts électoraux du premier ministre.

De plus, j'aimerais souligner l'incroyable manque de respect du gouvernement envers la démocratie canadienne. Je m'oppose à ce projet de loi de mise en oeuvre du budget, parce qu'il est parsemé de modifications et d'amendements qui n'ont pas leur place dans ce document financier.

Par exemple, on présente des amendements reliés aux règles ferroviaires, à la salubrité alimentaire, au nombre de juges fédéraux et à la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires. C'est un projet de loi fourre-tout où on modifie un grand nombre de projets de loi qu'on aurait dû pouvoir débattre séparément à la Chambre.

Comme nous le savons tous, le gouvernement sait pertinemment qu'il évitera bien des débats en utilisant cette technique. Nous savons aussi que ce n'est pas légitime pour un gouvernement d'agir ainsi.

C'est la technique conservatrice pour détourner les débats à la Chambre.

Pour ce qui est des mesures budgétaires en éducation au niveau des études postsecondaires, le gouvernement doit s'entendre avec les provinces, et non leur mettre des bâtons dans les roues. Tout ce qui a été annoncé en matière d'éducation dans ce budget avait déjà été promis auparavant. On nous remet sur la table les vieilles promesses qui n'ont jamais été remplies. Le budget ne propose aucune solution à l'endettement des jeunes étudiants ni à l'accessibilité à l'éducation.

Ce qu'il fallait réellement en éducation, c'était un plan d'action beaucoup plus concentré pour agir avec les provinces, afin d'assurer d'un certain succès. Nous avons besoin de main-d'oeuvre qualifiée, et nous souhaitons qu'une majorité de gens puissent avoir accès aux études postsecondaires. Je crois que la meilleure façon de stimuler notre économie, c'est d'insister sur l'éducation et sur l'innovation. Ce n'est pas en adoptant une attitude de pouvoir envers les provinces qu'on arrivera à améliorer nos résultats en éducation.

Pour ce qui est de l'emploi, le gouvernement doit agir main dans la main avec les provinces pour trouver des solutions gagnantes pour les Canadiens et Canadiennes. Les provinces ont largement critiqué ce dernier budget. En éducation comme en emploi, le budget ne leur offre rien de bon. Le plan d'action en matière d'emploi ne devrait pas être réalisé à grands coups de pression sur les provinces.

Par exemple, les négociations ne doivent en aucun cas nuire ou occasionner des réductions aux programmes de formation professionnelle pour les travailleurs les plus vulnérables. De plus, comme la subvention canadienne pour l'emploi présentée par le gouvernement a été un échec, je crois qu'il est de la responsabilité de ce gouvernement de trouver des solutions de rechange, d'offrir un véritable appui aux travailleurs et d'aider les chômeurs à trouver un emploi. Ce sont des préoccupations quotidiennes pour les Canadiens et Canadiennes de la classe moyenne.

● (2150)

Les conservateurs montrent encore une fois qu'on ne peut se fier à leurs promesses en matière d'aide à l'emploi. Le gouvernement doit en faire plus pour stimuler la création d'emplois et l'augmentation de la main-d'oeuvre qualifiée. Il s'agit des préoccupations quotidiennes de la population: les économies, l'endettement, la retraite, les études, l'accessibilité à l'emploi, etc. Où est le gouvernement conservateur pour ne pas entendre les demandes de la population canadienne? De quel droit fait-il la sourde oreille et ne pense-t-il qu'à servir ses propres intérêts?

La croissance économique nécessite des investissements importants pour apporter des surplus à long terme par la suite. On ne peut espérer qu'équilibrer le budget en coupant systématiquement et violemment dans les dépenses aura des répercussions positives dans les prochaines années. Il faut travailler à augmenter l'offre de travail, offrir des meilleures possibilités pour la classe moyenne et les jeunes familles, et finalement, mettre en oeuvre les nombreuses annonces faites dans le budget précédent, notamment un code de conduite pour les services financiers et l'abolition des frais pour obtenir des factures en papier.

Je demande au premier ministre de remplir ses engagements des années précédentes. Nous avons besoin d'un plan économique beaucoup plus ambitieux et conciliant pour les citoyens de la classe moyenne et les familles canadiennes.

Initiatives ministérielles

Le gouvernement, en plus de ne pas considérer le besoin d'investissements pour stimuler l'économie, fait des compressions inadéquates. Par exemple, les compressions dans le budget de la Défense ne sont qu'une façon inappropriée d'arriver à maintenir un équilibre ou un surplus budgétaire, car le gouvernement ne fait que repousser l'achat d'équipements militaires aux années futures. En enlevant ces dépenses du cadre financier en 2014, les conservateurs ne se montrent ni responsables ni honnêtes envers la population. En fait, ils ne font que repousser une dépense qu'ils se sont déjà engagés à respecter. Alors, l'année prochaine, 3,1 milliards de dollars devront être trouvés afin de respecter les engagements qui ont été pris par les conservateurs.

Est-ce une façon responsable et honnête d'équilibrer un budget? Je ne pense pas. Comment pouvons-nous donner de la légitimité à ce genre de compressions? Les Forces canadiennes ont besoin de l'équipement nécessaire pour assurer la réussite de chacune de leurs missions. Qu'il s'agisse de gros appareils, de simples camions ou de ravitaillement, nos troupes ne doivent pas manquer d'équipement. Il est irresponsable de la part du gouvernement de couper dans le budget de la Défense pour parvenir à l'équilibre budgétaire.

De plus, le gouvernement, sans surprise, est revenu sur une promesse électorale faite en 2011. Le fractionnement du revenu ne lui apportant plus le support qu'il souhaitait pour la prochaine élection, le premier ministre élimine son engagement précédent du présent budget. Comme nous le savons, c'était prévisible que ce programme prendrait fin, car il est beaucoup trop coûteux et ne profite pas réellement à la classe moyenne.

Je rappelle que le Parti conservateur a fait campagne sur cet engagement économique. Maintenant, il le rejette parce qu'il ne lui a rien apporté. Encore une fois, la confiance envers le gouvernement bascule, et avec raison. Ce n'est pas la première fois que les conservateurs font des erreurs de la sorte. Fidèles à leurs habitudes, ils dissimulent l'information pour ne pas que la population voit leurs erreurs. Cet exemple nous montre que le gouvernement n'est pas en mesure d'assurer le bien-fondé des promesses faites à la population.

L'un des éléments les plus importants pour ma région, dans ce projet de loi, c'est la confirmation qu'il y aura un péage sur le pont Champlain. Puisque j'ai des questions à poser là-dessus, je vais attendre pour aborder ce sujet. La population demande des bénéfices clairs et concrets pour les familles et les membres de la classe moyenne qui sont inquiets pour leur avenir et celui de leurs enfants. Les mesures présentées par le ministre dans son dernier budget ne placent pas la population dans une meilleure position.

N'est-ce pas le rôle du premier ministre de trouver des moyens efficaces d'aider les familles et d'améliorer leurs conditions? Je crois que c'est son rôle d'offrir un budget centré sur les Canadiens et Canadiennes qui sont inquiets. Ils sont inquiets, parce que le budget ne leur offre rien de bon en matière d'éducation, d'emploi et d'infrastructure. Les familles, les gens de la classe moyenne, les travailleurs de la fonction publique et les militaires se retrouvent tous perdants. Il est grand temps que le gouvernement comprenne que les contribuables en ont assez de voir leurs intérêts et leurs demandes balayés du budget fédéral.

• (2155)

L'hon. Jason Kenney (ministre de l'Emploi et du Développement social et ministre du Multiculturalisme, PCC): Monsieur le Président, l'honorable député a dit beaucoup de choses, mais j'aimerais poser une question sur l'une d'entre elles.

Il a dit que la subvention canadienne pour l'emploi, proposée par le gouvernement dans le budget 2013 a été un échec. N'est-il pas au

courant que 13 provinces et territoires ont signé un accord en vertu de la subvention canadienne pour l'emploi, que nous sommes arrivés à des ententes finales avec 12 des provinces et territoires pour la livraison de la subvention dans ces compétences et que la subvention canadienne pour l'emploi a été endossée par la Chambre de commerce du Canada, les Manufacturiers et Exportateurs du Canada, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, l'Association des collèges communautaires du Canada, Polytechnics Canada et l'Association nationale des collèges de carrière?

• (2200)

[Traduction]

Ces groupes représentent presque toutes les entreprises du Canada, y compris le conseil des métiers du bâtiment de la FAT-COI et beaucoup d'autres syndicats. Le député considère-t-il que les principales associations d'entreprises, plusieurs syndicats importants et l'ensemble des provinces et territoires sont tous dans l'erreur à propos de la subvention canadienne pour l'emploi?

[Français]

M. Massimo Pacetti: Monsieur le Président, je dois saluer la présence du ministre à la Chambre à cette heure-ci. Je lui envoie toutes mes félicitations.

C'est une très bonne question. C'est drôle, l'année dernière, quand l'annonce de ce programme a été faite, il y avait déjà eu des annonces publicitaires disant que des emplois avaient été créés. Maintenant, le ministre vient d'admettre que le programme n'existait pas et qu'il n'existe toujours pas aujourd'hui. Tout ce qui est arrivé, c'est qu'il y a eu une entente. Toutefois, l'entente a été forcée parce que ce gouvernement a menacé les provinces et les a obligés à accepter le montant d'argent s'ils ne voulaient pas le perdre.

Le programme a-t-il créé un seul emploi? Y a-t-il un seul étudiant qui s'est inscrit dans ces programmes d'éducation? Je n'en connais pas.

Mme Peggy Nash (Parkdale—High Park, NPD): Monsieur le Président, dans ce projet de loi omnibus, bien des éléments n'ont rien à voir avec un budget, et plus de 60 lois sont touchées par ce projet de loi.

Toutefois, une chose très importante a été oubliée dans ce projet de loi, et c'est une mesure fiscale très importante pour les petites entreprises: le crédit d'impôt pour la création d'emplois, proposé d'abord par le NPD en 2011. Ce crédit à l'embauche servait à encourager les petites entreprises à embaucher des gens. Cette mesure a créé beaucoup d'emplois, mais dans ce projet de loi omnibus du budget, elle a été négligée et oubliée.

Je demande à mon collègue du Parti libéral son opinion à ce sujet. Peut-il deviner pourquoi le gouvernement a vraiment tourné le dos aux gens sans emploi et aux petites entreprises?

M. Massimo Pacetti: Monsieur le Président, je remercie la députée de la région de Toronto de sa question. C'est une bonne question.

Encore une fois, nous sommes différents des néo-démocrates. Oui, le programme était réussi, mais il n'a créé aucun emploi. Il a donné un crédit d'impôt aux employeurs parce que leurs primes d'assurances avaient augmenté. Il n'y avait aucune preuve. En tant que comptable, je connais le programme.

Oui, c'était une réussite, mais le gouvernement précédent, libéral, avait fait la même chose. Ce n'est pas une idée du NPD. Ce programme aidait les petites entreprises. Je pense qu'il y avait moyen de maintenir ce programme, il y avait une façon d'aider les petites entreprises parce qu'il était facile d'avoir accès à ce programme et à cet argent. Il n'y avait pas plus de paperasse à remplir. Toutefois, il n'y a aucune preuve qu'un seul emploi a été créé à grâce à ce programme.

Encore une fois, nous avons une opinion différente de celle du NPD.

[Traduction]

M. Brad Butt (Mississauga—Streetsville, PCC): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir prendre la parole à la Chambre et de participer ce soir au débat sur le projet de loi C-31, le projet de loi d'exécution du budget.

J'aimerais d'abord rendre hommage à quelqu'un. Au cours des trois dernières années, depuis que j'ai l'honneur et le privilège de représenter les électeurs de Mississauga—Streetsville à la Chambre des communes, j'ai eu l'occasion de travailler avec une personne extraordinaire. Malheureusement, comme nous le savons tous, cette personne n'est plus parmi nous. Je parle bien entendu de l'honorable Jim Flaherty, qui a conçu le budget dont nous parlons ce soir. Je n'ai pas encore eu l'occasion, depuis ce décès soudain et précoce, de rendre hommage à Jim Flaherty et de saluer sa femme, Christine Elliott, de même que ses trois fils, et de leur dire à quel point Jim nous manquera. Le Canada a perdu un grand serviteur du peuple. C'est grâce à lui que le Canada a pu traverser la plus importante récession économique depuis la grande dépression, et il était probablement considéré comme le meilleur ministre des Finances du monde entier pendant cette période très difficile. De toute évidence, il était admiré et respecté par les députés des deux côtés de la Chambre. Je tenais donc à commencer mon discours de cette façon et à souligner que tous les députés de la Chambre, j'en suis sûr, gardent un excellent souvenir de Jim et le remercient de son immense contribution à notre merveilleux pays, le Canada.

Nous sommes ici ce soir pour débattre du projet de loi C-31, la loi d'exécution du budget. C'est un budget très important qui donne le ton pour le prochain exercice, lequel se traduira par le retour à l'équilibre budgétaire. Nous parlons du chemin parcouru et des budgets déficitaires que nous avons dû adopter — à l'instar de la plupart des pays dans le monde, sinon tous, durant cette récession économique très difficile — pour éviter que notre économie ne s'effondre, garder les gens au travail et investir dans l'infrastructure. C'est ce que nous avons fait. Il ne fait aucun doute que nous avons alors enregistré des déficits beaucoup plus importants que nous ne l'aurions imaginé, mais nous l'avons fait de façon responsable et prudente. Je signale que nous avons adopté ces budgets déficitaires lorsque nous formions un gouvernement minoritaire. Les autres partis de la Chambre ont donc appuyé nos investissements et nos dépenses, ainsi que les déficits que nous avons accumulés, en tant que gouvernement du Canada, à cette époque. La situation économique s'est améliorée depuis et — comme le feraient les familles de Mississauga—Streetsville si elles avaient dépensé un peu plus d'argent — nous voulons faire des économies et rembourser les sommes que nous avons empruntées. C'est une décision prudente et responsable.

Je suis ravi et les électeurs de ma magnifique circonscription, Mississauga—Streetsville, conviendraient qu'ils sont ravis et fiers de voir le chemin qu'a parcouru le Canada et de savoir que le prochain exercice marquera le retour à l'équilibre budgétaire. J'espère que nous dégagerons un surplus, que nous commencerons à rembourser

Initiatives ministérielles

la dette et que nous continuerons d'alléger le fardeau fiscal des Canadiens.

Ce soir, je tiens à mettre en évidence quelques mesures proposées dans le projet de loi C-31. Il est important de rappeler aux gens les mesures très positives qu'il contient. Depuis que je siège au Parlement, nos budgets sont axés principalement sur la création d'emplois, la croissance et la prospérité à long terme. Ce budget ne fait pas exception.

Le projet de loi C-31 investira 11 millions de dollars sur deux ans et 3,5 millions de dollars par année, de façon permanente, pour renforcer le processus d'avis relatif au marché du travail afin d'assurer que les emplois disponibles soient tout d'abord offerts aux Canadiens.

● (2205)

Le budget prévoit 14 millions de dollars sur deux ans, et 4,7 millions de dollars par année subséquemment, pour la mise en oeuvre d'un système axé sur la déclaration d'intérêt au titre de l'immigration économique à l'appui des besoins du marché du travail canadien. Il prévoit, pour les apprentis inscrits dans un métier désigné Sceau rouge, un accès à des prêts sans intérêts pouvant atteindre 4 000 \$ par période de formation technique. Je suis membre du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées. Nous avons entendu des témoins qui se sont montrés très enthousiastes à l'idée de ce nouveau prêt pour les apprentis dont je suis vraiment fier de parler, dans le cadre du débat de ce soir sur le budget.

Nous réduisons les formalités administratives pour 50 000 employeurs en diminuant le nombre maximal de paiements qu'ils doivent faire au titre des retenues à la source.

Nous continuons de mettre l'accent sur la création d'emplois de qualité pour l'ensemble des Canadiens.

Par ailleurs, le budget maintient notre aide pour les familles et les collectivités. Nous stimulons la concurrence de manière à pousser les prix à la baisse dans le marché des télécommunications, en plafonnant les tarifs d'itinérance de gros sur le marché intérieur pour empêcher les fournisseurs de services sans fil d'imposer à d'autres entreprises qui pourraient leur faire concurrence des tarifs plus élevés que ceux qu'ils offrent à leurs propres clients pour les services mobiles vocaux et les services de transmission de données et de messages texte.

Nous établissons le crédit d'impôt pour les volontaires qui consacrent au moins 200 heures par année à des activités de recherche et de sauvetage.

Nous portons à 15 000 \$ le montant maximal du crédit d'impôt pour frais d'adoption, ce qui rendra le processus d'adoption plus abordable pour les familles canadiennes. Cette mesure est particulièrement importante pour moi, car j'ai fait partie pendant six ans, soit deux mandats de 3 ans, du conseil d'administration de la société d'aide à l'enfance de Peel. L'un de nos principaux problèmes consistait à trouver des familles adoptives pour les enfants que nous avions dû prendre en charge. Adopter un enfant issu du système d'aide à l'enfance est passablement difficile. Ce sont des enfants vulnérables. Je dois dire que, parmi toutes les mesures que le gouvernement pourrait adopter, l'une des plus importantes est certainement d'aider financièrement les familles à adopter ces enfants et d'autres enfants figurant parmi les plus vulnérables, afin qu'ils se retrouvent dans une famille qui les accueillera et les aimera. Je suis très fier de cette mesure que contient le budget.

Initiatives ministérielles

• (2210)

Nous exemptons de la TPS et de la TVH les services professionnels offerts par les acupuncteurs et les naturopathes. Le budget étend la liste des dépenses admissibles au crédit d'impôt pour frais médicaux. Nous ajoutons à cette liste les coûts liés aux animaux d'assistance dressés pour aider les personnes atteintes de diabète grave, comme les chiens d'alerte pour personnes diabétiques. Nous ajoutons aussi le coût de conception des plans de traitement personnalisés de certains troubles et déficiences.

Nous facilitons l'accès aux prestations de maladie de l'assurance-emploi pour les personnes qui touchent des prestations pour parents d'enfants gravement malades ou des prestations de soignant.

Le budget propose un renouvellement des investissements dans les infrastructures. Je tiens à dire à quel point je suis fier du gouvernement, qui a renouvelé pour 10 ans le Fonds Chantiers Canada. Je viens de Mississauga. Nous connaissons l'importance des infrastructures et nous savons qu'il est essentiel d'investir dans les régions urbaines. L'actuel gouvernement a pris des engagements d'une importance sans précédent dans l'histoire du pays. Nous avons établi un véritable partenariat avec les provinces et les municipalités, que nous traitons d'ailleurs comme des égaux étant donné les grands investissements qu'il faut effectuer dans les localités et les villes. Le budget prévoit tout cela.

Enfin, je tiens à parler du logement, une passion que j'ai développée dans mon ancienne vie. Dans le budget, on s'engage à prolonger de cinq ans l'Initiative en matière de logement abordable et la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance. Combinées, ces deux mesures représentent un investissement de près de 2 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années.

Il s'agit là d'un bon budget. Excellent même. J'invite tous les députés à l'appuyer.

• (2215)

Mme Carol Hughes (Algoma—Manitoulin—Kapuskasing, NDP): Monsieur le Président, je trouve un peu fort d'entendre le député parler de toutes les réalisations des conservateurs, alors que le budget ne mentionne à peu près pas les anciens combattants.

Il y a eu un rassemblement aujourd'hui. Des anciens combattants se sont rendus sur la Colline du Parlement pour protester contre les réductions des avantages offerts aux anciens combattants.

L'hon. Jason Kenney: Il n'y en a aucune.

Mme Carol Hughes: Monsieur le Président, les conservateurs peuvent prétendre qu'il n'y a pas eu de compressions, mais il y en a eu énormément. En fin de compte, nous devons reconnaître tout ce que les anciens combattants ont donné au pays.

Ce qui peut sembler une bonne nouvelle dans le budget est en réalité une mauvaise nouvelle sous un autre angle pour bien des Canadiens. Pour l'instant, je parlerai encore des anciens combattants et du fait que le gouvernement a réduit le nombre de bureaux. Nous devons rappeler que les conservateurs ont réussi à trouver 36 millions de dollars pour se battre contre les anciens combattants devant les tribunaux en ce qui concerne le recouvrement, et qu'ils n'ont pas eu gain de cause. Ils ont aussi trouvé 28 millions de dollars pour commémorer la guerre de 1812 et 103 000 \$ pour Twitter.

Comment peuvent-ils se justifier de gaspiller tout cet argent au lieu d'améliorer les services aux anciens combattants? Pourquoi n'ont-ils pas prévu d'argent pour fournir du soutien et des outils aux familles des anciens combattants?

M. Brad Butt: Monsieur le Président, comme d'habitude, les données sont complètement fausses, du côté de la députée.

Premièrement, le budget d'Anciens Combattants Canada a augmenté de 700 millions de dollars cette année. D'ailleurs, il a augmenté de plus de 5 milliards de dollars depuis 2006. Je suis très heureux que ma circonscription, Mississauga—Streetsville, compte l'une des meilleures filiales de la Légion royale canadienne, la filiale n°139, le Streetsville Overseas Veterans Club.

J'y a passé pas mal de temps à parler aux gens qui s'y trouvaient, des anciens combattants qui vivent dans ma localité et qui sont engagés dans la légion. Je me permets de faire part à la Chambre de ce qu'ils disent. Ils disent que le meilleur pays au monde, pour un ancien combattant, c'est le Canada, parce que le Canada s'occupe d'eux, voit à leurs intérêts et les soutient. Ils savent que le gouvernement les appuie.

M. Kevin Lamoureux (Winnipeg-Nord, Lib.): Monsieur le Président, le député a parlé du financement destiné aux infrastructures. Examinons ce que les conservateurs font concrètement: ils font passer leurs intérêts personnels et politiques avant les besoins des Canadiens. Voici les faits: le financement des infrastructures a connu une diminution de 80 % par rapport à l'année dernière. Le gouvernement a sabré le financement, mais il affirme l'avoir augmenté. Il se projette dans l'avenir, car il est vrai qu'il y aura une augmentation au cours des cinq prochaines années, mais, cette année, il impose des compressions substantielles.

Voici la question que j'adresse au député. Pourquoi le gouvernement a-t-il diminué les dépenses en infrastructure cette année?

M. Brad Butt: Monsieur le Président, encore une fois, il n'y a qu'un membre de ce parti, qui pense que les budgets s'équilibrent d'eux-mêmes, pour poser pareille question.

Prenons la taxe sur l'essence, qui est permanente et indexée chaque année. Comment peut-on prétendre que le gouvernement fait des compressions, alors que nous bonifions le financement des municipalités en indexant sur l'inflation la taxe sur l'essence? Il n'y a que les libéraux qui peuvent penser qu'il s'agit d'une compression.

[Français]

M. Guy Caron (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques, NDP): Monsieur le Président, c'est dommage que je n'aie que 10 minutes, mais je compte bien me reprendre lors de la troisième lecture. Nous sommes à l'étape du rapport présentement, et je dispose donc de 10 minutes pour résumer ma réflexion sur ce projet de loi budgétaire et sur le budget dans son ensemble.

J'ai entendu plusieurs discours ce soir. Malheureusement, lorsque j'entends nos collègues conservateurs, il me semble clair que plusieurs d'entre eux n'ont même pas lu le projet de loi. C'est évident. On leur pose des questions sur des éléments bien précis et on obtient des réponses très évasives.

Nous posons ces questions pour démontrer, encore une fois, le fait qu'un projet de loi budgétaire de plus de 380 pages modifie, élimine ou ajoute une soixantaine de lois dans un seul projet de loi. En troisième lecture, nous aurons éventuellement à décider, avec un seul vote, si nous sommes pour ou contre un projet de loi qui va contenir une grande diversité de mesures.

Initiatives ministérielles

Voyons cette diversité. Dans ce projet de loi, des sections vont ajouter des juges à dénomination fédérale dans les cours de l'Alberta et du Québec. Il y a des modifications à la Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et à la Loi sur les musées, des modifications à la démutualisation, des modifications qui ont trait au pont Champlain et des modifications sur des mesures liées aux anciens combattants pour répondre à un arrêt de la Cour suprême, et tout cela dans un projet de loi. Beaucoup de ces éléments auraient dû être étudiés séparément.

Durant son discours, mon collègue de Victoria a mentionné l'élément qui est probablement le plus complexe dans le projet de loi, celui de la ratification par la Chambre d'un accord intergouvernemental avec les États-Unis. Cet accord vise à trouver une entente avec les États-Unis, qui veulent pouvoir imposer des Américains qui se trouvent au Canada. Cela dit, on ne parle pas de citoyenneté. Cette proposition comporte des éléments qui, au bout du compte, mettent à risque la vie privée des citoyens et des citoyennes.

Pour rajouter à ce que mon collègue de Victoria a dit dans son éloquent discours, cela touchera évidemment des Canadiens qui ont la double citoyenneté, des Canadiens qui ne sont pas allés aux États-Unis depuis 20, 25 ou 30 ans, qui ne se considèrent plus comme Américains et qui ont toujours payé leurs impôts au Canada. Ils pourraient finalement se voir forcés de payer des impôts américains sur les arriérés qu'ils ont depuis qu'ils sont à temps plein au Canada.

En plus de cela, leurs propres institutions bancaires pourraient refiler leurs informations bancaires à l'Agence du revenu du Canada, qui va se faire l'intermédiaire et relayer ensuite cette information à l'agence du revenu américaine, l'IRS. Ces éléments sont extrêmement complexes. Nos concitoyens nous en parlent régulièrement, et je suis persuadé que les concitoyens des députés conservateurs, des députés du gouvernement leur en parlent également. Ce sont de grandes préoccupations. J'ajoute que, d'après les témoignages que nous avons eus au Comité permanent des finances, il est clair et net que cette disposition sera contestée devant les tribunaux. Le gouvernement a-t-il écouté les commentaires et les critiques sur ces éléments? Pas du tout, il va de l'avant.

Un autre élément de cette entente touche de très près ma circonscription. En effet, beaucoup de Canadiens et de Canadiennes n'ont jamais été Américains, mais ils vivent le long des frontières. C'est le cas de ma circonscription qui partage une frontière avec le Maine. Or beaucoup de gens dans le Témiscouata qui, à défaut d'être près d'un hôpital, sont allés donner naissance à leur bébé dans un hôpital américain. Ils sont revenus au Canada par la suite. Cela se faisait fréquemment à l'époque. Parce qu'ils sont nés aux États-Unis, ces gens-là pourraient se voir considérés comme des Américains, voir leur cas être référés à l'agence de revenu américaine et, éventuellement, être forcés de payer des impôts américains, un pays où ils n'ont jamais habité.

Je ne suis pas le seul. Un de mes collègues conservateurs au Comité permanent des finances, le député de Tobique—Mactaquac, est dans la même situation puisque sa circonscription touche aussi au Maine. Ce sont donc des situations extrêmement complexes qui auraient mérité d'être étudiées en profondeur dans un projet de loi distinct. Le gouvernement a refusé.

Maintenant, le gouvernement dit qu'on a eu beaucoup de temps pour étudier cela à la Chambre et au Comité permanent des finances. Il y a 380 pages de dispositions qui modifient 60 lois. On n'a même pas eu l'occasion de recevoir des témoins pour nous parler de certaines sections parce qu'on manquait de temps.

● (2220)

Au NPD, on a fait nos devoirs. On a tenté, dans la structure qui nous a été imposée par le gouvernement, d'amener des témoins à parler du plus grand nombre d'enjeux possible, afin de couvrir le plus de matière possible. Malgré cela, certains éléments importants n'ont pas pu être abordés de manière adéquate.

D'ailleurs, ce n'est pas la première fois. Depuis que je suis porte-parole adjoint en matière de finances, c'est le quatrième projet de loi omnibus que j'ai vu. Le gouvernement tente de faire croire qu'il respecte l'opinion de la Chambre, surtout celle des députés de l'opposition. Nous amenons bien souvent des critiques constructives, parce que le rôle de l'opposition n'est pas uniquement de s'opposer. C'est aussi de mettre le doigt sur les faiblesses des projets de loi que le gouvernement propose. On pourrait s'attendre à ce qu'on ait raison, à l'occasion.

Après avoir étudié quatre projets de loi omnibus au Comité permanent des finances, nous n'avons toujours pas réussi à faire adopter un seul amendement. Ce n'est que lors de l'étude de ce projet de loi budgétaire qu'on a finalement réussi à faire adopter un amendement. Encore là, il a fallu qu'il soit rattaché à un sous-amendement conservateur.

Alors, en ce qui concerne le travail parlementaire dont nous sommes responsables, en tant que représentants de nos circonscriptions, portions du territoire canadien, ce gouvernement manque à ses devoirs de faire preuve de bonne gouvernance et d'évaluer chaque élément de ses projets de loi sur la base du mérite. D'ailleurs, le projet de loi C-31 et ce qui se passe au Comité permanent des finances n'est pas un cas isolé. C'est la règle générale.

On a abordé d'autres éléments spécifiques et complexes au Comité permanent des finances, et je sais que les membres du Comité permanent des transports l'ont fait également rapidement. La question de l'accord intergouvernemental entre le Canada et les États-Unis sur la fiscalité est complexe, mais d'autres éléments valent la peine d'être étudiés.

La question du pont Champlain, dont je viens de parler à un de mes collègues conservateurs, en est un exemple. On veut imposer un péage sur le nouveau pont Champlain sans avoir fait d'études appropriées sur l'impact que cela aurait sur l'accès à Montréal ou sur les autres points d'entrée, tels que le pont Victoria, le pont Jacques-Cartier et le pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine. Comment ces voies d'entrée seront-elles affectées?

Le pont Champlain est une porte d'entrée majeure non seulement pour Montréal, mais aussi pour le Québec. Que penserait un député de Toronto si on décidait de retaper le Don Valley Parkway et d'y imposer un péage? Quelles seraient les conséquences pour l'économie de Toronto? C'est la même situation qu'on a à Montréal.

Encore une fois, le gouvernement fait la sourde oreille, malgré qu'il n'ait pas réussi à amener un seul témoin qui appuyait sa proposition d'imposer un péage. Ce n'est pas responsable de la part d'un gouvernement qui se doit de travailler pour le bien commun. Je voudrais aborder tellement d'éléments, mais mon temps est limité. Je vais parler de la démutualisation, une autre question complexe.

Initiatives ministérielles

L'an dernier, il y avait eu un cas de démutualisation, et le Comité permanent des finances s'était penché sur cette question. On connaît les mutuelles d'assurances de façon générale. Cependant, dans certains cas, celles-ci veulent se démutualiser pour adopter un système de société par actions. Un tel cas avait été rapporté au comité à cette époque.

Cette mutuelle avait 943 mutualistes, c'est-à-dire 943 souscripteurs. Toutefois, ces 943 mutualistes n'étaient pas les seuls qui étaient assurés par la mutuelle. Il y avait 1 million d'assurés. Les 943 mutualistes en question ont vu la bonne affaire: si la mutuelle en venait à se privatiser et à devenir une société par actions, elle pourrait éventuellement vendre, fusionner et se faire acquérir par une autre compagnie. De leur côté, ils feraient un joli profit, parce que le capital de cette compagnie était évalué à plus de 1,3 milliard de dollars. Ainsi, chacun des mutualistes pouvait aller chercher jusqu'à environ 1,3 million de dollars. En ce sens, il était clair que c'était un incitatif à la démutualisation, au détriment de ceux qui avaient une police d'assurance. Nous avons donc tenté de faire comprendre cette complexité.

J'aimerais parler de tellement d'autres éléments, notamment de la question des fonds de travailleurs et de l'élimination du crédit d'impôt, que le gouvernement préconise toujours et qui aura des conséquences négatives sur la création d'emplois. En effet, cela risque plutôt d'entraîner des pertes d'emplois au Québec, et le gouvernement fait encore une fois la sourde oreille à ce sujet.

Je n'aurai aucune leçon à recevoir de la part de ce gouvernement en matière de création d'emplois. Ce ne sont que de belles paroles, et les gestes ne suivent pas. C'est pourquoi je n'aurai aucune difficulté à voter pour les amendements que nous proposons et contre le projet de loi C-31.

• (2225)

[Traduction]

M. Murray Rankin (Victoria, NPD): Monsieur le Président, je tiens à remercier mon collègue et ami le député de Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques de son excellente intervention.

Comme il l'a mentionné, le projet de loi omnibus d'exécution du budget renferme une foule de mesures. J'aimerais que le député revienne sur une mesure qu'il a seulement effleurée. L'industrie canadienne du capital de risque nous a avertis que les modifications proposées aux sociétés à capital de risque de travailleurs pourraient avoir de graves conséquences sur la revitalisation de cette industrie au Canada, alors qu'elle est essentielle aux sociétés de haute technologie et de biotechnologie, où sont créés les emplois de demain.

Or, il semble que, sans aucune raison, le gouvernement éliminera progressivement les crédits d'impôt fédéraux accordés aux sociétés à capital de risque de travailleurs.

Selon le député, pourquoi une telle mesure est-elle proposée et quelle pourraient en être les conséquences?

• (2230)

[Français]

M. Guy Caron: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question très pertinente, qui me permet d'en dire davantage sur le sujet.

Cette décision sera extrêmement dommageable. Le gouvernement n'a pas fait la preuve que le crédit d'impôt devait être éliminé. Bien au contraire, les témoins que nous avons reçus en comité dénoncent cette mesure du gouvernement, particulièrement ceux de l'Associa-

tion canadienne du capital de risque et d'investissement, qui représente l'ensemble du capital de risque privé comme celui des fonds de travailleurs.

Au Canada, nous sommes parmi les pays en queue de peloton en ce qui a trait au capital de risque. Il est très difficile de réussir à lever du capital de risque au Canada. C'est au Québec qu'on retrouve 90 % des crédits d'impôt pour les fonds de travailleurs, soit 90 % de l'importance des fonds de travailleurs au pays. Le Québec se trouve en tête de liste, après les États-Unis et Israël, lorsqu'on tient compte des pays de l'OCDE.

Quarante-cinq pour cent du capital de risque investi par les organisations privées de capital de risque proviennent des fonds de travailleurs. Une symbiose entre les fonds privés et les fonds de travailleurs permet au modèle québécois de bien fonctionner.

Actuellement, 169 000 emplois sont maintenus ou ont été créés grâce aux fonds de travailleurs au Québec. Cent soixante-neuf mille! Depuis 10 ans, plus de 500 000 emplois ont été maintenus ou créés par les fonds de travailleurs.

Le dernier commentaire que je ferai sur cette question, c'est que les témoignages en comité nous ont appris que l'abolition du crédit d'impôt pourrait entraîner la perte de 20 000 emplois au Québec. Est-ce cela la création d'emploi?

M. Claude Gravelle (Nickel Belt, NPD): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de son excellent discours sur le projet de loi.

Il a mentionné un élément très important au sujet du pont Jacques-Cartier, non seulement pour le Québec, mais aussi pour tout le Canada. Les conservateurs veulent imposer un péage sur ce pont sans consulter les Québécois et Canadiens. Cela m'indique que les conservateurs ne sont vraiment pas intéressés à ce que veulent et croient les Québécois.

Mon collègue voudrait-il commenter cet aspect de la question?

M. Guy Caron: Monsieur le Président, c'est une question très pertinente pour ce débat, et elle l'est d'ailleurs beaucoup plus que bien des interventions que j'ai entendues de la part du gouvernement.

Mon collègue a parlé du pont Jacques-Cartier, mais je pense qu'il voulait parler du pont Champlain. Toutefois, le pont Jacques-Cartier sera touché par cette décision.

Le péage est généralement utilisé pour contrôler la circulation dans un programme de trafic. Or si on l'impose à une telle infrastructure, il est bien évident que cette décision aura des répercussions sur les autres voies d'entrée et de sortie.

Si on exige un péage spécifique au pont Champlain, bien des automobilistes et des camionneurs décideront d'utiliser d'autres voies, comme celles du pont Jacques-Cartier, du pont Victoria ou du pont-tunnel Louis-Hippolyte-LaFontaine. D'ailleurs, ce tunnel aurait probablement besoin d'être retravaillé également.

En ce sens, une telle décision isolée aura de grandes répercussions sur la métropole, de même que sur l'économie québécoise. Comme je l'ai mentionné, presque un cinquième du PIB transite actuellement par le pont Champlain.

Cela démontre, non pas une ignorance, parce qu'il y a quand même cinq députés québécois du côté du gouvernement conservateur, mais un mépris envers la vision qu'ont le gouvernement québécois et les autorités montréalaises de Montréal et d'un nouveau pont Champlain.

Initiatives ministérielles

S'il faut remplacer le pont Champlain, c'est parce qu'il est en décrépidité. Le gouvernement fédéral a manqué à ses obligations d'agir en bon gardien, et il veut maintenant refiler la facture aux usagers, alors que le pont sert l'ensemble de la communauté économique du Québec.

[Traduction]

M. Ted Falk (Provencher, PCC): Monsieur le Président, je suis ravi de prendre la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-31, une mesure législative qui mettra en oeuvre d'importantes mesures du Plan d'action économique de 2014.

C'est un plaisir de parler du budget ce soir, puisque les dispositions qu'on y trouve nous permettraient d'atteindre notre objectif à long terme d'équilibrer le budget.

Le gouvernement conservateur se concentre sur les enjeux qui importent aux Canadiens: la croissance de l'économie et la création d'emplois. Le Canada a maintenant créé, net, plus d'un million de nouveaux emplois depuis le creux de la récession, en juillet 2009. Depuis l'arrivée au pouvoir de notre gouvernement, le Canada a affiché l'un des taux de création d'emplois les plus élevés parmi les pays du G7, et nous avons le meilleur taux de croissance économique.

Bien que le Canada ait un meilleur bilan que ses partenaires internationaux, il n'est pas à l'abri des problèmes qui se manifestent à l'étranger, et nos ministres des Finances nous ont certes mis en garde que les économies sont toujours fragiles. Voilà pourquoi le gouvernement conservateur maintient ses efforts au Canada pour s'assurer que l'économie canadienne demeure forte.

En ce qui concerne le million de nouveaux emplois créés depuis l'amorce de la reprise, en juillet 2009, ce sont en majorité des emplois bien rémunérés et à temps plein au sein du secteur privé. Cela dit, le gouvernement reconnaît que les déséquilibres entre le chômage et les postes vacants persistent.

Dans le document intitulé « Rapport sur l'emploi: le point sur le marché du travail canadien » publié par le ministère des Finances, on signale qu'un trop grand nombre de Canadiens n'ont pas de travail ou sont sous-employés, en cette période où des pénuries de compétences et de main-d'oeuvre surviennent de nouveau dans certains secteurs et certaines régions. Une pénurie de main-d'oeuvre qualifiée est un obstacle à la croissance, et c'est pour cette raison que le gouvernement a élaboré une stratégie pour y remédier et pour former une main-d'oeuvre qualifiée, mobile et productive.

Le gouvernement reconnaît l'importance des programmes d'apprentissage pour ceux qui suivent une formation professionnelle. Des sondages menés auprès d'employeurs ont révélé que les postes dans les métiers spécialisés font partie de ceux qui sont les plus difficiles à combler. Notre budget comprend des mesures visant à encourager les gens à participer à un apprentissage et à le terminer, grâce au soutien offert aux apprentis et aux employeurs qui les embauchent.

Plus particulièrement, les apprentis participant au Programme du Sceau rouge pourraient demander des prêts sans intérêt pouvant aller jusqu'à 4 000 \$ par période de formation technique. Le Programme canadien du Sceau rouge permet à des gens de métier qualifiés de travailler dans n'importe quelle région du Canada où leur métier est désigné, sans qu'il soit nécessaire de passer d'autres examens.

On s'attend à ce qu'au moins 26 000 apprentis présentent une demande de prêt, pour un total de 100 millions de dollars. C'est une mesure essentielle, compte tenu des frais considérables que les apprentis peuvent devoir assumer pendant les périodes de formation technique qui sont exigées dans le cadre de leur programme. En

aidant les apprentis à terminer leur formation, nous contribuerons directement à fournir une main-d'oeuvre qualifiée dans tout le pays.

Cependant, notre rôle ne s'arrête pas là. Même s'ils ont les compétences adéquates, il faudra peut-être du temps aux chercheurs d'emploi pour entrer en contact avec des employeurs. Le gouvernement aidera les Canadiens à trouver les emplois qui correspondent à leurs compétences.

Le Plan d'action économique propose de lancer un service amélioré de jumelage emploi-travailleur pour faire en sorte que les emplois disponibles soient tout d'abord offerts aux Canadiens dans leur région de résidence. Dans le cadre de ce programme, les chercheurs d'emploi auront accès à des outils modernes et fiables pour trouver un emploi qui correspond à leurs compétences, et les employeurs disposeront de meilleurs outils pour chercher des candidats qualifiés. Nous voulons nous assurer que les Canadiens acquièrent les compétences dont ils ont besoin pour accéder au marché du travail et pour que les employeurs soient jumelés avec les travailleurs qualifiés dont ils ont besoin.

Cela dit, le gouvernement reconnaît aussi que l'immigration joue un rôle considérable dans le maintien de la prospérité économique. Le Plan d'action économique de 2014 expose un plan pour lancer un nouveau système de recrutement, à savoir le système de déclaration d'intérêt, qui sera mis en oeuvre en janvier 2015. Quatorze millions de dollars seront consacrés à cette initiative sur deux ans, et 4,7 millions de dollars seront ensuite versés à Citoyenneté et immigration Canada chaque année pour assurer le succès de la mise en oeuvre du système.

En vertu du système de déclaration d'intérêt, les candidats feraient une proposition en ligne pour exprimer leur désir de venir au Canada et fournir de l'information sur leurs compétences et leur expérience. L'information serait évaluée et triée et permettrait au gouvernement du Canada, aux provinces, aux territoires et aux employeurs de cibler les immigrants hautement qualifiés. Le gouvernement n'inviterait que les candidats qui se sont classés parmi les premiers à faire une demande de résidence permanente.

C'est un privilège pour moi de présenter aux Canadiens et aux gens de ma circonscription des mesures concrètes qui, j'en suis certain, maintiendraient la croissance de l'emploi dans notre pays. Je suis aussi heureux que le gouvernement continue de soutenir le marché du travail et d'y investir puisqu'il a toujours été un moteur important de notre économie.

Au Canada, nous avons la chance d'avoir d'abondantes ressources naturelles de toutes sortes. Les grands projets d'exploitation des ressources naturelles contribuent beaucoup au développement et à la création d'emplois dans toutes les régions du Canada. Nous devons gérer nos terres de manière responsable tout en mettant à profit les ressources qui nous ont été données. Le gouvernement fait les deux. L'exploitation minière, l'exploitation forestière et l'agriculture apportent d'importantes contributions à l'économie canadienne et créent des emplois, surtout dans de nombreuses régions rurales. Concrètement, le secteur canadien des ressources naturelles représente 18 % de l'économie et plus de la moitié de nos exportations et il soutient directement ou indirectement 1,8 million d'emplois.

Initiatives ministérielles

• (2235)

Je comprends l'importance du soutien gouvernemental dans le secteur des ressources naturelles du Canada et c'est la raison pour laquelle je suis content de voir que des mesures incitatives dans ce secteur sont reconduites. Une des mesures du projet de loi éliminerait définitivement les droits de douane sur les unités mobiles de forage au large utilisées à des fins d'exploration et de mise en valeur d'hydrocarbures. Cette mesure accroîtrait encore la compétitivité des projets énergétiques canadiens sur le marché mondial tout en accroissant la possibilité de découvertes de ressources importantes.

C'est aussi avec plaisir que le gouvernement soutient l'exploration et l'exploitation minières dans ce budget. Le Canada est un des plus importants pays miniers du monde. Selon l'Association minière du Canada, plus de 90 000 Canadiens occupent un emploi dans le secteur de l'extraction minière ou dans les activités de soutien à l'exploitation minière partout au pays. C'est la raison pour laquelle nous proposons de prolonger d'un an le crédit d'impôt pour l'exploration minière de 15 % accordé aux petites sociétés d'exploration minière. Depuis 2006, le crédit d'impôt pour l'exploration minière a aidé de petites sociétés d'exploitation minière à se procurer plus de 5 milliards de dollars pour l'exploration. On voit facilement pourquoi la prolongation de ce crédit continuera de créer des emplois et de stimuler le développement d'un bout à l'autre du pays.

Je suis également encouragé de constater que le gouvernement appuie le secteur agricole dans le Plan d'action économique de 2014. Le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire joue un rôle important dans l'économie canadienne; en 2011, il a généré plus de 100 milliards de dollars en activités économiques et employé plus de 2,1 millions de Canadiens.

L'agriculture joue un rôle vital dans l'ensemble du Canada, mais aussi dans ma circonscription, Provencher. Je passe beaucoup de temps à écouter les électeurs de ma circonscription afin de comprendre comment continuer d'améliorer la vie des agriculteurs. Je sais trop bien que la baisse soudaine des cours du marché constitue un risque important pour les éleveurs. À compter du printemps, un nouveau programme pilote d'assurance des prix sera offert aux producteurs de boeuf et de porc de l'Ouest du Canada afin qu'ils soient couverts en cas de baisse inattendue des prix. Voilà qui aura un effet direct sur les agriculteurs de ma circonscription qui travaillent si fort.

Je regrette beaucoup ne pas pouvoir parler d'un plus grand nombre de mesures qui viendront en aide aux électeurs de ma circonscription et de tous les Canadiens dans le temps qui m'a été attribué. Ce sont des mesures comme celles que j'ai décrites qui portent fruit pour tous les Canadiens.

En fait, selon une récente étude, la classe moyenne canadienne, après impôt, est la mieux nantie au monde. Les familles canadiennes de toutes les catégories de revenu ont vu leur revenu net augmenter depuis notre arrivée au pouvoir. Le nombre de Canadiens qui vivent dans la pauvreté a diminué de 1,4 million par rapport à l'époque où les libéraux étaient au pouvoir.

Mais ce n'est pas tout: le directeur parlementaire du budget a récemment déterminé que les Canadiens économisent environ 30 milliards de dollars par année grâce aux réductions d'impôts fédéraux accordées depuis 2005, en grande partie par notre gouvernement. Il a également déterminé qu'une grande part des économies d'impôt bénéficient aux personnes à faible et moyen

revenus, grâce en partie à la réduction de deux points de pourcentage de la TPS consentie par le gouvernement.

Ces résultats confirment le dévouement du gouvernement conservateur à l'égard de l'emploi et de la croissance et l'incidence réelle de ses mesures sur la prospérité des Canadiens.

Chez moi, ma femme Irene et moi comprenons combien il est important d'équilibrer notre budget. C'est quelque chose que nous prenons au sérieux; nous tâchons de ne jamais oublier qu'il est malavisé de dépenser plus qu'on ne gagne. Nous connaissons les conséquences des dépenses excessives et les bienfaits de la rigueur budgétaire. Nous faisons des compressions lorsqu'elles s'imposent, et nous faisons des investissements lorsque nous le pouvons. Les budgets sont importants et je suis pertinemment conscient du fait qu'ils ne s'équilibrent pas d'eux-mêmes.

Mes concitoyens comprennent eux aussi la valeur de la responsabilité financière. C'est pourquoi je suis fier de représenter un gouvernement qui applique ces valeurs à tous les niveaux, et de parler de ses mesures ce soir.

• (2240)

[Français]

Mme Francine Raynault (Joliette, NPD): Monsieur le Président, le gouvernement nous parle souvent de la création d'emplois. Il nous dit avoir créé un million d'emplois. C'est bien, mais les conservateurs ne proposent toujours pas de stratégie pour aider les 1,3 million de personnes sans emploi. On compte 6,3 chômeurs pour chaque emploi disponible, et ce chiffre passe à 10 chômeurs pour chaque emploi disponible en Atlantique.

Comment le gouvernement va-t-il faire pour mettre ces six chômeurs au travail, puisqu'il y a six chômeurs pour un emploi? Ils devront aller travailler à une heure de route de chez eux et peut-être à 70 % de leur salaire. Que fait-on pour les encourager à retourner au travail?

• (2245)

[Traduction]

M. Ted Falk: Monsieur le Président, je remercie la députée d'avoir posé cette question parce qu'il s'agit de quelque chose dont j'ai parlé dans mon discours.

Le gouvernement conservateur a créé un programme amélioré de jumelage d'employeurs et d'employés qui permettra de faire correspondre les compétences qui sont sous-utilisées avec des employeurs qui ont besoin d'employés dans des domaines où il est difficile de trouver de la main-d'oeuvre.

Je suis fier que le gouvernement conservateur prenne des mesures concernant le problème que la députée a soulevé.

M. Scott Andrews (Avalon, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais poursuivre sur le thème de l'assurance-emploi. Le budget fait abstraction de la réalité des emplois saisonniers, du chômage saisonnier et de l'assurance-emploi pour les travailleurs saisonniers. Le gouvernement conservateur ne comprend pas que les gens ne peuvent tout simplement pas faire des heures de route pour se rendre au travail, et il essaie de réduire leurs prestations d'assurance-emploi.

Que prévoit le budget pour les travailleurs saisonniers?

Initiatives ministérielles

M. Ted Falk: Monsieur le Président, il y a toutes sortes de travailleurs saisonniers. Je suis propriétaire d'une entreprise qui emploie de nombreux travailleurs saisonniers dans le domaine de la construction lourde et de l'extraction minière. Bon nombre d'entre eux sont des apprentis dans un métier désigné Sceau rouge, ce qui leur donne droit à un prêt de 4 000 \$ par période de formation. S'ils suivent leur formation pendant la saison morte, ils peuvent la mettre à profit pendant la saison forte. Cet argent leur servira à couvrir leurs besoins entre les périodes d'emploi.

Le gouvernement est résolu à veiller au bien-être de tous les travailleurs, y compris les travailleurs saisonniers.

Mme Carol Hughes (Algoma—Manitoulin—Kapuskasing, NPD): Monsieur le Président, nous avons entendu des discours toute la soirée. Or, je ne crois pas avoir entendu qui que ce soit parler des Premières Nations et des Inuits. Le gouvernement dit être le meilleur gouvernement et le meilleur gestionnaire. Cependant, il a récemment imposé des compressions de 50 % à l'initiative de réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants. Ce programme permet d'offrir des services de garde accessibles et abordables, ce qui aide les parents à garder un emploi. Il est question de permettre à des gens d'occuper un emploi, ou même de mesures aussi simples qu'un programme de nutrition pour enfants qui permet d'envoyer les enfants à l'école le ventre plein. Voilà à quoi sert l'argent. Cette initiative peut contribuer à changer des vies et à aider les jeunes des Premières Nations à se remettre au travail dès aujourd'hui.

Les conservateurs n'ont parlé d'aucun investissement pour les services de police des Premières Nations. Ils ont un besoin urgent de financement, mais le gouvernement tourne le dos aux Premières Nations.

Le député pourrait-il me dire comment le gouvernement compte renverser la vapeur? Veillera-t-il au financement des services de police et au soutien accru de l'initiative de réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants?

M. Ted Falk: Monsieur le Président, le gouvernement est déterminé à aider les familles, y compris celles des Premières Nations. Nous avons facilité l'accès aux prestations d'assurance-emploi et de maladie. Nous avons haussé le plafond des dépenses admissibles au crédit d'impôt pour frais d'adoption. Nous avons éliminé la TPS sur un plus grand nombre de produits et services de santé. Nous avons étendu la liste des dépenses donnant droit au crédit d'impôt pour frais médicaux. Nous appuyons les victimes d'actes criminels, et nous aidons les familles de personnes disparues à faire leur deuil. Ces mesures sont offertes non seulement aux Premières Nations, mais à tous les citoyens canadiens.

C'est le gouvernement qui a proposé ces excellentes mesures.

Mme Peggy Nash (Parkdale—High Park, NPD): Monsieur le Président, je remercie mes collègues à la Chambre de leur accueil enthousiaste et chaleureux ce soir, malgré l'heure tardive. Je leur suis vraiment reconnaissante de leur encouragement.

Nous étudions ce soir le projet de loi C-31, un autre de ces projets de loi omnibus d'exécution du budget du gouvernement conservateur, mais, encore une fois, nous sommes saisis d'un projet de loi énorme. Il fait plus de 360 pages et vise à modifier plus de soixante mesures législatives au total.

D'entrée de jeu, j'attire de nouveau l'attention sur la nature fondamentalement non démocratique du comportement du gouvernement, qui regroupe en un seul projet de loi omnibus la plus grande partie de son programme législatif, dont de nombreuses mesures qui n'ont rien à voir avec le budget, et des projets de loi entiers qui

devraient être présentés à la Chambre sous forme de mesures législatives distinctes, faire chacun l'objet d'un vote par les députés et être renvoyés à des comités distincts. Or, le gouvernement a tout regroupé sous un seul projet de loi.

Puisque le projet de loi touche à de très nombreux aspects, je ne vais malheureusement pouvoir en énumérer que trois ou quatre ce soir. Je vais d'abord parler des modifications liées à la Foreign Account Tax Compliance Act — la FATCA. Le projet de loi C-31 vise à mettre en oeuvre un accord entre les gouvernements canadien et américain au sujet de la FATCA.

Qu'est-ce que la FATCA? En vertu du projet de loi, les renseignements financiers des Canadiens ayant également la citoyenneté américaine seraient examinés par le gouvernement américain, et ce, même si ces citoyens ne vivent pas et ne travaillent pas aux États-Unis depuis de nombreuses années. Les citoyens nés aux États-Unis, mais qui n'y ont pas vécu pendant la plus grande partie de leur vie, seraient également visés.

L'accord faciliterait le transfert des renseignements financiers sensibles de particuliers canadiens aux États-Unis. Or, on craint sérieusement que cet accord ne porte atteinte à la vie privée d'un certain nombre de Canadiens. En effet, le projet de loi pourrait porter atteinte à un million de Canadiens qui risquent d'être touchés par la mesure législative, qui vivent ici mais qui détiennent également la citoyenneté américaine. C'est extrêmement préoccupant. Dans ma circonscription, beaucoup de gens très inquiets de la situation m'ont écrit ou sont venus me voir.

Il semble que l'accord ait été négocié dans le but de protéger les banques, et non d'assurer la protection individuelle des citoyens canadiens. L'intégralité de l'accord figure dans le projet de loi omnibus. Un accord aussi fondamental et aussi important, qui touche un grand nombre de Canadiens, aurait dû être présenté dans un projet de loi distinct. Il aurait ainsi pu faire l'objet d'un débat et recevoir toute l'attention voulue. C'est extrêmement inquiétant.

L'un des principaux problèmes des dispositions du projet de loi relatives à la FATCA est qu'elles ne prévoient rien pour informer les Canadiens de la communication de leurs renseignements personnels à l'IRS, ce qui constitue une atteinte à leur vie privée. Nous avons proposé des amendements raisonnables à ces dispositions mais, comme d'habitude, ils ont tous été rejetés par les conservateurs,

• (2250)

Je vais maintenant parler de l'absence de dispositions relatives à la sécurité ferroviaire dans le projet de loi.

Le projet de loi permettrait au gouvernement de modifier et d'abroger un vaste éventail de règlements sur la sécurité ferroviaire, sans en informer le public. Les règlements en question portent, entre autres, sur les normes techniques, la formation des travailleurs, les heures de travail, l'entretien et le rendement. Ces modifications ne feraient pas l'objet d'un débat public. Elles pourraient être apportées secrètement par le Cabinet et avoir des répercussions sur le transport des marchandises dangereuses.

Initiatives ministérielles

Je tiens à signaler que trois voies ferrées traversent ma circonscription, Parkdale—High Park, à Toronto. Ses habitants sont très préoccupés par le transport des marchandises dangereuses. Ils ont vu ce qui s'est passé à Lac-Mégantic, ainsi que dans d'autres régions du Canada et des États-Unis, et ils ont fait part de leurs graves inquiétudes. Ils ont signé des pétitions. Ils tentent d'organiser une rencontre avec des fonctionnaires du ministère des Transports. J'espère que la ministre approuvera un jour cette initiative, et qu'elle permettra aux fonctionnaires de les rencontrer parce que cette situation les préoccupe considérablement. Il est très inquiétant de penser que des modifications pouvant nuire à la sécurité d'une collectivité pourraient être apportées sans que la population en soit informée. Cela va à l'encontre de la transparence. Je tiens à le signaler.

Je souhaite maintenant attirer l'attention de la Chambre sur la question des marques de commerce et des droits d'auteur.

Je siège au comité de l'industrie — je suis la porte-parole en matière d'industrie — et certaines parties du projet de loi ont été étudiées par le comité de l'industrie. Même si nous n'avons voté sur aucun aspect de la mesure législative, car le tout était retourné au comité des finances, nous avons entendu les témoignages sur les marques de commerce.

Je veux faire part de l'opinion de l'Institut de la propriété intellectuelle du Canada. Même si le gouvernement dit que les changements qu'il a apportés en ce qui concerne les marques de commerce visent à assurer la conformité avec les accords internationaux, l'Institut de la propriété intellectuelle affirme que la proposition consistant à éliminer l'obligation d'employer une marque de commerce avant son enregistrement suscite de graves inquiétudes. Ce sont les experts qui font cette affirmation. Cette proposition va au-delà des mesures que nous sommes censés prendre pour adhérer aux trois traités internationaux, et elle pourrait désavantager les titulaires de marques de commerce au Canada.

Les témoignages que nous avons entendus renforcent et amplifient ces inquiétudes, car cette proposition va à l'encontre de toutes les pratiques et mesures législatives antérieures. Maintenant, des marques de commerce pourraient être enregistrées même si elles ne sont jamais utilisées, ce qui signifie que nous pourrions être aux prises avec des « trolls » enregistrant des tonnes de marques de commerce. Les entreprises légitimes qui voudraient ensuite obtenir ces marques de commerce pour mener des activités légitimes devraient entreprendre des procédures judiciaires coûteuses contre ces « trolls » uniquement pour adopter un nom. Je le répète, une telle mesure va à l'encontre de la transparence et même de la logique. Ni les fonctionnaires, ni le ministre ni aucun intéressé n'ont pu expliquer pourquoi on propose une telle mesure.

Par conséquent, de vives inquiétudes ont été exprimées à cet égard. Encore une fois, les changements relatifs aux marques de commerce devraient figurer dans une mesure législative distincte et être étudiés comme il se doit par le comité de l'industrie. Au lieu de cela, c'est le comité des finances qui en est saisi dans le cadre de ce projet de loi omnibus d'exécution du budget.

En terminant, je dois mentionner le manque d'engagement à l'égard de l'infrastructure.

Dans la région du Grand Toronto, ma ville natale, il y a déjà un déficit de 300 milliards de dollars en ce qui concerne l'infrastructure. Toronto se classe au dernier rang parmi 19 villes du monde entier pour ce qui est de la durée des déplacements quotidiens. Cela n'a pas empêché le gouvernement de réduire de 5,8 milliards de dollars le financement destiné à l'infrastructure dans le budget précédent. Des

engagements futurs ont été annoncés en ce qui concerne l'infrastructure, mais ils ne se concrétiseront pas à court terme, alors qu'il est urgent d'agir pour notre ville et, en fait, pour notre pays. Il faut que le gouvernement fasse des investissements dès maintenant. Nous devrions doubler la taxe sur l'essence afin de pouvoir investir dans les collectivités partout au pays. Le budget ne contribue en rien à redresser le déficit en matière d'infrastructure.

Je suis prête à répondre aux questions de mes collègues.

• (2255)

[Français]

Mme Marjolaine Boutin-Sweet (Hochelaga, NPD): Monsieur le Président, aujourd'hui, sur la Colline, il y avait des représentants de la Fédération de l'habitation coopérative du Canada. Ils étaient là pour demander au gouvernement de renouveler le montant des ententes du logement social. Je sais qu'il y a des coopératives d'habitation dans la circonscription de ma collègue et qu'elle trouve le logement social très important.

J'aimerais savoir ce qu'elle pense du fait qu'il y a de l'argent pour le logement abordable dans le budget, mais qu'il n'y a absolument rien au sujet du renouvellement des ententes à long terme entre la SCHL et les groupes de logements sociaux comme les coopératives.

• (2300)

Mme Peggy Nash: Monsieur le Président, je remercie ma collègue de sa question. Je veux tout d'abord remercier mon collègue de l'autre côté de la Chambre. Je vais corriger ce que j'ai dit plus tôt. Quand j'ai parlé de doubler le montant de la taxe sur l'essence, je voulais plutôt dire doubler le transfert d'une taxe qui existe déjà. Je veux clarifier mes commentaires précédents à ce sujet.

Je remercie ma collègue du NPD de sa question en ce qui concerne le logement abordable et les coopératives.

C'est vraiment dégueulasse. Le gouvernement libéral a coupé les fonds de la Stratégie nationale sur le logement abordable. Maintenant, les accords pour le logement abordable et les coopératives sont presque finis. Les gens qui habitent dans ces logements sont vraiment inquiets à cause du manque de fonds et de l'absence de plan de la part de ce gouvernement pour l'avenir de leur logement. Il faut vraiment investir dans le logement abordable et dans les coopératives pour sauvegarder le logement de centaines de milliers de Canadiens qui en ont besoin.

[Traduction]

M. Scott Andrews (Avalon, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question à la députée au sujet de la taxe sur l'essence. Elle en a parlé dans son discours.

Beaucoup de municipalités nous disent qu'il est difficile d'utiliser l'argent provenant de la taxe sur l'essence en raison des usages très restreints qu'elles peuvent en faire. Un grand nombre de petites municipalités qui auraient vraiment besoin de cet argent trouvent que les critères relatifs aux usages autorisés sont trop contraignants.

Le gouvernement n'a pas apporté beaucoup de changements. Je me demande si la députée pourrait nous en dire un peu plus à ce sujet.

Mme Peggy Nash: Monsieur le Président, au pays, une très grande partie de nos infrastructures relève de la responsabilité du gouvernement fédéral. Pourtant, il n'existe pas de stratégie précise et de véritable engagement quant à l'entretien des infrastructures actuelles et aux investissements dans les infrastructures de demain.

Initiatives ministérielles

À mon avis, le nouveau plan Chantiers Canada ne permettra pas de corriger ces lacunes car, en vertu du nouveau régime de financement, seulement un tiers des coûts au maximum d'un projet donné sera financé. Partout au pays, un très grand nombre de villes et de municipalités sont déjà à court d'argent. Elles n'ont pas les moyens de recueillir des fonds et elles ne peuvent pas tout simplement décider de hausser les taxes. Elles ne disposent pas des ressources financières nécessaires. Pourtant, pour pouvoir obtenir de l'argent du gouvernement fédéral, elles doivent assumer le tiers des coûts elles-mêmes ou trouver ces fonds ailleurs. Par conséquent, les municipalités ne peuvent pas avoir accès à une grande partie de cet argent.

L'autre problème, c'est que l'exigence relativement aux partenariats public-privé retarde la réalisation des projets. Les municipalités doivent donc surmonter d'autres obstacles, et rien ne dit que le système en place offrira un accès plus efficace et plus efficient aux infrastructures publiques. C'est pourtant ce qu'il faut accomplir partout au pays.

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, à titre de députée fédérale de Renfrew—Nipissing—Pembroke, je suis heureuse de défendre les intérêts et de répondre aux préoccupations des électeurs que je représente auprès du gouvernement du Canada.

Puisque nous débattons du projet de loi C-31, dont le comité des finances a fait rapport, je tiens à souligner l'excellent travail de mes collègues conservateurs qui siègent là-bas. L'examen ligne par ligne d'une mesure législative est une tâche aussi aride qu'absolument nécessaire pour l'améliorer.

En relisant les témoignages du comité ainsi que nos débats précédents sur le projet de loi d'exécution du budget, j'ai eu l'impression que les députés de l'opposition ne comprennent pas du tout à quel point diriger un pays du G7 et gérer les mesures nécessaires pour assurer le bon roulement d'une économie industrielle avancée sont des tâches complexes.

Encore plus important, les interventions du Parti libéral au comité des finances témoignent de son franc glissement vers la gauche sous l'influence de Gerald Butts, conseiller déchu de l'ex-premier ministre de l'Ontario Dalton McGuinty.

Les Ontariens, qui sont contraints de payer les plus hauts tarifs d'électricité de l'Amérique du Nord, se souviennent de Gerald Butts comme de l'un des auteurs de la fameuse Loi sur l'énergie verte...

• (2305)

Mme Elizabeth May: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je regrette d'interrompre la députée, mais j'aimerais savoir si la présidence a quelque chose à dire sur la pertinence de son intervention. Le nom de M. Butts ne figure pas du tout dans le projet de loi C-31.

Le vice-président: Il n'y a pas matière à invoquer le Règlement. La pertinence de ce qu'explique la députée de Renfrew—Nipissing—Pembroke m'apparaît évidente.

Poursuivez, je vous prie.

Mme Cheryl Gallant: Monsieur le Président, si je mentionne le nom de celui que les journaux d'Ottawa ont surnommé « le marionnettiste » en raison de son influence raspoutinienne sur le chef libéral, c'est pour donner une idée des politiques dévastatrices qui seraient mises en oeuvre à Ottawa s'il n'en tenait qu'à des proches du Parti libéral tels que Gerald Butts ou Mike Crawley.

On ne voit qu'une seule touche de vert dans la politique des libéraux de l'Ontario: c'est le vert des billets de banque empochés par

des proches du Parti libéral, dont son président, Mike Crawley, qui a décroché un contrat de 475 millions de dollars pour bâtir des éoliennes industrielles dont personne ne veut à un prix que personne ne peut payer. Pire encore, l'électricité qu'elles produisent est ensuite vendue à rabais, et à perte, à nos concurrents économiques, ce qui a coûté aux contribuables ontariens plus d'un milliard de dollars l'an dernier, sans oublier les nombreux emplois perdus. Le piètre rendement économique de l'Ontario affaiblit l'économie du Canada.

C'est la conclusion d'une étude récente réalisée par M. Livio Di Matteo, professeur d'économie à l'Université Lakehead, en compagnie de quelques collègues. L'étude en question, intitulée « Can Canada Prosper Without a Prosperous Ontario? », examine comment l'Ontario, autrefois locomotive de l'économie canadienne, est devenue une province pauvre à laquelle les contribuables canadiens ont versé 3,2 \$ milliards de dollars en paiements de péréquation — donc en aide financière — en 2013-2014. Comme l'indique M. Di Matteo, « la piètre performance de l'Ontario en ce qui concerne la croissance du PIB, l'emploi et les investissements des entreprises est le fait d'une économie provinciale qui s'est dégradée et affaiblit l'économie du pays ».

Si le gouvernement de l'Ontario adoptait des politiques judicieuses axées sur la compétitivité et la croissance économique plutôt que sur l'interventionnisme, il pourrait libérer le potentiel du secteur privé et améliorer l'économie dans l'intérêt des contribuables de l'Ontario et de tout le Canada. Autrement dit, le gouvernement de l'Ontario doit suivre l'exemple du gouvernement fédéral.

Il poursuit en disant que les difficultés économiques auxquelles l'Ontario a été confrontée au cours de la dernière décennie, qui ont fait d'elle une province démunie qui reçoit des paiements de transfert au lieu d'être un moteur de l'économie nationale, a des répercussions au-delà de ses frontières. L'Ontario est aux prises avec un déficit de 11,7 milliards de dollars pour l'exercice financier en cours et les tarifs d'électricité élevés nuisent à son industrie manufacturière.

Le professeur Di Matteo jette le blâme sur une transition incomplète à une économie mondiale plus concurrentielle, aggravée par les coûts énergétiques élevés et des politiques gouvernementales interventionnistes.

L'incapacité de l'Ontario à régler ses problèmes de productivité et de croissance économiques a de graves conséquences pour la province elle-même et pour la croissance future de l'économie canadienne.

Le professeur Di Matteo a écrit ceci: « L'Ontario est un vaste bassin de ressources humaines, physiques et financières qui ne réalise pas son potentiel. »

Comme je l'ai fait remarquer à d'autres occasions à la Chambre, il est important que les Canadiens constatent qui sont les leaders économiques au Canada. C'est seulement à un gouvernement conservateur dirigé par le premier ministre actuel que l'on peut confier les finances de notre pays.

En Ontario, à cause des politiques interventionnistes, les aînés et les autres personnes qui ont un revenu fixe sont actuellement confrontés à la pauvreté énergétique, une nouvelle expression qui est apparue dans la province qui était la plus prospère du Canada. Seule la poigne ferme et solide du gouvernement conservateur sur les finances du Canada a empêché l'économie de l'Ontario de se détériorer davantage.

Le taux élevé de chômage chez les jeunes Ontariens est une conséquence directe de la politique libérale sur les tarifs d'électricité. Peu importe qui...

Initiatives ministérielles

• (2310)

Mme Elizabeth May: Monsieur le Président, je tiens à m'excuser auprès de la députée de Renfrew—Nipissing—Pembroke, que j'aime bien, mais, avec tout le respect que je lui dois, pour l'amour du ciel, où dans le projet de loi C-31 y a-t-il quoi que ce soit en lien avec cette allocation? La députée pourrait peut-être nous citer une mesure dans le projet de loi C-31 qui a un rapport quelconque avec son intervention.

Le vice-président: La députée de Renfrew—Nipissing—Pembroke recourt à une stratégie de débat très courante à la Chambre. Nous le constatons sans cesse. Elle dit ce qu'il ne faut pas faire pour dire ce qu'il faut faire. Voilà tout. Les députés des deux côtés de la Chambre le font constamment. On peut s'interroger sur la tactique, mais elle est pertinente dans le contexte du débat de ce soir.

La députée de Renfrew—Nipissing—Pembroke peut continuer.

Mme Cheryl Gallant: Monsieur le Président, peu importe qui tient les rênes des finances nationales du Canada. Le projet de loi C-31 propose de légiférer sur des éléments clés du Plan d'action économique de 2014, qui comporte un engagement à rétablir l'équilibre budgétaire en 2015. Il ressort nettement des nombreuses consultations que j'ai tenues avec les électeurs de ma circonscription que les principaux enjeux sont l'emploi, la fiscalité et l'économie.

Dans ma circonscription, Renfrew—Nipissing—Pembroke, un des plus gros employeurs est Énergie atomique du Canada. Employant près de 3 000 personnes, il est reconnu par des groupes comme l'Eastern Ontario Wardens' Caucus, qui a dit que, si ce n'était d'AECL, le malaise économique engendré par la politique désastreuse sur les tarifs d'électricité des libéraux de l'Ontario serait encore pire dans cette partie rurale de l'Est de l'Ontario.

Le Plan d'action économique prévoit 117 millions de dollars sur deux ans pour maintenir en service, en toute sécurité, la centrale de recherche nucléaire canadienne de réputation mondiale. C'était extrêmement décevant pour les dizaines de milliers de travailleurs de la filière nucléaire de l'Ontario et du Québec d'entendre les remarques mal fondées de l'opposition sur la réussite du Canada, le réacteur CANDU, depuis la dernière fois que j'ai abordé cette question à la Chambre. Il est clair que les opposants au succès canadien se sont employés à répandre de la fausse information, répétée automatiquement par l'opposition, qui évoque des incidents ailleurs dans le monde que n'a pas vécus le Canada.

L'argent affecté à EACL est de l'argent bien dépensé, et voici pourquoi. En premier lieu, parce qu'on y effectue une recherche de pointe. EACL compte parmi les chefs de file scientifiques du Canada. Un brevet est un titre par lequel un gouvernement confère à un inventeur le droit exclusif de fabriquer, d'utiliser ou de vendre son invention pendant un certain nombre d'années. Les brevets sont décernés par chaque pays et ne peuvent être accordés que par les gouvernements auprès desquels on aura déposé une demande officielle. Pendant l'exercice 2012-2013, EACL a déposé 18 demandes de brevet, et 13 brevets lui ont été accordés. C'est plus qu'un par mois.

Les brevets délivrés à EACL visent notamment un coupeur de garniture de lanterne de vanne utilisé pour l'entretien de composants de réacteurs, un ingénieux modèle de grappe de combustible qui contribue à la sécurité des réacteurs et une nouvelle conception pour le cœur des réacteurs modérés à l'eau lourde, adaptée au thorium comme combustible.

Pendant plus de 60 ans, EACL a servi le Canada à titre d'organisation principale en science et technologie nucléaire. EACL et ses laboratoires sont des éléments stratégiques de l'infrastructure

canadienne de science et technologie, ainsi que de son système national d'innovation.

EACL est l'une des raisons pour lesquelles le premier ministre peut affirmer avec fierté que le Canada est une superpuissance en matière d'énergie propre. EACL est la science à l'oeuvre pour le Canada. L'ampleur et la portée du travail effectué par EACL dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires étonnent manifestement ceux qui ne prennent pas le temps de connaître les faits. Le mandat d'EACL, qui consiste à procurer des avantages aux Canadiens en matière d'énergie, de santé, d'environnement et d'économie, se fonde sur le travail axé sur le client et sur la collaboration.

EACL a, entre autres, mis au point une barrière « mur et rideau », qui compte parmi les exemples récents de travaux scientifiques novateurs réalisés dans la vallée de l'Outaouais, à Chalk River, à quelques kilomètres d'Ottawa, sur la route Transcanadienne. Je suis ravi qu'EACL se trouve dans ma circonscription et j'appuie fièrement un budget qui reconnaît son apport au Canada.

Si on me le permet, à la période des questions et réponses, je continuerai à décrire les nombreuses autres inventions technologiques pour lesquelles EACL demande un brevet, pour le bien du Canada et du monde.

• (2315)

Mme Carol Hughes (Algoma—Manitoulin—Kapusking, NPD): Monsieur le Président, je trouve très paradoxal que ma collègue parle des tarifs d'électricité et tente de faire porter le blâme aux libéraux. Certes, les libéraux ont eu leur part de responsabilité, mais soyons très clairs: sous les conservateurs, les tarifs d'électricité ont commencé à grimper et la plupart des responsables de cette situation occupent les banquettes ministérielles. C'est la preuve qu'il n'y a aucune différence entre les conservateurs et les libéraux.

Si les gens veulent vraiment que les choses changent, ils voteront pour Andrea Horwath aux élections provinciales qui auront lieu très bientôt.

Les conservateurs sont toujours prêts à clamer à quel point ils sont bons pour stimuler l'économie, mais, globalement, la situation de l'emploi au Canada est éloquente. Sous les conservateurs, on compte près de 300 000 chômeurs de plus, et 100 000 autres emplois seront perdus si Hudak est élu.

Qu'est-ce que les conservateurs ont contre les travailleurs canadiens? Pourquoi ne veillent-ils pas à assurer une formation et des protections adéquates pour les travailleurs qui perdent leur emploi? Pourquoi ne créent-ils pas les emplois qu'ils devraient au lieu d'emplois peu rémunérateurs et à temps partiel?

Mme Cheryl Gallant: Monsieur le Président, comme tout cela est carrément de la propagande, je vais faire connaître aux Canadiens une autre invention dans le domaine de la dosimétrie tridimensionnelle par gel:

Tous les jours, la radiothérapie aide les Canadiens à vaincre le cancer. Pour chaque patient, la dose de radiothérapie doit être calculée avec précision avant le traitement — il faut éviter d'en donner trop ou pas assez. De plus, la dose doit être ciblée à un endroit très précis dans le corps du patient. Les scientifiques d'EACL ont entrepris de mettre au point un système qui permet aux médecins de vérifier plus rapidement et à moindre coût la dose de rayonnement. Plus l'estimation de la dose nécessaire est précise, plus le traitement sera ciblé et moins le patient recevra de rayonnement superflu.

Le dosimètre 3D par gel d'EACL utilise un scintillateur gélifié, soit une matière qui devient luminescente lorsqu'elle est frappée par des particules à haute énergie comme les particules radiologiques. Quand on l'examine avec un système d'imagerie numérique, le scintillateur fournit en temps réel des images 3D de la distribution exacte de dose.

Initiatives ministérielles

ÉTAPE DU RAPPORT

Cette invention sauve des vies.

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, la députée a commencé son discours en disant qu'elle représente les gens de Renfrew—Nipissing—Pembroke et qu'elle fait valoir leurs préoccupations.

Je suis sûre que bon nombre des électeurs de sa circonscription font partie des catégories de personnes que je vais nommer et qui seraient touchées par la FATCA. Ce ne sont pas seulement les citoyens américains. Selon un juriste, cette loi s'appliquerait aux citoyens canadiens qui possèdent également la citoyenneté américaine; aux citoyens canadiens nés aux États-Unis qui croyaient avoir perdu leur citoyenneté américaine; aux citoyens canadiens nés aux États-Unis qui ont vécu toute leur vie au Canada, après être arrivés ici à six mois, par exemple; aux citoyens canadiens titulaires d'une carte verte; aux citoyens canadiens qui passent un certain temps aux États-Unis; et aux citoyens canadiens qui détiennent des comptes financiers en commun avec un citoyen américain, parce qu'ils sont mariés ou en affaires avec lui par exemple.

C'est pourquoi on estime qu'environ un million de Canadiens seront touchés par la FATCA.

La députée de Renfrew—Nipissing—Pembroke est-elle préoccupée pour ces électeurs de sa circonscription?

Mme Cheryl Gallant: Monsieur le Président, les résidents de Renfrew—Nipissing—Pembroke qui paient leurs impôts et qui ne cachent pas de l'argent n'ont aucune raison de s'inquiéter. Ils ont communiqué avec mon bureau et nous leur fournissons de l'aide.

J'aimerais cependant vous présenter d'autres faits. Énergie atomique du Canada limitée joue un rôle de premier plan dans les efforts mondiaux de non-prolifération et de déprolifération, comme on peut le voir dans l'extrait suivant:

[...] la nécessité de trouver des solutions de remplacement à l'uranium hautement enrichi devient de plus en plus pressante. Dans le cadre des objectifs du Programme de réduction de la menace mondiale, visant à réduire et à protéger les matières nucléaires et radiologiques vulnérables dans les sites civils partout sur la planète, EAACL dirige la mise au point d'un combustible d'uranium en dispersion dans le molybdène [...] L'U-Mo est un combustible à haute densité qui permet d'obtenir avec l'uranium faiblement enrichi un rendement équivalent à celui de certains combustibles hautement enrichis.

Et c'est sans compter que le combustible utilisé est beaucoup plus propre.

En plus d'accomplir de grandes choses en médecine et de produire une source d'énergie économique, durable et propre pour la production d'électricité, nous contribuons à faire en sorte que le monde demeure un endroit sûr.

• (2320)

PROJET DE LOI C-31 — AVIS DE MOTION D'ATTRIBUTION DE TEMPS

L'hon. Peter Van Loan (leader du gouvernement à la Chambre des communes, PCC): Monsieur le Président, je dois informer la Chambre qu'il n'a pas été possible d'arriver à un accord visé aux paragraphes 78(1) ou 78(2) du Règlement en ce qui concerne les étapes du rapport et de la troisième lecture du projet de loi C-31, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en oeuvre d'autres mesures.

Conformément aux dispositions du paragraphe 78(3) du Règlement, je donne avis que, à la prochaine séance, un ministre proposera une motion prévoyant pour les délibérations à ces étapes un certain nombre de jours ou d'heures.

M. Jasbir Sandhu (Surrey-Nord, NPD): Monsieur le Président, le gouvernement me déçoit énormément en ce moment, puisqu'il a proposé une motion d'attribution de temps pour ce projet de loi. Il s'agit d'un projet de loi important dont il faut discuter à la Chambre. Comme ce projet de loi compte quelque 360 pages, lorsqu'il a été présenté, j'espérais que nous puissions l'examiner pour voir s'il contient des mesures qui aideraient les gens de ma circonscription, Surrey-Nord. Comme toujours, je suis honoré de prendre la parole en leur nom. En examinant le projet de loi, j'espérais qu'il contienne des mesures pour l'emploi. Les gens de ma région ont besoin d'emplois bien rémunérés. Qu'ai-je constaté? Ce projet de loi ne contient aucune mesure pour remédier à ce problème.

Nous avons réclamé un crédit d'impôt à l'embauche pour les petites entreprises, parce que les petites entreprises créent des centaines et des milliers d'emplois dans toutes les régions du pays. Que trouvons-nous dans ce projet de loi? Rien pour aider les petites entreprises qui créent des emplois bien rémunérés. Je suis très déçu que ce projet de loi ne propose rien pour créer des emplois dans ma région.

Examinons un autre problème dans ma collectivité. Les délais d'attente pour subir une chirurgie sont longs. Qu'ai-je trouvé dans le projet de loi? Rien pour aider les provinces à réduire ces délais. Les gens doivent attendre plusieurs mois avant de pouvoir subir une opération chirurgicale non urgente dont ils ont grandement besoin.

La députée d'en face dit que cela relève des provinces. Oui, c'est vrai, mais nous pouvons transférer des fonds. Les paiements de transfert fédéraux sont destinés aux provinces. Qu'a fait le gouvernement? Il a réduit de 36 milliards de dollars ces paiements de transfert au titre des soins de santé.

Le gouvernement aurait pu contribuer à réduire les délais d'attente pour les opérations chirurgicales non urgentes. Qu'a-t-il fait? Rien.

La criminalité est un autre problème auquel ma collectivité est confrontée. Le leader à la Chambre du parti qui siègera bientôt dans l'opposition m'interrompt à nouveau.

J'ai examiné le projet de loi. Contient-il des initiatives visant à prévenir la criminalité? Non. Il ne prévoit pas d'augmenter le nombre d'agents de la GRC dans les villes de ma circonscription, ce qui permettrait d'avoir plus de patrouilles dans nos rues. Il ne contient aucune mesure pour régler les problèmes liés à la criminalité dans les villes de ma circonscription.

Il y a d'autres problèmes dans les villes de ma circonscription, notamment le logement abordable. Le projet de loi C-31 ne contient aucune mesure pour fournir des logements abordables dans les localités que je représente.

Je pourrais continuer. J'ai examiné l'infrastructure. Le pont Pattullo, situé dans ma ville, a été construit il y a 75 ans; sa durée de vie utile était censée être de 50 ans. Il était censé être démolé. J'ai vérifié, dans le projet de loi, si le gouvernement allait augmenter le financement de l'infrastructure dans nos municipalités, mais je n'y ai rien trouvé.

L'éthyl est à nos portes. Le prix de l'essence augmente à vue d'oeil à Surrey, alors que nos salaires stagnent. Le projet de loi ne contient aucune mesure qui verse de l'argent dans les poches des gens.

Je pourrais continuer. Les aînés de ma circonscription auraient besoin d'une augmentation des prestations du RPC. Ce projet de loi ne contient aucune mesure pour aider nos aînés.

Initiatives ministérielles

Je ne suis pas à court d'exemples. Voici des propos que j'ai tenus le 29 octobre 2013 dans le cadre du débat sur le projet de loi C-4, un autre projet de loi d'exécution du budget:

Une fois de plus, les conservateurs nous proposent un projet de loi omnibus. Il compte à peu près 300 pages et vise à modifier plus de 70 lois distinctes.

● (2325)

Nous nous retrouvons dans la même situation. Le projet de loi C-31 compte 360 pages, il modifie 60 lois et il renferme près de 500 articles. Qui plus est, il comprend diverses mesures qui n'ont pas été mentionnées dans le discours du budget. Fidèle à ses habitudes, le gouvernement conservateur essaie de faire adopter le projet loi à toute vitesse par la Chambre et le comité.

Les conservateurs ont donné avis qu'il présenterait une motion d'attribution de temps afin de limiter le débat sur cette mesure législative. Ils ont fait de même pour bien d'autres projets de loi. Je sais que j'ai l'air de radoter, mais les conservateurs ne comprennent rien à rien. Ils ont prouvé à maintes reprises qu'ils sont incapables d'apprendre de leurs erreurs. Il s'agit du cinquième projet de loi omnibus consécutif. Je trouve cela renversant. Les Canadiens ne se laisseront pas bernier par les tactiques du gouvernement. Ils savent que les conservateurs veulent faire adopter à toute vitesse des mesures législatives injustes qui sont enfouies dans les centaines de pages de cette mesure qui se fait passer pour un projet de loi d'exécution du budget.

Comment sommes-nous censés savoir si les députés appuient ou non une mesure législative s'ils sont obligés de voter pour un projet de loi global qui renferme une foule de mesures législatives? D'ailleurs, ces mesures législatives n'ont aucun lien entre elles, mais elles ont tout de même été regroupées; cela ne fait absolument aucun sens. Nous sommes donc obligés de voter pour un méli-mélo de mesures législatives. En plus, le gouvernement souhaite faire adopter le projet de loi à toute vitesse — un avis de motion d'attribution de temps a d'ailleurs été présenté aujourd'hui; or, des parties complètes du projet de loi n'ont pas encore été débattues à la Chambre, et cette motion d'attribution de temps nous empêchera tout simplement d'en débattre.

Comment sommes-nous censés nous faire les porte-parole de nos électeurs si les conservateurs ont recours à l'attribution de temps et que nous sommes muselés? J'ai la chance de pouvoir prendre la parole, mais bien des membres de notre caucus ne pourront pas parler du projet de loi parce que les conservateurs essaient d'étouffer le débat.

C'est clair comme de l'eau de roche: les conservateurs préfèrent présenter des projets de loi omnibus et des motions d'attribution de temps plutôt que de respecter le processus démocratique. Le gouvernement veut faire adopter à toute vitesse le projet de loi, mais ce n'est pas la seule chose qui soit inacceptable. Comme je l'ai souligné, le projet de loi renferme d'énormes problèmes et de graves lacunes.

J'ai parlé des besoins de ma collectivité concernant les emplois bien rémunérés, la réduction des temps d'attente et les opérations non urgentes, le logement, des programmes de prévention de la criminalité, pour assurer la sécurité des habitants. Il n'y a rien à ce sujet dans le projet de loi.

Je pourrais parler toute la soirée des problèmes du projet de loi C-31, mais je vais d'abord parler de la situation économique actuelle du Canada. Pour être franc, les faits et les chiffres n'en peignent pas un portrait très réjouissant. Je regrette de dire que le budget ne fait rien pour régler la situation.

L'économie canadienne continue d'afficher un rendement inférieur sous le gouvernement conservateur. Les conservateurs ne proposent aucune stratégie pour venir en aide aux 1,3 million de chômeurs canadiens. On estime qu'il y a 6,3 chômeurs pour chaque emploi disponible. En fait, je ne suis même pas certain s'il s'agit d'emplois réellement disponibles. En effet, nous savons d'où les conservateurs tirent leurs renseignements: de Kijiji. Cela s'est déjà produit. Ils inventent des faits et, lorsqu'ils en sont incapables, ils se tournent vers Kijiji. Pour les gens à la maison, Kijiji est un site Web où on peut se procurer une cravate usagée. Inutile de chercher des faits sur l'emploi qui valideront les propos des conservateurs.

● (2330)

Le projet de loi C-31 est fondamentalement inadéquat. Mon allocation ne fait qu'effleurer la surface: il est bourré de lacunes et d'omissions.

Encore une fois, les conservateurs montrent qu'ils sont déconnectés des Canadiens ordinaires. Ils concentrent leurs efforts sur un budget inefficace qui privilégie l'atteinte de l'équilibre budgétaire durant une année électorale, au détriment des besoins actuels des Canadiens. C'est inacceptable. Les Canadiens méritent mieux.

L'hon. Jason Kenney (ministre de l'Emploi et du Développement social et ministre du Multiculturalisme, PCC): Monsieur le Président, je félicite le député de participer au débat à cette heure tardive. Cependant, je m'inscris en faux contre bon nombre de ses affirmations, qui sont infondées.

Il y a une affirmation en particulier que je souhaite réfuter, même si je sais qu'elle est fréquemment répétée et qu'elle fait bien rire certains députés. Je parle de l'allégation selon laquelle tous les renseignements que possèdent le gouvernement sur la main-d'oeuvre proviennent d'un seul site Web d'offres d'emploi. C'est ridicule. En fait, le gouvernement obtient ses renseignements sur le marché du travail à partir principalement de l'Enquête sur la population active menée par Statistique Canada.

Je pense que le député faisait référence à une étude du Conference Board du Canada. L'étude a été menée par ce groupe de réflexion indépendant, qui est tenu en haute estime, et s'est fondée sur 138 ensembles de données différentes, y compris effectivement les offres d'emploi de Kijiji. Le ministère des Finances a ensuite fait référence à cette étude du Conference Board. Quand le Conference Board s'est rendu compte que certaines offres d'emploi étaient affichées deux fois dans ce site Web, il a retiré cet ensemble de données de son étude. Nous parlons donc d'un seul ensemble de données sur les 138 qui ont été utilisés par le Conference Board dans l'étude citée par le ministère des Finances.

Même s'il n'y a pas de pénurie généralisée de main-d'oeuvre au Canada, le député ne convient-il pas qu'il y a des pénuries dans certaines régions et industries et que nous devons tous travailler ensemble pour y remédier?

M. Jasbir Sandhu: Monsieur le Président, je tiens à remercier le ministre de l'Emploi et du Développement social. Il est bon de le voir à la Chambre à une heure aussi tardive, et je sais qu'il travaille fort.

Ma question au ministre est la suivante: a-t-on corrigé les problèmes du Programme des travailleurs étrangers temporaires?

Initiatives ministérielles

Nous savons qu'il est mal en point. Nous savons aussi qu'il y a eu beaucoup de problèmes avec ce programme au cours des derniers mois et des dernières années. Nous l'avons d'ailleurs signalé. Voici donc les questions que je veux poser au ministre de l'Emploi et du Développement social. A-t-on corrigé les lacunes du programme? Si non, quand cela se fera-t-il? Les Canadiens veulent des réponses à ces questions.

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPĐ): Monsieur le Président, une partie de la non-réponse qu'on nous a servie aurait pu nous apprendre qu'une des dispositions contenues dans les 60 mesures législatives qui constituent ce projet de loi omnibus de 360 pages porte sur le programme des travailleurs étrangers temporaires. Je ne suis pas certain que les conservateurs en soient conscients.

Les conservateurs ont commencé à modifier le programme des travailleurs étrangers temporaires. C'était donc l'occasion d'apporter certains des changements que réclament les petites entreprises et divers secteurs, comme le secteur de la restauration, mais ils ne l'ont pas saisie.

Malgré le fait qu'ils en aient eu l'occasion, les conservateurs n'ont pas vraiment corrigé le programme des travailleurs étrangers temporaires dans le projet de loi. Puisqu'ils ont présenté un projet de loi omnibus, on aurait cru qu'ils en auraient profité pour faire quelque chose de bien.

J'ai toutefois une question très précise pour mon collègue.

L'une des modifications proposées porte sur l'entente que les conservateurs ont signée avec le gouvernement des États-Unis. Cette entente leur permettrait de communiquer les renseignements bancaires personnels de plus de 1 million de Canadiens. Nous avons demandé qu'à tout le moins on exige des banques que, lorsqu'elles communiquent des renseignements personnels confidentiels à l'IRS, elles en avisent les Canadiens concernés. C'est une des idées qui nous sont venues au comité.

Le commissaire à la protection de la vie privée a soulevé de graves préoccupations au sujet de la communication de renseignements personnels de Canadiens à un gouvernement étranger. Selon Statistique Canada, jusqu'à 1 million de Canadiens seraient touchés.

Je me demande ce que mon collègue pense de cela. Peut-être qu'il peut également nous parler de l'occasion ratée de corriger le programme des travailleurs étrangers temporaires, qui est présentement si mal en point.

● (2335)

M. Jasbir Sandhu: Monsieur le Président, en effet, le ministre de l'Emploi et du Développement social et le gouvernement conservateur ont raté l'occasion de corriger les lacunes du Programme des travailleurs étrangers temporaires. Depuis quelques années, nous tentons de convaincre le gouvernement que ce programme pose problème. Malheureusement, le gouvernement n'a rien fait pour corriger la situation.

Pour ce qui est de la question du député au sujet de la FATCA, il s'agit effectivement d'un enjeu très important dans ma circonscription, Surrey-Nord. Ces dispositions toucheront les renseignements personnels de nombreux citoyens canadiens. J'espère que le gouvernement examinera attentivement certains des amendements que nous proposons afin de corriger quelques-uns des problèmes liés au projet de loi.

M. Mike Wallace (Burlington, PCC): Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur d'être présent à la Chambre à une heure aussi tardive, un mercredi soir. Je félicite les députés des deux côtés

de la Chambre qui sont toujours ici à 23 h 40. Je vais tenter de tenir un discours aussi vivant que possible pour les garder éveillés.

J'aimerais tout d'abord décrire brièvement ce que nous faisons ici ce soir. Je sais que ce sujet intéresse au plus haut point les téléspectateurs. Nous débattons d'un projet de loi d'exécution du budget. Il y en a deux par année: un au printemps, l'autre à l'automne. Le budget qui est adopté est en fait un document stratégique. Les projets de loi d'exécution font en sorte que les renseignements contenus dans le budget soient transformés en mesures concrètes. C'est ce que permettent de faire les deux projets de loi d'exécution du budget et c'est ce dont nous sommes en train de débattre ici aujourd'hui.

J'ai été ici toute la journée et toute la soirée pour le débat et j'ai écouté certaines discussions sur un projet de loi omnibus. Mon collègue d'en face a indiqué que le projet de loi comptait 360 pages. J'ai le document ici, devant moi, et mon collègue a entièrement raison: il fait 360 pages, en anglais et en français. En fait, il compte 200 pages en anglais. Au Canada, le texte des projets de loi est imprimé sur deux colonnes par page. Les colonnes comptent peut-être 10 mots par ligne. Le document n'est vraiment pas tellement épais. Je suis certain que les députés d'en face sont assez intelligents et assez bons lecteurs pour lire un projet de loi d'environ 200 pages.

L'autre avantage fort intéressant du système, c'est qu'il y a un sommaire au début de tous les projets de loi, au cas où les députés seraient occupés et ne pourraient pas parcourir les 200 pages du document — si les députés peuvent lire dans les deux langues, je les félicite, mais moi, je ne le peux malheureusement pas. Le sommaire du projet de loi compte quatre pages. Je les ai sous les yeux. Nous pouvons les passer en revue et voir les articles. Nous pouvons lire un article et nous dire qu'il est plein de bon sens. Si nous sommes du côté de l'opposition, nous pouvons être contre ou, comme nous l'avons constaté aujourd'hui, être d'accord avec certains articles. On n'aurait plus à relire l'article ou à l'étudier; ce serait fait.

L'autre chose qui s'est passée avec ce projet de loi d'exécution du budget et qui est une pratique du gouvernement actuel — je ne sais pas si les gouvernements précédents le faisaient aussi —, c'est qu'une fois franchie l'étape de la deuxième lecture, l'étude du projet de loi est répartie entre plusieurs comités au lieu d'être confiée en entier au comité des finances.

Par exemple, il a été question des dispositions concernant les marques de commerce. Je crois qu'elles ont été renvoyées au comité de l'industrie, où elles ont été étudiées. Des témoins ont comparu devant le comité et il y a eu un débat.

Nous en sommes ce soir à l'étape du rapport. Des amendements ont été proposés. Je pense qu'aucun amendement ne venait du gouvernement. Ils ont tous été proposés par l'opposition, ce qui est normal. Il y a eu environ deux cents propositions d'amendement, je crois. Lorsque vous avez pris place dans le fauteuil ce soir, monsieur le Président — on dirait que cela a eu lieu il y a longtemps, mais c'était bel et bien ce soir —, les amendements ont été regroupés. Je pense qu'il y aura une vingtaine de votes sur les groupes d'amendements. Une fois que la Chambre aura fini de débattre, nous voterons sur ces amendements présentés par l'opposition. Je voterai contre ces amendements, est-il nécessaire de le préciser, et je pense que la plupart des députés de mon parti voteront contre également.

Initiatives ministérielles

Il s'agit d'un vote de confiance. C'est un projet de loi que les députés ne peuvent pas prendre à la légère, et ce n'est d'ailleurs pas le cas. Compte tenu des discours que nous avons entendus ce soir, je pense que les députés prennent le projet de loi d'exécution du budget au sérieux et en analysent divers aspects.

Il me semble quelque peu ironique que des députés trouvent le projet de loi trop volumineux. Il contiendrait de trop nombreuses dispositions et changerait trop de choses. Pourtant, au cours des questions et des observations adressées à un autre député ayant pris la parole, j'ai entendu des collègues dire que telle ou telle personne, tel ou tel groupe ou tel ou tel organisme a été oublié dans le projet de loi. Nous pouvons nous imaginer la taille du projet de loi s'il avait fallu y répondre à toutes les demandes faites par les députés. Ce serait une brique aussi haute que moi. Je ne suis pas très grand, mais ce serait un projet de loi très épais s'il avait ma taille.

Des voix: Oh, oh!

M. Mike Wallace: Monsieur le Président, cela fait du bien de détendre un peu l'atmosphère à 23 h 45.

• (2340)

Un certain nombre de dispositions du projet de loi d'exécution du budget m'importent beaucoup. Il a comme principe de base l'engagement que nous avons pris envers les Canadiens d'équilibrer le budget. Il ne contient pas beaucoup de nouvelles dépenses. Il prévoit certains changements concernant la TVH.

Voici un exemple de mesure contenue dans le projet de loi qui me tient particulièrement à cœur. Je suis atteint du diabète de type II, mais je peux heureusement m'en sortir grâce à une bonne diète et à de l'exercice. Ce n'est pas le cas pour beaucoup de Canadiens. Le diabète a un effet énorme sur leur santé et leur bien-être. Nous devons être conscients de ce problème, et la Chambre a adopté à l'unanimité une motion que je lui ai soumise sur l'obésité. Nous savons que des personnes atteintes de diabète ont besoin de chiens-guides et de chiens d'assistance pour des raisons médicales. Le projet de loi contient un certain nombre de petites mesures.

Le principal objectif que nous souhaitons atteindre grâce à ce projet de loi est le retour à l'équilibre budgétaire. On me demande toujours quels sont les aspects dont on me parle le plus souvent. On ne me parle pas beaucoup des marques de commerce, ni de questions très pointues. La fin de semaine, je participe au moins à cinq activités dans ma circonscription. J'ai la chance de vivre dans une région urbaine où il est facile de se rendre d'un endroit à l'autre. On me demande toujours pourquoi il y a un déficit et quelle en est la cause.

Nous avons parlé de la récession et du travail que nous avons accompli, des investissements que nous avons faits pour garantir que les Canadiens puissent recommencer à travailler afin de favoriser la croissance et l'emploi au pays. Il est impossible d'administrer une entreprise en dépensant plus d'argent qu'on en reçoit. Une entreprise peut le faire à court terme, mais ultimement, elle doit percevoir plus d'argent que ce qu'elle dépense. Les gens ne peuvent pas emprunter encore et encore sans jamais rembourser leurs dettes. Ils devraient alors déclarer faillite. Notre pays ne peut pas se permettre d'être en faillite. Nous avons eu la possibilité d'aider les gens à reprendre le travail, et c'est ce que nous avons fait. Grâce à ces processus budgétaires, nous avons l'occasion de rétablir l'équilibre budgétaire pour que nous puissions investir dans d'autres projets d'infrastructure et dans les services sociaux.

Lorsque je consulte les diverses pages du résumé législatif du projet de loi et que je vois les petites modifications qui ont été apportées à la taxe de vente harmonisée, je constate que ce sont bel

et bien de petites modifications. Je ne crie pas haut et fort que nous allons apporter d'importantes modifications dans le projet de loi d'exécution du budget. Nous apportons un changement important en nous engageant auprès des Canadiens à rétablir l'équilibre budgétaire pour que nous puissions avoir les moyens d'offrir les services que les Canadiens réclament au gouvernement fédéral.

Je sais que les gens me poseront des questions à propos de divers enjeux. Je serai heureux d'y répondre, mais le moment est venu de passer à autre chose, de terminer ce débat, de tenir un vote sur le projet de loi et de nous occuper d'autres enjeux. La Chambre doit aussi se pencher sur d'autres mesures législatives très importantes, y compris le nouveau projet de loi sur la prostitution, qui a été présenté aujourd'hui par le ministre de la Justice. Nous avons d'autres choses à régler. Adoptons le projet de loi d'exécution du budget et passons à la prochaine mesure législative.

• (2345)

M. Nathan Cullen (Skeena—Bulkley Valley, NPD): Monsieur le Président, j'ai écouté le député avec beaucoup d'attention et un certain amusement. Je le remercie de chercher à détendre l'atmosphère au sujet d'une mesure aussi passionnante que le projet de loi d'exécution du budget dont nous sommes en train de débattre, à 23 h 45.

J'aimerais lui poser une question très précise et très importante concernant le contenu du projet de loi, parce que celui-ci a une très vaste portée. Il couvre des sujets très diversifiés qui auraient une incidence sur 60 lois différentes.

Comme les députés conservateurs le croyaient lorsqu'ils étaient dans l'opposition, le fait pour un gouvernement de faire porter un seul vote sur un contenu si vaste puis de limiter les députés à une intervention de 10 minutes avant de les obliger à voter peut être considéré comme un abus de pouvoir. On pourrait citer d'innombrables déclarations du premier ministre et de divers ministres — tous des conservateurs — qui, lorsqu'ils étaient dans l'opposition, décriaient cette même tactique, alors employée par les libéraux.

Je voudrais parler plus particulièrement des répercussions que les mesures contenues dans le projet de loi auront sur les anciens combattants. En tant qu'opposition officielle, nous avons fait connaître les nombreuses préoccupations dont nous ont fait part les familles des anciens combattants et les anciens combattants eux-mêmes, surtout ceux qui subi une blessure ou souffert d'une autre façon pendant qu'ils servaient notre pays.

Qu'il s'agisse de blessures physiques ou psychologiques, comme le trouble de stress post-traumatique, le gouvernement a commis une grave erreur lorsqu'il a déduit les prestations des anciens combattants ayant été blessés de leur allocation. Il s'agit d'une déduction qui a pénalisé des anciens combattants comme Sean Bruyca.

Sean Bruyca, qui a courageusement dénoncé la situation — même si ses dossiers médicaux concernant son état de santé mentale avaient été dévoilés de façon scandaleuse par le gouvernement —, a indiqué, lorsqu'il a comparu devant le comité, que les déductions avaient débuté en 2006, ce qui est effectivement le cas. Le gouvernement a convenu que celles-ci étaient une erreur, mais il a remboursé les anciens combattants lésés uniquement pour une période de trois mois plutôt que de faire remonter les remboursements rétroactifs jusqu'en 2006, moment où les déductions avaient commencé.

Cette question se retrouvera de nouveau devant les tribunaux. Le gouvernement a dépensé 20 millions de dollars en frais juridiques la première fois. Pourquoi obliger les anciens combattants à recourir aux tribunaux encore une fois pour obtenir justice concernant les bénéfices qu'ils ont pleinement mérités en travaillant pour les Canadiens?

M. Mike Wallace: Monsieur le Président, j'ai été très proactif auprès des groupes d'anciens combattants de ma circonscription. Ainsi, avant Noël, j'ai rencontré la direction et les membres de la légion pour leur parler des changements qu'il fallait apporter à la Nouvelle Charte des anciens combattants. Ils m'ont fourni leurs commentaires, et je les ai fait suivre au comité.

Avant de poursuivre, je tiens à féliciter les membres du comité, tous partis confondus, de leur rapport unanime sur les changements recommandés à la Nouvelle Charte des anciens combattants.

Dernièrement, j'ai rencontré une centaine d'anciens combattants de ma circonscription. Ce n'était pas la fin de semaine dernière, car j'ai couru un marathon à Calgary, mais celle d'avant. Certains d'entre eux venaient même des États-Unis — oui, une légion de ma circonscription compte parmi ses membres quelques anciens combattants de l'armée étatsunienne. Or, pas une de ces personnes ne m'a dit que le gouvernement fédéral s'occupe mal des anciens combattants. Elles appuyaient tout ce que nous faisons pour faire avancer le dossier.

Je me fie aux électeurs que je représente pour savoir si nous sommes sur la bonne ou la mauvaise voie. C'est là la rétroaction que j'ai obtenue des anciens combattants de ma circonscription.

• (2350)

M. Scott Andrews (Avalon, Lib.): Monsieur le Président, je ne mordrai pas à l'hameçon de ce dernier commentaire sur les anciens combattants, car je préfère rester aussi positif que le député l'a été.

Parlons de la Fondation de la recherche sur le diabète juvénile et de cette maladie. Le député étant lui-même atteint du diabète de type 2, j'imagine qu'il pourra nous renseigner. En fin de semaine, nous prendrons tous part à des marches dans nos circonscriptions pour appuyer la fondation dans ses travaux de recherche sur le diabète juvénile de type 1.

Peut-être que le député saura me répondre. Qu'entend faire le gouvernement pour soutenir la recherche-développement sur le diabète juvénile au Canada?

M. Mike Wallace: Monsieur le Président, j'ai eu l'insigne honneur de faire partie d'un caucus sur le diabète insulino-dépendant sur la Colline. Cette initiative visait notamment à convaincre la ministre et le gouvernement de fournir de l'argent pour la recherche — ce qu'ils ont fait — afin d'élaborer un pancréas artificiel. Nous sommes très près d'atteindre cet objectif au Canada. Nous serons les premiers au monde à élaborer un pancréas artificiel grâce aux recherches financées par le gouvernement.

Je suis très fier que le gouvernement appuie la recherche sur le diabète insulino-dépendant afin d'améliorer la vie de ceux qui souffrent de cette maladie.

M. Scott Andrews (Avalon, Lib.): Monsieur le Président, je suis ravi de participer au débat de ce soir sur le budget.

J'aimerais d'abord commenter le fait que le gouvernement se vante d'être sur le point de passer d'une situation budgétaire déficitaire à une situation budgétaire excédentaire.

Alors que le gouvernement conservateur a hérité d'un excédent généré grâce à une succession de budgets excédentaires, ce sont des budgets déficitaires qu'il a présenté au cours des dernières années. Il

Initiatives ministérielles

est de nouveau sur la voie de l'équilibre budgétaire, et ce n'est pas trop tôt.

Pour ce qui est des anciens combattants, je m'inscris en faux contre les propos du dernier intervenant. Ce que j'entends plus souvent au sujet des anciens combattants, c'est qu'ils sont très mécontents du traitement qu'on leur réserve. Au fil des années, bien des anciens combattants se sont acquittés de leurs fonctions en ne demandant rien d'autre que des encouragements et des remerciements pour leurs services.

Cependant, on a observé un changement d'attitude important de la part des anciens combattants qui, au cours des dix derniers mois, se sont fait entendre davantage à cause de la façon dont ils sont traités.

Je suis heureux d'entendre que le comité a adopté des recommandations à l'unanimité, car, encore aujourd'hui, des anciens combattants sont devant cet édifice pour dénoncer l'incurie du gouvernement, et pour faire savoir que la situation n'est pas aussi reluisante que le gouvernement veut nous le faire croire.

J'aimerais me concentrer un peu sur ma province, Terre-Neuve-et-Labrador, et m'attarder particulièrement sur les coupes qui ont frappé Marine Atlantique.

Au cours des dernières années, Marine Atlantique a vu son budget réduit de dizaines de millions de dollars. Résultat: la société d'État doit augmenter les frais d'utilisation. Les frais des utilisateurs moyens ont donc grimpé de près de 15 % depuis quelques années.

En raison de cette augmentation, bien des gens n'ont plus les moyens de prendre le traversier entre la Nouvelle-Écosse et l'île de Terre-Neuve et donc, de traverser le golfe. Cette situation découle directement des coupes imposées à Marine Atlantique et de la hausse des frais d'utilisation qui a suivi.

Cette année, alors que la saison touristique approche, Marine Atlantique a annoncé que ses frais ont été haussés et qu'elle devra réduire le nombre de traversées puisque son budget a été réduit. Elle a éliminé plusieurs traversées alors que les gens sont en train de planifier leur voyage, ou ont peut-être déjà prévu emprunter un de ses traversiers cet été. Et voilà qu'on sabre à nouveau dans le service.

Ces changements ne touchent pas que l'industrie touristique: ils ont des répercussions sur l'ensemble des entreprises. Quelques personnes m'ont téléphoné cette semaine pour me dire que les coupes apportées à Marine Atlantique nuisaient à leur entreprise et à l'économie. Ces entrepreneurs essaient d'obtenir des produits qui se trouvent de l'autre côté du golfe pour pouvoir travailler, mais les fournisseurs n'arrivent pas à les faire transporter jusqu'à la province.

Le service de traversier est un moteur économique de Terre-Neuve. Il nous relie aussi au reste du pays et nous donne accès à de nombreux produits frais. Les gens ne remarquent probablement pas la grande fraîcheur des fruits et légumes. Une bonne partie des produits que nous recevons à Terre-Neuve-et-Labrador passent par North Sydney. Dans bien des cas, ils sont transportés en camion de Montréal à North Sydney, où ils attendent sur le quai. Avec la réduction du nombre de traversées, il deviendra donc plus difficile de fournir des produits frais aux habitants de la province.

Plusieurs camionneurs m'ont aussi fait part de leurs commentaires. Nous devons nous pencher sur Marine Atlantique et voir à ce qu'elle joue son rôle essentiel, celui de fournir un service à la province.

Je reviens maintenant au projet de loi C-31. Nous avons parlé de recherche et de sauvetage un peu plus tôt. Le crédit d'impôt destiné aux bénévoles qui participent à des activités de recherche et de sauvetage a été mentionné à plusieurs reprises.

Motion d'ajournement

● (2355)

C'est une bien bonne et noble idée, mais elle n'est pas sans conditions. Si une personne est pompier volontaire et volontaire en recherche et sauvetage, ses crédits d'impôt sont combinés, plutôt qu'il y en ait un pour son travail de pompier volontaire et un pour son travail de volontaire en recherche et sauvetage. Il devrait y avoir deux crédits distincts, car ce sont deux fonctions distinctes, même si, dans certaines collectivités, elles font une. Ce devrait être un crédit remboursable de sorte que les volontaires à faible revenu puissent bénéficier de cette initiative. Dans bien des localités, les volontaires sont des personnes à faible revenu. Ils font ce travail pour le bien de leurs concitoyens et pour leur satisfaction personnelle, mais ils n'obtiennent rien en échange, alors qu'une personne qui travaille avec eux peut toucher le crédit. Il y a donc inégalité.

Avant de continuer, j'aimerais dire ceci. Le député de Saint John a mentionné les trois policiers de la GRC qui ont été abattus ce soir. J'aimerais transmettre mes condoléances à leurs familles. Nous avons tous des amis qui ont eu affaire à la GRC ou qui en font partie. C'est un moment de grande tristesse pour elle aussi. Je viens de m'en souvenir et je voulais le mentionner.

Un autre de nos sujets favoris à Terre-Neuve-et-Labrador est celui de l'APECA et ce qu'elle fait dans notre province. Le présent budget fait vaguement allusion aux programmes de l'APECA et aux améliorations qui y seront apportées, mais, ces dernières années, son budget a été amputé de près de 30 millions de dollars. Lorsque nous regardons les programmes dans le Budget des dépenses, nous constatons que les conservateurs ont sabré dans les budgets de l'APECA. Qui plus est, les fonds ne sont pas versés.

J'entends souvent divers groupes communautaires se plaindre de l'inaccessibilité du processus de demande. Le processus de l'APECA prend beaucoup de temps. L'agence est d'abord encline à rejeter les demandes, et il faut attendre longtemps avant que l'argent soit versé par l'agence. L'agence doit faire ce qu'elle faisait à l'origine, c'est-à-dire contribuer au développement régional, et elle doit revenir à l'essentiel en soutenant les activités régionales, en visant les retombées régionales, et en appuyant de petits projets. Comment le gouvernement fédéral assure-t-il une présence dans les nombreuses collectivités rurales du pays? Au fil des années, la présence du gouvernement fédéral à Terre-Neuve était assurée par le bureau de poste, et nous avons vu ce qu'il en est advenu. Il assure également une présence par le biais du programme des ports pour petits bateaux, qui fonctionne très bien, mais c'est tout. Les gens cherchent souvent des façons d'améliorer leur collectivité. L'APECA est l'intervenant tout désigné pour appuyer de tels efforts, mais elle ne le fait pas. Pour ce qui est de l'APECA et du développement régional, il faut revenir à l'essentiel.

● (2400)

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Il restera cinq minutes au député pour des questions et observations lorsque nous reprendrons le débat sur le projet de loi C-31.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office conformément à l'article 38 du Règlement.

[Traduction]

LE COMMERCE INTERNATIONAL

Mme Elizabeth May (Saanich—Gulf Islands, PV): Monsieur le Président, je prends la parole ce soir pour revenir sur une question que j'ai posée à la Chambre la semaine dernière, que j'illustrerai par deux événements. Demain, nous soulignerons le 25^e anniversaire de l'attaque dévastatrice et de la répression orchestrée par le Parti communiste de la République populaire de Chine. Je me souviens que je regardais la télévision pendant qu'une statue de la liberté était érigée sur la place Tiananmen. Nous avons l'impression que le gouvernement communiste chinois était sur le point de réaliser une version chinoise de la glasnost et de la perestroïka, qui venaient de balayer l'ancienne URSS. On espérait que la Chine soit sur le point d'avancer sur le chemin de la démocratie. Au contraire, nous avons été témoins de l'une des répressions les plus violentes qu'on puisse imaginer et nous avons vu des innocents se faire massacrer sur la place Tiananmen.

Il m'a semblé paradoxal que, au moment où nous soulignons les événements de la place Tiananmen, nous ne soyons qu'à cinq jours d'une démarche très courageuse en faveur de la démocratie, déployé par une Première Nation de l'île de Vancouver, la Première Nation Hupacasath, qui compte 300 personnes. Cette Première Nation, établie non loin de Port Alberni, a décidé de s'en remettre à la Cour d'appel pour s'opposer à un accord sur les investissements très dangereux — j'utilise ici le mot « dangereux » en connaissance de cause — avec la République populaire de Chine. Il s'agit d'un APIE, un accord sur la protection des investissements étrangers, qui donnera à ce pays des droits de contester la loi canadienne supérieurs aux droits des sociétés canadiennes.

L'accord s'appliquera aux sociétés d'État de la République populaire de Chine, qu'il s'agisse de Sino-Paper, de Sinopec, de la CNOOC, de PetroChina ou de toute autre société d'État, pas uniquement celles du secteur pétrolier et gazier. Tous les investisseurs de la République populaire de Chine au Canada sont des ramifications du gouvernement de Pékin, les membres des conseils d'administration de ces sociétés étant nommés par le Parti communiste et le Politburo de la République populaire de Chine.

Ce n'est pas qu'une affirmation sur les spécificités de la République populaire de Chine. Le Parti vert est le seul parti à s'opposer au principe des accords entre États et investisseurs. Nous nous y opposons parce que, pour la première fois, des accords commerciaux sont utilisés pour affaiblir la démocratie. L'un des meilleurs avocats en droit commercial du Canada, Steve Schreibman, décrit ces accords comme « fondamentalement nuisibles pour la démocratie » parce qu'ils donnent aux sociétés étrangères le droit de s'opposer à toute décision qui, selon elles, met en péril leurs espoirs de profit, et de demander un processus d'arbitrage, que ce soit à l'échelle municipale, provinciale ou fédérale.

Dans cette optique, il est particulièrement grave de permettre à un gouvernement non démocratique de contester les décisions d'un gouvernement démocratique. Le traité d'investissement entre le Canada et la Chine n'est pas de la même qualité que, disons, le chapitre 11 de l'ALENA, au sens où les sociétés visées font entièrement partie intégrante d'une plus grande économie et d'un gouvernement lui-même antidémocratique.

L'autre aspect particulièrement grave concernant cet accord tient au fait que, si ce dernier est ratifié, il s'appliquerait pour une période de 31 ans. Aucun gouvernement futur ne pourrait s'en retirer sans l'autorisation de la République populaire de Chine.

Ma collègue ne croit-elle pas qu'il est temps de convenir que cet accord devrait être annulé?

Mme Lois Brown (secrétaire parlementaire du ministre du Développement international, PCC): Monsieur le Président, le resserrement des liens du Canada en matière de commerce et d'investissement avec les marchés les plus vastes et les plus dynamiques, ceux qui connaissant la croissance la plus forte dans le monde, comme la Chine, fait partie intégrante du plan de promotion du commerce du gouvernement, qui vise à créer des emplois, à stimuler la croissance et à favoriser la prospérité à long terme.

En améliorant l'accès des sociétés canadiennes aux marchés étrangers, le gouvernement appuie la croissance économique et crée de nouveaux débouchés pour les entreprises et les investisseurs canadiens.

L'Accord sur la promotion et la protection des investissements étrangers entre le Canada et la Chine prévoit des normes élevées, et il est la preuve irréfutable que le Canada entend aider les entreprises à faire concurrence à armes égales sur les marchés étrangers.

L'accord comprend des obligations réciproques visant différents éléments: pratiques non discriminatoires, norme minimale de traitement en vertu du droit international, expropriation, libre mouvement des capitaux et exigence en matière de rendement, entre autres.

L'accord avec la Chine ressemble grandement aux 27 autres accords sur la promotion et la protection des investissements étrangers qui sont actuellement en vigueur.

Cet accord réciproque établit des règles claires régissant les investissements et le règlement de différends.

Voici quelques points saillants de l'accord.

Pour les entreprises souhaitant s'établir en Chine, celles-ci ne peuvent pas recevoir un traitement moins favorable qu'une autre entreprise étrangère souhaitant faire de même. Une fois qu'un investissement est effectué, une entreprise canadienne ne peut être traitée moins favorablement qu'une autre entreprise, y compris une entreprise chinoise.

L'accord protège également les investisseurs contre l'expropriation par le gouvernement, sauf dans certaines conditions et avec dédommagement juste.

L'accord sur la promotion et la protection des investissements étrangers garantit également que tout différend en matière d'investissement découlant de manquements aux règles convenues est réglé par arbitrage international, et que toute décision d'arbitrage est prise de façon indépendante et juste.

En outre, cet accord bilatéral sur les investissements est le premier signé par la Chine qui contienne des dispositions précises sur la transparence dans les procédures de règlement des différends. Le Canada applique depuis longtemps une politique selon laquelle toutes les procédures de règlement d'un différend, y compris les soumissions faites par les parties, doivent être accessibles au public.

L'accord ne porte pas atteinte à la capacité du Canada de réglementer et légiférer dans des domaines tels que l'environnement, la culture, la sécurité, la santé et la conservation.

De plus, les restrictions prévues dans l'accord permettront tout de même au Canada de garder sa capacité d'examiner les investissements étrangers dans le cadre de la Loi sur Investissement Canada afin de veiller à ce qu'ils fournissent un bénéfice net aux Canadiens et que la sécurité nationale du pays n'en soit pas compromise.

Motion d'ajournement

Il est également important de noter que, d'après ce traité, les investisseurs chinois au Canada doivent se conformer aux lois et règlements du Canada, comme c'est le cas pour les investisseurs canadiens en Chine.

Bref, l'Accord Canada-Chine sur la promotion et la protection des investissements étrangers est similaire aux 27 autres traités relatifs à l'investissement signé par le Canada avec des partenaires clés en matière de commerce et d'investissement.

Nous emboîtons le pas à des pays comme la Nouvelle-Zélande, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Belgique et le Japon, qui ont signé des traités sur les investissements avec la Chine selon des modalités aussi favorables ou, dans certains cas, moins favorables que celles que nous avons négociées avec la Chine.

En outre, le gouvernement a rendu le processus d'examen des traités plus transparent. Par exemple, en 2008, nous avons mis en oeuvre une politique officielle aux termes de laquelle les traités internationaux doivent obligatoirement être déposés à la Chambre avant d'être ratifiés ou d'entrer en vigueur.

La période de dépôt des traités est de 21 jours, ce qui permet aux députés et au public de les examiner. Grâce à cette politique, les députés ont eu l'occasion d'examiner attentivement le traité quand l'Accord sur la promotion et la protection des investissements étrangers entre le Canada et la Chine a été déposé à la Chambre des communes le 26 septembre 2012.

Nous avons clairement fait comprendre au gouvernement chinois que le Canada souhaitait accroître ses relations commerciales avec la Chine, mais seulement d'une manière qui avantagerait nettement les deux parties.

Parce qu'il établit un ensemble de règles précises régissant les investissements et renforce la protection contre les pratiques discriminatoires et arbitraires, cet accord rassurera les Canadiens qui songent à investir en Chine.

• (2405)

Mme Elizabeth May: Monsieur le Président, dans le peu de temps dont je dispose, je mettrai l'accent sur certains éléments de l'intervention de la secrétaire parlementaire.

Il est réellement important que les gens comprennent qu'il y a une différence entre l'opposition aux investissements et aux échanges commerciaux avec la Chine et l'opposition à ce traité.

Il est également important de souligner que le gouvernement australien, par exemple, dont les échanges commerciaux avec la Chine sont actuellement 10 fois supérieurs à ceux du Canada, a pris la décision délibérée de ne pas signer d'accord investisseur-État avec la République populaire de Chine. Il est donc important de comprendre que ce genre d'accord n'est pas une condition indispensable. Le gouvernement ne peut pas affirmer qu'il est nécessaire de conclure un traité sur les investissements avec la Chine pour pouvoir commercer avec elle. Ce n'est pas le cas.

C'est pourquoi il est essentiel que nous refusions de ratifier le traité. Nous avons eu 21 jours de séance à la Chambre, mais pas une seule journée d'audience de comité. Nous n'avons pas étudié le traité. Nous ne devons absolument pas le ratifier.

Motion d'ajournement

• (2410)

Mme Lois Brown: Monsieur le Président, le 18 octobre 2012, des responsables de la politique commerciale ont présenté au Comité permanent du commerce international de la Chambre des communes un exposé sur l'Accord sur la promotion et la protection des investissements étrangers — l'APIE — entre le Canada et la Chine. Les députés ont aussi débattu de l'APIE et voté sur celui-ci à l'occasion d'une journée de l'opposition tenue le 18 avril 2013.

L'APIE entre le Canada et la Chine contribuera à la création d'emplois et à la croissance économique en facilitant les investissements entre le Canada et la Chine et en créant un milieu plus stable et plus sûr pour les investisseurs des deux côtés du Pacifique. Les règles réciproques sur lesquelles reposent les accords de ce genre établissent un cadre qui procure aux investisseurs un climat d'investissement réglementé et prévisible. En outre, l'accès à l'arbitrage international représente une méthode efficace, contraignante et impartiale pour résoudre les différends en matière d'investissement.

Comme c'est pratique courante au Canada, les dispositions et les procédures applicables au règlement des différends entre un investisseur et un État sont énoncées clairement et mettent l'accent sur la transparence au moyen d'éléments comme l'accès du public aux audiences et aux documents.

Cet accord avec la Chine — la deuxième économie en importance au monde — renforcera la protection des Canadiens qui investissent en Chine.

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

Mme Carol Hughes (Algoma—Manitoulin—Kapusking, NPD): Monsieur le Président, tout d'abord, je veux mentionner que la circonscription d'Algoma—Manitoulin—Kapusking partage la souffrance des familles, amis, concitoyens et collègues des trois agents de la GRC qui ont perdu la vie ce soir à Moncton, au Nouveau-Brunswick.

Je prends la parole au sujet d'une question que j'ai posée à la Chambre au sujet du programme de réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants.

Parmi les problèmes que doivent affronter les Premières Nations de l'Ontario, les plus courants concernent l'emploi, la pauvreté et les systèmes d'aide sociale créés pour remédier à ces problèmes.

Malgré cela, l'actuel gouvernement concentre ses efforts sur les responsabilités administratives, sans se préoccuper le moins du monde de la nécessité d'épauler les collectivités pour surmonter les obstacles liés à la pauvreté, au chômage, au sous-emploi, et aux problèmes sociaux connexes.

Bien qu'elles soient prêtes à faire le travail elles-mêmes, les Premières Nations qui cherchent à lutter contre le chômage et la pauvreté persistante ont besoin qu'on leur vienne en aide avec des programmes sociaux éprouvés, tels que des services de garderie accessibles et abordables, qui permettent aux parents de conserver leur emploi, ou même un simple programme de nutrition pour les enfants, pour que ceux-ci aillent à l'école le ventre plein. Ce genre de programmes peut changer les choses et transformer des vies.

Malheureusement pour les Premières Nations de l'Ontario, le gouvernement conservateur a choisi de réduire l'appui fédéral accordé à de tels programmes, en diminuant de plus de 50 % le programme de réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants. Je répète: 50 %.

Les Premières Nations ont été informées des coupes dans une lettre envoyée par Affaires autochtones et Développement du Nord

Canada en avril dernier; beaucoup se demandent maintenant comment elles combleront les trous budgétaires créés par cette soudaine chute du financement.

Les compressions sont prévues au cours du cycle actuel de 2014-2015. Le gouvernement fédéral prétend que la réduction de la prestation est attribuable au « coût croissant de l'enseignement primaire, de l'enseignement secondaire, du programme Ontario au travail et d'autres mesures de soutien ».

Le gouvernement prétend que les programmes et mesures de soutien qui bénéficieront des fonds réaffectés sont obligatoires, mais il refuse de reconnaître que les compressions dans le réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants toucheront les services de première ligne qui appuyaient le développement et la réduction de la pauvreté chez les jeunes des Premières Nations, qu'il s'agisse d'enfants qui mangent grâce aux banques alimentaires ou de jeunes parents capables de travailler grâce aux services de garderie financés en partie par le réinvestissement.

Selon les Premières Nations, le ton de la lettre les informant des compressions massives donnait l'impression qu'elles devraient se réjouir de recevoir quelque chose: « Comme la réduction de la pauvreté demeure un objectif important [...], le ministère continue d'appuyer les projets dans le cadre du réinvestissement de la Prestation nationale destinés aux Premières Nations dans la mesure où les ressources budgétaires régionales le permettent. »

Par souci de clarté, je répète que le financement qui sera réduit appuie les programmes dans les collectivités des Premières Nations qui aident les enfants des Premières Nations vivant dans la pauvreté. Les programmes de nutrition dans les écoles, les places en garderie, les banques alimentaires, l'aide aux parents et les programmes d'enrichissement culturel seront tous touchés.

Comment le gouvernement conservateur peut-il affirmer que ce qu'il fait ne contribue pas à faire de la pauvreté un obstacle encore plus important pour les jeunes des Premières Nations? En viendra-t-il à comprendre son erreur et annulera-t-il les compressions mesquines apportées au réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants en Ontario?

Je répète que ces compressions visent les programmes de nutrition dans les écoles, les places en garderie, les banques alimentaires, l'aide aux parents et les programmes d'enrichissement culturel. J'espère vraiment que le gouvernement décidera de revenir sur sa décision et de réinvestir dans cet important programme.

• (2415)

Mme Lois Brown (secrétaire parlementaire du ministre du Développement international, PCC): Monsieur le Président, je suis heureuse de répondre à la question de la députée d'Algoma—Manitoulin—Kapusking, cette belle région de l'Ontario.

Le gouvernement demeure résolu à travailler avec les Premières Nations, les gouvernements provinciaux et les autres partenaires pour contribuer à réduire la pauvreté chez les enfants et à améliorer la qualité de vie des enfants et des familles qui habitent dans les réserves. Le programme Réinvestissement de la prestation nationale pour enfants n'est pas un programme législatif, et les ressources accordées aux Premières Nations de l'Ontario n'ont pas été réduites. Le programme continue de viser à réduire la pauvreté.

Motion d'ajournement

En Ontario, le programme Réinvestissement de la prestation nationale pour enfants accorde 6 millions de dollars aux Premières Nations admissibles pour l'exercice financier 2014-2015, afin de soutenir les familles et les enfants à faible revenu habitant dans des réserves. Les Premières Nations admissibles peuvent faire une demande de financement en proposant des initiatives concrètes pour atténuer la pauvreté chez les enfants. Les programmes communautaires admissibles à du financement seront axés sur la garde d'enfants, la nutrition des enfants, l'appui aux parents, la transition du domicile au travail et l'enrichissement culturel.

Le programme Réinvestissement de la prestation nationale pour enfants s'inscrit dans le cadre de cette prestation et est l'un des nombreux programmes du gouvernement du Canada visant à lutter contre les causes profondes de la pauvreté. Par exemple, un soutien direct du revenu est fourni au moyen de la prestation fiscale canadienne pour enfants, du supplément de la prestation nationale pour enfants et du Programme d'aide au revenu. Ces programmes sont offerts à tous les Canadiens admissibles, autochtones ou non autochtones, et ils confient des ressources et des responsabilités aux parents.

En plus du programme Réinvestissement de la prestation nationale pour enfants, le gouvernement du Canada continue d'investir dans des programmes qui répondent aux besoins des enfants et des adolescents des Premières Nations, en Ontario, pour ce qui est de la santé, de l'aide sociale et de la création de débouchés. Le gouvernement fournit notamment 114 millions de dollars par année au gouvernement de l'Ontario pour les programmes de services à l'enfance et à la famille dans les réserves. Il s'agit d'abord de programmes culturellement adaptés, comme les programmes de responsabilités traditionnelles autochtones et les programmes d'aide à la famille destinés spécialement aux Premières Nations. Ces programmes ont pour but d'aider les familles à fournir aux enfants un environnement sain qui fera en sorte qu'il ne soit pas nécessaire de les retirer de leur foyer pour leur fournir des soins.

Deuxièmement, une somme de plus de 127 millions de dollars par année est accordée au gouvernement de l'Ontario et aux Premières Nations pour le programme Ontario au travail, qui fournit de l'aide au revenu et à l'emploi afin que les membres des familles autochtones à faible revenu puissent acquérir des compétences favorisant l'employabilité et afin qu'elles deviennent financièrement autonomes.

Troisièmement, un somme de plus de 5,6 millions de dollars est prévue pour financer des activités dans le cadre de programmes de prévention de la violence familiale. Sur cette somme, environ 4,3 millions de dollars sont destinés à financer le fonctionnement de neuf refuges pour femmes dans des réserves, et 1,3 million de dollars sont destinés à des projets de prévention de la violence familiale au sein des Premières Nations.

Quatrièmement, plus de 14,5 millions de dollars par année sont prévus pour des garderies ayant un permis délivré par la province, sur le territoire de 52 Premières Nations.

Enfin, plus de 1,1 million de dollars seront consacrés en 2014-2015 au Fonds d'emploi des Premières Nations, qui servira à fournir des emplois aux jeunes de 18 à 24 ans qui habitent dans les réserves et qui bénéficient également du programme Ontario au travail.

Il est essentiel de réduire la pauvreté parmi les enfants des Premières Nations pour assurer leur bien-être et leur réussite. Grâce au programme Réinvestissement de la prestation nationale pour enfants et à d'autres mesures, notre gouvernement continuera

d'oeuvrer avec et pour les enfants et les familles des Premières Nations, dans les réserves de l'Ontario et du reste du Canada.

● (2420)

Mme Carol Hughes: Monsieur le Président, la députée a déclaré que le gouvernement collabore avec les Premières Nations. En fait, le gouvernement actuel cherche la querelle avec les Premières Nations. Que ce soit le programme RPNE, l'éducation, le logement ou l'eau, les Premières Nations n'obtiennent pas de soutien de la part du gouvernement, lequel se soustrait à sa responsabilité financière. Il ne respecte pas l'engagement qu'il a pris lorsqu'il s'est excusé pour les pensionnats indiens.

Les enfants des Premières Nations ont besoin de plus, et non de moins, d'aide et l'actuel gouvernement leur en donne moins. Chez les enfants des Premières Nations, le taux de pauvreté est de 40 %, comparativement à 15 % chez les enfants dans la population générale. En Ontario, deux enfants autochtones sur cinq vivent dans la pauvreté, raison pour laquelle il faut absolument maintenir les services qui visent à les en sortir. Les programmes que l'on élimine ne coûtent pas cher, mais ils changent vraiment les choses pour les enfants qui en bénéficient. Les programmes de repas gratuits à l'école, de services de garderie et de compétences parentales, les banques alimentaires et les autres mesures de soutien sont le dernier filet de sécurité pour les familles qui ont peu de moyens.

La réduction draconienne du RPNE entraînera l'abolition de certains programmes. Ceux qui seront maintenus seront considérablement réduits. C'est le résultat direct des compressions budgétaires; les fonds sont alloués à d'autres programmes dont le budget augmente. Le ministère a enlevé de l'argent aux enfants pauvres pour financer d'autres programmes. En fait, c'est le prix à payer pour les années de plafonnement des coûts de l'éducation, une mesure adoptée par les libéraux et maintenue par le gouvernement conservateur.

Quand le gouvernement défendra-t-il les enfants des Premières Nations, chez qui le taux de pauvreté est beaucoup trop élevé? Pourquoi ne commence-t-il pas par rétablir le plein financement du programme Réinvestissement de la prestation nationale pour enfants?

Mme Lois Brown: Monsieur le Président, le gouvernement s'affaire à améliorer la qualité de vie des enfants des Premières Nations dans les réserves. Le développement économique et l'amélioration de la situation financière des Autochtones dans les réserves passent par des investissements accrus en formation professionnelle et dans les activités de préparation à l'emploi. Or, nous réalisons justement ces investissements.

Les services d'aide à l'emploi qui visent à permettre aux membres des Premières Nations d'acquérir des compétences et d'accéder à l'emploi ont été accrus de 68 % depuis cinq ans.

Le gouvernement du Canada ainsi que les communautés, les chefs et les jeunes adultes des Premières Nations conviennent tous que les jeunes autochtones devraient tout autant que les autres Canadiens pouvoir trouver un bon emploi, le garder et jouir de ses retombées.

Motion d'ajournement

Le vice-président: La députée de Vancouver Quadra n'étant pas présente pour aborder la question qu'elle devait soulever au moment de l'ajournement conformément à l'avis qu'elle avait donné, ce dernier est réputé avoir été retiré.

[Français]

Conformément à l'ordre adopté le mardi 27 mai 2014, la motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre s'ajourne donc à plus tard aujourd'hui, à 10 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 0 h 22.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mercredi 4 juin 2014

Les athlètes olympiques et paralympiques du Canada		M. Clement.....	6182
Hommage aux athlètes des jeux olympiques par la		M. Mulcair.....	6182
Chambre, en comité plénier, sous la présidence de M.		M. Clement.....	6182
Sheer.....	6177		
Le Président.....	6177		
DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS			
Le Festival de Stratford		La justice	
M. Schellenberger.....	6178	M. Trudeau.....	6182
L'économie		M. MacKay.....	6182
M. Larose.....	6178	La citoyenneté et l'immigration	
Les soldats de la Seconde Guerre mondiale		M. Trudeau.....	6182
Mme Ambler.....	6178	M. Alexander.....	6182
L'attaque du Temple d'or Amritsar		M. Trudeau.....	6183
M. Garneau.....	6178	M. Alexander.....	6183
L'activité Table pour 1 200		L'environnement	
Mme Bateman.....	6179	M. Choquette.....	6183
Les anciens combattants		Mme Aglukkaq.....	6183
M. Harris (St. John's-Est).....	6179	Mme Leslie.....	6183
Le 70^e anniversaire du jour J		Mme Aglukkaq.....	6183
M. Chisu.....	6179	Mme Leslie.....	6183
Le Service correctionnel du Canada		Mme Aglukkaq.....	6183
Mme James.....	6179	Mme Crowder.....	6183
La santé mentale		M. Rickford.....	6184
Mme Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot).....	6179	M. Cullen.....	6184
Les céréaliculteurs canadiens		M. Rickford.....	6184
M. Maguire.....	6180	La protection de la vie privée	
Les Forces armées canadiennes		Mme Borg.....	6184
Mme Moore (Abitibi—Témiscamingue).....	6180	M. MacKay.....	6184
La Pologne		M. Harris (St. John's-Est).....	6184
M. Opitz.....	6180	M. Blaney.....	6184
Eugenie Bouchard		La reddition de comptes par le gouvernement	
M. Trudeau.....	6180	Mme Boivin.....	6184
La place Tiananmen		M. MacKay.....	6184
M. Reid.....	6181	Mme Boivin.....	6184
Eugenie Bouchard		M. MacKay.....	6185
M. Dubé.....	6181	Le commerce international	
La justice		Mme Freeland.....	6185
M. Gourde.....	6181	M. Fast.....	6185
QUESTIONS ORALES			
Les anciens combattants		L'économie	
M. Mulcair.....	6181	M. Brison.....	6185
M. MacKay.....	6181	M. Lebel.....	6185
M. Mulcair.....	6181	M. Goodale.....	6185
M. MacKay.....	6181	M. Oliver.....	6185
M. Mulcair.....	6181	L'éthique	
M. MacKay.....	6182	M. Martin.....	6186
La protection de la vie privée		Mme Finley.....	6186
M. Mulcair.....	6182	M. Boulerice.....	6186
		M. Lebel.....	6186
		La protection des consommateurs	
		Mme Papillon.....	6186
		M. Oliver.....	6186
		M. Thibeault.....	6186
		M. Oliver.....	6186
		Les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver	
		M. Wallace.....	6186

M. Gosal	6186
La santé	
Mme Sellah	6187
Mme Ambrose	6187
Mme Davies (Vancouver-Est)	6187
Mme Ambrose	6187
Le logement	
Mme Boutin-Sweet	6187
Mme Bergen	6187
Mme Boutin-Sweet	6187
Mme Bergen	6187
M. Bélanger	6188
Mme Bergen	6188
M. Bélanger	6188
Mme Bergen	6188
La citoyenneté et l'immigration	
M. Garrison	6188
M. Alexander	6188
Mme Laverdière	6188
M. Alexander	6188
Le terrorisme	
M. Sweet	6189
M. Poilievre	6189
Les transports	
Mme Foote	6189
Mme Raitt	6189
Les pêches et les océans	
M. Toone	6189
Mme Shea	6189
L'environnement	
M. Albrecht	6189
Mme Aglukkaq	6189
Le transport ferroviaire	
Mme Ashton	6189
Mme Raitt	6189
La justice	
Mme Mourani	6190
M. MacKay	6190

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi sur la croissance économique et la prospérité — Canada-Honduras	
Projet de loi C-20. Étape du rapport	6190
Rejet des motions n ^{os} 1 à 53	6191
M. Fast	6191
Motion d'adoption	6191
Adoption de la motion	6192

AFFAIRES COURANTES

Réponse du gouvernement à des pétitions	
M. Lukiwski	6192
Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation	
M. MacKay	6192
Projet de loi C-36. Présentation et première lecture	6192
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	6193

Les comités de la Chambre	
Santé	
M. Lobb	6193
Accès à l'information, protection des renseignements personnels et éthique	
M. Martin	6193
Citoyenneté et immigration	
M. Tilson	6193
Motion	6193
Adoption de la motion	6194
La place Tiananmen	
M. Garneau	6194
Motion	6194
Adoption de la motion	6194

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi sur la croissance dans le secteur agricole	
Projet de loi C-18 — Motion d'attribution de temps	
M. Van Loan	6194
Motion	6194
M. Julian	6194
M. Ritz	6195
M. Lamoureux	6195
M. Dubé	6195
M. Côté	6196
M. Garrison	6196
M. Lemieux	6196
Mme Crowder	6196
Mme Sims	6197
M. Morin (Laurentides—Labelle)	6197
M. Anderson	6198
Mme May	6198
Mme Doré Lefebvre	6198
M. Aubin	6199
M. Rousseau	6199
Adoption de la motion	6200

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Loi sur l'équité à l'égard des victimes de délinquants violents	
M. Sweet	6200
Projet de loi C-479. Troisième lecture	6200
M. Garrison	6202
Mme James	6203
M. Garrison	6203
M. Easter	6205
Mme James	6206
Mme Doré Lefebvre	6207
M. Sweet	6208
Adoption de la motion; troisième lecture et adoption du projet de loi	6209

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi n^o 1 sur le plan d'action économique de 2014	
Projet de loi C-31. Étape du rapport	6209
Décision de la présidence	
Le vice-président	6209
Motions d'amendement	
Motions n ^{os} 1 à 6	6209
Motion n ^o 7	6209

Motions n ^{os} 8 à 12	6209	M. Pacetti	6233
Mme May	6211	M. Kenney	6234
M. Cullen	6211	Mme Nash	6234
Mme May	6211	M. Butt	6235
M. Côté	6213	Mme Hughes	6236
M. Garneau	6213	M. Lamoureux	6236
M. Rankin	6213	M. Caron	6236
Mme Brown (Newmarket—Aurora)	6213	M. Rankin	6238
M. Cullen	6215	M. Gravelle	6238
Mme Murray	6215	M. Falk	6239
M. Brison	6216	Mme Raynault	6240
M. Cullen	6217	M. Andrews	6240
M. Garneau	6218	Mme Hughes	6241
M. Armstrong	6218	Mme Nash	6241
M. Cullen	6219	Mme Boutin-Sweet	6242
Mme Murray	6220	M. Andrews	6242
Mme May	6220	Mme Gallant	6243
M. Cullen	6220	Mme Hughes	6244
Mme May	6222	Mme May	6245
M. Gravelle	6222	Projet de loi C-31 — Avis de motion d'attribution de temps	
M. Keddy	6223	M. Van Loan	6245
M. Rankin	6224	Étape du rapport	
M. Andrews	6225	Projet de loi C-31. Étape du rapport	6245
Mme Brown (Newmarket—Aurora)	6225	M. Sandhu	6245
M. Côté	6225	M. Kenney	6246
M. Falk	6226	M. Cullen	6247
M. Lamoureux	6226	M. Wallace	6247
Mme Raynault	6227	M. Cullen	6248
Mme Crockatt	6227	M. Andrews	6249
Mme Nash	6228	M. Andrews	6249
M. Lamoureux	6229		
Mme May	6229	MOTION D'AJOURNEMENT	
Mme Morin (Saint-Hyacinthe—Bagot)	6229	Le commerce international	
Mme Hughes	6230	Mme May	6250
Mme Boutin-Sweet	6230	Mme Brown (Newmarket—Aurora)	6251
M. Julian	6230	Les affaires autochtones	
M. Weston (Saint John)	6231	Mme Hughes	6252
M. Caron	6232	Mme Brown (Newmarket—Aurora)	6252
Mme Brown (Newmarket—Aurora)	6232		
M. Cullen	6232		

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>